

*Ministère des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**DEUXIEME SESSION**

**MARS 2005**

*Centre de conférences internationales - 19, avenue Kléber — 75016 Paris*



## SOMMAIRE

### 2E SESSION DE L'ASSEMBLÉE DU 7 MARS AU 12 MARS 2005

#### JEUDI 10 MARS 2005 - MATIN

<b>Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-Président</b> .....	7
<b>Mouvements intervenus au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger</b> .....	7
<b>Désignation des membres des commissions administratives</b> .....	8
<b>Désignation des assesseurs des bureaux de vote</b> .....	9
<b>Approbation du compte rendu du Bureau de décembre 2004</b> .....	10
<b>Présentation du rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants</b> .....	11
<i>Examen des vœux</i> .....	13
Voeu n° COMB/V.1/05.03 relatif à la Légion d'honneur et à l'ordre national du Mérite concernant les anciens combattants français de l'étranger .....	13
Voeu n° COMB/V.2/05.03 relatif au taux français de retraite pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires .....	15
Voeu n° COMB/V.3/05.03 relatif à l'action sociale .....	15
Voeu n° COMB/V.4/05.03 relatif à l'exonération fiscale relative à la pension de réversion aux veuves des GIGF .....	15
<b>Présentation du rapport de la commission temporaire de la Formation professionnelle</b> .....	17
<i>Examen des vœux de la commission temporaire de la Formation professionnelle</i> .....	18
Voeu n° FOR/V.1/05.03 relatif à la mise en place de la réforme des comités consulaires .....	19
Motion n° FOR/M.1/05.03 relative à la formation professionnelle des résidents français en Israël .....	20
<b>Présentation du rapport de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France</b> .....	20
<b>Questions-Réponses</b> .....	22
<b>Audition de Madame Claire BRISSET, Défenseur des enfants</b> .....	23
<b>Questions-Réponses</b> .....	31

#### JEUDI 10 MARS 2005 - APRES-MIDI

<b>Sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-président</b> .....	41
<b>Intervention de Madame Claudie HAIGNERÉ, Ministre déléguée aux Affaires européennes</b> .....	41
<b>Questions-Réponses</b> .....	45
<b>Audition de Madame Geneviève COLOT, Députée de l'Essonne Présidente du groupe d'étude des Français à l'étranger de l'Assemblée nationale</b> .....	51
<b>Questions-Réponses</b> .....	53
<b>Présentation du rapport de la commission de l'Union européenne</b> .....	58
1. <i>L'incitation à participer au vote du référendum</i> .....	59
2. <i>La carte européenne de sécurité sociale</i> .....	59
3. <i>Les consulats européens</i> .....	60
4. <i>Réponses aux vœux de la commission</i> .....	61
<i>Examen des vœux de la commission de l'Union européenne</i> .....	61

Voeu n° UE/V.1/05.03 .....	61
Voeu n° UE/V.2/05.03 relatif aux problèmes de remboursement des soins .....	63
<b>Intervention de Monsieur le Sénateur Louis DUVERNOIS sur l'action culturelle française à l'étranger .....</b>	<b>66</b>
<b>Questions -Réponses .....</b>	<b>70</b>

## VENDREDI 11 MARS 2005 - MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Vice-président .....</b>	<b>71</b>
<b>Présentation du rapport de la commission des Affaires sociales .....</b>	<b>71</b>
<b>Présentation du rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques .....</b>	<b>80</b>
<i>Examen des vœux et motions de la commission des Finances et des Affaires économiques .....</i>	<i>84</i>
Voeu n° FIN/V.1/05.03 relatif à la prolongation des délais de paiements fiscaux pour les Français établis hors de France .....	84
Voeu n° FIN/V.2/05.03 relatif à l'association de l'AFE à la réflexion sur l'avenir de l'aide publique au développement .....	84
Voeu n° FIN/V.3/05.03 relatif au paiement des pensions et retraites aux Français résidant à l'étranger .....	84
Voeu n° FIN/V.4/05.03 relatif à la situation fiscale des retraités français établis dans certains pays d'Afrique .....	90
Voeu n° FIN/V.5/05.03 relatif à la diffusion aux membres de l'AFE de la lettre du Gouvernement .....	90
<b>Présentation du rapport de la commission des Lois et Règlements et suivi de la mise en oeuvre du rapport de la commission des Lois et Règlements présenté lors de l'assemblée plénière de septembre .....</b>	<b>91</b>
<i>Examen des vœux de la commission des lois et règlements .....</i>	<i>97</i>
Avis n° LOI/A.1/05.03 .....	97
Avis n° LOI/A.2/05.03 .....	97
Résolution n° LOI/R.1/05.03 relative aux fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger .....	98
Résolution n° LOI/R.2/05.03 relative à la situation des Français rentrés de Côte d'Ivoire .....	98
Voeu n° LOI/V.1/05.03 relatif à l'attribution d'un passeport diplomatique aux membres élus de l'AFE .....	99
Voeu n° LOI/V.2/05.03 relatif à l'obligation de réception de plainte, acte introductif en l'application des termes de la convention de La Haye de 1980 et du règlement 2201-2003, portant sur les déplacements transfrontaliers d'enfants issus de couples mixtes résidant sur le territoire français .....	100
Voeu n° LOI/V.3/05.03 relatif aux procédures de protection des majeurs parents de Français de l'étranger .....	102
Voeu n° LOI/V.4/05.03 relatif à l'obtention d'un droit de séjour en France pour les partenaires étrangers ayant conclu un pacte civil de solidarité avec un citoyen français .....	102
Voeu n° LOI/V.5/05.03 relatif aux cartes de famille nombreuse de 5 enfants et plus .....	103
Voeu n° LOI/V.6/05.03 relatif à l'exécution des décisions de justice obtenues par les Français de l'étranger propriétaires de locaux d'habitation en France .....	103
Voeu n° LOI/V.7/05.03 de relance pour obtenir une réponse .....	104
Voeu n° LOI/V.8/05.03 relatif à l'obtention de procès-verbaux .....	104

## VENDREDI 11 MARS 2005 - APRES-MIDI

<b>Sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président</b> .....	105
<b>Examen des questions d'actualité et des questions orales</b> .....	105
<i>Question orale n° 1 de Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA relative aux passeports biométriques</i> .....	105
<i>Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER relative à la transformation des consulats, au registre, au réseau Racine, et aux cartes nationales d'identité</i> .....	107
<i>Question orale n° 3 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative aux restructurations consulaires en Belgique</i> .....	110
<i>Question orale n° 4 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à l'accès aux soins dans un autre Etat que celui d'assurance.</i> .....	111
<i>Question orale n° 5, de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à la détermination de l'État compétent pour les travailleurs frontaliers en retraite</i> .....	111
<i>Question orale n° 6 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à l'Association des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, en vue de la renégociation de la convention fiscale franco-belge</i> .....	111
<i>Question orale n° 7 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à l'imposition des fonctionnaires</i> .....	112
<i>Question orale n° 8 de Madame Claudine SCHMID relative à l'application du règlement communautaire</i> .....	113
<i>Question orale n° 9 de Madame Martine SCHOEPPNER relative aux règlements communautaires</i> .....	113
<i>Question orale n° 10 de Madame Marie-Claude BAKHTRI relative à la nouvelle loi régissant l'état civil</i> .....	113
<i>Question orale n° 11 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative au séjour des partenaires non mariés dans l'Union européenne</i> .....	113
<i>Question orale n° 12 de Madame Marie-Claude BAKHTRI relative aux élections et au prochain référendum</i> .....	114
<i>Question orale n° 13 de Monsieur Christophe FRASSA relative au vote par correspondance électronique</i> .....	115
<i>Question orale n° 14 de Madame Marie-Claire SIMON relative au maintien d'un centre de vote à Anvers et à Liège</i> .....	115
<i>Question orale n° 15 de Madame Claudine SCHMID relative à l'enseignement du français à l'étranger et sur les dérogations pour se présenter aux épreuves du DELF</i> .....	115
<i>Question orale n° 16 de Madame Daphna POZNANSKI, relative aux programmes FLAM</i> .....	115
<i>Question orale n° 17 de Madame Hélène CONWAY relative au congé de maternité au ministère des Affaires étrangères</i> .....	116
<b>Présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement</b> .....	118
<b>Intervention de Monsieur Xavier DARCOS, Ministre délégué à la Coopération, au Développement et la Francophonie</b> .....	125
<b>Questions -Réponses</b> .....	129

## SAMEDI 12 MARS 2005 - MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-président</b> .....	136
---	-----

<i>Examen des vœux de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement</i> .....	136
Résolution n° ENS/R.1/05.03 relative à la stratégie de l'action culturelle extérieure de la France .....	136
Résolution n° ENS/R.2/05.03 relative à la mise en oeuvre du rapport FERRAND .....	136
Voeu n° ENS/V.1/05.03 relatif aux bourses scolaires .....	136
Voeu n° ENS/V.2/05.03 relatif au SIDA, adopté en commission .....	139
Voeu n° ENS/V.3/05.03 relatif à la prise en charge de contrats enseignants résidents .....	141
Voeu n° ENS/V.4/05.03 relatif à l'offre et à la demande de postes d'enseignants .....	145
Voeu n° ENS/V.5/05.03 relatif à la promotion de l'industrie musicale francophone .....	145
<b>Point d'information sur les travaux du groupe de travail Communication</b> .....	145
1. <i>Communication externe</i> .....	146
2. <i>Communication interne</i> .....	146
<b>Projet d'ordre du jour du prochain bureau de juin 2005</b> .....	147
<b>Questions diverses</b> .....	147
<i>Questions sur le retour d'animaux domestiques</i> .....	147
<b>Compte rendu des travaux du collège des Vice-présidents élargi</b> .....	148
<b>Suite des questions diverses</b> .....	149
<i>La question des indemnités</i> .....	149
<i>Participation à plusieurs commissions temporaires</i> .....	149
<i>Conditions de travail dans les consulats honoraires</i> .....	151
<i>Compte rendu de la visite au ministère de l'Economie et des Finances</i> .....	152
1. La fiscalité .....	152
2. Le reversement des retraites africaines .....	153
<i>Indemnités des conseillers de l'AFE</i> .....	155
<i>Visas et passeports</i> .....	155

**ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**  
**2E SESSION DE L'ASSEMBLÉE**  
**DU 7 AU 12 MARS 2005**

**JEUDI 10 MARS 2005 - MATIN**

*La séance est ouverte à 9h 15 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président.  
Monsieur le Président invite à ce que l'on prenne place.*

**Monsieur le Président**

Chers Collègues,  
avant d'ouvrir les travaux de cette session, permettez-moi d'évoquer la mémoire de notre collègue Dominique BRETTE, dont la disparition nous a beaucoup touchés. Élu au Conseil supérieur des Français de l'étranger en 1991 et réélu en 1997 et en 2003, Dominique BRETTE était un homme dont la rigueur et l'honnêteté intellectuelle étaient appréciées de tous.

Mais hélas, ce n'est pas la seule disparition que nous ayons à déplorer. Nos pensées vont aussi vers notre collègue, le Sénateur Paulette BRISEPIERRE, frappée par un deuil cruel en la personne de son fils Claude, et vers notre ami le Président PÉLISSON, qui vient de perdre sa mère. Je vous demande, en ces tristes circonstances, d'observer un moment de recueillement.

*(L'assemblée observe un moment de recueillement.)*

Je vous remercie.

**MOUVEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE  
L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Monsieur le Président**

Le premier point à l'ordre du jour de ce matin appelle les mouvements intervenus au sein de l'Assemblée. Nous avons :

- Jean-Charles PRETET, qui remplace le regretté Dominique BRETTE ;
- Madame Virginia PAGES a démissionné : elle est remplacée par Monsieur Jacques LAUGE ;
- Monsieur Jean-Charles PRETET est inscrit à la commission des Finances et des Affaires économiques ;
- Monsieur LAUGE remplace Madame PAGES à la commission des Affaires sociales.

Jean-Charles PRETET a adhéré au groupe UFE, comme Monsieur LAUGE et Monsieur François CHAPPELET, qui était au RFE et qui s'est inscrit au groupe UFE.

Le groupe de l'Union des Français de l'étranger (UFE) propose de désigner comme membres honoraires de notre assemblée :

- Monsieur Xavier DE VILLEPIN, qui était des nôtres de 1986 à 2004, et
- Monsieur Hubert DURAND-CHASTEL, qui a siégé ici de 1990 à 2004.

Le groupe de l'Association démocratique des Français de l'étranger – Français du Monde (ADFE-FdM) propose :

- Monsieur Guy PENNE, qui a été membre de cette assemblée de 1986 à 2004.

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix ces propositions d'honorariat, qui sont acceptées : Monsieur Xavier DE VILLEPIN, Monsieur Hubert DURAND-CHASTEL, Monsieur Guy PENNE sont membres honoraires de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

*(Applaudissements.)*

## DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

*Monsieur le Président donne la parole à Mademoiselle Béatrice BOURGEOIS.*

### **Mademoiselle Béatrice BOURGEOIS, Chef du Bureau des élections**

C'est un rendez-vous qui revient régulièrement. Les membres des commissions administratives qui ont quitté définitivement la circonscription ou qui ont démissionné doivent être remplacés, et leur désignation est soumise à votre approbation.

Tous les remplacements, toutes les propositions de commissions administratives ont été agréés par les Conseillers de l'assemblée de la circonscription, à l'exception de deux commissions, pour lesquelles je vous demande votre approbation. Il s'agit des commissions proposées par Bujumbura et Victoria, qui n'ont obtenu que des accords partiels, peut-être simplement parce que les Conseillers n'ont pas pu être contactés.

Peut-être, Monsieur le Président, pourrions-nous savoir si nous avons l'accord de l'Assemblée pour Bujumbura et Victoria, dont les compositions vous ont été soumises par écrit ?

*Monsieur le Président s'enquiert d'éventuelles objections. Il met aux voix les propositions de désignation des membres des commissions administratives, qui sont acceptées par l'Assemblée.*

### **Madame Marie-Claire GUILBAUD, membre élu de la circonscription de Canberra**

J'aimerais signaler une petite erreur en ce qui concerne la liste du bureau de Sydney : il s'agit de Madame Marie-Hélène NAVINER, "N-E-R" et non NAVINIER.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame. Y a-t-il d'autres désignations, Madame BOURGEOIS ?

### **Mademoiselle Béatrice BOURGEOIS**

Non, c'était les deux seules commissions qui n'avaient pas obtenu l'accord de tous les Délégués.

### **Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat**

Nous avons en fin de compte des listes pour lesquelles il faut accepter, voter pour les noms qui sont là.

### **Mademoiselle Béatrice BOURGEOIS**

Il s'agit des bureaux, là, Monsieur. La longue liste, c'est la composition des bureaux pour les élections, qui est le sujet suivant.

### **Monsieur Guy SAVERY**

J'ai bien compris. Et il n'y a aucun problème pour Casablanca ? C'est la question que je pose.

### **Monsieur le Président**

Monsieur SAVERY, il y a deux questions :

- celle de la désignation des commissions administratives, qui sont chargées de vérifier les listes électorales ; c'est ce que nous venons de traiter ;
- le point suivant est la désignation des assesseurs des bureaux de vote ; c'est ce que nous allons voir maintenant.



## DESIGNATION DES ASSESSEURS DES BUREAUX DE VOTE

### **Monsieur le Président**

Il nous appartient donc maintenant de désigner les assesseurs des bureaux de vote pour le vote du référendum qui aura lieu le dimanche 29 mai. Compte tenu des délais très courts, tous les postes n'ont pas pu consulter l'ensemble des Conseillers. Vous avez devant vous la liste des propositions faites par les postes.

### **Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'AFE**

Je précise simplement que, dans ce que vous avez devant vous, il y a donc deux listes :

- l'une pour laquelle les postes n'ont pas pu avoir d'accord, et
  - l'autre pour laquelle ils ont eu un accord partiel.
- Il y a une troisième liste courte qui concerne les postes de la part desquels le bureau des élections n'a pas du tout reçu de réponse, souvent parce que je crois que les personnes consultées n'avaient pas voulu se prononcer alors que la date du référendum n'était pas encore connue.

Ce qui est donc proposé aujourd'hui, puisque finalement ces listes sont assez longues et pour ne pas alourdir et allonger le débat, c'est que les conseillers concernés consultent ces listes ; s'ils donnent leur accord, qu'ils veuillent bien émarger cette liste.

Je vous rappelle que c'est le dernier rendez-vous pendant lequel l'Assemblée pourra valider la composition de ces bureaux de vote. Il s'agit évidemment d'une période un peu extraordinaire puisque ce référendum n'est pas un rendez-vous électoral régulier.

### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je voudrais m'interroger - mais je pense que c'est probablement le cas d'autres collègues aussi-, sur la base juridique permettant de consulter l'AFE. Sauf à trouver des manques dans le document sur le site de Legifrance, personnellement, j'ai comme base juridique le décret 92-770 fixant les conditions d'application de la loi organique 76-97 au cas de vote des Français établis hors de France pour un référendum, article 7.

Cet article 7 stipule que ce sont les Délégués des partis politiques habilités à participer à la campagne qui désignent des assesseurs jusqu'à l'avant-veille du scrutin référendaire. Je suis donc un petit peu interloqué par la consultation pressante de ces dernières semaines, avant même que l'on connaisse d'ailleurs la date du scrutin, auprès des Délégués. Et surtout, je ne vois pas de traces d'un texte ultérieur qui aurait, peut-être, changé cette base que je possède, et j'aimerais avoir un petit peu d'explication sur ce thème. Merci.

### **Mademoiselle Béatrice BOURGEOIS**

Nous nous sommes fondés sur l'application du décret de 1976 qui est dans les visas, lequel dit que les assesseurs sont désignés par — à l'époque — le Conseil supérieur des Français de l'étranger ou son bureau permanent.

### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'**

C'est un texte antérieur dont vous parlez.

### **Monsieur Pierre ROBION**

C'est le décret 76-950 du 14 octobre 1976.

### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'**

Mais moi, j'ai un décret 92-770 du 6 août 1992, qui s'appliquait probablement au référendum sur le traité de l'Union européenne.

*Monsieur le Président demande à Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT s'il a un avis à donner.*

### **Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Écoutez, ce n'est pas un avis. Monsieur le Secrétaire général, il y a un conflit de décrets : vous avez dans votre ministère un service juridique. Je propose que vous le consultiez très rapidement sur ce conflit entre les deux ; et votre service juridique, dont c'est la responsabilité, vous donnera un avis.

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.*

**Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je crois qu'il ne faut pas faire de confusion : en 1976, c'était un type de Conseil supérieur des Français de l'étranger. Nous sommes passés en 1982 au suffrage universel, et je crois que, là aussi, on a de nouveaux textes de loi, et ce sont ceux-là qu'il faut plutôt appliquer. Je crois que Pierre-Yves LE BORGNIER a raison de parler du dernier dont il a connaissance, celui de 1992. Je donne simplement mon impression.

**Madame Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico**

Merci Monsieur le Président. Excusez-moi, je n'ai pas très bien compris ce "absence de réponse" ; il y a une liste, une des villes par laquelle je suis concernée, et effectivement, je n'ai jamais été contactée par le consulat de Managua. Et il n'y a pas de liste de noms : ce sont des listes uniquement de villes ; c'est que les consulats ne vous ont rien envoyé ? L'absence de réponse, ce n'est pas de la part des Conseillers ? C'est de la part des consulats ?

**Monsieur Pierre ROBION**

Je crois qu'il y a plusieurs cas de figure. Je n'ai pas le détail, puisque par définition, nous n'avons pas eu de correspondance.

**Madame Marie-Hélène PONTVIANNE**

Il n'y a rien à faire : nous ne pouvons pas donner un accord s'il n'y a pas de liste de noms.

**Monsieur Guy SAVERY**

Il est évident que je parle pour le Maroc, à savoir que nous avons été consultés par différents consulats au Maroc — tardivement, mais je pense que ce n'est pas de leur faute : ils ont certainement reçu aussi des instructions. Aussi, comme je pense partout, les Conseillers ont été contactés ; certains ont dû répondre, peut-être que l'un n'a pas répondu.

Mais une chose est certaine, c'est que la question que je vous pose est une question de fond : à partir du moment où nous sommes réunis aujourd'hui, et que nous devons statuer sur les compositions de ces bureaux, du moins en ce qui concerne les assesseurs et que, dans certains bureaux, par exemple celui de Casablanca, les propositions qui ont été effectuées par les différents Conseillers sont accompagnées du nombre postes exigés et vont entraîner un contentieux.

Que va-t-il se passer à l'issue de la réunion de notre Assemblée, puisque comme vient de le dire Monsieur le Secrétaire général, il n'y aura plus d'autres réunions par la suite ? Comment les consulats vont-ils pouvoir appréhender ou approcher le problème de la désignation des titulaires - je dis bien des titulaires - en tant qu'assesseurs de ces bureaux s'il y a un contentieux ? C'est la question que je voulais poser.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur SAVERY, de m'avoir posé cette question, mais je pense que nous ne résoudrons pas ce problème ce matin dans l'immédiat. Je suggère à l'Assemblée de se ranger à la proposition du Sénateur CANTEGRIT et de demander à Mademoiselle BOURGEOIS de prendre l'attache du service juridique du Département afin que nous puissions en avoir un avis autorisé et régler ce problème avant la fin de cette session.

*Monsieur le Président invite à ce que l'on passe maintenant au point suivant de l'ordre du jour.*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DE DECEMBRE 2004**

*En l'absence de demande de prise de parole, Monsieur le Président considère que le compte rendu du bureau de décembre 2004 est approuvé par l'Assemblée. Il l'en remercie.*

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Henry-Jean LOUSTAU.*

**Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président de la commission temporaire des Anciens combattants**

Mes chers collègues, notre Rapporteur, dans quelques instants, vous donnera un aperçu des travaux de la commission temporaire des Anciens combattants.

Je pense que l'action de cette commission depuis 20 ans a été positive et a redonné à nos vétérans de l'étranger la place qui est la leur dans le monde combattant français. Nous avons, d'autre part, obtenu des avantages essentiels pour nos camarades des pays placés autrefois sous l'autorité de la France, et nous avons motivé l'Office national des anciens combattants, l'ONAC, sur leur problème particulier.

Mais le monde combattant, comme toutes les sociétés humaines, évolue, et les problèmes que nos successeurs devront régler dans l'avenir seront différents. Aujourd'hui, le seul et dernier avantage que nous pouvons encore obtenir pour les anciens combattants de notre ex-empire est la dé cristallisation totale de la retraite du combattant, ce qui ne serait pas un effort financier énorme, mais aurait un impact important notamment en Afrique et au Maghreb. Pour le reste, nous avons obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir dans la situation financière mondiale actuelle.

Je pense que c'est ma dernière année parmi vous, car on ne peut pas rester jusqu'à 90 ou 100 ans à la tête d'une fédération ou dans une assemblée, ou même Président d'une commission. Mais avant mon départ, je voudrais essayer avec mes amis d'étudier les nouvelles actions possibles en faveur des nouvelles catégories de combattants qui vont surgir et qui sont les jeunes que nous avons envoyés

- au Liban, il y a quelques années,
- en Irak durant la guerre du Golfe,
- en Côte d'Ivoire actuellement, et
- de même qu'en Afghanistan, et

hélas sans doute dans d'autres pays pour des conflits qui auront lieu dans l'avenir.

Nous avons encore toute cette année pour étudier les actions que nous pourrions mener, ce qui justifierait la pérennité de cette commission qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, a rendu de grands services.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président, mais la mandature n'est pas *(applaudissements)* terminée ; nous aurons l'occasion de vous revoir à cette tribune.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.*

**RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens combattants**

Chers Collègues,

A la demande réitérée du collège des Vice-présidents, nous présentons en séance plénière une synthèse du rapport de la commission temporaire des Anciens combattants.

Ce résumé — c'est la loi du genre — étant forcément réducteur, nous insistons, comme nous le fîmes en octobre dernier, pour que le rapport de notre commission soit mis en ligne sur Internet dans son intégralité et reproduit dans le compte rendu de cette assemblée plénière.

Première personnalité invitée, Patrick LEVAYE, Directeur adjoint au cabinet du Ministre délégué aux Anciens Combattants, a exprimé sa satisfaction de pouvoir poursuivre le dialogue qu'il avait entamé l'an dernier avec les membres de la commission, réalisant ainsi un vœu du Ministre.

1. Monsieur LEVAYE a évoqué le problème posé par les propositions de décoration émanant des associations d'anciens combattants, compte tenu des contingents, qualifiés de faibles par la commission, mis à la disposition du Ministre délégué aux Anciens Combattants.

Tout en reconnaissant que le Ministère est appelé à faire des choix "sévères", le Directeur adjoint de cabinet, quelque peu forcé à pratiquer l'art de la litote, a indiqué que les associations d'anciens combattants français n'étaient pas oubliées, puisque dans la prochaine promotion de l'Ordre national du Mérite figurera l'un de leurs membres.

Sur cette question, où les médailles ont leur revers, une douzaine de membres de la commission sont intervenus. A l'invitation de Patrick LEVAYE, le lieutenant-colonel Christian PROTAR, conseiller technique au cabinet du Ministre Hamlaoui MEKACHERA, nous a apporté certaines précisions.

Il est ressorti de nos échanges que la FACS propose  
- d'une part, des anciens combattants ayant des titres de guerre et des citations, au Bureau des décorations, et,  
d'autre part, des anciens combattants au titre de la vie associative, au secrétariat d'État aux Anciens Combattants. La seconde catégorie est celle qui a le plus de difficultés à être récompensée.

A ce propos, le lieutenant-colonel PROTAR nous a fait valoir que les contingents attribués aux associations d'anciens combattants ne diffèrent pas sensiblement de ceux affectés aux associations dans les autres ministères.

Les membres de la Commission n'ont pu se satisfaire de cette constatation et ont demandé que les quotas soient revus à la hausse. Des anecdotes, désolantes pour la plupart, sont venues étayer cette revendication. D'aucuns ont déploré l'opacité du processus de nomination et des choix.

2. Le deuxième point soulevé portait sur les avantages octroyés aux enfants des anciens combattants résidant en France ; avantages qui ne sont pas toujours consentis aux filles et fils des vétérans établis à l'étranger, soit par manque d'informations, soit à cause des difficultés liées à la préparation des dossiers.

La commission a émis un vœu à ce sujet. Le lieutenant-colonel PROTAR nous a fait observer que les difficultés et les exemples rapportés ne relevaient pas d'une question de quotas mais de dossiers. Il a aussi souligné qu'il n'y avait pas d'ostracisme vis-à-vis des enfants des anciens combattants français résidant à l'étranger. Que ce soit pour ces emplois réservés ou pour les bourses d'études, il nous a invités à lui écrire et a mentionné que les dossiers seraient traités au cas par cas.

En ce qui a trait aux admissions dans des maisons de retraite de l'ONAC, conventionnées ou pas, ou dans des instituts pour handicapés, la Mission interministérielle auprès des rapatriés (et en particulier, Marc DUBOURDIEU) peut nous aider. Cela dit, trouver une place dans un institut spécialisé en France relève du "parcours du combattant".

3. "Vérité au deçà, erreur au-delà", cet axiome de Pascal, appliqué non pas aux Pyrénées, mais aux conditions nécessaires pour obtenir le statut d'ancien combattant au titre de la guerre d'Algérie, a ressuscité au sein de notre commission la "querelle des Anciens et des Modernes".

L'assouplissement de ces conditions a eu pour effet que quelqu'un qui n'était pas considéré comme ancien combattant au début de 2004, parce qu'il ne répondait pas aux exigences qui prévalaient alors, s'est retrouvé ancien combattant à la fin de 2004. En somme, on peut constater que la guerre d'Algérie continue à faire des anciens combattants et non pas des victimes.

Au-delà de cette brève mais forte polémique entre les membres de la commission, nous avons appris les raisons qui ont concouru à reconnaître comme ancien combattant tout militaire ayant passé quatre mois en Algérie, entre 1954 et 1962, même s'il ne servait pas dans une unité combattante.

Cette reconnaissance s'est effectuée principalement sous la pression des associations d'anciens combattants qui ont fait valoir que les gendarmes, qui étaient présents dans toute l'Algérie, ont eu le statut d'anciens combattants, étant donné que l'"insécurité était partout", ce qui a entraîné les policiers à réclamer le même statut. Les associations d'anciens combattants en ont conclu qu'il n'y avait pas de raison que cette mesure ne s'étendît pas à tous les militaires présents en Algérie.

Certains membres de la commission prédisent à la suite des revendications de certaines associations que l'on ne s'arrêtera pas, sans doute, en si bon chemin. L'aboutissement logique des conditions pour l'obtention du statut d'ancien combattant serait d'aller jusqu'en juillet 1964, date limite à laquelle a été décernée la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Algérie, laquelle a donné droit à l'éphémère médaille de la guerre d'Algérie, remplacée ensuite par la médaille du Titre de reconnaissance de la Nation.

4. La politique de communication du Secrétariat d'État vis-à-vis des associations d'anciens combattants français établis à l'étranger a donné lieu à diverses propositions. Finalement, nous sommes convenus avec le lieutenant-colonel Christian PROTAR que la solution la plus efficace consisterait à étoffer la partie du site Internet du Ministère de la Défense consacrée aux anciens combattants.

5. A une question sur les projets de visites à l'étranger du Ministre délégué aux Anciens Combattants, le conseiller technique a rappelé que les voyages du Ministre avaient pour cadre  
- soit des pays anciennement sous la souveraineté française (avec pour thème : la mémoire partagée)  
- soit des pays qui étaient alliés pendant les derniers conflits mondiaux.

En prolongement de la dernière réunion de la commission, des questions ont été posées concernant une visite du Ministre à Monaco, un projet de mémoire partagée avec le Canada et l'envoi d'un représentant de la FACS à Pondichéry. La visite à

Monaco est toujours à l'ordre du jour. En ce qui concerne le Canada, le Ministre a rencontré son homologue canadien il y a deux mois et demi, et la réflexion sur la mémoire partagée se poursuit entre Paris et Ottawa.

Par ailleurs, Alain NAEDER a été félicité par les membres de la commission qui l'honorent par sa promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

*(Applaudissements.)*

6. Fut ensuite abordée la question de l'acheminement de médicaments, de livres et de vêtements aux anciens combattants et à leur famille. On agit au cas par cas. Il faut :

- d'abord identifier le matériel — toute cession de matériel nécessite une décision du cabinet du Ministre de la Défense ;
- chercher un moyen de transport ;
- bénéficier de l'aide de bénévoles et ;
- avoir l'autorisation des douanes.

De plus, on doit s'assurer que les anciens combattants français auront droit à cette aide au même titre que les anciens combattants des pays bénéficiaires ayant combattu dans l'armée française. Il est à noter qu'il n'existe pas de politique proprement dite concernant les antennes médicales, sauf au Maroc, en Tunisie et en Algérie.

7. Notre dernière invitée fut Christel AUGUSTIN, chef du Bureau des solidarités à l'ONAC. Madame AUGUSTIN a fait le point sur la situation des 11 ONAC conventionnées et sur les 5 qui ne le sont pas.

L'ONAC, via les 11 ONAC conventionnées et les 5 ONAC non conventionnées, à l'étranger, ainsi que 24 ambassades, a reçu un montant de 750 000 euros pour l'exercice financier 2005, comparativement à 737 000 euros en 2004.

La constitution et la réunion de commissions d'anciens combattants — commissions différentes des comités consulaires pour la protection et l'action sociales — a suscité un certain intérêt parmi les membres de la commission. Les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger sont membres de droit des commissions d'anciens combattants, avec voix consultative.

Enfin, les vœux dont nous allons vous donner lecture ont tous été adoptés à l'unanimité en commission.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jacques JANSON pour cet exposé très synthétique de son rapport, puis invite à passer à l'examen des vœux.*

## EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

### ***Vœu n° COMB/V.1/05.03***

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du vœu n° COMB/V.1/05.03 relatif à la Légion d'honneur et à l'Ordre national du Mérite concernant les anciens combattants français de l'étranger, adopté à l'unanimité en commission.*

#### **Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Berne**

Je serai bref, mais j'avais demandé, mon cher Rapporteur, que soit nommé dans la demande "le Ministre de la Défense", ainsi que le Ministre délégué aux Anciens Combattants ; c'est-à-dire ne pas oublier la Défense, parce que nous avons beaucoup de camarades à l'étranger qui sont réservistes, officiers, sous-officiers, et qui, dans certains cas, remplissent les conditions requises.

#### **Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Il faut quand même faire la distinction entre les anciens combattants et ceux qui sont à la défense et qui sont effectivement soit actifs, soit dans la réserve ; cela n'a rien à voir. Nous sommes ici dans le cadre des anciens combattants.

#### **Monsieur Henry-Jean LOUSTAU, Président de la commission temporaire des Anciens combattants**

J'ai déjà répondu à cette question au cours de la commission. Les propositions de décoration que nous soumettons à la Défense sont établies par nous ou par des services pour les gens qui ont des titres de guerre, titres qui n'ont pas encore été récompensés : par exemple un monsieur qui aurait eu la médaille militaire quand il était jeune et qui a continué à combattre, qui a eu une ou deux citations postérieures, il est proposable automatiquement pour la Légion d'honneur. Ce sont ces gens-là qui passent à la Défense où, si j'ose dire, ces décorations sont dans un certain sens plus faciles à obtenir, puisque s'ils remplissent les conditions, il y a une liste d'attente et ils passent quand c'est leur moment.

La deuxième catégorie dont nous nous occupons également, ce sont des anciens combattants, donc des gens qui ont fait la guerre, comme civils ou comme militaires, c'est-à-dire des gens qui étaient dans l'armée active ou des civils qui étaient réservistes, et qui, durant toute leur vie ou après leur retraite se sont occupés de diriger des associations, ce qui souvent, constitue un travail qui leur prend beaucoup de temps et nécessite une certaine motivation.

Nous voulons récompenser ces gens-là, puisqu'en principe, ils sont bénévoles. Nous n'avons donc pour les récompenser que des contingents de décorations, à un autre titre, au titre associatif, et cela s'avère beaucoup plus difficile, puisqu'il y en a des milliers : il suffit d'aller au Ministère des Anciens Combattants pour voir que le service Chancellerie est envahi par des dossiers.

Dans ces centaines de dossiers en instance, les anciens combattants de l'étranger n'ont pas grande chance de passer ; sauf si nous allons les chercher, trions avec les secrétariats et tirons ces dossiers. Aussi, Nous voudrions qu'un contingent leur soit attribué, de façon à limiter et à faciliter nos recherches.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Henry-Jean LOUSTAU de ces précisions et demande aux intervenants d'être brefs parce que l'on a déjà pris du retard.*

#### **Monsieur Gilles D'AGESCY, membre élu de la circonscription de Rabat**

C'est un point d'ordre. Les membres d'une commission n'ont pas à reprendre la parole en séance plénière.

*Monsieur le Président remercie Monsieur D'AGESCY de le rappeler.*

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Je prends la parole, parce que j'ai fait partie de cette commission alors que je n'ai jamais été volontaire ; je ne sais d'ailleurs pas pourquoi. En revanche, je voudrais, s'il vous plaît Monsieur le Président, préciser dans le paragraphe 3, comme dans le paragraphe 2: on parle toujours de cette notion d'anciens combattants ou d'assimilés anciens combattants uniquement concernant l'Algérie.

Je suis un peu étonné, parce que à partir de 1954, nous étions déjà en maintien d'ordre, et même en opérationnel au Maroc ; et on ne parle pas du Maroc. On ne parle que de l'Algérie. Je pose donc la question : est-ce un oubli ? C'est la première question : je suis un peu étonné que l'on ne parle que de l'Algérie ; nous avons fait autre chose ailleurs.

Ensuite, vous parlez des quatre mois en Algérie entre 1954 et 1962 : est-ce bien 1954, ou n'est-ce pas 1952 ?

#### **Monsieur Jacques JANSON**

Je crois que vous avez raison : c'est 1952.

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Merci.

#### **Monsieur Henry-Jean LOUSTAU**

On parle beaucoup de l'Algérie, d'abord parce que cela a duré 10 ans ; il y est passé 100 000 personnes par an, des gens du contingent qui faisaient leur service militaire : cela fait donc 1 million de personnes concernées par la guerre d'Algérie, et qui en plus, sont plus jeunes que les autres.

Ceux qui ont fait la guerre de 39-45, dont vous-même probablement et moi-même, ceux qui ont fait la guerre d'Algérie, les plus jeunes sont de mon âge — c'est vous dire qu'ils ne sont pas de la première jeunesse ! Donc, ou bien ils ont été récompensés, ou cela ne les intéresse plus. Et c'est pour cela que, dans les associations, nous recevons des demandes des gens d'Algérie, dont certains ont 60 ans, 65 ans, etc.

C'est pour cette raison que vous avez l'impression que nous nous occupons davantage de l'Algérie que des autres ; non : c'est qu'ils sont plus nombreux. Merci.

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.1/05.03 relatif à la Légion d'honneur et à l'Ordre national du Mérite concernant les anciens combattants français de l'étranger, qui est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° COMB/V.2/05.03**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.2/05.03 relatif au taux français de retraite pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires, adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de remarque, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.2/05.03 relatif au taux français de retraite pour les anciens combattants originaires de nos ex-territoires, qui est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° COMB/V.3/05.03**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.3/05.03 relatif à l'action sociale, adopté à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de remarques, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° COMB/V.3/05.03 relatif à l'action sociale, qui est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° COMB/V.4/05.03**

*Monsieur Jacques JANSON donne lecture du voeu n° COMB/V.4/05.03 relatif à l'exonération fiscale relative à la pension de réversion aux veuves des GIGF, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Guy SAVERY**

Le fait de supprimer "français" a-t-il été voulu ? Alors que dans l'objet, on parle des grands invalides de guerre français, dans le texte, à deux reprises, on n'en parle pas.

**Monsieur Jacques JANSON**

C'était implicite ou c'est implicite ; c'est sous-entendu ; mais on peut l'ajouter.

**Monsieur Guy SAVERY**

Non : simplement, cela veut dire que l'on peut très bien avoir de grands invalides de guerre qui ne sont pas français.

**Monsieur Jacques JANSON**

D'accord ; à ce moment-là, on n'a qu'à ajouter "français".

**Monsieur Pierre OLIVIERO**

Simplement une petite coquille, si vous le voulez bien : nous avons en haut de la page "Assemblée des Français de l'étranger", et nous, nous parlons de l'"Assemblée des Français à l'étranger". Il faudrait donc peut-être rectifier.

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Je m'interroge tout simplement quant aux conséquences fiscales : a-t-on pris contact, a-t-on consulté, avant d'émettre ce voeu, dans ce domaine ? Parce que c'est une exonération considérable, et j'imagine en particulier à l'étranger que les conventions de non-double imposition... Il y a tout un travail considérable à faire avant d'émettre un tel voeu.

*Monsieur le Président remercie Monsieur GIRAULT pour sa remarque très pertinente.*

**Monsieur Jacques JANSON**

En fait, nos Sénateurs ont pris contact ; mais je vois qu'Alexandre LAURENT a une précision à apporter.

**Monsieur Alexandre LAURENT**

Puisque l'on parle ici de pensions de réversion, on peut parler carrément de la pension du grand invalide. Or, il faut savoir qu'il existe une loi de 1948 qui, après la guerre, a fait en sorte que les pays qui étaient participants de la guerre 39-45 se sont mis

d'accord pour ne pas taxer un droit à réparation. Déjà, On peut donc le demander, mais normalement, c'est dans les faits, même si ce n'est peut-être pas toujours respecté.

Le problème, c'est que normalement, il ne faut jamais déclarer ce genre de revenu comme la retraite du combattant dans une déclaration d'impôts ; si vous le faites une fois, vous aurez du mal à ce qu'on l'enlève.

*Monsieur le Président remercie Monsieur LAURENT de cette explication et met aux voix le vœu n° COMB/V4 /05.03 concernant l'exonération fiscale relative à la pension de réversion aux veuves des GIGF, qui est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Henry-Jean LOUSTAU et Monsieur Jacques JANSON.*

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

La commission temporaire de la Formation professionnelle n'ayant pas encore voté ses vœux, nous allons intervertir : la pause aura lieu immédiatement, ce qui donnera l'occasion aux membres de cette commission de se réunir en salle 5 afin de voter ses vœux, et la séance reprendra dans un quart d'heure.

*La séance est interrompue.*



**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*Monsieur le Président invite les participants à rejoindre leur place. Il ouvre la séance et annonce la reprise des travaux. Puis il donne la parole à Madame Hélène CONWAY.*

**RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**Madame Hélène CONWAY, Présidente de la commission temporaire de la Formation professionnelle**

Merci, Monsieur le Président, surtout d'avoir permis à la commission de se réunir très rapidement pour la lecture et l'approbation des voeux en commission. Je crois qu'il serait bon, au mois de septembre, de penser à laisser un peu de temps aux commissions temporaires, dans la semaine de travaux, pour qu'elles puissent travailler comme des commissions permanentes, lire et approuver les voeux qu'elles émettent.

Je vais procéder à un rapport oral, puisque c'était ce qui avait été demandé. Ce rapport oral est finalement complémentaire de celui que vous avez sous les yeux, qui contient les deux résumés et notes écrites qui ont été soumises par les deux intervenants que nous avons entendus.

Si cette commission se préoccupe, bien sûr, de formation professionnelle puisque c'est son titre, nous ne pouvons pas oblitérer l'emploi; et nous y pensons, nous en parlons, puisque finalement, l'emploi se retrouve être le résultat d'une formation professionnelle réussie. Et vous trouverez ces deux thèmes développés dans les interventions de Monsieur Pierre-Alain COFFINIER et de Monsieur FOUREL.

Le 7 février dernier, quand nous avons fait parvenir le programme pour la réunion de cette commission, j'avais aussi envoyé un message aux membres de la commission rappelant qu'en mars 2005, à Montréal, à Bangkok, à Barcelone, à Dakar, à Francfort, à Ottawa, à Tel-Aviv et à Tunis, le CCPEFP (comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle) et le CCPAS (comité consulaire pour la protection et l'action sociale) seront à titre expérimental réunis en un seul comité consulaire, qui sera chargé de définir les orientations du poste dans les affaires relatives à la formation professionnelle et à l'emploi et à la protection sociale des Français.

Il me semblait donc opportun de savoir ce qui avait été réalisé dans les divers postes et de commencer à évaluer les premiers obstacles que pouvaient identifier les Conseillers qui travaillent sur le terrain.

J'avais donc pensé qu'il était très important d'auditionner Monsieur COFFINIER, afin qu'il nous explique comment cette expérimentation était envisagée, était engagée, et aussi pour lui donner l'opportunité d'entendre les questions des membres de la commission.

Je ne reprendrai pas les points présentés dans la note écrite que Monsieur COFFINIER a soumise et que vous avez sous vos yeux dans le rapport. Je vous résumerai simplement un ou deux points que les membres de la commission ont trouvés importants.

Tout d'abord un problème énorme, qui a trait à la rigidité de la trésorerie publique et aux contraintes budgétaires, qui font que cette expérimentation peut être perçue et menée de façon très différente d'un poste à l'autre, puisque chacun doit s'adapter suivant ses contraintes à ce qu'il peut faire et à ce qu'il peut réaliser localement.

Seuls les postes de Tunis et de Dakar peuvent avoir un compte de dépôts de fonds. Et Monsieur COFFINIER nous a expliqué que si cela fonctionnait bien dans ces deux postes, toutes les mesures qui auraient contribué au succès de ces expérimentations seraient bien sûr étendues aux autres postes.

Ce qui n'était en revanche pas très clair, c'est que dans la liste que je vous ai énumérée, à part Dakar et Tunis, d'autres postes font partie de cette expérimentation mais auxquels on n'a pas donné finalement les mêmes moyens parce qu'ils n'ont pas de dérogation budgétaire.

Nous avons reçu une contribution venant de Tunis, qui était extrêmement intéressante, puisque Tunis est l'un des deux postes pilotes, et qui pose des questions de fond sur

- les objectifs de la fusion entre le CCPAS et le CCPEFP ;
- la composition du comité, avec un appel qui est fait aux experts dont le rôle et le statut ne sont pas très clairs, pas bien définis ;
- les moyens aussi, avec des précisions qui étaient demandées quant à la nature des services générateurs de revenus.

Une série de réunions a eu lieu et la contribution que nous avons reçue de Tunis était en fait le reflet de toutes ces questions. Comme nous sommes au mois de mars et que ce comité devait commencer à fonctionner à partir de ce mois et qu'il ne s'était pas encore réuni étant donné qu'il reste encore un grand nombre de questions à traiter, lesquelles n'ont pas obtenu de

réponse, la commission a décidé de vous présenter un vœu, que le Rapporteur vous lira dans quelques minutes, pour demander l'extension de la durée de l'expérimentation, afin que celle-ci puisse être menée à bien.

Nous avons aussi enregistré qu'il existait une véritable volonté de réussite de la mise en place de ces comités, mais qu'il subsiste également quand même un grand nombre d'incertitudes et de réponses qui n'ont pas été données ou trouvées pour l'instant.

Ensuite, Monsieur COFFINIER a procédé à un résumé extrêmement succinct des travaux de la commission permanente pour la Formation professionnelle et pour l'Emploi qui s'était réunie vendredi dernier, avec trois points importants à noter :

- *premièrement*, que l'activité des comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle a permis de trouver des emplois à 3481 ressortissants français à l'étranger en 2004 ;
- *deuxièmement*, que le réseau des chambres de Commerce, qui gère l'activité emploi pour le compte de certains comités, a augmenté considérablement ses placements en faveur de nos ressortissants ; c'est une augmentation de l'ordre de 38 % ;
- *troisièmement*, enfin, que le budget 2004 consacré aux comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle par le Ministère des Affaires étrangères s'est élevé à 1231 917 euros : c'est un chiffre stable, qui est identique à celui de l'année précédente.

Monsieur COFFINIER a posé une question de fond, je crois, à laquelle nous devons tous réfléchir, surtout pour ceux qui résident en Europe, qui tient à la pérennité du réseau en Europe. Il nous a dit que le EURES (acronyme anglais « services européens de l'emploi ») offrait un service assez similaire à celui des CCPEFP, que la France était le seul pays à avoir un réseau et à offrir un tel service à ses ressortissants. Il s'est donc demandé si ce service en Europe devait continuer.

A cela, on peut répondre d'une part que, si la France est le seul pays, elle peut servir de modèle plutôt que devoir faire ce que les autres font. D'autre part, c'est en Europe que résident quand même le plus grand nombre de ressortissants français. Tout cela est basé sur la notion de service public et de ce que l'on veut finalement offrir à nos compatriotes.

Nous avons ensuite auditionné Monsieur FOUREL, Directeur du Centre de formation pour adultes à Madagascar. Après la théorie de Monsieur COFFINIER, nous sommes donc passés à la pratique, une pratique avec une expérience extrêmement intéressante, qui a maintenant 18 ans d'âge, celle d'un centre de formation qui fonctionne très bien, qui a permis de placer un très grand nombre de jeunes ; et qui offre surtout — et c'était le point le plus intéressant — un encadrement complet de la personne, puisque celle-ci se voit accompagner socialement. Ce centre est également prévu pour les jeunes qui rencontrent des difficultés en français, une formation linguistique faisant partie de la formation complète. C'est un exemple dont beaucoup peuvent s'inspirer.

Bien sûr, c'est un poste qui a très bien fonctionné, qui a reçu des subventions peut-être assez généreuses, mais qui obtient quand même, je crois, des résultats probants et qui justifient cet investissement.

Il y a une petite inquiétude, à savoir que le montant de la subvention accordée a diminué cette année. Le Directeur disait qu'il fallait tout de même faire attention : si une réduction était prévue à l'avenir, de ne pas descendre sous un certain seuil qui mettrait en danger finalement la pérennité de ce centre.

Ce centre a acquis une telle réputation que maintenant, les entreprises font directement appel à certaines formations ciblées qu'il dispense. Ce centre emploie également des formateurs qui ont un statut de permanent, ce qui permet de renforcer à la fois le succès et la réputation de ce poste.

J'en ai terminé avec les points qui ne font pas partie du rapport écrit que vous avez, que je pensais nécessaires et importants d'ajouter à ce rapport. La commission a formulé deux vœux et deux motions, que le Rapporteur va maintenant vous présenter.

*Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY de ce complément d'information et il donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW, rapporteur de la commission temporaire de la formation professionnelle pour la lecture des vœux.*

## EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### **Monsieur Claude MAC GAW, Rapporteur de la commission temporaire de la formation professionnelle**

Si vous permettez, Madame la Présidente, je vais demander aux lecteurs de ce rapport de bien vouloir inverser les deux chiffres dans "Secteur confection", après "en moyenne il existe au centre :

- 37 % d'hommes, 42 % en préparatoire
- 63 % de femmes, 58 % en qualification "

Ce n'est pas 38 %, mais

- 62 % sont Français, et
- 38 % sont Malgaches.

Je vous demanderais de bien vouloir corriger cela : c'est une erreur importante, qui mérite d'être rectifiée.

***Voeu n° FOR/V.1/05.03***

*Monsieur Claude MAC GAW donne lecture du voeu n° FOR/V.1/05.03 relatif à la mise en place de la réforme des comités consulaires, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas**

Je crois qu'il y a une erreur qui est récurrente : c'est l'"Assemblée des Français de l'étranger", et non l'"Assemblée des Français à l'étranger".

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FOR/V.1/05.03 relatif à la mise en place de la réforme des comités consulaires, qui est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur Claude MAC GAW donne lecture du voeu n° FOR/V.2/05.03 relatif au rappel des instructions, adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° FOR/V.2/05.03 relatif au rappel des instructions, qui est adopté à l'unanimité.*

*Monsieur Claude MAC GAW donne lecture de la motion n° FOR/M.1/05.03 relative à la formation professionnelle des résidents français en Israël, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Monsieur le Président**

Cette motion ayant été adoptée à l'unanimité, il n'y a pas de donc lieu d'en débattre ici ; il suffit de l'afficher, parce que nous n'avons pas eu le temps de le faire, mais il n'y a pas de débat sur cette motion qui a été adoptée à l'unanimité en commission.

**Madame Hélène CONWAY**

Je crois quand même qu'il faudrait corriger le français : "considérant *le* lien étroit", car sinon, la phrase n'a pas de verbe.

**Monsieur le Président**

La motion n° 2 a-t-elle aussi été adoptée à l'unanimité ?

**Monsieur Claude MAC GAW**

Oui, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Je crois donc que nous en avons terminé avec la commission temporaire de la formation professionnelle.

*Monsieur le Président remercie Madame Hélène CONWAY et Monsieur Claude MAC GAW.*

*(Applaudissements.)*

*La séance est interrompue à 10 h 45 pendant 10 minutes.*

**Monsieur le Président**

Mes chers collègues, je passe d'abord la parole à la Présidente de la commission temporaire pour la Formation professionnelle, qui va nous présenter la nouvelle version de la motion n° 1, qui a été corrigée en commission.

**Motion n° FOR/M.1/05.03****Madame Hélène CONWAY**

Il y a eu objection à la formulation du texte de la motion ; le texte a donc été repris. La motion n° 1 pour la formation professionnelle des résidents français en Israël est la suivante :

"L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant,

- le lien étroit entre le manque de formation et la difficulté à trouver un emploi,

considérant que la convention signée entre l'autorité consulaire et l'organisme gérant l'antenne emploi inclut l'offre de formation, demande,

que le comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle à Tel-Aviv recommande la mise en place d'actions de formation à destination des résidents français en Israël."

Voilà la nouvelle version.

**Monsieur le Président**

La nouvelle version apparaît sur les écrans et vous pouvez en prendre connaissance.

*En l'absence d'objections, Monsieur le Président considère que cette motion est adoptée par l'Assemblée. Il remercie Madame Hélène CONWAY.*

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA  
DECENTRALISATION APPLIQUEE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier DARRASON.*

**Monsieur Olivier DARRASON, Président de la commission temporaire de la Décentralisation appliquée aux Français établis hors de France**

Je vais donner immédiatement la parole à Paul CLAVE, qui a rédigé, en accord naturellement avec nous, le rapport. J'attirerai simplement votre attention sur les voeux qui sont formulés *in fine* et sur lesquels je pense qu'il sera utile, sinon d'avoir une discussion, en tout cas que vous vous prononciez.

**RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA DECENTRALISATION  
APPLIQUEE AUX FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE**

**Monsieur Paul CLAVE, Rapporteur de la commission temporaire de la décentralisation appliquée aux Français établis hors de France**

Vous avez ce rapport. La commission s'est donc réunie lundi après-midi. Nous avons pu auditionner Monsieur Pierre-Alain COFFINIER, qui a remplacé Monsieur Bernard GARANCHER pour le suivi de la mise en place de l'expérimentation des comités de gestion consulaire.

La commission a abordé, avant l'audition de Monsieur COFFINIER, quelques problèmes, dont en particulier celui, qui était cher je crois à Monsieur PUJOL, relatif à la taxation des résidences secondaires. C'est un problème récurrent puisqu'il a déjà été évoqué entre 1982 et 1985.

Nous avons donc simplement fait une recommandation, puisque ce problème n'est pas spécifique à notre commission, pour dire que, concernant les cas de Français résidant à l'étranger dans des pays n'ayant pas passé de convention avec la France en matière de non-double imposition (ces Français qui représentent un nombre extrêmement faible de propriétaires de résidence secondaire en France), nous demandons simplement une fois de plus que, pour cette taxation virtuelle — qui est un revenu virtuel puisqu'il est équivalent à trois fois la valeur locative de la résidence —, nous puissions bénéficier auprès de Bercy d'une exonération, compte tenu de certains critères qui pourraient être appliqués à ces Français, qui permettraient de ne pas respecter la réciprocité avec les étrangers ayant également une résidence en France.

Ces critères seraient :

- l'inscription sur le registre des Français de l'étranger,
- l'inscription sur des listes électorales faisant en sorte que ces Français de l'étranger participent aux élections législatives.

Il faut bien sûr rester prudent avec Bercy, mais je crois qu'avec une addition de critères de ce type, nous pourrions avoir — d'autant, je le répète, que cela ne touche qu'un nombre extrêmement faible de personnes — éventuellement une exonération de la part de Bercy, et voir cette taxation sur un revenu virtuel ne plus s'appliquer à ces Français.

Nous avons ensuite auditionné Monsieur COFFINIER, et je crois que, dans l'ensemble, la commission apprécie la position actuelle de l'administration, qui consiste à associer le plus possible les élus à la réflexion sur l'expérimentation des comités consulaires.

Monsieur COFFINIER, fort des précédents travaux de notre commission, et surtout de la décision que nous avons prise de rédiger un avant-projet d'arrêté, s'est donc rendu à Nantes afin de rencontrer le Trésorier payeur général pour l'étranger (TPGE). Les réponses qu'il a obtenues - vous le verrez dans le rapport - n'ont pas été satisfaisantes, puisque l'on nous a signalé qu'il n'était pas possible d'obtenir des dérogations, compte tenu de la mise en place de la LOLF (La loi organique relative aux lois de finances) dès le 1er janvier 2007, et que ces comités de gestion consulaire ne seraient pas autorisés à disposer de ressources propres, locales ou de diverses origines.

Le Trésorier payeur général pour l'étranger (TPGE) de Nantes a accepté une expérimentation dans deux postes (vous avez la liste des postes qui seront en cause dans les prochaines semaines) : ceux de Dakar et de Tunis ont été retenus, pour la simple raison qu'il y a un payeur sur place ; nous l'avons donc fait.

J'ai demandé à Monsieur COFFINIER de me fournir un chiffre indiquant le nombre des dons et legs faits aux CCPAS (comité consulaire pour la protection et l'action sociale) dans le courant de l'année 2004. La réponse, je l'ai obtenue hier soir, a été de 38 000 euros pour l'ensemble du monde. Aussi, je pense que pour un chiffre aussi ridicule, nous dire qu'il n'est pas ou plus possible de continuer, et en particulier pour les CCPAS, à disposer de ressources propres — ces ressources qui, je le répète, ont été pour l'ensemble du monde de 38 000 euros.

Nous avons demandé à l'administration de continuer à mettre en place cette expérimentation. Dans notre commission, l'unanimité s'est faite pour cette position. Cette expérimentation sera donc mise en place. Je crois que, d'une part, il y a une volonté politique ; d'autre part, le TPGE de Nantes a quand même des supérieurs qui sont à Bercy, et c'est à Bercy que nous irons chercher les réponses et les dérogations qui nous permettront de mettre en place une mesure qui aille dans le sens que nous souhaitons tous : voir les élus associés à l'administration dans un projet qui va rapprocher le service de proximité envers les Français de l'étranger.

Le Président et la commission ont également trois voeux, qui figurent en conclusion :

- le premier, c'est que l'administration — nous l'avons déjà demandé — puisse mettre à disposition de la commission temporaire de la Décentralisation un haut fonctionnaire qui l'assisterait dans ses travaux et pendant les intersessions ;
- nous avons également émis le voeu que le fonctionnaire chargé du suivi de l'expérimentation, de la mise en place des comités de gestion consulaire puisse avoir une certaine longévité dans son poste pour que tous les deux ou trois mois, on ne voie pas un visage nouveau ; car cela nuit à la qualité, à la continuité, au suivi de ces travaux et de cette expérimentation. C'est notre second voeu ;
- le troisième : la commission considère unanimement que nous sommes compétents pour examiner les conditions juridiques et financières de la mise en place de ce qui constitue le sujet principal de notre commission, c'est-à-dire l'étude de la faisabilité à la fois juridique et financière d'une collectivité publique outre frontières.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition .

### **Monsieur Olivier DARRASON**

Je voudrais non pas compléter les propos du Rapporteur général, qui a pertinemment retracé les travaux de la commission, mais simplement dire trois choses.

*Le premier point*, c'est que nous avons avec nous — je dis bien avec nous — une administration du Ministère des Affaires étrangères et d'une façon spécifique de la Direction des Français de l'étranger, qui est à la fois volontaire, pugnace, et qui consulte les élus ; et de ce point de vue, je voudrais lui rendre hommage. Comme je voudrais rendre hommage, au nom de la commission, aux travaux effectués par Monsieur Bernard GARANCHER qui, vous vous le rappelez, était venu à deux reprises ici expliquer quels avaient été les projets, avait formaté le projet de décret, est appelé comme ambassadeur en Ouganda et qui, par conséquent, doit rejoindre son poste.

Je voulais signaler à quel point la Direction des Français de l'étranger a voulu avec pragmatisme, malgré les contraintes des textes, notamment des textes budgétaires et la mise en place des nouvelles procédures budgétaires que l'on appelle la LOLF, faire en sorte que cette expérimentation ait lieu.

Cette expérimentation présente naturellement ses limites, comme toute expérimentation, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons vraiment insisté pour qu'à l'unanimité de la commission, cette expérimentation ait lieu et que l'on puisse en tirer l'ensemble des conclusions afin que naturellement, on puisse avancer ; et tel a été le vœu de la commission.

*Le second point* qui me paraît important, c'est que l'on voit bien là les limites de la déconcentration et celles mêmes d'un exercice contraint. Et dans ces conditions, la légitimité à la fois de l'objectif qui a été confié à la commission temporaire de la Décentralisation et celle de vos vœux, pour que soit formulée véritablement une personnalité juridique à notre assemblée, trouve là son point d'orgue.

Autrement dit, face aux contraintes de l'administration et de l'exécutif, notamment l'administration de Bercy, on voit bien que l'un des éléments les plus forts de ce qui sera, je l'espère, une collectivité publique de plein exercice est bien d'avoir une autonomie budgétaire.

Pour avoir une autonomie budgétaire, naturellement, il faudra des recettes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons et nous avons émis aussi le vœu, d'une façon pleine et absolue, d'examiner lors de la prochaine session de notre assemblée les conditions juridiques de la personnalité d'une collectivité publique et les conditions financières.

Je crois même que ce que nous allons faire, si le Rapporteur en est d'accord, c'est que nous allons commencer à faire examiner ces sujets par des groupes de travail, de juristes, etc., et nous allons vous les transmettre tout au long des mois qui vont venir afin que chacun puisse commencer à réfléchir là-dessus et que nous ne fassions pas l'exercice, pour le moins court et contraint voire artificiel, de devoir examiner et auditionner des experts.

Voilà ce que je voulais dire pour ma part, en accord avec le Rapporteur.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Olivier DARRASON et s'enquiert des demandes de prise de parole sur le rapport.*

## QUESTIONS-REPOSES

### **Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Monsieur le Rapporteur. Nous sommes en accord sur les perspectives d'étude de la mise au point d'une collectivité publique, à définir, qui serait dans le sein de notre assemblée, de l'Assemblée des Français de l'étranger, et qui serait dotée de la personnalité juridique, et surtout, comme vous l'avez dit à juste titre, de l'autonomie financière.

Nous appuyons donc tout à fait l'initiative de réunir un certain nombre de capacités juridiques, financières, dès le mois de juin pour avancer dans cette voie. C'est une idée que nous avons développée depuis quatre ou cinq ans ; et nous sommes contents de pousser à la roue.

En même temps, je crois que nous devons aussi avoir conscience de l'urgence qu'il y a à trouver des solutions pour gérer les périodes intermédiaires, en particulier ce qui risque de se passer à partir de la mise en oeuvre de la fameuse LOLF au 1er janvier 2006 qui, semble-t-il - mais pour des raisons qui restent à éclaircir - ne rend plus possible le fonctionnement financier en régie des CCPAS.

Et donc, si l'on ne fait rien, on risque d'aboutir tout simplement à l'arrêt du fonctionnement des CCPAS. A la fois dans la commission, et en discutant autour du Directeur, je crois que nous avons été plusieurs à souligner l'importance qu'il y a pour l'administration du Ministère des Affaires étrangères de trouver, avec le Ministère des Finances

- d'une part, les éclaircissements nécessaires pour comprendre ce qui bloque, dans l'application de la LOLF, le fonctionnement financier courant, qui après tout a fait ses preuves — et nous ne voulons pas revenir au système des associations de droit public, privé, en tout cas de droit local —, et
- d'autre part, de trouver aussi la solution pour faire fonctionner les CCPAS après le 1er janvier 2006.

Voilà donc les points sur lesquels nous insistons.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Richard YUNG.*

### **Monsieur Olivier DARRASON**

Monsieur le Sénateur, je vous en donne totalement acte. Et je crois d'ailleurs qu'une des paroles fortes qui ont été dites après les observations faites lors de la réunion de l'ensemble des Présidents et Rapporteurs de toutes les commissions, sous l'autorité précisément du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France, c'est que, comme il l'a dit au cours de cette réunion, les textes doivent suivre l'action, et non pas la contraindre.

Et je pense que, de ce point de vue, cela montre bien la volonté de cette administration de faire modifier les textes qui seraient éventuellement contraires à un fonctionnement normal et à la pérennité, à la pérennisation d'un fonctionnement intermédiaire du fait de l'application des nouvelles règles budgétaires.

**Monsieur Paul CLAVE**

Je voulais ajouter que je ne suis pas certain que la position du TPGE à Nantes soit complètement juste. Je pense que, dans le cadre de la nouvelle loi des finances, le TPGE de Nantes est allé beaucoup trop loin : je ne suis pas certain qu'il ait raison. Je crois que, du côté du Sénat, une étude est demandée par le Sénateur COINTAT.

*Monsieur le Président s'enquiert des autres demandes de prise de parole.*

**Madame Marie-Claude (Annick) BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis**

Etant une des représentante du poste de Tunis, dans lequel va être expérimenté le comité consulaire, je voudrais savoir si ce comité sera apte à fonctionner à partir de la fin du mois de mars comme il était prévu.

A Tunis, nous avons tenu des réunions préparatoires de réflexion concernant la création, la mise en place de ce comité consulaire ; nous avons discuté de beaucoup de choses, et je dois dire que nous ne sommes arrivés à rien.

Il me semble difficile que, pour la fin du mois de mars, alors que nous ne sommes pas arrivés à déterminer déjà le but, les moyens, les objectifs, le financement, la composition également de ce comité, on puisse mettre en place ce comité et qu'il soit apte à fonctionner.

*Monsieur le Président invite Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS à répondre à Madame BAKHTRI.*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Moi-même, j'avoue mon ignorance parce que je ne sais pas qui a demandé à ce que le comité fonctionne à la fin du mois de mars ; je peux donc difficilement, n'ayant pas connaissance de l'autorité qui aurait posé cette exigence, vous dire que c'est facile ou difficile à faire : c'est à mon avis hors de propos.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS de cette réponse, puis Monsieur Olivier DARRASON et Monsieur Paul CLAVE et les membres de la commission pour le travail qu'ils ont effectué.*

**Monsieur le Président**

Je porte à votre connaissance, mes Chers Collègues, un message de Madame LEPAGE, qui est Présidente du groupe ADFE-Français du monde : elle nous dit que Monsieur Jean-Marie LANGLET n'est plus membre du groupe ADFE-FdM de l'Assemblée.

Nous continuons nos travaux avec l'audition de Madame Claire BRISSET, Défenseur des enfants, que nous accueillons.

**AUDITION DE MADAME CLAIRE BRISSET,  
DEFENSEUR DES ENFANTS**

**Monsieur le Président**

Madame, merci d'avoir accepté l'invitation de l'Assemblée des Français de l'étranger et d'être présente parmi nous. Certains d'entre nous ne vous connaissent pas ; beaucoup vous connaissent sans doute, mais je me permets de rappeler un peu votre carrière, de la retracer très brièvement.

Vous êtes diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et vous avez commencé votre carrière comme journaliste au *Figaro*, puis au *Monde*, et ensuite à la *Tribune*.

Quelques années plus tard, vous rejoignez l'Unicef, où vous êtes Directrice de l'information, ce qui vous conduit à effectuer de très fréquentes missions à l'étranger : en Afrique, au Proche-Orient, en Asie, en Amérique latine, pour évaluer la situation des enfants dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre le travail des enfants et leur enrôlement dans les armées.

A ce titre, vous avez participé à l'élaboration de la *Convention internationale sur les droits de l'enfant* et au premier sommet des chefs d'État pour l'enfance. Vous avez été nommée par le Conseil des ministres du 4 mai 2000 comme Défenseur des enfants,

mission qui correspond à quatre objectifs fixés par la loi du 6 mars 2000 :

- étudier les cas individuels soumis à l'institution et tenter de porter remède aux blocages ainsi repérés ;
- identifier des dysfonctionnements collectifs portant atteinte aux droits de l'enfant en France de façon à concevoir des remèdes ;
- mener des actions d'information sur les droits de l'enfant dans l'ensemble des structures qui accueillent des enfants ;
- élaborer des propositions de modifications législatives ou réglementaires de sorte que le droit français respecte pleinement le droit de l'enfant.

Madame BRISSET, vous avez été distinguée à plusieurs reprises :

- en 1985, vous avez reçu le prix de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour l'ensemble de vos écrits sur la faim dans le monde ;
- en 1997, le prix de la Ligue française de santé mentale ;
- en 2001, vous avez reçu les insignes de chevalier de la Légion d'honneur ;
- en 2004, ceux d'officier dans l'Ordre national du Mérite.

Madame BRISSET, merci d'être avec nous aujourd'hui.

(Applaudissements.)

### Madame Claire BRISSET, Défenseur des enfants

C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie tous ceux et toutes celles qui m'ont invitée à parler devant vous aujourd'hui de notre jeune institution puisque, comme vous l'avez dit, elle n'a qu'à peine cinq ans. Je remercie aussi bien entendu l'administration du Ministère des Affaires étrangères, avec laquelle nous avons déjà beaucoup travaillé — mais nous allons vous en parler plus avant dans un instant.

Je suis très contente d'être parmi vous et de m'adresser à travers vous à nos compatriotes qui vivent à l'étranger et qui, pour beaucoup d'entre eux bien sûr, ont des enfants ou s'occupent d'enfants.

La loi dont vous a parlé à l'instant Monsieur le Président m'autorise à parler au nom des enfants qui sont en France, c'est-à-dire des enfants français et étrangers qui vivent en France, mais je travaille aussi pour les enfants français qui vivent à l'étranger — je vais donc y revenir dans un instant.

Avant de vous retracer et de vous donner plus de détails sur les principales missions que la loi m'a confiées, je crois qu'il faut brièvement faire un petit rappel historique.

Car cette institution a une histoire, bien entendu, elle n'est pas née de rien. Et cette histoire a commencé en Pologne, avant la guerre de 14, et aussi entre les deux guerres.

Vous savez certainement qui était le docteur Janusz KORCZAK (1878-1942) : un pédiatre polonais qui avait écrit des livres, pour l'époque relativement subversifs puisqu'ils s'intitulaient *Le Droit de l'enfant au respect*, et qui avait développé toute une théorie suivant laquelle si on respecte les enfants, leur vie ultérieure s'en porte mieux, et celle des adultes qui vont avec aussi.

Bien entendu, ces théories à l'époque, il y a 100 ans, n'étaient pas toujours très populaires ; elles étaient assez révolutionnaires. Il les a quand même défendues tout au long de son existence et jusqu'à sa fin tragique, puisque cet homme était juif : il a donc été enfermé dans le ghetto de Varsovie avec 200 orphelins, et il a été emmené lui-même à Treblinka avec ces 200 orphelins qu'il avait essayé de protéger jusqu'au bout.

C'est donc une histoire à la fois tragique et porteuse de beaucoup d'espoir que cet homme nous a livrée ; ses œuvres ont d'ailleurs été à nouveau publiées récemment par Robert Laffont, et je vous invite tous à les lire, à les consulter, y compris le *Journal du ghetto* qu'il a écrit pendant les deux ans qu'il a passés dans le ghetto avant d'être emmené à Treblinka.

Pourquoi est-ce que je parle de cette histoire ?

C'est que cet homme avait développé toute une théorie suivant laquelle les enfants sont eux-mêmes — et devraient être en tout cas — sujets de droit. Son histoire a trouvé beaucoup de retentissement par la suite, vous allez voir.

Cet homme présentait une caractéristique : il était en permanence en colère, en colère contre les violences que les adultes font subir aux enfants. Et lorsque la Société des nations a élaboré une première *Déclaration sur les droits de l'enfant*, qui était l'ancêtre de la Convention dont je vais vous parler dans un instant, ce texte de 1924 l'a mis en colère, sur le thème : c'est incantatoire, cela ne servira à rien ; ce qu'il faut, c'est aller bien au-delà pour que les enfants soient réellement protégés. Et vous savez que, pendant la guerre de 14, le nombre des victimes civiles, à commencer par les femmes et les enfants, avait atteint 50 %.

A l'issue de la Deuxième Guerre mondiale arrive la fin tragique de Janusz KORCZAK et l'Europe et le monde se retrouvent en 1945 complètement sonnés, si vous me passez l'expression, par les massacres de civils qui l'avaient jalonnée. Là, les victimes civiles avaient atteint 80 %, et parmi eux, bien entendu, énormément de femmes et d'enfants.

Et les Nations unies qui venaient de naître sur les décombres de la SDN ont donc décidé tout de suite créer l'Unicef (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). L'Unicef était là essentiellement au début pour réparer les dégâts commis sur les enfants par



la guerre, la déportation et les bombardements. Les Nations unies ont élaboré le texte de 1948, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Mais on peut observer, avec le recul, que ce texte était très en retrait sur les réflexions de la SDN, puisqu'il disait cette formule minimale : "La maternité et l'enfance ont droit à une assistance spéciale."

Si vous me pardonnez expression, c'était quand même le moins que l'on puisse faire, le service minimal. Et vous voyez là que les enfants étaient présentés dans ce texte, qui est pourtant visionnaire sur beaucoup de points, comme une sorte d'appendice de la condition des femmes, alors que la condition des enfants est la condition de l'humanité ; ce n'est pas seulement une sorte d'appendice de la situation des femmes. Il y avait donc encore beaucoup de progrès à faire.

Et c'est là que je rejoins Janusz KORCZAK parce que son oeuvre continuait quand même à être lue, même si elle est peu connue en France (dans beaucoup de pays du monde, elle est fort connue, en particulier en Europe du Nord).

En 1959 — la guerre était quand même bien finie, la Guerre froide battait son plein mais les esprits avaient mûri —, les Nations unies ont rédigé un texte très important, qui est une élaboration de principes : sur ma plaquette, j'en ai repris un certain nombre car ce sont des principes fondateurs, des principes qui résument les principaux droits des enfants.

Mais c'était seulement une déclaration — qui aurait mis KORCZAK de nouveau en colère, parce que lui pensait qu'il fallait aller bien au-delà d'une déclaration de principes.

Il n'empêche que cette déclaration contient la très belle formule, que l'on devrait encore inscrire au fronton des édifices publics, et qui dit : "L'humanité doit à l'enfant le meilleur d'elle-même." C'est une formule qui n'a pas pris une ride.

Mais évidemment, il fallait aller au-delà, et un certain nombre de nos concitoyens de l'époque s'en était bien rendu compte, et en particulier la Pologne, qui était fidèle à l'héritage KORCZAK.

En 1979 — il faut s'arrêter un peu sur cette année —, les Nations unies avaient décidé de faire de cette année 1979 l'année internationale de l'enfance.

Que se passe-t-il au cours de cette année 1979 ?

La guerre du Vietnam se termine dans le chaos ; elle se termine très mal : là aussi, il y avait eu énormément de victimes civiles : rappelez-vous l'agent orange, les déforestations, bref des victimes civiles, cette petite fille dont on a tous à l'esprit la photo qui était brûlée au napalm.

Tout le monde voit donc avec soulagement la fin de la guerre du Vietnam. Mais c'est la même année que l'on s'aperçoit avec horreur que la guerre du Vietnam avait propagé ses métastases dans le pays voisin ; et c'est cette année-là qu'on a découvert le troisième génocide du siècle, le génocide du Cambodge, et que les Nations unies, qui arrivaient au Cambodge, on peut dire dans la foulée de l'armée vietnamienne qui avait défait le régime khmer rouge, ont découvert un peuple de morts vivants, de survivants, parmi lesquels énormément de femmes et d'enfants étaient des rescapés ; énormément étaient morts, puisque vous savez que l'on ignore encore maintenant combien de morts le génocide khmer rouge a occasionnés : probablement entre 2 et 3 millions, puisque l'on découvre maintenant encore des charniers.

Cela a donné une impulsion formidable à l'idée de la Pologne qui, au cours de cette année 1979, a dit aux Nations unies : une déclaration de principes, cela ne suffit pas ; ce qu'il faut mettre en chantier, c'est un traité, donc une convention internationale qui soit contraignante pour les Etats, pour mieux protéger les enfants.

Donc, cette convention que nous avons aujourd'hui grâce au Ciel a été mise en chantier en 1979, et son élaboration a pris 10 ans. Elle a pris 10 ans, alors que je me rappelle qu'à l'époque, on pensait tous que ce serait assez facile de transformer une déclaration en convention ; mais cela s'est avéré beaucoup plus compliqué qu'on ne le pensait parce qu'une convention, c'est contraignant, et qu'il fallait se mettre d'accord sur des définitions aussi élémentaires que :

- Qu'est-ce qu'un enfant ?

- Quand cela commence-t-il ? Le Vatican disant que cela commence à partir de la fusion de deux cellules ; et ce que dit le Vatican est très important pour de nombreux pays : ce n'est pas seulement que le Vatican est un État, mais pour l'Amérique latine, et même pour beaucoup de pays d'Afrique, c'est important.

- Et jusqu'à quand va un enfant ? La majorité, dans beaucoup de pays, c'était encore à ce moment-là 14 ou 15 ans, et de nombreux pays disaient que cela devait aller jusqu'à 18 ans parce qu'il faut assurer la protection maximale.

Il a donc fallu définir un enfant. Il a fallu aussi se mettre d'accord sur le point le plus épineux qui était : A partir de quand peut-on enrégimenter un enfant dans une armée ? Un certain nombre de pays disant à partir de 15 ans, d'autres 18 ans. Les conventions de Genève, déjà en vigueur à ce moment-là, disaient 18 ans. La Convention a failli achopper par exemple sur ces deux points. Tout cela pour vous expliquer pourquoi 10 ans, c'était finalement un temps relativement court.

En tout cas, en 1989, les Nations unies ont adopté à l'unanimité la *Convention internationale sur les droits des enfants* que nous avons aujourd'hui, qui est un instrument en vigueur depuis 1990, que la France a d'ailleurs ratifié en 1990 et dont je vais vous reparler dans un instant.

Cette convention est maintenant ratifiée par tous les pays du monde, sauf deux : les États-Unis et la Somalie. Pourquoi la Somalie ? Parce qu'elle n'a plus de parlement. Pourquoi les États-Unis ? Il y a beaucoup d'explications, mais il y en a une qui vient de céder, puisque vous savez que les lois de beaucoup d'États américains autorisaient l'exécution capitale des mineurs,

mais que la Cour suprême vient de supprimer cette possibilité : un verrou à la ratification par les États-Unis vient donc de céder. Nous espérons beaucoup - nous sommes quelques-uns à espérer - que les États-Unis vont bientôt rejoindre le camp de la ratification devenue maintenant quasi universelle, et que, dès lors que la Somalie aura reconstitué un parlement, la ratification sera réellement universelle.

En tout cas à ce jour, c'est le traité de droit humanitaire international le plus ratifié du monde que cette *Convention internationale sur les droits des enfants*.

Cette introduction pour vous dire que l'institution que je représente n'est pas née de rien : elle a une histoire, les droits de l'enfant ont une histoire — brève : 100 ans, c'est peu, mais c'est quand même une histoire sur laquelle nous nous sommes greffés.

Le texte de la Convention est annexé à mon rapport — j'en ai apporté quelques exemplaires, mais qui se trouve ici sur mon site —, c'est un texte assez touffu mais qui dit beaucoup de choses, en une cinquantaine d'articles.

La Convention ne disait pas explicitement : il faut créer dans les pays qui ont ratifié une institution similaire à la nôtre. La Convention avait imaginé un mécanisme de suivi de ces dispositions, qui est le comité qu'elle créait, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies qui siège à Genève et qui examine périodiquement les rapports que les Etats viennent faire tous les cinq ans sur la façon dont ils observent les droits des enfants (la France est passée devant ce comité la dernière fois en 2004, avec d'ailleurs plusieurs années de retard malheureusement).

Un certain nombre de pays ont été bien conscients de l'idée que ce mécanisme de contrôle s'avérait trop léger et risquait de ne pas suffire à une réelle observation par les pays signataires de ce texte.

Ils se sont donc dit qu'il fallait aussi un mécanisme de contrôle permanent et intérieur. Et les premiers à avoir devancé tout le monde - puisque c'était même avant la Convention qu'ils avaient pensé à cela —, c'étaient les Norvégiens, puisqu'ils ont créé ce que l'on appelle là-bas un ombudsman pour les droits de l'enfant dès 1981 : vous voyez qu'ils ont donc devancé l'appel.

Mais ensuite, le processus de ratification de la Convention, le fait que la Convention soit entrée en vigueur a donné un coup d'envoi formidable à la création d'institutions similaires en Europe. Quand j'ai été nommée en mai 2000, j'ai été la douzième en Europe : nous avons été devancés en cela non pas seulement par l'Europe du Nord, mais aussi par la Belgique, par plusieurs parties de l'Espagne, par le Portugal également.

Maintenant, nous sommes 25 défenseurs — peu importe le terme : défenseur pour la France, médiateurs pour certains, délégués généraux aux droits de l'enfant ou ombudsmen dans l'Europe du Nord — chargés spécifiquement de veiller à l'application en interne de la *Convention internationale sur les droits de l'enfant*.

Nous sommes aussi une quarantaine à travers le monde, puisque j'ai des homologues en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Israël, en Afrique du Sud — il y en a peu en Afrique : juste une en Afrique du Sud.

Bien entendu, la structure de cette institution dont je vais vous parler maintenant dépend beaucoup de la structure de l'État : dans un certain nombre de pays, j'ai un homologue par État, quand ce sont des pays fédéraux. Par exemple en Autriche, j'ai un homologue à Vienne et un par État (l'Autriche est aussi un pays fédéral) ; j'ai deux homologues en Belgique ; en Grande-Bretagne, il y en a maintenant partout sauf en Angleterre où la Reine a annoncé dans son dernier discours du trône que le gouvernement britannique avait l'intention de constituer une institution similaire en Angleterre, mais j'ai déjà un homologue au pays de Galles, en Irlande du Nord et en Écosse ; une aussi en Irlande du Sud.

Vous voyez donc qu'en Europe, nous sommes 25. J'ai 5 homologues en Russie. Il y a une véritable floraison de ce genre d'institutions en Europe de l'Est ; je vais d'ailleurs bientôt me rendre en Roumanie parce que là-bas, il y a eu à un moment une collègue qui a disparu : l'idée est donc, à l'invitation de l'ambassade de France en Roumanie et de l'Unicef, d'aller ressusciter cette structure là-bas, puisqu'elle a disparu pour des raisons que nous ignorons.

Nous avons constitué en Europe un groupe qui s'appelle ENOC (European Network of Ombudsmen for Children), un réseau d'ombudsmen ou de médiateurs des enfants qui se réunit une fois par an et dont la présidence tournante est assurée en ce moment par mon homologue polonais.

Nous remplissons tous les fonctions analogues, c'est-à-dire, comme vous l'avez dit Monsieur le Président, à la fois - celles de recevoir les plaintes d'enfants pour des cas individuels lorsque les droits des enfants n'auraient pas été respectés, et aussi

- la mission de faire progresser les droits de l'enfant grâce à des textes, à des propositions de modification de textes ou de pratiques qui ne nous paraîtraient pas tout à fait conformes aux droits des enfants tels qu'on souhaite les voir observés en France.

Je vais m'arrêter un peu sur les cas individuels qui nous sont soumis. La loi dit que je peux être saisie

- par les enfants eux-mêmes (il le font à hauteur de 10 à 15 %),
- par leurs parents ou leurs représentants légaux,
- par des associations reconnues d'utilité publique et travaillant dans le champ de la défense des enfants ;
- et j'y ai ajouté, quoique ce ne soit pas prévu par la loi — mais ce n'est pas non plus interdit — que je pense que je peux

m'autosaisir lorsque le cas me paraît le justifier et que je suis saisie par exemple par des grands-parents, ce qui arrive assez souvent lorsque la génération intermédiaire a été défaillante ou qu'il s'agit de bébés par exemple : il m'arrive donc de m'autosaisir, il m'arrive aussi de faire moi-même des signalements judiciaires.

Ce sont donc les personnes qui peuvent nous saisir.

Elles le font en nombre croissant : j'ai été saisie à ce jour d'environ en moyenne 1500 dossiers par an, mais c'est un nombre qui augmente ; l'institution est de plus en plus connue. L'année dernière, nous avons connu 25 % de cas supplémentaires par rapport à l'année précédente, et je pense que cette année, nous resterons sur la même ligne.

De quoi nous saisissent-ils ?

Ils nous saisissent d'abord de situations familiales inextricables, pour lesquelles beaucoup d'institutions ont échoué et, nous, nous sommes sollicités pour essayer d'intervenir dans une sorte de démarche de médiation.

Bien sûr, nous connaissons des *situations conflictuelles familiales* terribles — elles sont le plus souvent terribles : pour qu'elles arrivent sur mon bureau, il faut qu'elles soient vraiment terribles parce que cela veut dire que personne n'est parvenu à les résoudre ;

- nous avons aussi des enlèvements transnationaux, qui sont, je ne vous le cache pas, les situations les plus difficiles, dans lesquelles notre taux de réussite, sans être voisin de zéro, n'en est pas loin ;

- nous avons des situations, mais Patrice BLANC qui est là y reviendra dans un instant, de mariages forcés ou de tentatives de mariage forcé ;

- nous avons des situations conflictuelles avec des enlèvements d'enfants non pas l'étranger mais à l'autre bout du monde, par exemple dans les DOM-TOM, vers la Nouvelle-Calédonie — on ne peut pas faire plus loin — (d'après la loi, je suis aussi compétente pour les DOM-TOM). Nous connaissons donc des situations conflictuelles familiales qui constituent à elles seules environ un tiers de nos saisines.

Mais viennent en numéro 2 — et cela depuis deux ans — les *situations liées à l'école*. A l'école, nous avons eu connaissance, à un moment, de cas de mauvais traitements commis par des enseignants ; comme tout le monde s'est insurgé contre cela, y compris l'administration de l'Éducation nationale et surtout le Président de la République, qui a exprimé son mécontentement évidemment à l'égard des mauvais traitements commis sur de très jeunes enfants dans l'institution scolaire, nous avons enregistré une chute quasiment vertigineuse de ce genre de saisines cette année, et évidemment, on ne peut que s'en féliciter.

En revanche pour l'école, ce qui nous soucie, qui soucie chacun de nous, c'est le cas de situations d'enfants handicapés pour lesquels les parents ne trouvent aucune solution, qui doivent s'adresser parfois à la Belgique, ce qui est inadmissible. Ils y sont fort bien traités, là n'est pas la question : ce qui est inadmissible, c'est que nous ne sachions pas le faire nous-mêmes, parce quelquefois des enfants sont placés en Belgique alors qu'ils viennent de fort loin, y compris des DOM-TOM ou même probablement de l'étranger, et ceci est évidemment préjudiciable aux liens de ces enfants avec leurs parents.

Avec l'école donc, nous sommes surtout saisis de ces questions d'enfants handicapés :

- soit que l'école ordinaire refuse de les accueillir quand le handicap est léger alors qu'elle le pourrait et qu'elle le devrait,
- soit qu'il y ait un manque d'établissements spécialisés pour les enfants polyhandicapés, très handicapés.

Viennent en numéro 3 dans nos saisines les *situations d'enfants étrangers* — enfants étrangers qui vivent en France, je le précise, enfants pour lesquels nous sommes compétents ; que ce soient des enfants étrangers isolés ou en famille : je pense par exemple aux demandeurs d'asile qui ont parfois des enfants. Si vous voulez, nous y reviendrons dans la discussion.

Nous connaissons ensuite des situations de mauvais traitements, mais peu, parce qu'il existe en France un numéro de téléphone que vous devez connaître, le 119, qui s'occupe de mauvais traitements en urgence en particulier, que je ne suis pas habilitée — bien sûr, je peux le faire et je le fais quelquefois, mais c'est surtout le 119 qui draine les situations d'enfants maltraités.

Nous avons aussi des contestations de placement, les personnes contestant non pas tant souvent le bien-fondé du placement mais ses modalités.

Nous avons également des situations de personnes qui sont incarcérées et qui voudraient, comme le prévoit la loi, rester en contact avec leurs enfants.

Nous avons, en outre, mais peu, des situations d'enfants vivant dans des sectes. Peu bien entendu, puisque les sectes sont par définition des milieux extrêmement fermés.

Bref, je vous cite là des situations que nous avons en petit nombre : les trois plus grands motifs de saisines sont donc les trois premiers que je vous ai cités.

Comme vous l'avez dit Monsieur le Président, la *deuxième mission* que m'impose la loi est de repérer des dysfonctionnements collectifs qui peuvent se produire dans notre pays au détriment des droits des enfants : les droits des enfants sont-ils bien respectés à l'école — j'en ai parlé —, à l'hôpital, en prison (puisque les mineurs emprisonnés ont aussi des droits). Bref dans toutes les situations collectives ?

Les droits des enfants sont-ils bien respectés par nos textes sur le divorce ? A ce sujet, mais je n'ai pas été entendue par le législateur, j'ai émis une proposition : j'avais souhaité que les enfants dont les parents se séparent au divorce soient systématiquement entendus par le juge aux affaires familiales, ce qui est le cas en Allemagne ; je n'ai malheureusement pas été entendue par le législateur, mais je ne désespère pas. Je fais donc des propositions de réformes de textes ou de réformes de pratiques.

Concernant les textes, j'ai proposé récemment — et là, j'ai été entendue par un certain nombre de Sénateurs à ce jour — que la loi qui prévoit que l'on peut se marier en France à l'âge de 18 ans, mais que l'on peut être marié à 15 ans si l'on est une fille, change.

Je sais qu'un certain nombre de Parlementaires se sont saisis de cette idée et l'ont déposée devant notre Parlement. J'espère vraiment que ce texte sera voté ; je crois d'ailleurs qu'il est consensuel : c'est une survivance que les filles puissent être mariées à 15 ans. C'est source entre autres, et c'est ce qui nous soucie, de mariages forcés ; je vous en parlerai tout à l'heure. C'est évidemment une pratique dont on doit souhaiter la disparition. En plus, symboliquement, il est très important que l'âge de mariage soit le même pour les garçons et pour les filles. Cela, c'est vraiment une survivance, je crois que chacun sera d'accord là-dessus.

Ma dernière mission consiste à faire de l'information sur les droits des enfants. Nous le faisons beaucoup ; pas assez, faute de temps.

Pour faire tout cela, bien évidemment, il est inconcevable de travailler seule. Je suis venue ici ce matin avec mes deux principaux collaborateurs

- Marc SCOTTO d'ABUSCO qui est là, qui est Délégué général, et
- Patrice BLANC, Secrétaire général,

sans lesquels je ne pourrais évidemment rien faire.

Je suis entourée d'une équipe de 25 personnes à Paris, qui sont essentiellement des juristes, des travailleurs sociaux, des spécialistes de l'éducation et des psychologues.

C'est une petite équipe qui a beaucoup de travail et qui en reçoit de plus en plus à mesure que le nombre des cas qui nous sont soumis augmente. Nous avons aussi à travers la France 44 correspondants territoriaux ; je n'en ai malheureusement pas un par département faute de moyens : quoiqu'ils soient bénévoles, je leur verse une indemnité minuscule que j'ai calée sur celle que le médiateur donne à ses délégués.

C'est donc une petite équipe, qui est chargée aussi — cela fait partie des missions que m'impose la loi — de remettre chaque année au Président de la République un rapport comme celui-là (dont j'ai apporté aussi quelques résumés pour personnes pressées et la formule intégrale).

Ce rapport a évidemment une double mission lui aussi, c'est-à-dire

- de faire la recension de toutes les activités de l'institution — c'est normal ;
- mais également chaque année, de braquer le projecteur sur une problématique particulière : il y a trois ans, nous avons traité de la santé, il y a deux ans de l'éducation ; celui de 2004 qui est en ce moment sur notre site (mais ils y figurent tous) portait sur l'action des départements dans le domaine de l'enfance ; et celui que nous sommes en train d'élaborer pour l'année 2005 (qui sera aussi mon dernier rapport puisque j'ai été nommée pour six ans et que je terminerai mon mandat en 2006) portera sur la justice : les enfants face à la galaxie judiciaire aussi bien au pénal qu'au civil, et il portera aussi sur les forces de police et de gendarmerie, y compris d'ailleurs les forces de police "privées", qui constituent un souci quelquefois parce que les enfants ont aussi parfois affaire à elles.

Je crois que je vais m'arrêter là, et je vais passer la parole à Patrice BLANC. Mais auparavant, je vais vous dire quelque chose qui nous a énormément fait plaisir : nous sommes parvenus avec le Quai d'Orsay — je dis parvenus, mais cela n'a pas été difficile — à signer une convention avec Monsieur BARRY DELONGCHAMPS ici présent, qui porte sur les enfants de nos compatriotes résidant à l'étranger.

Cette convention a été pour nous très importante, non pas seulement par le symbole parce que nous travaillons aussi pour nos compatriotes vivant à l'étranger, mais aussi par l'application directe qui a pu en être faite, et au sujet de laquelle je vais passer la parole à Patrice BLANC qui est ici.

Brièvement, comment en avons-nous eu l'idée ?

Nous en avons eu l'idée parce qu'un jour, nous avons reçu un coup de téléphone d'une dame du consulat de France à Antananarivo qui nous disait : Voilà, j'ai ici une situation que je ne sais pas gérer ; pouvez-vous m'aider ? C'est un monsieur qui est français, qui est malheureusement en train de mourir ; il a un jeune enfant — la mère a disparu — âgé de 14 ans, et nous ne savons pas ce qu'il va advenir de lui dès lors que le papa malheureusement sera décédé — et ce monsieur était extrêmement malade.

Cet homme était un ancien militaire ; il était donc prévu qu'il puisse être transporté pour mourir dans des conditions décentes de Madagascar à la Réunion. Et l'idée que nous avons mise sur pied avec ce consulat était la suivante : cet enfant pourrait être

mis dans l'avion avec son père de façon à ce qu'il l'assiste dans ses derniers moments, et que surtout, une fois que le père sera malheureusement décédé, il soit confié aux services sociaux français du département de la Réunion.

Nous avons pu mettre cela sur pied ; c'est ce qui s'est passé : cet enfant a accompagné son papa, lequel est malheureusement décédé. L'enfant s'est vu confié au service de l'Aide sociale à l'enfance du Département de la Réunion.

Cela nous a fait réfléchir ; et nous nous sommes dit que cette situation ne devait pas être isolée. Nous avons aussi d'ailleurs pu entraver, empêcher une tentative de mariage forcé à partir du Caire : les enseignants du lycée français du Caire, dont je salue le sens civique, nous ont saisis par courrier électronique du cas d'une très jeune Franco-mauritanienne qui risquait d'être envoyée en Mauritanie pour contracter un mariage forcé avec un monsieur qui aurait pu être son grand-père et qu'elle n'avait jamais vu. Le personnel du lycée français du Caire lui avait fait en quelque sorte prendre le maquis au Caire pour empêcher cela. Nous sommes parvenus, grâce à l'ambassade et au consulat de France en Égypte, à empêcher cela ; grâce aussi évidemment au personnel enseignant du lycée français du Caire.

Mais tout cela nous a montré à quel point nous devons travailler avec les services du ministère des Affaires étrangères. Et c'est pourquoi nous avons élaboré, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS et nous-mêmes, une convention qui a été signée solennellement au Quai d'Orsay, ce dont je me félicite, parce que nous la faisons jouer avec une relative fréquence. Et à ce sujet, je vais passer la parole à Patrice BLANC qui s'en occupe particulièrement.

*Monsieur le Président remercie Madame Claire BRISSET.*

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur Patrice BLANC, Secrétaire général de la Défenseur des enfants**

Cette convention a été signée le 12 février 2004, il y a donc tout juste un an. Elle a commencé à fonctionner réellement à partir du mois de juillet 2004.

L'idée est née dans les conditions qu'a évoquées Madame la Défenseur des enfants. Évidemment, il s'agit de situations qui concernent des enfants de nationalité française ou des binationaux ; de façon à lever toute ambiguïté, nous n'intervenons donc pas pour des enfants étrangers vivant à l'étranger — c'est donc très clair.

Il s'agit donc d'enfants français vivant à l'étranger, qui sont dans une situation de danger, cette situation de danger étant appréciée évidemment par les autorités consulaires locales et pour lesquels il apparaît qu'il n'existe pas localement de solution juridique ou sociale permettant de faire face, dans des conditions respectueuses de leur droit, à ce danger.

Nous ne sommes donc jamais saisis de situations se déroulant en Espagne, en Angleterre ou que sais-je ? dans le cadre de cette convention. Il s'agit toujours de situations problématiques où localement, on n'arrive pas à trouver une solution par le biais des services sociaux locaux ou du système judiciaire local.

Il s'agit de situations évidemment dans lesquelles la première démarche à prévoir est de prendre l'attache des titulaires de l'autorité parentale ; et malheureusement, dans un certain nombre de ces situations, soit il y a une défaillance totale ou une absence des titulaires de l'autorité parentale : c'était le premier cas évoqué pour la Réunion, puisque le titulaire était en train de décéder ; voire même dans certains cas, ce sont les titulaires de l'autorité parentale eux-mêmes qui mettent en danger l'enfant : c'est la situation des mariages forcés ou quelques autres cas de ce type. Voilà donc pour situer le cadre.

Lorsque nous sommes alertés par les services de la Direction des Français à l'étranger, eux-mêmes saisis par le poste, nous commençons à regarder si nous pouvons trouver des solutions locales. Si effectivement cela n'apparaît pas possible, à ce moment-là, nous entreprenons deux démarches à notre niveau :

- une première démarche consiste à regarder l'endroit dans lequel cet enfant, s'il revenait sur le territoire français, pourrait être accueilli dans les conditions les meilleures : soit une recherche de famille en France sur le territoire français qui pourrait, de façon partielle ou complète, prendre en charge cet enfant, évidemment de façon protectrice, puisqu'il peut se produire qu'un certain nombre de membres de la famille soient également sources de danger pour cet enfant, y compris ceux qui vivent en France.

Si l'on ne trouve pas de membres de la famille possibles, on va à ce moment-là se rattacher au lieu d'arrivée de l'enfant sur le territoire français : c'est généralement Roissy, donc la Seine-Saint-Denis, Orly et donc le Val-de-Marne, ou les départements dans lesquels il y a des aéroports internationaux (Saint-Denis de la Réunion, Marseille...).

Nous nous rapprochons du procureur de la République du département en question pour l'alerter sur la situation, de la future arrivée de cet enfant, et donc du fait que l'on va avoir un enfant en situation de danger pour lequel il sera nécessaire que le parquet prenne une ordonnance provisoire de placement, mette en place des mesures de protection dès le moment où il mettra le pied sur le sol.

- D'autre part, nous prenons contact avec le conseil général du département concerné de façon à regarder les conditions dans lesquelles cet enfant pourra être pris en charge par le conseil général : y a-t-il un foyer adapté pour le placement de cet enfant ? Y a-t-il des familles d'accueil ?

Tout cela constitue l'occasion d'un dialogue serré avec le poste évidemment pour identifier au mieux la personnalité de l'enfant, son niveau scolaire, sa maîtrise de la langue française (puisque certains n'ont pas toujours une très bonne maîtrise de la langue française), de façon à ce que, ayant rassemblé l'ensemble de ces éléments, nous puissions nous retourner vers le Quai d'Orsay, en lui disant : Vous pouvez mettre en place le rapatriement ; l'enfant sera accueilli dans de bonnes conditions.

Il arrive même parfois — je pense en particulier aux situations de mariage forcé — que l'on doive également prendre l'attache des services de la police aux frontières pour préparer un accueil discret et sécurisé de la mineure (puisque il s'agit de jeunes filles uniquement) rapatriée, de façon à éviter un comité d'accueil à l'arrivée à l'aéroport.

#### **Madame Claire BRISSET**

Comme c'est déjà arrivé !

#### **Monsieur Patrice BLANC**

Comme c'est déjà arrivé. Et parfois, nous devons rester pendant plusieurs mois encore en alerte face à la situation parce qu'il existe toujours des risques pour l'enfant ; par exemple, nous sommes aussi conduits à intervenir auprès de l'Éducation nationale pour faire changer l'enfant d'établissement scolaire si jamais celui dans lequel cet enfant était scolarisé a été repéré par des membres de sa famille qui risquent de lui faire subir un mauvais sort.

Voilà la mécanique telle qu'elle fonctionne.

Nous suivons actuellement un rythme moyen d'environ une situation tous les 15 jours ; ce n'est donc quand même pas négligeable, et il est probable que nombre de situations échappent tant aux services consulaires évidemment qu'à nous-mêmes.

Ce sont donc les enfants qui soit par eux-mêmes ont eu suffisamment de personnalité pour se faire connaître, soit ont bénéficié justement d'un réseau dans l'école, au lycée français ou chez d'autres membres de la communauté française, pour permettre de donner l'alarme.

Si nous regardons en détail les situations pour lesquelles nous avons été saisis en application de cette convention, nous constatons que, dans la moitié des cas, il s'agit effectivement de mariages forcés :

- soit de menaces de mariage forcé,
- soit de mariages forcés qui malheureusement ont eu lieu mais dont il s'agit, d'une part, d'empêcher la transcription par les services de l'état civil et, d'autre part, de permettre à la jeune fille de fuir cette condition.

D'où d'ailleurs la démarche qu'a évoquée la Défenseur des enfants, qui paraît absolument nécessaire, de modifier la loi pour augmenter l'âge du mariage — sauf dérogation qu'accorde le procureur de la République — des filles à 18 ans : ce serait effectivement un outil important de lutte contre le mariage forcé.

Par ailleurs, en lien avec les services du parquet de Nantes, nous avons travaillé également sur les questions de transcription et de recueil du consentement au mariage, puisque notamment, il existe un vrai souci pour certains pays comme l'Algérie en particulier, compte tenu à la fois de la conjonction entre les conditions locales dans lesquelles le mariage peut être célébré en Algérie et puis le fait que le poste ne voit pas actuellement les personnes pour la transcription des mariages et que cela s'effectue par voie postale.

Les autres cas couvrent d'autres situations de détresse :

- nous connaissons des problèmes de santé des enfants, qui nécessitent une hospitalisation en France alors que les titulaires de l'autorité parentale ont disparu ou ne sont pas dans la capacité d'exercer l'autorité ;
- nous avons eu des cas de jeunes filles victimes de viol dans des pays dont la législation locale ne permettait pas le recours à l'avortement ;
- nous avons eu des situations d'enfants à la rue ;
- nous avons eu également des jeunes filles de nationalité française voulant échapper à l'excision ; et
- nous avons enfin eu des enfants dont les parents étaient maltraitants et pour lesquels localement, il n'apparaissait pas possible de trouver des solutions pour faire face à cette situation.

Dans un certain nombre de situations, on s'est trouvé avec un père qui avait été coopérant, civil ou militaire, donc en poste à l'étranger, qui avait fait un enfant, l'avait reconnu, mais qui était ensuite revenu sur le territoire français en laissant l'enfant avec sa mère de nationalité étrangère ; et au bout de quelques années, des problèmes s'étaient posés pour l'enfant.

Ce sont donc toujours des missions extrêmement délicates ; c'est vraiment un travail qui doit être effectué en liaison extrêmement étroite avec les services consulaires, et donc par le biais de la Direction des Français à l'étranger, car nous devons faire travailler ensemble le parquet, les conseils généraux, le ministère des Affaires étrangères, bref des services qui, dans leur vie et leur travail quotidiens, ne sont pas habitués à travailler ensemble.

Mais effectivement, comme le disait la Défenseur des enfants, dans tous les cas où nous avons été saisis, nous sommes arrivés à trouver des solutions permettant d'apporter une amélioration à la situation de ces enfants.

**Madame Claire BRISSET**

Si je peux ajouter un souhait : ce n'est pas que je cherche à avoir davantage de cas, puisque je vous ai dit que nous avons beaucoup de cas et de plus en plus nombreux, mais je ne sais pas — c'est une question que je pose —, comment on pourrait faire pour que notre institution soit davantage connue dans les postes.

Nous avons bien sûr un site Internet, etc. ; mais comme l'a dit Patrice BLANC, je pense que dans un certain nombre de cas, nous aurions pu aider à dénouer une situation, à trouver une solution, et que probablement, le réflexe n'a pas été de nous saisir et de faire jouer la Convention parce que peut-être, un trop grand nombre de nos compatriotes en poste à l'étranger ignorent tout simplement l'existence de notre institution. C'était tout ce que je voulais ajouter.

Maintenant bien sûr, nous sommes tout à fait prêts à répondre à vos questions.

**QUESTIONS-REPOSES**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France**

Je ne veux pas interrompre le débat. Je voulais bien entendu remercier Madame Claire BRISSET d'être venue et de tout ce qu'elle a dit, confirmer que la Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France se félicite tous les jours de ce partenariat avec Madame la Défenseur des enfants et son équipe.

Cette idée est venue, comme cela a été dit, de situations ponctuelles qui, visiblement, gagnaient, et ont gagné, à pouvoir être traitées en partenariat. De notre point de vue, c'est venu aussi de notre difficulté à nous occuper des orphelins français à l'étranger en particulier : nous n'avons pas d'instrument, de programme, d'aide, de moyen efficace ; et nous le reconnaissons.

Nous cherchons à nous en donner dans différents domaines, et la commission des Affaires sociales le sait. Mais lorsque, soit il n'y a pas de parents, soit les parents sont défaillants pour différentes raisons — hélas avec la multiplication des voyages, cela se produit plus souvent que par le passé —, nous avons effectivement maintenant la satisfaction de savoir que nous pouvons compter sur un partenaire.

Concernant les mariages forcés, il existe tout un arsenal de propositions de la Direction des Français à l'étranger, qui vont maintenant être examinées sur le plan interministériel. Je ne peux pas en dire plus parce que je ne peux pas engager d'autres que moi ; mais, outre bien entendu la réforme du *Code civil* — il y a la question de l'âge du mariage —, il y a la nécessité d'introduire dans le *Code civil* des choses qui n'en font pas partie, aussi extraordinaire que cela puisse paraître, comme la monogamie. Ce qui fait que certaines conventions consulaires l'emportent sur l'absence de législation et qu'il y a un droit personnel qui s'applique en France (en France plus bien sûr à l'étranger), au détriment de certaines femmes mineures (et majeures, mais nous nous intéressons aux mineures) qui sont absolument ahurissantes, et nous avons besoin d'une réforme du *Code civil*.

Il y a la question de la dissuasion du mariage forcé, pas seulement par les mesures qui ont déjà été introduites dans la loi de 2003 pour s'assurer devant le consulat du consentement réciproque (ce qui n'est pas toujours très facile, mais qui est mieux que rien : il y a une alerte, une sensibilisation du réseau consulaire).

Je suis convaincu qu'il faut également dissuader les mariages forcés, qui sont essentiellement tournés vers l'acquisition de la nationalité française. Et pour dissuader les mariages forcés (on voit des chiffres dans certains pays et dans certains consulats qui sont particulièrement convaincants) — c'est un peu polémique, j'en ai déjà d'ailleurs parlé à une commission d'une des assemblées parlementaires —, nous devons à mon avis, et j'en prends la responsabilité, réformer le mode d'acquisition de la nationalité française par mariage.

*(Applaudissements.)*

Il y a aussi un autre aspect plus technique : c'est la kafala, avec les particularités entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, qui nous pose des problèmes. Une étude très sérieuse, que j'ai transmise au Conseil d'État, a été faite sur la kafala et nous intéresse.

Enfin, l'information : nous avons, bien entendu, informé les postes de la Convention, du protocole passé avec Madame la Défenseur des enfants, dont nous allons célébrer très bientôt le premier anniversaire puisque c'était en mars 2004.

Je me rends bien compte que toutes ces informations ne rentrent pas encore dans le cortex cérébral de tout le monde parce qu'il y a trop d'informations : nos postes sont saturés de circulaires. C'en était une effectivement qui leur demandait de compter sur ce nouveau mécanisme.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.*

**Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Madame, pour votre exposé tout à fait remarquable. Vous posez la question, en terminant votre exposé, de savoir comment faire connaître l'existence de votre mission à l'étranger. Je pense que cette brochure pourrait d'abord être diffusée très largement dans nos consulats ; et comme elle est tout de même attractive, je pense que ce serait une excellente introduction. Je crois également — et je me retourne vers Monsieur le Directeur — que nous pourrions, sur la base de cette brochure, adapter une brochure pour les Français de l'étranger ; je pense que ce serait une façon extrêmement productive de faire connaître votre existence.

Je voudrais maintenant simplement vous poser une question, parce que je crois qu'on l'a oubliée dans la liste de tous les cas qui ont été cités tout à l'heure : Faites-vous pratiquement quelque chose pour empêcher la mendicité des enfants d'une part, et d'autre part la mendicité des parents avec enfants en bas âge ?

Parce que c'est une pratique que nous voyons, nous qui vivons à l'étranger et qui venons en France : nous nous apercevons qu'il sont de plus en plus nombreux en France. Ce n'est pas une question qui concerne particulièrement les Français de l'étranger, et je prie mes collègues de m'en excuser, mais je crois que c'est quand même assez douloureux que de voir ce qui se passe dans ce domaine. Merci beaucoup.

*(Murmures et réflexions dans la salle.)*

**Madame Claire BRISSET**

Je voudrais être sûre d'avoir bien compris la question : quand vous parlez de la mendicité, voulez-vous parler de la mendicité en France ?

**Monsieur Guy SAVERY**

Madame le Défenseur des enfants, au titre de Président de la commission des Affaires sociales, nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous. Je pense qu'une certaine dynamique s'est mise en place depuis le mois de septembre dernier. Notre commission, qui a créé un certain nombre de sous-commissions, a prévu en effet une commission concernant justement le problème des enfants en détresse.

Nous aurons donc certainement l'occasion, par le canal du secrétariat général, et par celui de la Direction des Français à l'étranger, de vous proposer un rapport, qui sera en principe rédigé au mois de septembre prochain. Nous allons de notre côté, parallèlement, et en utilisant bien sûr vos travaux, apporter le maximum de ce que nous pourrions pour essayer d'approfondir tous les problèmes, et peut-être aussi d'émettre quelques suggestions.

Mais nous sommes extrêmement heureux également de constater que la Direction des Français à l'étranger, avec qui nous avons eu des rapports très récents, nous montre que nous sommes tous sur la bonne voie et qu'il se produit un élan dynamique pour essayer de trouver des solutions à des situations qui certainement, vont devenir de plus en plus fréquentes, que nous rencontrons déjà dans nos pays et qui pour le moment sont traitées délicatement, avec des moyens très limités. Nous essayons, par le canal des sociétés françaises de bienfaisance, de venir en aide à ces enfants.

Je peux vous dire que, dans certains pays, des sociétés prennent en charge modestement ces enfants, les réunissent par semaine, les aident matériellement ; tout ceci n'est bien sûr que très ponctuel. Mais nous nous apercevons que c'est une situation qui va aller en se dégradant et que le concours de toutes les bonnes volontés sera certainement bénéfique.

Je vous remercie, Madame.

**Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive**

Monsieur le Président, je souhaiterais vous faire part des deux derniers cas auxquels j'ai été confronté et pour lesquels malheureusement, je n'ai pas pu trouver d'autre solution que sur place ; ils concernent tous des enfants binationaux français et malgaches.

Le *premier cas* concernait une petite fille qui avait été recueillie par sa grand-mère au décès de sa mère ; le père était introuvable : c'était un marin, et toutes les recherches que nous avons pu entreprendre n'ont pas pu l'identifier.

Cela a très bien marché parce que la grand-mère avait quelques moyens : elle avait reçu une instruction française ; malheureusement, elle est décédée à Nosi Be, et le service de Nosi Be nous l'a signalée. Cette fille était absolument toute seule et le reste de sa famille ne pouvait pas la récupérer parce qu'elle avait un niveau d'éducation qui était supérieur au village d'où elle venait. La seule solution que nous ayons pu trouver à titre temporaire était que je transforme mon association de bienfaisance en orphelinat, et nous l'avons accueillie en attendant de trouver une autre solution. Voilà le premier cas : peut-être y a-t-il possibilité de reprise en France ?

Le *deuxième cas* était absolument dramatique, parce qu'il s'agit d'une enfant qui m'a été présentée au Délégué que j'étais, maintenant Conseiller, par sa mère. Et j'ai réalisé brutalement que la mère venait de la Réunion, qu'elle avait perdu tout contact



avec son mari là-bas, et qu'elle avait elle-même perdu l'esprit : cette enfant était gérée par une femme qui n'avait vraiment plus du tout la conscience de ce qui existait. En catastrophe — deuxième sauvetage —, nous l'avons prise de nouveau à l'internat, et nous avons entrepris des recherches sur place pour essayer d'identifier la famille ; et là, nous avons réussi provisoirement à sauver cette enfant.

Mais nous n'avions pas d'autre moyen, nous ne connaissons pas votre existence, et il est certain que si nous vous avions connue, nous aurions peut-être noué un contact pour permettre de résoudre ce deuxième cas.

*Monsieur le Président invite Madame BRISSET à répondre à cette série de questions.*

### **Madame Claire BRISSET**

Juste pour réagir à ce que vous disiez à l'instant, Monsieur, je pense que les deux situations que vous avez évoquées sont tout à fait typiques de celles pour lesquelles nous faisons jouer la Convention. Nous sommes donc à la disposition de nos compatriotes qui sont à l'étranger comme vous et qui ont besoin d'une aide ici pour que nous fassions ce que Patrice BLANC a décrit. C'est une situation tout à fait caractéristique.

Avant de laisser Patrice BLANC répondre sur le problème de la mendicité, je voudrais revenir sur l'information : je suis tout à fait sensible au fait que cette brochure vous paraisse adaptée ; elle a été faite pour cela, elle est rédigée en termes clairs et simples ; nous la distribuons ici, dans les écoles, dans les milieux les plus variés. Laissez-moi vous dire une chose délicate : je suis tout à fait disposée à vous en envoyer en nombre, Monsieur le Directeur ; nous ne sommes limités que par des contraintes financières !

*(Rires.)*

Notre institution n'est pas très riche, c'est le moins qu'on puisse dire, et menacée d'ailleurs d'un gel budgétaire ; j'ai appris cela il y a quelques jours. Je ne demande qu'à faire tourner les rotatives et à en imprimer autant qu'il le faudra.

*(Rires.)*

Il en existe une version en anglais qui peut quand même aussi éventuellement aider ; elle existe donc, en petit nombre, mais on peut aussi la faire tirer à nouveau. Et, bien entendu, je suis à votre disposition pour n'importe quel type d'activité ou information que vous souhaiteriez.

Par exemple, je pense qu'il peut aussi être extrêmement utile de diffuser l'adresse de notre site Internet, qui figure sur la brochure. Au début, quand j'ai pris mes fonctions, nous avons fait une affiche, qui est malheureusement presque épuisée, qui a été affichée dans les postes : nous avons à ce moment-là passé un accord avec le Quai d'Orsay ; mais comme elle est un peu ancienne (elle a déjà cinq ans), je pense qu'elle est déchirée, arrachée des murs ou qu'elle n'existe plus : peut-être pourrions-nous aussi envisager quelque chose dans ce domaine ? En tout cas, je laisse cette possibilité ouverte à votre sagacité, Monsieur le Directeur, et bien sûr, nous en reparlerons ; j'en suis certaine.

Maintenant, concernant la mendicité, je vais passer la parole à Patrice BLANC.

### **Monsieur Patrice BLANC, Secrétaire général de la Défenseur des enfants**

Je dirai juste un mot en réponse à votre question. Depuis peu, il s'agit d'un délit qui est introduit dans le *Code pénal* que le fait de mendier avec des enfants ; la législation française a donc été modifiée. Les premières situations sont passées devant des tribunaux de grande instance. A ma connaissance, deux cas ont dû passer devant des tribunaux de grande instance. La justice, en l'état, a relâché les parents dans ces situations.

La loi, comme à tout le monde d'ailleurs, nous interdit de porter des commentaires particuliers sur les décisions de justice ; nous ne les apporterons donc pas ici. Actuellement, il s'agit maintenant de l'application du *Code pénal*. Point final.

Et sinon, évidemment, l'autre question de fond, c'est que le recours à cette pratique a lieu parce que certaines personnes donnent de l'argent dans ces conditions. Si tel n'était pas le cas, je pense qu'il n'y aurait plus recours à cette situation. Cela étant, aujourd'hui, il y a le *Code pénal*, et il appartient donc maintenant aux tribunaux, dans leur sagesse, de juger si les situations qui leur sont soumises relèvent ou non de l'application du *Code pénal*.

### **Madame Claire BRISSET, Défenseur des enfants**

Je peux ajouter une précision là-dessus. Je vous ai dit que j'allais bientôt me rendre en Roumanie : un certain nombre de ces femmes qui mendiaient avec des bébés ou de très jeunes enfants — pas toutes mais un certain nombre — étaient roumaines (roms ou non). Et donc, une des raisons pour lesquelles je vais me rendre en Roumanie à l'invitation conjointe de l'Ambassadeur de France et de l'Unicef là-bas, c'est entre autres choses pour aller dénoncer — je ferai une conférence de presse — les mafias locales, parce qu'un certain nombre de ces personnes arrivent chez nous du fait que des mafias organisent ces "transferts", si l'on peut les appeler ainsi.

Une des raisons de mon voyage, c'est donc aussi de dire : d'abord, méfiez-vous des mafias qui vous proposent monts et merveilles si vous venez en France, y compris avec de très jeunes enfants, ou dénoncer les conditions dans lesquelles se retrouvent un certain nombre d'enfants, roumains mais pas seulement, c'est-à-dire sur les trottoirs de Paris, victimes, alors là, d'adultes qui les exploitent.

Je ferme la parenthèse.

### **Monsieur Pierre GIRAULT**

Madame, je suis très sensible et très ému par la présentation que vous avez faite, tant le sujet mérite intérêt, et on ne fera jamais assez. En tant qu'élu, je dois vous faire remonter quand même ce qui m'est souvent rapporté par mes compatriotes à l'étranger, à savoir la question de la polygamie en France. La source de cette polygamie, c'est souvent l'impatriation, l'arrivée de jeunes filles mineures étrangères ; êtes-vous compétente sur ce plan ?

### **Madame Christiane KAMMERMANN, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Madame, tout le monde vous a remerciée, mais moi, je ne peux pas faire autrement que de vous remercier encore du si beau travail que vous avez fait. J'ai eu notamment l'occasion de vous entendre au Sénat, et les Sénateurs ont été très intéressés ; à la suite, j'ai fait un travail pour la commission sociale ici pour aider notre Président et les membres de cette commission à travailler cette question.

Je vous remercie donc et je vous félicite vraiment.

Bien sûr, nos collègues ont déjà parlé de ce papier qui serait très utile — malheureusement, vous avez peu de moyens — dans tous les consulats du monde, de même que les affiches avec l'adresse Internet, votre adresse et votre numéro de téléphone, je pense que ce serait très intéressant.

Et je voudrais apporter une précision à mes collègues : tout à l'heure, quand je disais qu'il n'y avait pas d'enfants mendiants, non ; je parlais des Français, et pas des enfants de Madagascar ou autres ; bien sûr qu'il y en a énormément. Soyez sûrs que ce n'est pas ça que je voulais dire : je parlais des petits Français. Parce que, dans les pays où j'étais avant (Liban, Irak, Jordanie, Syrie), on n'a jamais vu de petits Français dans la rue ; c'est ce que je voulais dire. Merci, Madame.

*Monsieur le Président remercie Madame Christiane KAMMERMANN et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

### **Monsieur Marc VILLARD, membre élu la circonscription de Bangkok, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Merci, Madame. Je suis délégué de l'Asie du Sud-Est, en particulier Vietnam, Laos, Cambodge, dont vous avez parlé tout à l'heure. Le problème dont je vais vous parler est certainement moins dramatique que ceux qui ont été évoqués jusqu'à maintenant, mais je pense qu'il est beaucoup plus fréquent.

Nombre de nos concitoyens profitent de séjours plus ou moins longs à l'étranger pour faire des enfants qu'ils abandonnent ensuite, dans le meilleur des cas après les avoir reconnus ; et ils ne subviennent absolument plus à leurs besoins. Nous avons souvent connaissance de ces cas lorsque nous siégeons dans les commissions des bourses scolaires puisque nous apprenons qu'il s'agit d'enfants français, de mères étrangères (vietnamiennes, laotiennes, cambodgiennes ou d'ailleurs dans le vaste monde), dont les parents ne subviennent plus aux besoins.

Chaque fois que nous demandons aux consulats s'ils peuvent faire quelque chose en matière de recherche d'abandon de famille en France, l'administration consulaire nous répond qu'elle n'a aucun moyen. La question est donc la suivante : Pouvez-vous nous aider ? Puis-je vous envoyer les dizaines de dossiers — ou la dizaine de dossiers, restons modestes — que j'ai concernant ces parents ? Puisque l'expérience a prouvé que, quand ces cas existaient dans la circonscription et que nous connaissions le père en question, il suffisait d'une action répétée de toutes les bonnes volontés qui, chaque fois qu'elles le rencontraient, lui disaient : Tu as payé la pension alimentaire à ta femme ? Tu as subvenu aux besoins de l'école ? pour qu'il finisse par payer.

Je suppose qu'en France, puisqu'ils ont reconnu les enfants, on doit pouvoir les identifier et faire pression pour qu'ils paient. Cela soulagera d'autant les dossiers des bourses scolaires. Merci, Madame.

*(Applaudissements.)*

### **Madame Catherine URBAN-INIESTA, membre élu de la circonscription de Düsseldorf**

Avant l'affiche, faites preuve d'initiative : scannez la brochure, agrandissez-la et collez-la lors de votre permanence au consulat. Cela vous évitera des frais, Madame.

**Madame Claire BRISSET**

Merci ; c'est très gentil.

**Madame Catherine URBAN-INIESTA**

Ma deuxième question est la suivante : êtes-vous concernée par les organismes agréés pour l'adoption lorsqu'il y a des scandales dans les pays concernant l'agrément ?

Troisièmement, je crois que je vais vous plaire ; vous n'avez pas de moyens d'action ? Quels sont-ils vraiment ? Vous êtes un peu pieds et poings liés. Je me réfère à l'affaire de la petite Héloïse, que l'on a dû renvoyer en Allemagne — vous avez été assez gentille je crois pour recevoir la maman —, malgré des attouchements sexuels de la part du père, situation actuelle : les Allemands ont fait une procédure non contradictoire, le père a l'autorité parentale exclusive et la maman ne peut plus voir l'enfant. Dans ce cas, vous n'avez aucun moyen ?

**Monsieur le Président**

C'est un dossier particulier ; vous pouvez vous en entretenir avec Madame BRISSET après. Nous continuons la série de questions parce que nous en avons beaucoup.

**Madame Catherine URBAN-INIESTA**

C'était pour illustrer le peu de moyens qu'a Madame BRISSET.

**Monsieur le Président**

D'accord ; bien.

**Madame Catherine URBAN-INIESTA**

Et je voulais vous dire aussi, puisque vous avez pris un exemple en Allemagne, qu'effectivement, les juges entendent les enfants, mais quelquefois, ces enfants ont 3 ou 4 ans et c'est quand même excessif. En revanche, l'enfant a droit à un avocat pour lui tout seul.

*Monsieur le Président remercie Madame Catherine URBAN-INIESTA et donne la parole à Madame Marie-Claire GUILBAUD.*

**Madame Marie-Claire GUILBAUD, membre élu de la circonscription de Canberra**

Merci, Madame la Présidente, et ne voulant pas être en reste, je vous remercie de votre intervention aujourd'hui. Je représente l'Australie et le Pacifique sud. J'aimerais faire référence à l'application de la Convention de La Haye et aux cas d'enlèvement d'enfants entre deux pays signataires de cette convention.

Ma question est très pratique : quelle aide pouvez-vous apporter au parent, qui très souvent, doit se rendre en France afin de recouvrer leurs droits et leur autorité parentale, lorsqu'il s'agit d'un enfant français enlevé et qui bien sûr réside maintenant en France ? C'est ma première question.

La deuxième question est toujours relative à la Convention de La Haye et au recouvrement des pensions alimentaires, dont le non-paiement place très souvent les enfants en situation de détresse. Quelle aide pouvez-vous également nous apporter ?

Je vous remercie.

**Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

Je voulais intervenir sur l'âge du mariage, sur les enlèvements transnationaux d'enfants, et un mot sur la kafala. Concernant l'âge du mariage, je me réjouis que Joëlle GARRIAUD-MAYLAM ait déposé son projet de loi sur l'âge du mariage.

Personnellement, j'en ai un en préparation, et je voulais vous dire que l'on bloque terriblement sur l'exposé des motifs pour être efficace, parce que, siégeant quand même au Sénat depuis un bout de temps, je vois bien que nous avons une opposition des pouvoirs publics, de l'exécutif. Nous avons une opposition du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Intérieur ; c'est là que cela bloque. Peut-être que cela se débloque, mais actuellement, je fais faire un travail pour savoir pourquoi cela a bloqué si souvent au cours des 20 dernières années. Il y a un blocage.

D'autre part, sur les enlèvements transnationaux d'enfants, vous avez raison, nous n'avançons pas du tout dans ce domaine. Mais que pourrait-on faire pour protéger au moins les enfants — je ne parle pas des droits des mères : les malheureuses n'y

arrivent pas —, grâce à l'aide des services locaux ? Il commence quand même, du côté de pays comme la Tunisie ou le Maroc, à exister des services locaux d'aide à l'enfance, de protection de l'enfance. Y aurait-il un moyen de collaborer pour que les enfants soient considérés comme en danger du fait de l'enlèvement et soient aidés, tant sur le plan judiciaire que sur le plan social ?

Le troisième point, c'est la kafala. C'est un sujet difficile, mais je crois vraiment que vous avez un rôle à jouer. Parce que d'une part, on comprend bien que des Français d'origine maghrébine souhaitent recueillir des enfants par kafala ; d'autre part, la kafala a été bien améliorée par les réformes au Maroc ; il y a donc maintenant des certitudes sur les procédures.

Mais je crois que sur ce plan, votre mission peut consister à la fois à éclairer les pouvoirs publics sur la kafala, et d'autre part de veiller à ce que les enfants ne soient pas maltraités une fois arrivés en France ; mais cela rejoint le problème des post-adoptions.

#### **Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Très rapidement sur le point de l'âge minimal pour contracter le mariage, je remercie Madame CERISIER-BEN GUIGA d'avoir cité cette proposition de loi, mais je vous remercie surtout vous, Madame la Défenseur ainsi que votre équipe, parce que c'est grâce à vous, lors d'un petit déjeuner de travail, vous vous en souvenez, à l'automne, que nous avons évoqué cette possibilité, ainsi d'ailleurs que votre venue devant l'Assemblée des Français de l'étranger, demande qui a été relayée par beaucoup d'entre nous ; et vraiment, je vous suis infiniment reconnaissante de votre présence.

Simplement sur ce point, Monique CERISIER-BEN GUIGA a raison : c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'oppositions. J'ai appris par exemple en déposant ce texte qu'un amendement avait déjà été fait par un collègue Sénateur il y a plusieurs années de la commission des lois Patrice GÉLARD qui avait été refusé.

Mais je crois que maintenant, les choses changent : il y a vraiment un vent, un changement dans la société. Et j'en veux pour preuve le fait que cette proposition n'avait même pas été officiellement déposée, je l'avais simplement fait circuler auprès de collègues Sénateurs pour qu'ils la cosignent ; qu'il y a eu une reprise, sans que j'y sois pour quoi que ce soit, par la direction de la séance qui a envoyé cela à l'AFP, et je dois dire que cette proposition a été reprise par toute la presse, nationale et régionale.

Cela me paraît absolument incroyable, connaissant tous les efforts que nous avons pu déployer parfois pour faire connaître la problématique des Français de l'étranger dans la presse, sans succès.

Je crois donc que le vent est vraiment favorable, et je suis extrêmement confiante quant au résultat. J'en ai parlé aussi à la fois au Ministre de la Justice, à la Ministre des Femmes, et je pense que nous y arriverons.

*Monsieur le Président remercie Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM de ces précisions et invite Madame Claire BRISSET à répondre à cette deuxième série de questions.*

#### **Madame Claire BRISSET, Défenseur des enfants**

Il y en a beaucoup et je vais être un peu rapide, et puis je vais partager les questions avec mes collaborateurs. Simplement, à ce sujet, moi aussi j'ai été ravie, et je vous remercie beaucoup Madame GARRIAUD-MAYLAM, de nous avoir tellement aidés.

Je vais vous dire une chose, peut-être que cela transparaît dans mes propos : je suis une optimiste ; sinon, je ne pourrais pas faire ce que je fais. Et je crois vraiment que cette proposition, qui n'est pas polémique, qui est raisonnable, est maintenant consensuelle : on ne voit pas pourquoi on maintiendrait une différence d'âge au mariage pour les garçons et pour les filles. C'est une survivance du temps où l'espérance de vie était de 35 ou de 40 ans parce que les femmes mouraient en couches et qu'il fallait qu'elles commencent leur carrière maternelle plus tôt. Il y a des tas d'explication à cela ; c'est terminé.

Je crois qu'en plus, dans le symbole, où l'on tend vers l'égalité des garçons et des filles et des hommes et des femmes, de plus en plus heureusement, cela ne tient plus. Je suis donc très optimiste : peut-être cela prendra-t-il un peu de temps, mais je pense que ce sera voté ; en tout cas, je l'espère. Et je suis de votre avis : la presse a très bien relayé cette idée ; et d'ailleurs, beaucoup de nos concitoyens ne savent même pas que cette survivance subsiste ; je crois donc que cela a réveillé les consciences.

C'est pareil mais plus compliqué concernant la polygamie. Une réponse simple : elle est interdite par le droit français. Même s'il faudrait peut-être que ce soit beaucoup plus ferme, je suis d'accord avec Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, un homme en France n'a en tout cas pas le droit officiellement d'avoir plusieurs femmes ; c'est comme cela.

*(Réactions et commentaires dans la salle.)*

Je pense que sur ce plan, nous pouvons nous appuyer sur nos textes et dire que, même s'il existe des tolérances, celles-ci ne sont simplement pas acceptables, et donc que la polygamie est proscrite et que c'est comme ça.

Je reviens sur l'information. Une affiche, oui ; scanner notre document, oui, cela nous fera gagner du temps et de l'argent. Tout ce que je peux faire pour l'information à destination des postes, évidemment, je le ferai.

Concernant les bébés abandonnés par des concitoyens de l'étranger, je pense que, pour ce qui concerne les reconnaissances de paternité, bien sûr — nous ne sommes pas tout-puissants : je vais vous dire dans une minute ce sur quoi nous achoppons souvent —, nous pouvons vraiment aider.

Nous pouvons saisir la justice ; c'est une de mes prérogatives, c'est-à-dire de saisir les procureurs de la République, ce qui nous est d'une très grande aide. Et les procureurs sont tenus (c'est une circulaire du Garde des Sceaux) de me répondre ; et ils le font : cela ne se perd donc pas dans les sables, et je pense que c'est quelque chose qui peut être très utile.

J'ajouterai juste un point à ce que vous avez dit s'agissant en particulier (mais je pourrais dire la même chose concernant Madagascar) d'un certain nombre de nos compatriotes qui se permettent — et je pense à l'Asie — d'abuser de leur position financière pour exploiter sexuellement des mineures (pas seulement des mineures d'ailleurs ; le tourisme sexuel s'adresse aussi bien à de jeunes majeures qu'aux mineures).

Sur ce plan, je dois dire qu'il faut aussi insister — et je sais que le Président de la République l'avait déjà demandé il y a plusieurs années — pour faire jouer la loi d'extraterritorialité : il est absolument inadmissible que des Français, comme n'importe qui, se permettent de profiter de leur position financière, de richesses ou d'un peu d'argent pour exploiter sexuellement des mineures.

Nous avons donc un texte qui dit que, quand un de nos compatriotes s'est permis ce genre de choses à l'étranger, il peut être traduit devant des tribunaux français, condamné en France, puni en France ; et je pense que cela ne joue pas suffisamment.

Il faut donc multiplier les efforts ; je sais que dans les postes, il y a aussi des attachés de police, un certain nombre de personnes qui sont tout à fait prêtes à le faire jouer : je crois qu'il faudrait aussi leur rappeler que ce texte d'extraterritorialité, qui n'est pas propre à la France, existe, et qu'il faut le faire jouer davantage. Je ferme cette parenthèse.

Concernant l'adoption, nous savons qu'il existe dans un certain nombre de pays un très grand laxisme — on peut les citer ; je ne vais pas le faire ici, ce n'est pas la peine, mais vous voyez bien ceux auxquels je pense — et que des bébés sont parfois carrément volés à leurs parents ou achetés. Volés quand les parents ne sont pas du tout d'accord pour en faire un objet de trafic et quelquefois vendus soit par leurs parents soit par des officines qui se sont spécialisées dans diverses parties du monde.

Évidemment, je représente une institution de l'État, je ne fais pas partie des oeuvres ou des associations qui s'occupent d'adoption ; mais bien sûr, ce sont des sujets que nous suivons. Je crois que l'information doit circuler.

Vous savez que le Premier Ministre tient beaucoup à cette problématique de l'adoption, qu'il a l'intention — il l'a dit, il va le faire — de créer une Agence de l'adoption qui va regrouper un certain nombre de structures relativement, je ne dirais pas éparées, mais qui s'occupent à des titres divers de cette problématique.

Il me semble qu'à chaque fois que vous êtes avertis d'une officine qui s'occupe de trafic d'enfants — parce que c'est du trafic d'enfants, du trafic d'êtres humains — l'Agence sera toute désignée pour recevoir les informations que vous pourrez transmettre à ce sujet ; je pense que cette agence va voir le jour au cours de l'année 2005, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS doit le savoir mieux que moi. Mais je pense qu'elle va être créée au cours de cette année puisque notre gouvernement l'a annoncée.

J'en viens maintenant à la kafala, qui est une procédure particulière : vous savez que l'adoption est interdite par les pays de droit islamique, et qu'il existe une sorte, on ne dira pas d'équivalent mais de formule utilisée par les pays musulmans, qui consiste à confier de fait un enfant à un couple, à une famille pour qu'il soit élevé, sans que ce soit une adoption formelle.

L'enfant ne porte donc pas le nom de la famille qui l'élève, et il ne peut pas être titulaire de la transmission des biens, ne peut pas hériter. Il n'est donc pas l'enfant officiel, mais il est *de facto* élevé par cette famille. Cela ressemble énormément à ce que nous appelons l'adoption simple. Je pense que l'idéal serait, ce qui nous arrangerait ou réglerait un certain nombre de situations très douloureuses qui se passent en France même, que la kafala soit assimilée à l'adoption simple.

Sinon, si ce n'est pas possible — parce qu'il faudrait vraiment une loi —, qu'elle soit en tout cas assimilée à la délégation d'autorité parentale, ce qui simplifie les beaucoup la situation des enfants qui sont ici sous forme de kafala ou de parents français qui sont à l'étranger — je pense à l'Algérie ou au Maroc — et qui ont recueilli un enfant par cette formule.

La délégation d'autorité parentale a déjà commencé à être appliquée dans un certain nombre de cas : elle permet de régler la majorité des problèmes pratiques auxquels ces familles se heurtent, puisqu'elles ne peuvent pas adopter.

La raison pour laquelle ces enfants ne peuvent pas être adoptés en France formellement, c'est qu'il doit y avoir coïncidence de droit du pays d'origine de l'enfant et de notre droit à nous ; et, pour le moment, la kafala n'est pas une adoption.

Aussi, dans les pays qui ne pratiquent pas l'adoption (nous pensons parce que nous sommes en France à l'Algérie et au Maroc, mais le Bangladesh, le Pakistan sont des pays extrêmement peuplés où il n'y a pas d'adoption possible), je pense que par l'assimilation soit à l'adoption simple, soit surtout — c'est plus simple, plus facile — à la délégation d'autorité parentale, on pourrait régler un certain nombre de situations douloureuses que connaissent nos compatriotes.

Pour ce qui est maintenant du recouvrement des pensions alimentaires et des situations qui sont déjà très judiciairisées, c'est là que nous trouvons les limites de ce que la loi a confié à notre institution. Quand une situation est déjà très judiciairisée, que puis-je faire ? C'est assez simple : je peux saisir le procureur par un signalement du fait que tel enfant me paraît en danger — la

notion de danger est spécifiquement mentionnée dans la loi qui fixe mes attributions — malgré une décision judiciaire (quelquefois, même si c'est rare, d'accord, à cause d'une décision judiciaire).

Pourquoi ? Parce que certains faits peuvent s'être produits après la décision judiciaire et peuvent ne pas avoir été portés à la connaissance du juge qui a pris la décision. Dans ces cas, que fais-je ? Je fais un signalement aux autorités judiciaires, en l'occurrence aux procureurs généraux. Libre à eux ensuite de relancer la machine judiciaire si — et c'est eux qui le décident, ce n'est pas moi — ils estiment en leur âme et conscience qu'il faut le faire, que les informations supplémentaires que je porte à leur connaissance sont de nature à permettre la réouverture du dossier ou pas. Et c'est là qu'on trouve les limites de notre action : si la justice décide de rouvrir le dossier, elle le fait ; si elle décide qu'il n'y a pas lieu de le faire, je ne peux plus rien faire.

#### **Monsieur Patrice BLANC**

Simplement, il arrive aussi que l'on puisse relancer une démarche de médiation entre les parents, si le conflit n'est pas suraigu. En plus, avec l'âge de l'enfant, celui-ci commence à pouvoir dire quelque chose, à pouvoir peser, voire même parfois tout simplement il fugue de l'endroit où il est, ce qui est aussi une façon pour lui de dire quelque chose et de se mettre en danger.

Dans de telles situations, on peut parfois faire bouger un petit peu les parents. Mais effectivement, si ceux-ci sont très ancrés dans la certitude que l'autre parent était un agresseur, par exemple sexuel, de l'enfant sans que la justice ait confirmé cette allégation, dans de telles situations, très enkystées, malheureusement, nous trouvons nos limites.

*Monsieur le Président annonce les trois dernières demandes de parole.*

#### **Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE, membre élu de la circonscription de Buenos Aires**

Une seule question. Je parle aussi au nom de ma collègue du Chili qui a dû s'absenter. Nous connaissons des cas — pas un mais plusieurs — de parents vieux ou extrêmement malades qui ont eu des enfants avec des femmes de nos pays, c'est-à-dire des parents français, l'un ou l'autre. Ils sont très malades, vont sûrement mourir : que faisons-nous des enfants ?

Nous avons demandé au consulat, qui nous a répondu : rien à faire, la loi ne prévoit pas de pension pour ces gens. Je connais un cas où une personne vit de la pension que lui donne le consulat comme personne handicapée, et elle va mourir.

#### **Madame Claire BRISSET**

Ils sont binationaux ?

#### **Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE**

Ils sont binationaux. Qu'en fait-on ? Voilà ma question.

#### **Madame Claire BRISSET**

Et vous parlez de personnes qui sont des enfants ou qui sont devenus adultes ?

#### **Monsieur Bertrand ROULLET de la BOUILLERIE**

Des enfants. Les parents se débrouillent, mais dans ce cas par exemple, le père est un handicapé. Il va mourir peut-être dans un an : que pouvons-nous faire des deux petits-enfants de 2 ou 3 ans et de 5 ans ? Rien du tout. Que peut-on faire de ces personnes ? Le père vit de la pension de handicapé, de la solidarité. Voilà ma question, chère Madame.

Merci.

#### **Madame Martine SCHOEPFNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je voudrais très rapidement aborder trois points.

D'abord, pour tous les collègues qui sont en Europe, il existe des institutions équivalentes à la nôtre dans la plupart des pays : aussi, pour les cas des double-nationaux, quelquefois, cela aide aussi et on peut faire accélérer les choses justement en contactant ces personnes.

Personnellement, dans les brochures que je fais, je donne ces informations à tous les couples double-nationaux pour qu'ils puissent éventuellement s'en servir. C'est la même chose pour ce qui concerne Allô enfance maltraitée, puisque évidemment, de l'extérieur, on ne peut pas contacter le 119.

Et à ce propos, j'aurais aimé savoir où cela en est ; je sais qu'il existait une initiative pour instaurer un numéro de téléphone unique pour toute l'Europe concernant Allô enfance maltraitée. Où cela en est-il ?

Mon deuxième point porte sur la convention relative aux droits de l'enfant, et je pense qu'elle devrait être enseignée, qu'on devrait l'aborder dans tous les établissements scolaires, y compris dans les établissements français à l'étranger : on pourrait peut-être également sensibiliser les enfants, mais aussi les parents à certaines choses.

Mon troisième point concerne les services sociaux du côté français. J'ai eu des contacts avec Monsieur BLANC à propos de la petite Marie-Eve. Et sur ce plan, il y a beaucoup à dire, et notamment sur l'information de ces services, qui ne connaissent pas la législation étrangère.

Par exemple — je vous cite un cas très précis — jusqu'à il y a quatre ou cinq ans en Allemagne (la loi a changé), tous les enfants de mères célibataires, quel que soit leur statut social, étaient pris en charge par le Jugendamt, l'équivalent de la DDASS. Quand ces enfants reviennent en France, surtout à la suite de problèmes par-dessus le marché, la DDASS traite ces enfants et les mères comme s'ils avaient fait des choses répréhensibles, et c'est quelque chose d'inadmissible.

Il y aurait donc peut-être là une information à faire, parce que je pense que l'on a relativement assez facilement les textes de loi au niveau européen.

### **Madame Claire BRISSET**

Quand il s'agit, Monsieur, pour répondre à votre question, de compatriotes qui ont eu des enfants avec des personnes qui sont en Amérique latine (je pense que c'est votre question), il me semble — Monsieur BARRY DELONGCHAMPS pourra sans doute répondre — qu'évidemment, si la maman est une Chilienne ou une Argentine et que l'enfant est très jeune, son intérêt n'est pas en l'occurrence que nous fassions jouer la Convention : l'intérêt de l'enfant est qu'il reste avec sa maman. On ne va pas faire venir un enfant qui a une maman, le séparer d'elle et faire jouer la Convention dans cette hypothèse.

Concernant l'Allemagne, vous avez dit, Madame, que j'avais des homologues dans la plupart des pays européens. Ce que j'ajouterai, c'est que, dans notre réseau, deux grands pays sont absents : ce sont l'Allemagne et l'Italie.

A ce jour, je n'ai pas d'homologue en Allemagne, ni dans un Etat quelconque ni à Berlin ; et c'est la même chose en Italie. Le gouvernement italien avait l'intention de créer une institution équivalente ; j'ai été auditionnée par l'Assemblée nationale, la Chambre des députés à Rome, mais le projet s'est perdu dans les sables. Et puis l'Italie, c'est compliqué : comme l'Allemagne, c'est très décentralisé ; il faudra donc probablement une structure locale et des structures décentralisées. Et cela nous aiderait beaucoup, parce que quand j'ai des homologues — par exemple, nous avons souvent travaillé avec mon homologue polonais ou avec mes deux homologues belges — dans les pays, cela aide beaucoup quand il y a des cas particulièrement difficiles.

L'Allemagne est un cas compliqué et difficile. Ce n'est pas une institution indépendante. Ma force, c'est ma liberté, mon indépendance. C'est mon instrument de travail. Quand il y a des commissions gouvernementales, je ne dis pas qu'elles fassent mal leur travail : je dis que ce n'est pas la même chose. Nous attendons donc que l'Allemagne et l'Italie entrent dans notre groupe.

Concernant l'enseignement de la *Convention des droits des enfants* à l'école, je dirais que nous avons le 20 novembre, puisque c'est la date anniversaire de l'adoption par les Nations unies de cette convention, qui est maintenant — et cela a été une proposition du Sénat — journée nationale des droits de l'enfant depuis plusieurs années, depuis mai 1996.

Aussi, la Convention doit faire l'objet de toute une quantité de travaux dans les établissements scolaires. Que l'on soit en France ou à l'étranger, cela dépend de l'Éducation nationale, et c'est une obligation. Et d'ailleurs, l'Éducation nationale le fait généralement ; une instruction paraît au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* qui demande aux établissements scolaires d'enseigner les droits des enfants.

Et je rappelle que c'est d'ailleurs une obligation des Etats ayant ratifié la Convention que de la faire connaître eux-mêmes ; c'est un des articles de la Convention où il est écrit quelque chose comme — je cite de tête : la présente convention doit faire l'objet d'une information de la part des Etats parties. C'est donc quelque chose que la France doit faire, comme les autres pays qui ont ratifié ce texte.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame BRISSET d'avoir consacré autant de temps à notre assemblée. Votre exposé comme les questions ont suscités beaucoup d'intérêt.

*(très vifs applaudissements.)*

Mes Chers Collègues, compte tenu de l'heure, il ne me paraît pas possible que l'intervention du Sénateur Louis DUVERNOIS puisse avoir lieu maintenant ; il en est d'accord. Nous la remettons donc au seul créneau qui serait disponible : samedi matin à 10 h 00.

Cet après-midi à 15 h 00, Madame Claudie HAIGNERÉ intervient auprès de notre assemblée ; si vous voulez donc bien vous trouver dans cette salle à 14 h 50, 10 minutes avant son arrivée, s'il vous plaît. Merci.

**Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Je voudrais rappeler aux membres de la commission des Lois et règlements que celle-ci se réunira à 14 h 00 en salle 5 pour l'approbation des vœux. Je rappelle également que les invitations pour la réception du Ministre peuvent être retirées au secrétariat.



**JEUDI 10 MARS 2005 - APRES-MIDI**

*La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-président.*

**Monsieur le Président**

Je voudrais faire passer un petit message. Je voudrais, au nom de notre Assemblée et de l'ensemble de nos compatriotes résidant hors de France, rendre hommage pour les actions menées sans relâche depuis plusieurs mois pour la protection et les secours apportés à nos compatriotes menacés dans leur pays de résidence.

Ce message est adressé à notre Directeur des Français à l'étranger, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, à tous ses collaborateurs, sans oublier bien évidemment tous les bénévoles qui composent les cellules de crise qui ont été mises en place à plusieurs reprises. Il faut savoir que ces cellules de crise, qui fonctionnent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sont composées de bénévoles et que la grande majorité d'entre eux viennent du Ministère des Affaires étrangères qu'ils se dévouent, après leurs horaires de travail, le soir, la nuit et les week-ends.

Je tenais à rendre cet hommage, je tenais à le faire savoir, et à leur présenter un grand merci de la part de tous.

*(Applaudissements.)*

**INTERVENTION DE MADAME CLAUDIE HAIGNERÉ,  
MINISTRE DELEGUEE AUX AFFAIRES EUROPEENNES****Monsieur le Président**

Madame la Ministre, tout le monde vous connaît bien évidemment, mais je vais quand même retracer brièvement votre carrière.

De 1990 à 1992, vous avez été responsable des programmes de physiologie et de médecine spatiale à la division Sciences et vie du Centre national d'études spatiales (CNES) à Paris. En octobre 1992, vous avez débuté votre premier entraînement en Russie, et vous séjournerez de 1993 à 1994 pour assurer la coordination des programmes scientifiques des missions ALTER et EUROMIR à bord de la station orbitale russe Mir. Tout le monde s'en souvient.

En 1995, vous retournez à la Cité des étoiles pour un deuxième entraînement. En 1996, vous débutez un vol de 16 jours à bord de la station orbitale russe Mir dans le cadre de la mission franco-russe, et vous vous effectuez de nombreuses expériences médico-physiologiques, techniques et biologiques.

En mai 1998, vous rejoignez la Cité des étoiles comme astronaute suppléant pour la mission franco-russe PERSEUS, et en février 1999 à bord de Mir.

En novembre 1999, vous êtes intégrée à l'Agence spatiale Européenne.

En janvier 2001, vous rejoignez à nouveau la Cité des étoiles — je résume.

Enfin, nous en venons aux fonctions politiques : vous avez été, de juin 2002 à mars 2004, ministre délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies. Et, depuis avril 2004, nous avons l'honneur et le plaisir de vous avoir avec nous comme Ministre délégué aux Affaires européennes.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

**Madame Claudie HAIGNERÉ, Ministre délégué aux Affaires européennes**

Merci. Madame et Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers amis, vous avez compris, après cette brève présentation, que je fais complètement partie des Français à l'étranger : j'ai passé 10 ans de ma vie en Russie, en Allemagne également.

Vous avez également compris que j'étais européenne de longue date par le biais de mes activités professionnelles, où j'ai eu cette grande fierté de porter à la fois le drapeau français et le drapeau européen : je me sens donc très bien dans cette mission.

Merci beaucoup de m'accueillir aujourd'hui, de me permettre de prendre la parole devant vous, à un moment qui est un moment important pour l'Europe et pour les Français. Nous engageons maintenant cette dernière ligne droite avant le référendum sur la Constitution européenne. Je suis heureuse de dire que les Espagnols nous ont précédés et que la victoire du

oui dans ce pays inaugurera, je l'espère, une longue série de succès pour les 25 Etats membres engagés dans cette formidable aventure de la construction européenne.

Vous savez sans doute que l'Allemagne devrait ratifier ce traité constitutionnel par la voie parlementaire — c'est le choix qui a été fait — peu de temps, quelques jours probablement, avant le référendum français.

Vous le savez, puisque beaucoup d'entre vous y ont participé, pour permettre la ratification de ce deuxième traité de Rome, le Congrès, réuni à Versailles le 28 février dernier, a révisé notre Constitution, la Constitution française. Je ne reviendrai pas en détail sur cette révision, vous y avez participé, vous l'avez votée.

J'en rappelle simplement les trois éléments essentiels :

- le premier temps, c'était de prendre en compte les nouvelles compétences de l'Union dans les domaines comme la justice, les affaires intérieures ; je crois que c'est important de le dire aujourd'hui, juste à la veille de cette mémoire que l'on doit avoir ensemble de ce qui s'est passé le 11 mars en Espagne ;
- le deuxième temps, c'était bien sûr d'adapter notre droit aux nouvelles prérogatives qui sont reconnues par la Constitution aux parlements nationaux, qui sont désormais chargés, et c'est un rôle important et novateur dans la force qu'ils représentent, de veiller justement à ce que l'Union respecte la compétence des Etats membres pour une bonne clarification du lieu où se prennent les décisions et de la meilleure efficacité que l'on peut avoir dans des politiques nationales ou des politiques communautaires ; et
- le troisième temps, vous le savez, de cette révision de la Constitution, c'était de rendre obligatoire le référendum pour toute nouvelle adhésion à l'Union, après celles de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Croatie.

Le Parlement s'est prononcé. Je dirais que la parole est maintenant aux Français. Et comme vous le savez, le Président de la République a fixé la date du référendum au 29 mai. Le projet de loi a été présenté hier au Conseil des Ministres.

Il nous reste donc un peu plus de deux mois pour agir, pour expliquer, pour avec pédagogie faire prendre conscience de ces enjeux européens sur lesquels nous serons amenés à nous prononcer. Un peu plus de deux mois, c'est bien ; il faut que chacun soit mobilisé : nous avons besoin de ce temps d'explication.

Les enquêtes montrent bien que, si les Français demeurent majoritairement favorables à la construction européenne et à la Constitution européenne, une partie quand même non négligeable d'entre eux (plus d'un tiers d'après les dernières enquêtes) avouent mal connaître ce traité et ne pas être en mesure justement de donner un avis à cause de ce manque d'information, des inquiétudes, des doutes qu'ils peuvent exprimer par rapport à cette nouvelle étape fondamentale de la construction européenne.

Je dirais que, plutôt que ce manque d'information, qui est réel, auquel nous essayons de répondre, cette situation d'indécision traduit plutôt de la part de beaucoup de nos compatriotes un certain manque d'intérêt pour les étapes de la construction européenne, pour la Constitution européenne, pour les questions européennes en général.

C'est un constat que nous avons déjà fait lors du dernier temps des élections au Parlement européen l'année dernière. Je dirais qu'il n'est pas propre à la France ; on l'a bien vu d'ailleurs dans les résultats du référendum espagnol.

Il n'est pas propre à chacun des citoyens de chacun des Etats : la faute est partagée ; l'Europe y a elle-même sa part, parce que probablement, pendant ces 50 années que nous venons de vivre avec succès de la construction européenne, elle n'a pas suffisamment donné la parole à ses citoyens pour qu'ils se sentent porteurs et partie intégrée de la définition de ce projet.

C'est la raison pour laquelle le Président de la République a décidé de consulter directement les Français sur la Constitution européenne. C'est un défi que nous devons relever, mais c'était essentiel dans cette étape importante. Vous le savez, par cette constitution, l'Union se dote de nouveaux moyens, des moyens novateurs, des moyens importants, pour justement faire participer directement ses citoyens. C'est un peu ce point que je voulais aborder avec vous aujourd'hui.

Mon propos ne sera pas d'exposer le contenu du Traité constitutionnel, mais c'est sur cet aspect d'un texte qui donne à la citoyenneté européenne un nouveau contenu que j'aimerais pouvoir aborder ce propos. Il crée réellement une citoyenneté active au sein de l'Union.

D'abord cette étape des élections européennes dont j'ai parlé, en renforçant considérablement l'impact du vote des électeurs sur la vie des institutions européennes ; on voit à quel point le Parlement européen a déjà pris cette capacité à mieux porter ses réflexions, à mieux interagir avec les différentes décisions, et ce rôle, vous le savez, sera considérablement renforcé par le Traité constitutionnel, le choix du Président de la Commission sera déterminé par le résultat aux élections du Parlement européen.

J'ai évoqué dans la révision de notre Constitution nationale le rôle essentiel que joueront ces parlements nationaux ; là aussi, c'est cette représentation d'une citoyenneté active qui est en jeu.

Et puis, vous le savez tous, ce droit à l'initiative citoyenne qui apparaît dans le Traité établissant une constitution pour l'Europe, va permettre pour la première fois aux Européens de participer directement à la prise de décision dans l'Union, puisque 1 million de citoyens européens représentant un certain nombre d'Etats membres pourront être amenés à proposer, sur le sujet de leur choix, une initiative de loi que la Commission devra prendre en compte pour ensuite la présenter et en suivre les actions concrètes.

Cela m'amène à dire qu'il serait tout à fait dommageable qu'au moment même où l'Union justement se donne les moyens de combler ce fossé qui la sépare de ses citoyens, les Français, et tous les Européens, manquent ce rendez-vous essentiel qu'est celui de la ratification du Traité, parce qu'ils n'en auraient pas compris suffisamment les enjeux, parce que nous n'aurions pas suffisamment joué notre rôle d'informer au sujet des enjeux.

Ces enjeux vont bien au-delà de ce que je viens d'expliquer concernant la citoyenneté : le Traité permet d'apporter des éléments nouveaux en ce qui concerne l'efficacité de l'action européenne. Il permet de donner des bases qui, politiquement, permettront justement d'entrer dans une dimension sociale de l'Union, qui était moins apparente dans les premières années de sa construction. Et puis je crois que c'est un renforcement de la capacité de la voix de l'Union à se faire entendre dans le monde.

Il nous faut expliquer, parler de ces enjeux, et nous n'avons pas beaucoup de temps avant le 29 mai pour mobiliser nos compatriotes.

Nous nous y sommes déjà attaqués, avec Michel BARNIER au Quai d'Orsay, depuis le mois de novembre pour informer, en France et à l'étranger, pour donner les moyens de se faire une opinion sur le Traité constitutionnel.

Cette opinion, nous souhaitons qu'elle puisse être libre et informée. Je pense que vous reconnaîtrez que le Gouvernement n'a pas cherché à influencer les esprits. Nous souhaitons pouvoir donner à tous les Français les moyens d'exercer leur droit de vote, de façon responsable et en toute connaissance de cause.

Ce n'est pas une tâche facile, parce qu'il n'est pas simple de parler de l'Europe, il n'est pas simple de parler du Traité, et que très souvent et trop souvent, on ne s'y intéresse qu'à travers le prisme de certaines polémiques de politique intérieure, qui ne servent pas la cause européenne dans ces enjeux à prendre en compte.

Peut-être que les Français de l'étranger sont un petit peu à l'abri par rapport aux concitoyens de la métropole dans cette confusion des débats ; mais par ailleurs, ils sont plus loin sans doute de l'information, particulièrement ceux qui ne résident pas en Europe, parce que je crois qu'au sein des 25 États membres de l'Union, nous essayons au maximum de coordonner et de donner ces possibilités. Nous devons tout faire pour que chacun des Français dispose des moyens de faire son choix.

Michel BARNIER et moi-même, je le disais, nous avons depuis quelques mois essayé de structurer un dispositif d'information qui puisse être accessible à tous, en donnant aux Français des outils pour s'informer, quel que soit le niveau de familiarité avec les questions européennes ; bien évidemment, nous ne sommes pas tous préparés de la même façon.

Passons au texte ; le texte, c'est important. Beaucoup de Français nous demandent le texte en ce moment ; nous avons mis en place un centre d'appel téléphonique, et 90 % des questions à ce centre viennent de la part de Français qui aimeraient avoir le texte entre les mains. Bien sûr, chaque Français recevra le Traité avec le matériel de vote dans les quelques semaines qui vont précéder le scrutin de mai, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre cette date, de les faire attendre aussi longtemps. Depuis décembre 2004, le Traité est disponible dans les bureaux de poste, les mairies, dans tous les pays où nous avons pu l'expédier.

Mais, comme ce n'était pas suffisant — et nous en avons bien pris conscience —, vous avez je pense quelques éléments devant vous du matériel d'information que nous avons souhaité mettre en place, et en particulier le Traité sous cette forme, que nous distribuons en ce moment à 5 millions d'exemplaires, donc touchant déjà un grand nombre de nos concitoyens. Et si vous ouvrez ce texte — ce sont les 448 articles du Traité établissant une constitution pour l'Europe —, nous avons souhaité donner quelques petites clefs de lecture au tout début, qui sont vraiment des éléments minimaux pour pouvoir aborder la lecture du texte.

Les explications sont nécessaires, parce que ce traité, comme vous l'avez vu, comporte 448 articles. Je dirais que si tous ne sont pas accessibles, il y a quand même des parties de ce texte qui sont, avec simplicité et beaucoup de lisibilité, accessibles à chacun. Et cela, nous le devons à la Convention, ce processus démocratique qui a permis de rédiger ce texte avec non seulement des diplomates, des politiques chefs de gouvernements, mais également des représentants des assemblées, des organisations professionnelles, des représentants de la société civile.

Les deux premières parties sont des parties qu'il faut vraiment, je crois, que chacun des citoyens européens lise, sur les valeurs, les droits fondamentaux ; il y a une explication simple des institutions de l'Europe.

La troisième partie, c'est vrai, est quand même un peu complexe : elle reprend l'ensemble des politiques de l'Union ; elle est sans doute moins accessible. Il est vrai que l'idée de départ voulait reprendre dans un seul texte les 50 ans d'Europe et les différents traités qui s'étaient succédé pour établir des règles de fonctionnement de cette grande maison commune.

C'est une grande maison, une grande aventure, et l'on ne peut sans doute pas s'y aventurer sans avoir l'aide d'un guide. Nous avons essayé, dans ce cadre, de vous donner ce guide : c'est le mode d'emploi que vous avez aussi je pense avec vous. Il est assez détaillé, mais il permet en 30 à 45 minutes d'avoir justement le guide, le rail pour rentrer ensuite dans le texte si l'on souhaite aller un petit peu plus loin. Nous l'avons diffusé à tous les élus, aux relais d'opinion pour qu'il puisse y avoir justement cette mise en place d'une bonne compréhension et permettre de faciliter les débats. C'est une lecture analytique et claire du Traité constitutionnel.

Mais parler uniquement du Traité constitutionnel et des institutions, c'est bien sûr tout à fait insuffisant, et il nous faut pouvoir replacer cette Constitution dans son contexte, celui de la construction européenne et dans ses enjeux majeurs que représentent aussi les grandes politiques de l'Union. Pour compléter ces éléments d'information, et vous l'avez aussi, nous avons souhaité rédiger une seconde brochure, davantage centrée justement sur les politiques, beaucoup plus grand public, illustrée, avec des exemples concrets. Vous êtes parmi les premiers à l'avoir en mains puisque nous venons tout juste de terminer son impression et de débiter cette diffusion. Et nous sentons à quel point il est important d'avoir aussi des éléments concrets de réponse à des attentes ou à des inquiétudes de nos concitoyens.

Évidemment, il y a d'autres matériels que ce matériel papier que je vous présente là. Il existe un site Internet : *constitution-européenne.fr*, et je suis assez surprise de voir que nous en sommes à 300 000 visiteurs ; c'est un site qui est beaucoup visité. Je crois qu'il faudra le rendre encore un peu plus accessible par certains aspects davantage non pas anecdotiques, mais plus concrets pour chacun. Le centre d'appel téléphonique dont je vous parlais tout à l'heure reçoit entre 1 000 et 2 000 appels par jour ; dans un premier temps beaucoup pour demander le texte, et maintenant de plus en plus où le texte est accessible, pour affiner et répondre à certaines questions particulières.

Nous essayons d'utiliser les grands moyens de diffusion. Campagnes radiophoniques : nous avons commencé une première série en février, qui reprendra en avril, pour donner cette possibilité d'être informé et de savoir quels sont les moyens mis à disposition. Et nous sommes en train — je pense que cela va démarrer assez vite — de faire une petite campagne télévisée de même pour essayer de contacter un maximum de nos concitoyens sur cette nécessité de s'informer pour déterminer leur position.

L'information, c'est une chose. A partir de cette information, il faut permettre de débattre, de débattre largement, librement, de façon pluraliste des enjeux de ce texte et puis des enjeux européens.

Vous savez sans doute qu'au Quai d'Orsay, nous avons mis en place une Mission Europe, qui a des crédits à sa disposition pour aider les associations de toute nature à susciter, à organiser des débats. J'en suis pour ma part dans certains de ces débats à mon 23<sup>ème</sup> déplacement en région ; mais c'est vraiment ma mobilisation de chaque instant, avec mon Traité sous le bras pour rencontrer un maximum de Français et répondre. Et je me déplacerai hors de France : je l'ai déjà fait en Espagne, en Angleterre ; je vais bientôt aller aux Pays-Bas. Et puis, il y a toutes ces rencontres avec chacun des Etats membres où j'essaie en général d'associer un débat justement avec ceux qui sont présents, intéressés, les Français vivant à l'étranger et les ressortissants de ces pays pour élargir le débat parce qu'il est important d'avoir ce débat très européen. Et d'ailleurs, dans mes débats en région, j'essaie d'avoir toujours avec moi, à aussi, un Européen non français ou des Européens non français vivant en France pour pouvoir donner d'autres sensibilités de ce qu'est cet enjeu de la construction européenne.

Je dois dire que tous les autres membres du Gouvernement ont pris en compte aussi cette nécessité d'occuper le terrain, chacun parlant, et c'est un peu mon rôle de façon transversale, de ce que l'Europe apporte également dans chacune des politiques ; c'est un petit peu mon rôle que d'européaniser chacun des ministères et chacune de nos administrations.

Pour ce qui est de nos compatriotes à l'étranger, bien évidemment, nous ne les avons pas oubliés ; et nous avons pris ces mesures nécessaires pour que là-bas aussi, chacun soit informé dans les mêmes conditions qu'en France. Et instruction a été donnée à nos postes pour que soient mis à disposition, tout comme en France, le texte de la Constitution européenne, le mode d'emploi et cette brochure sur les politiques européennes que le Ministère au Quai d'Orsay a réalisés. Ils sont consultables de façon très large dans les locaux diplomatiques et consulaires, et puis bien sûr sur les sites Internet des postes.

Vous nous aviez fait cette demande d'avoir un texte, une plaquette spécifique qui puisse être présentée à destination des Français de l'étranger, appelant à voter. C'est une chose importante que de pouvoir s'exprimer : on a cette chance, je le disais, en citoyenneté active, par la volonté du Président de la République, de pouvoir chacun s'exprimer à ce propos.

C'est un texte qui reprend quelques-unes des principales dispositions de la Constitution européenne ; ce document est maintenant prêt. Et je voulais vous dire aussi que nous sommes à disposition pour financer, si cela est nécessaire, une campagne d'affichage dans les consulats et ambassades, de façon à ce que chacun ait cette possibilité d'information.

Quand je parlais également de la campagne télévisée sur le Traité constitutionnel, TV 5 sera associée à cette campagne, et il y aura donc par cet intermédiaire la possibilité d'être vu au-delà de notre hexagone ; j'interviens moi-même sur cette chaîne chaque mois pour parler du Traité, des enjeux européens.

Je parlais de la nécessité d'avoir des débats organisés. Nous avons demandé à nos postes de mettre à disposition, dans la mesure de leurs moyens, des salles de réunion pour les associations pour que puissent être organisés un maximum de débats ; et puis, en ce qui concerne l'implication des agents du Ministère, de respecter ce principe de neutralité qui est, je pense, celui que l'on attend de cette information gouvernementale dans l'organisation des débats et la diffusion de l'information.

Je crois que l'on a bien avancé, qu'il y a maintenant un socle important, que cette information est largement disponible. Sans doute serons-nous amenés à renforcer encore un peu dans les semaines qui viennent ce dispositif. Mais il faut que chacun se sente mobilisé ; cela ne suffit pas d'avoir l'information et les moyens d'organiser les débats : il faut que chacun se sente concerné, comprenne, éprouve ce désir de s'informer. C'est pour cela que je souhaitais pouvoir m'adresser aujourd'hui à vous, parce que chacun a sa responsabilité dans ce rôle de diffusion de l'information et d'émergence des débats. Le rôle des élus est bien évidemment un rôle primordial, où que se situe ce niveau d'information.

Les Français ont besoin d'être guidés ; ils ont besoin de vous pour leur faire comprendre l'importance de l'enjeu, pour faire qu'eux-mêmes se mobilisent et continuent de mailler ce dispositif et je dirais quel que soit leur choix, l'expression qu'ils feront après avoir pris connaissance des enjeux relatifs à ce que cette Constitution européenne apporte de nouveau par rapport au fonctionnement actuel.

C'est particulièrement vrai pour les Français de l'étranger qui sont plus loin de cette information que leurs compatriotes résidant en France. Je voulais vous donner ce message du dispositif actuellement et redire devant vous à quel point les services, moi-même, Michel BARNIER, sommes à votre disposition, même disponibles pour nous déplacer et vous rejoindre dans la proximité pour vous aider dans cette tâche, que je considère comme l'une des plus exaltantes à mener ; non seulement dans cette période : vous verrez qu'après le référendum - où je suis complètement mobilisée pour qu'avec la prise de conscience des enjeux, on puisse évoluer dans cette dynamique positive - il faudra continuer ensuite à parler de l'Europe dans le monde et de la France en Europe, donc de la France dans le monde.

Merci de votre attention.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame le Ministre, pour cette présentation sur la prochaine échéance européenne. Je voudrais donc, si vous en êtes d'accord, procéder aux différentes interventions comme elles sont organisées, et nous allons commencer par le Président de la commission des Affaires européennes, Monsieur VILLAESCUSA.

### QUESTIONS-REPONSES

#### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne**

Madame la Ministre, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir répondu à l'invitation de la commission de l'Union européenne qui, dans un premier temps, avait prévu de vous recevoir en commission élargie ; mais c'est encore beaucoup mieux que vous soyez venue en plénière, et nous vous en remercions.

Vous avez rappelé effectivement que nous étions à une période charnière dans l'histoire de l'Union européenne. L'on sait évidemment que le non dans un petit pays ou dans un grand pays n'a pas véritablement la même valeur ; et l'on sait évidemment que, si la France venait à dire non à l'Union européenne, le projet européen s'en verrait certainement complètement et définitivement bloqué.

Vous avez rappelé également que les Espagnols avaient dit oui, que c'était une très bonne chose. Mais si le oui a été un oui massif, il n'a pas été véritablement majoritaire ; parce que le oui espagnol était assujéti à un nombre de votants relativement limité, et d'aucuns en Espagne ont accusé un peu les conservateurs de s'être montrés quelque peu tièdes à défendre le oui pour cette Constitution.

Alors, il ne faudrait pas selon moi qu'en France, voulant respecter une neutralité, on tombe dans une tiédeur également, qui risquerait peut-être à un moment donné de nous amener à des conséquences que nous ne voudrions pas.

Nous avons donc dans cette assemblée de la commission de l'Union européenne réalisé une plaquette ; cette plaquette va devenir affiche, et je tiens à vous remercier, en notre nom à tous, de bien vouloir donc en faire quelque chose qui va peut-être servir à nos Français de l'étranger à voter. Nous avons essayé, là également, de rester dans la plus grande neutralité ; mais notre vœu le plus cher est quand même que les Français de l'étranger s'intéressent à l'Europe, surtout pour ceux qui vivent extrêmement loin de l'Europe, et qu'essentiellement, ils votent. Qu'ils votent pour le oui ou pour le non, mais qu'ils votent ; et cela est essentiel. Nous vous en remercions bien évidemment.

Le Président Valéry GISCARD D'ESTAING rappelait il n'y a pas très longtemps devant les étudiants de l'ENA que cet enjeu n'était pas un enjeu politique, n'était pas un enjeu de spécialistes, mais que c'était simplement une définition des règles du jeu pour un avenir proche, "l'avenir de demain".

Nous comptons donc sur vous pour que, sans vouloir aller dans un sens ou dans un autre, néanmoins, on fasse le maximum pour que le oui l'emporte.

Je vous remercie, Madame la Ministre.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et donne la parole à Madame Catherine de VALLOIS, pour le groupe Union des Français de l'étranger.*

**Madame Catherine de VALLOIS, membre élu de la circonscription de Bruxelles, Union des Français de l'étranger**

Madame le Ministre, le vote des Français de l'étranger au prochain référendum sera certainement très largement en faveur du oui. En revanche, nous nous attendons à une participation très faible au vote, et cela pour les raisons suivantes.

Peu de Français de métropole ont jusqu'à maintenant compris les enjeux qui sont liés à ce référendum. Si les Français qui vivent dans les autres pays de l'Union se sentent concernés, il n'en est pas de même pour nos compatriotes établis dans des contrées beaucoup plus lointaines.

La participation est donc liée à une campagne d'information ; cette information risque malheureusement, pour les Français de l'étranger, d'être très insuffisante, pour ne pas dire tout à fait indigente. J'admire, en ce qui me concerne, les Français qui se rendront dans nos postes consulaires, qui auront le courage de se plonger dans la lecture d'un traité qui comporte 400 articles.

Bien sûr, les brochures que l'on a mises à notre disposition constituent déjà un progrès ; mais elles sont quand même techniquement très difficilement accessibles pour des Français qui ne sont pas confrontés régulièrement aux affaires européennes.

La meilleure information pour ces Français passe obligatoirement par des outils audiovisuels, à savoir TV 5 et RFI. Nous nous réjouissons donc que vous ayez impliqué, dans cette campagne pour les Français de l'étranger, des campagnes sur TV 5.

Nous-mêmes, en tant que représentants des Français de l'étranger, nous comptons bien sûr participer activement à cette campagne. Mais comme vous le savez, nos moyens restent très limités.

Par ailleurs, le droit de vote des Français de l'étranger est devenu un droit de plus en plus théorique, Madame le Ministre, puisqu'il est confronté de plus en plus à des entraves techniques — je vous les citerai.

Nous n'avons pas, comme les Français de métropole, la possibilité de voter au coin de la rue, dans les collèges. Pour mieux illustrer mon propos, je vous donnerai l'exemple de ma petite Belgique — je suis l'une des élus de Belgique —, qui, pour la plupart de mes compatriotes, représente le pays rêvé pour les Français à l'étranger.

En effet, la superficie de ce petit royaume fait rêver mes collègues d'Amérique, d'Asie et d'Afrique ; effectivement, il faut 1 h 30 pour traverser la Belgique du nord au sud et 3 h d'Est en Ouest. Néanmoins, Madame le Ministre, si vous voulez voter à Bruxelles — en général, les Français du Sud-Ouest de ce pays doivent se rendre au centre de vote de Bruxelles, qui se situe au lycée Jean Monnet, et les élections ont toujours lieu un dimanche —, c'est le parcours du combattant : si vous n'êtes pas motorisé, il faut y passer la journée.

Le recours aux procurations n'est pas non plus la solution puisque, pour établir une procuration, il faut aussi se rendre dans les postes consulaires, aux jours et aux heures ouvrables. Et certains de mes collègues me disent que quelquefois, la distance géographique n'est pas considérée par certains postes comme un motif acceptable pour demander de voter par procuration.

Si vous transposez cette situation à des continents africain, américain et asiatique, où nos ressortissants habitent parfois à plus de 1 000 km de leur centre de vote, vous comprendrez que, malgré leur bonne volonté, les Français de l'étranger n'ont désormais plus la possibilité de voter.

Enfin, Madame le Ministre, je me permettrais de vous rappeler que, si vous faites appel à notre vote pour le prochain référendum, nous avons été les grands oubliés des dernières élections européennes, puisque beaucoup d'entre nous, n'étant pas inscrits en France, n'avons pas pu voter.

Les Français de l'Union européenne étaient un peu mieux lotis, puisque eux avaient la possibilité de voter pour des candidats du pays où ils étaient en train de résider. Néanmoins, Madame le Ministre, je suis française et je préfère voter pour des candidats français.

Par ailleurs, nous sommes 2 millions de Français à travers le monde ; les Français d'Outre-mer sont également 2 millions : ils ont pu envoyer au parlement de Strasbourg 3 élus. Les prochaines élections européennes se tiendront en 2009 : j'espère que cette fois, nous aurons aussi droit à nos représentants.

Madame le Ministre, au nom de mon groupe, je vous confirme notre profonde conviction européenne et notre souhait de voir la victoire du oui à ce référendum. Si le non devait l'emporter, l'image de la France en sortirait profondément affaiblie, non seulement vis-à-vis de ses partenaires européens, mais également dans le monde. Nous n'oublions pas la France, Madame le Ministre ; mais donnez-nous aussi les moyens de ne pas l'oublier.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Catherine de VALLOIS et donne la parole à Madame Élisabeth KERVARREC, pour le groupe Association démocratique des Français de l'étranger.*

**Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne, Association démocratique des Français de l'étranger-Français du monde**

Madame le Ministre, je voudrais tout d'abord au nom de mon groupe vous remercier pour votre venue et votre intervention fort intéressante. L'Union européenne, son évolution, sa construction, c'est un sujet passionnant et très important pour les Français qui résident à l'étranger, au sein de l'Union européenne ou à l'extérieur de cette Union. L'Union européenne nous concerne tous.

Je souhaiterais intervenir sur quelques points.

Tout d'abord, le sujet d'actualité, le référendum sur le Traité de la constitution européenne le 29 mai. C'est un rendez-vous citoyen à dimension européenne. Comme vous le savez, les Français n'ont pas pu voter aux élections européennes dans leur consulat — c'est ce que vient de rappeler Catherine —, ce qui est non seulement regrettable, mais discriminatoire par rapport aux autres citoyens européens : je donnerai l'exemple des Polonais qui ont conservé cette possibilité.

Nous devons donc tout mettre, comme vous l'avez dit, en oeuvre pour sensibiliser nos ressortissants à ce référendum. Les informer : la commission de l'Union européenne a élaboré une affiche, dont vous venez de parler ; les ambassades organisent des réunions d'information auxquelles doivent être associés les élus ; et vous avez aussi parlé de toutes les brochures que vous avez envoyées dans les postes, et nous vous en remercions.

Nous demandons également à ce que des bureaux de vote soient créés pour ce scrutin pour faciliter aux Français de l'étranger l'exercice de leur citoyenneté. Catherine en a parlé longuement ; je serai donc très brève sur ce sujet. D'autant plus que cette demande n'est pas nouvelle ; mais nous devons la renouveler pour chaque scrutin en ce qui concerne les Français de l'étranger. En dehors du contexte référendaire, et à propos de citoyenneté européenne, la première difficulté rencontrée est souvent la méconnaissance de leurs droits par les citoyens de l'Union, et c'est pourtant essentiel ; il faut donc communiquer plus et mieux — vous en avez parlé également.

Pour nous, Français de l'étranger, qui vivons au quotidien cette réalité européenne, une réalité qui dépasse aussi des frontières de l'Union, il est essentiel d'avoir accès à cette information de manière simple et rapide.

Donc de manière générale, les élus de cette assemblée sont de plus en plus interrogés par nos compatriotes sur des questions dans des domaines dont l'harmonisation au niveau européen est lente et difficile. Ne pourrait-on pas envisager une sorte de guichet unique ou de centre unique où nos compatriotes à l'étranger pourraient recevoir des réponses rapides et directes sur ces questions pour faciliter le quotidien et simplifier l'aspect administratif, souvent complexe, de ce qui relève des directives européennes ? Et puis, dans une perspective plus européenne, de réfléchir sur un concept plus général, du type maison de l'Europe, en partenariat avec les autres Etats membres ?

Troisième point : le domaine social. Des progrès ont été réalisés : je ne citerai que la mise en place progressive depuis le 1er juin 2004 de la carte européenne pour l'assurance maladie ; des difficultés subsistent concernant le remboursement des soins reçus dans un autre Etat. Nous en avons parlé en commission.

La protection diplomatique et consulaire est un domaine qui évolue également : nous l'avons vu de manière très concrète lors de la crise politique en Côte d'Ivoire où la France a pris en charge non seulement la protection de ses ressortissants, mais également celle des ressortissants européens, comme le prévoient les textes européens.

Cette coopération, cette protection commune des ressortissants européens a été réelle lors de la catastrophe du tsunami enregistrée par l'Asie du Sud-Est. Cette coopération relève de l'article 20 traité de l'Union relatif à la protection diplomatique et consulaire, en un article encore mal connu ; pourquoi ne pas le faire figurer de manière symbolique sur le passeport des citoyens de l'Union ? Ce pourrait être une idée.

Enfin, en ce qui concerne la liberté de circulation et de séjour, réglementée par la directive 2004-38, qui constitue une avancée également significative, il faut être attentif à la bonne application de ces nouvelles dispositions, notamment en ce qui concerne le traitement des concubins ou d'une personne liée par contrat civil, par les Etats membres.

Je vais conclure sur ce dernier point : le respect et l'application des directives communautaires et la non-discrimination en raison de la nationalité, qui concerne tous les ressortissants européens, et donc les Français.

Madame le Ministre, je l'ai dit au début de ce propos : vous êtes en charge des affaires européennes. C'est un dossier passionnant, tourné vers l'avenir. La majorité des Français de l'étranger résident au sein de cette Union, mais ce projet européen a des incidences partout dans le monde.

Merci de nous informer sur l'évolution, et parfois les difficultés rencontrées pour construire cette Europe - aujourd'hui à 25, et demain à plus encore. Et, si je peux me permettre, Madame la Ministre, n'hésitez pas non plus à nous consulter, à nous interroger sur des textes qui seront discutés au Conseil des Ministres européen, puis au Parlement, qui auront une incidence directe, comme vous le savez, sur notre vie, où que nous soyons ; nous sommes là pour vous faire part de notre expérience également. Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame Élisabeth KERVARREC et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA, pour le groupe Rassemblement des Français de l'étranger.*

**Monsieur le Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France, Président du groupe Rassemblement des Français de l'étranger**

Madame le Ministre, merci d'être là. Vous nous avez très bien expliqué, et je crois que tout le monde a compris. Mais vous avez peut-être compris aussi que la très grande majorité — je ne vais pas trop m'engager, parce que je vais peut-être avoir des protestations — sont des Européens convaincus, même ceux qui habitent relativement loin.

Les problèmes ont été abordés. Je ne vais pas parler de directives, parce que l'on ne va pas compliquer beaucoup, et puis je vais laisser la parole après à certains d'entre nous qui vont peut-être la demander, Monsieur le Président.

Je voudrais seulement attirer votre attention sur deux ou trois points qui ont été évoqués. Vous le savez, et vous êtes d'accord avec moi parce que vous avez vu ma proposition de loi, nous en avons discuté : c'est vrai que, si nous avions eu un vote sur Internet, je crois que tout le monde aurait pu en tout cas avoir la possibilité de participer.

Et la participation, malheureusement, va être relativement basse. Or, les Français de l'étranger sont plutôt européens ; rappelez-vous Maastricht : en France, à peine plus de 50 % ; à l'étranger, 80 % des Français qui avaient voté l'avait fait en faveur. On aurait donc une participation plus importante de oui. Malheureusement, on n'a pas pu le faire à cause de quelques problèmes techniques dans certains ministères, et puis de la date qui a été reprochée, bien sûr : si c'était au mois d'octobre ou de novembre, on aurait peut-être pu le faire. Mais on va peut-être le faire pour la prochaine fois, et je crois qu'il ne faut pas abandonner cette idée.

Merci pour le numéro de téléphone 0810 2005 25. Mais malheureusement, de l'étranger, cela ne fonctionne pas. Ma demande toute simple est la suivante : ne serait-il pas possible de mettre en place un autre numéro de téléphone pour les Français de l'étranger qui pourraient appeler, même s'ils doivent payer la communication (puisqu'en France, celle-là est gratuite) ? Je pense que ce serait peut-être possible.

Madame le Ministre, tout ce que vous nous avez expliqué est très bien. Pour ce qui est des bureaux de vote : Monsieur le Directeur, je crois que je vais appuyer cette demande ; je pense qu'Élisabeth ne voulait pas trop en parler parce que nous en avons déjà parlé auparavant, mais je crois qu'il faut y revenir.

Parce que, finalement, on peut créer des bureaux de vote. Nous sommes depuis suffisamment longtemps dans le métier si je puis dire pour savoir que c'est possible, que cela a été fait à plusieurs occasions, qu'il y a certaines villes où il en existe beaucoup, mais que malheureusement, dans certains endroits, il n'y en a pas et les gens ne peuvent pas voter. Essayons donc de les multiplier, de trouver le moyen — très provisoire, je veux bien — pour que les Français de l'étranger puissent voter.

Je ne vais pas être trop long. Je vais vous poser encore deux questions, une personnelle et puis une autre qui va concerner je crois tout le monde. Tout ce que vous nous avez dit, vous savez que nous en sommes convaincus, vous savez très bien, nous nous connaissons depuis longtemps, que je suis parfaitement convaincu. Mais ce qu'il faut faire, c'est convaincre nos électeurs dans les pays.

Alors on nous a demandé à tous de faire campagne sur le terrain ; c'est très bien, ce que tous mes collègues font. Le problème, c'est que l'on n'a pas la même perception de l'Europe si l'on en est très loin que si l'on est en Europe. Dans les pays de l'Union européenne, c'est relativement facile. Mais quand on est très éloigné (en Australie, en Amérique du Sud et ailleurs), la question que posent les électeurs est la suivante : finalement, on comprend très bien la Constitution pour les Européens ; mais à nous, que cela nous apporte-t-il de plus ?

Il nous faut donc trouver quelques arguments à leur donner. Je sais bien qu'il y a beaucoup de choses : le commerce par exemple ; cela va faciliter les exportations : je rappelle que

- l'Europe, c'est 20 % des exportations mondiales,
- les États-Unis seulement 13 % et
- la Chine je crois 8 %.

Il y a la défense, bien sûr. Il y a la diplomatie européenne, qui elle sera au service aussi des Français dans le monde. Mais je crois que c'est très important : il faut que l'on en arrive à transmettre quelques éléments simples pour que les gens comprennent ; parce que c'est vrai qu'ils ne liront pas la Constitution, qu'ils ne recevront peut-être pas.

Je trouve que la dernière plaquette, la plus simple, est relativement explicite et simple ; et je crois que l'on peut très bien comprendre. Si l'on pouvait au moins avoir cela dans tous les consulats en nombre suffisant, je crois que ce serait une très bonne chose.

Dernière question, et j'en ai terminé. J'ai une conclusion un peu plus personnelle, Madame le Ministre, et je vais vous demander : lorsque vous étiez dans votre petit vaisseau spatial, quand vous regardiez la terre, regardiez-vous l'Europe ? Et avez-



vous pensé au futur de l'Europe, à travers bien sûr le développement de tout ce qu'il y a de moderne en Europe, y compris de l'espace ? Vous êtes-vous demandé ce qu'allaient devenir votre pays et l'Europe ? Merci.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Sénateur. Je crois que nous allons arrêter là les interventions. Mes chers collègues, je sais que beaucoup d'autres d'entre vous auraient souhaité prendre la parole, mais le temps ne nous permet pas d'élargir les débats. Nous allons donc demander à Madame la Ministre si elle veut bien répondre aux quelques questions qui ont été posées.

### **Madame Claudie HAIGNERÉ, Ministre déléguée aux Affaires européennes**

J'ai été très intéressée d'entendre vos remarques ainsi exprimées. Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA qui vient de conclure, c'est vrai que nous sommes bien conscients de la nécessité de pouvoir apporter des éléments de facilitation à cette concrétisation de la citoyenneté où qu'on se situe. On a longuement parlé de cet aspect du vote électronique justement pour enlever une des contraintes à l'abstention, parce que ce n'est effectivement pas facile de se déplacer, et j'ai très bien compris les remarques qui ont été faites.

Il est vrai que le Quai d'Orsay, vous le savez, apporte pleinement son soutien à ce sujet, mais qu'il y a quelques difficultés techniques qui ont fait que ce n'était pas possible pour cette opportunité qui est celle du 29 mai. Mais, là aussi, il faut continuer à travailler, et je suis tout à fait consciente que c'est un des éléments importants pour vaincre cette difficulté.

C'est très bien de vous entendre, parce que vous faites effectivement remonter sur le plan concret des difficultés dont nous ne sommes pas obligatoirement conscients en première ligne. Et nous allons essayer de remédier à tout ce que vous avez suggéré, que ce soit concernant les bureaux de vote — peut-être que certains s'exprimeront ici plus précisément sur ces sujets — ou les appels téléphoniques : je pense qu'une solution peut être facilement trouvée et nous allons essayer de la mettre en oeuvre.

Concernant la nécessité de considérer la prochaine échéance des élections européennes de 2009, avec effectivement pourquoi pas ? une réelle représentation des Français à l'étranger, il faut que nous réfléchissions à ce qu'il est possible de faire à ce propos.

En tout cas, c'est vrai que l'Europe, dans sa construction maintenant, cette grande maison qui partage son socle de valeurs communes, cela va modifier dans l'ensemble du monde un peu la façon dont les moyens peuvent être utilisés, regroupés.

Je pense que Michel BARNIER, lors de sa dernière intervention, avait commencé à évoquer avec vous la nécessité de revoir un petit peu la façon de fonctionner, de mutualiser des moyens, en particulier les nouveaux moyens qui seront mis à disposition de l'Union européenne.

Le Ministre des Affaires étrangères vous en a parlé ; vous savez que c'est une des innovations importantes de ce Traité établissant une constitution pour l'Europe : un Ministre des Affaires étrangères qui sera doté d'un service diplomatique européen. Nous sommes en train de réfléchir à élaborer quelles pourraient être les directions pour mettre cela en place. C'est toute cette réflexion de plus d'efficacité, de mutualisation, de renforcement de nos actions.

Vous avez très bien évoqué un de ces éléments de renforcement qui est nécessaire, avec des actions communes ; peut-être au départ bilatérales : au niveau franco-allemand, on a beaucoup d'idées pour avancer sur certains sujets dans le domaine de la protection consulaire des personnes, que vous avez évoquée, dans certaines conditions difficiles, et nous serons attentifs à pouvoir proposer des éléments qui permettront de mieux utiliser ces moyens communs.

En tout cas, n'hésitez pas, par l'intermédiaire des Sénateurs qui vous représentent ici, à nous faire passer encore des messages. Nous avons encore le temps de corriger certaines imperfections du dispositif. Notre mobilisation reste bien sûr entière pour que chacun ait envie d'aller voter, et ait pas seulement l'impression, mais cette responsabilité exacerbée tout particulièrement pour chacun des Français de se positionner sur la construction européenne.

Le premier intervenant tout à l'heure, Monsieur VILLAESCUSA, nous disait que la réponse française était toute particulière dans ce référendum sur le traité Constitutionnel. C'est vrai que l'Europe nous regarde, qu'elle regarde particulièrement la réponse de la France, et qu'un non des Pays-Bas, ou même un non anglais qui pourrait survenir un peu plus tard en 2006 poserait la question à chacun de ces pays de leur comportement par rapport à cette Europe qui veut prendre un positionnement, une Europe politique plus forte et plus présente. Une hésitation, un non de la France serait bien sûr un problème pour la France, pour les Français, tout le monde le sait ; mais ce serait véritablement un problème pour l'Europe, pour ce qui pourrait être les étapes suivantes, et je crois que c'est au coeur de ces enjeux et de cette responsabilité que nous avons de façon individuelle et de façon collective.

Et quand vous demandiez, pour ces Français habitant un peu loin, quels sont les éléments concrets, c'est justement cette possibilité d'avoir la voix de la France, leur propre voix dans le monde. Eux le vivent au quotidien quand ils sont éloignés. Mais c'est au travers de la voix de l'Europe dans le monde, aussi la voix de la France.

Je voudrais rappeler que ce Traité constitutionnel, cette Constitution pour l'Europe, ce n'est pas une idée qui vient de l'ensemble des 25 Etats membres : c'est quand même essentiellement au départ une idée française et allemande que de pouvoir doter l'Europe d'un cadre avec ses valeurs, ses objectifs, avec la possibilité justement d'influer politiquement sur son développement. Le discours du Président Chirac qui date de 2000 demandant la mise en place de cette Constitution pour l'Europe nous concerne tout particulièrement. Cette Europe politique, je pense que nous la souhaitons tous ; nous savons que c'est ainsi que nous pourrions mieux orienter les décisions.

Je disais tout à l'heure que les 50 années de construction depuis la vision de nos pères fondateurs se sont faites un petit peu à distance du citoyen européen. Je crois que nous avons aujourd'hui cette possibilité d'ancrer à nouveau chacun des citoyens. Encore faut-il - et vous me l'avez fait comprendre avec encore plus d'acuité - que l'on en donne la possibilité et que l'on en fasse comprendre les enjeux.

Pour terminer simplement en réponse aux propos de Robert DEL PICCHIA concernant mes aventures privilégiées autour de la Terre, puisque j'ai eu la chance de faire deux missions spatiales et qu'on fait le tour de la Terre en 90 minutes à une orbite à 400 km autour de la Terre, je voyais donc bien sûr l'Europe ; très vite : cela prend 7 à 8 minutes pour traverser l'Europe.

Mais je pourrais dire, quant à être européen, que chacun des citoyens européens de chacun des Etats membres a un peu de mal à percevoir cette identité européenne. La citoyenneté européenne est définie dans ce texte, elle l'était précédemment. L'identité européenne, on en a encore une très vague représentation ; et puis, c'est à nous de la construire justement maintenant, en reprenant possession de sa construction.

En tout cas, ceux de l'extérieur ont cette perception de ce qu'est l'identité européenne. Moi, j'étais bien sûr une Française à la Cité des étoiles, une Française dans la station Mir ou dans la Station spatiale internationale ; mais j'étais une Européenne pour mes partenaires américains, pour mes partenaires russes avec lesquels j'ai si longtemps travaillé.

Et de l'extérieur, cette Union européenne, cette Europe commence vraiment à prendre son poids, sa force, ses responsabilités ; non plus parce que par l'histoire elle a apporté quelque chose, mais parce que maintenant, cela devient un projet qui justement se tourne vers l'avenir et qui s'ouvre aux autres. On a beaucoup travaillé pour faire des choses à l'intérieur de l'Union européenne : la paix, la stabilité, la consolidation de la démocratie ; maintenant, toutes ces valeurs, c'est à nous de pouvoir les proposer.

Je crois que nous avons un modèle européen, un modèle social, culturel, qui a beaucoup de valeur. Je suis parfois un petit peu déçue que ce soit certains de nos partenaires américains qui véhiculent le rêve européen. C'est à nous de le porter, ce rêve européen d'un modèle, avec ses valeurs particulières, universelles pour certaines d'entre elles, et puis très européennes pour d'autres. Donc de l'extérieur, cela se voit.

Prenons donc confiance en nous, et puis exprimons-le. Mais c'est à nous, et on l'a bien compris, de vous donner encore plus de moyens et d'occasions de l'exprimer.

En tout cas, merci de m'avoir donné ces informations ; et comme je le disais tout à l'heure, je reste à votre entière disposition pour aller plus loin. L'étape du 29 mai représente une étape essentielle, importante ; mais ce n'est qu'une étape ; il reste beaucoup de choses à faire ensemble, à faire avec vous.

*(Applaudissements.)*

#### **Monsieur le Président**

Merci, Madame la Ministre.

#### **Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Merci, Madame la Ministre. Avec votre autorisation, je peux répondre à deux ou trois points techniques qui ont été évoqués.

Concernant les bureaux de vote, j'ai envoyé des instructions à tous les chefs de poste qui disposent, qui sont siége d'un centre de vote pour leur demander d'envisager effectivement, partout où c'est faisable, la possibilité d'organiser des bureaux de vote, cela à trois conditions :

- que la commission administrative locale soit consultée ;
- que l'informatique le permette, parce qu'il ne faut pas que les gens puissent voter deux fois ; et si l'on crée un centre de vote dans une ville ou dans un autre quartier, si ce n'est pas une séparation par pur ordre alphabétique, ce qui ne change pas grand-chose, mais si c'est vraiment un bureau de vote décentralisé, il faut que l'informatique permette d'informer les électeurs qu'ils ne viennent pas à Bruxelles s'ils peuvent voter ailleurs, parce qu'ils ne pourront pas voter dans deux endroits différents ; et
- la troisième condition, c'est que les autorités locales soient d'accord ; et il ne faut jamais oublier ce petit détail qui n'est pas négligeable.

N'oubliez pas non plus que nous ne recevons pas un centime supplémentaire ; l'administration des Français de l'étranger ne reçoit pas de personnel supplémentaire.

Deuxième question : la sécurité et la protection consulaire sur les passeports ; aucune difficulté de principe sur la couverture (parce que nous ne disposons que de la couverture : l'intérieur reste national). On peut toujours le faire : cela informera les gens, c'est une bonne idée. Je ne veux pas passer trop de temps sur ces questions.

En ce qui concerne le fait que les Français votent ou ne votent pas aux élections européennes, le législateur en a décidé ainsi la dernière fois. On pourrait imaginer autre chose. L'administration est entre les mains du Gouvernement et du législateur dans ce domaine. Il faudrait, là aussi, veiller à ce que les Français de l'Union européenne ne puissent pas voter deux fois, alors qu'ils peuvent être inscrits sur les listes électorales des pays où ils vivent ; il faudrait une coordination assez délicate entre les listes électorales de pays souverains, auxquelles nous n'avons pas nécessairement accès et nos propres listes électorales, ce qui serait un exercice pas inintéressant ; et pourquoi pas ? Mais, cela aussi demande de s'en occuper.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.*

*(Applaudissements.)*

**AUDITION DE MADAME GENEVIEVE COLOT,  
DEPUTEE DE L'ESSONNE, PRESIDENTE DU GROUPE D'ETUDE  
DES FRANÇAIS A L'ETRANGER DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Monsieur le Président**

Mes Chers Collègues, en accord avec Madame Geneviève COLOT et le Président de la commission de l'Union européenne, nous allons inverser nos travaux et bénéficier dans l'immédiat de l'intervention de Madame COLOT, puis nous reprendrons les travaux de la commission de l'Union européenne après son départ. Si vous en êtes bien d'accord, nous allons procéder ainsi.

Madame COLOT, merci pour votre venue devant notre assemblée. Je vais vous présenter rapidement auprès de nos collègues : vous êtes Députée, maire de Saint-Cyr-sous-Dourdan en Essonne. Et vous êtes venue nous voir surtout parce que vous êtes Présidente du groupe d'étude sur les Français à l'étranger : vous êtes donc appelée à travailler avec nous bien sûr, et en plein harmonie avec nos Sénateurs, cela va de soi.

Vous êtes également Vice-Présidente des groupes d'amitié entre la France, le Canada, la Moldavie, la Mongolie et la Roumanie ; et vous êtes membre de groupes d'amitié ou de groupes d'études Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Égypte, Équateur, États-Unis, Inde, Japon, Maroc, Mexique, et j'abrège parce qu'il y en a encore beaucoup d'autres. Vous êtes donc pratiquement une Française de l'étranger, Madame la Députée.

**Madame la Députée Geneviève COLOT, Présidente du groupe d'étude des Français à l'étranger de l'Assemblée nationale**

Effectivement.

**Monsieur le Président**

Si vous en êtes d'accord, je vais vous donner la parole. Vous allez nous expliquer les travaux que vous avez l'intention de mener au sein du groupe d'études, et la façon dont nous pouvons les suivre ensemble, dans l'intérêt de nos compatriotes à l'étranger.

Madame la Députée, vous avez la parole.

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir invitée cet après-midi à votre assemblée et de m'avoir permis également de prendre la parole devant les Français de l'étranger.

Vous m'avez présentée brièvement ; effectivement, je suis Députée de la troisième circonscription de l'Essonne. Si certaines personnes d'entre vous connaissent un peu l'Essonne, les villes principales sont Arpajon, Brétigny et Dourdan sur l'autoroute A 10.

Je suis effectivement Députée depuis 2002 ; j'ai été élue aux dernières élections législatives. Les sujets qui me préoccupent avant tout et sur lesquels je travaille à l'Assemblée nationale sont ceux concernant les enfants : les enfants des rues et les trafics d'enfants internationaux, sujets qui concernent bien sûr ma circonscription et les Français de l'étranger.

Concernant les Français de l'étranger, j'ai pris depuis un an la tête du groupe d'études des Français de l'étranger. J'ai pris la présidence de ce groupe d'étude à la suite de la démission de Monsieur MARIANI qui a pris la présidence d'un autre groupe

d'études, parce qu'à l'Assemblée nationale, nous ne pouvons être Président que d'un groupe d'études ; j'étais la Vice-Présidente, Monsieur Thierry MARIANI est parti : j'ai donc pris sa place. Cela fait donc un an que je préside un groupe d'études des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale.

Pourquoi ai-je accepté de présider ce groupe d'étude ? Pour plusieurs raisons. La première, c'est que j'ai moi-même pendant un certain temps — il y a aussi un certain temps, je dois le dire — vécu à l'étranger, dans des conditions difficiles, avec de jeunes enfants. Je suis donc parfaitement au courant des problèmes que peuvent rencontrer les Français vivant à l'étranger.

Et puis, j'ai énormément d'amis - ce sont des Français de l'étranger - qui m'appellent régulièrement pour me soumettre les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leur pays. Ce sont donc les deux raisons principales pour lesquelles j'ai pris la tête de ce groupe d'étude.

Que fait-on dans ce groupe d'études ?

Tout d'abord, je dois vous dire que ce groupe d'étude regroupe 50 Députés, toutes tendances politiques confondues. Qu'y faisons-nous ?

J'ai commencé par essayer de comprendre comment étaient organisés les différents groupes qui travaillaient avec les Français de l'étranger. Je dois vous dire que ce n'est pas facile : je ne suis pas encore complètement au courant, mais cela va beaucoup mieux qu'au départ et je pense que je vais y arriver au bout d'un certain temps.

Ensuite, pour être plus sérieuse, nous avons auditionné des personnes spécialisées dans les problèmes des Français de l'étranger.

La première personne que j'ai auditionnée est assise en face de moi, c'est Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT. Il est venu nous parler de la protection sociale des Français de l'étranger, sujet qui est vraiment une de ses spécialités. Monsieur le Sénateur nous a fait un exposé précis, très riche, sur les problèmes que pouvaient rencontrer les Français de l'étranger à ce propos ; et je le remercie d'être venu nous consacrer toute une matinée à l'Assemblée nationale.

Nous avons ensuite auditionné une personne qui venait des États-Unis, qui vivait là-bas depuis de nombreuses années. Elle nous a fait part des problèmes qu'elle pouvait rencontrer dans le contexte difficile actuel des relations entre la France et les États-Unis ; elle nous a parlé longuement de la vie des Français aux États-Unis.

J'ai également auditionné Madame Catherine RECHENMANN — qui était là tout à l'heure : je l'ai rencontrée — qui est venue nous parler de la Côte d'Ivoire et des problèmes qu'ont rencontrés les Français de Côte d'Ivoire, à la suite des difficultés qui ont touché le territoire. Elle nous a exposé très longuement les problèmes qu'elle pouvait rencontrer là-bas.

Et nous pensons maintenant travailler sur les problèmes d'enseignement. Les familles qui vivent à l'étranger ont de gros problèmes d'enseignement, et vous le savez, pour leurs enfants ; nous allons donc nous pencher sur ces problèmes d'enseignement, et je pense que nous allons travailler avec les Sénateurs et toutes les personnes qui voudront se joindre à nous.

De quels moyens disposons-nous pour travailler avec vous ?

Tout d'abord, personnellement, je voyage beaucoup ; vous avez vu que j'ai pas mal de groupes d'amitié. Je voyage beaucoup à titre personnel, et à chaque fois que je me déplace, je vais rencontrer les Français de l'étranger. Je fais partie de la francophonie à l'Assemblée nationale et donc à ce titre également, je voyage pas mal. Et puis, je fais partie de l'Union interparlementaire dont Monsieur DEL PICCHIA est le Président : à chaque fois que je l'accompagne dans ses déplacements, nous en profitons également pour aller rencontrer les Français de l'étranger ; j'ai d'ailleurs rencontré une dame qui est ici parmi nous au Mexique l'année dernière. Les voyages me permettent donc déjà de rencontrer les Français de l'étranger et de discuter avec eux.

Il y a ensuite tout l'arsenal législatif dont disposent vos Sénateurs : questions d'actualité, questions au Gouvernement, questions écrites. Je fais partie de la commission des Affaires étrangères : j'en profite donc souvent pour m'adresser directement à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères pour lui poser des questions.

Et puis, il y a les propositions de loi. J'en ai d'ailleurs déposé une il y a quelques semaines ; j'en ai discuté avec Monsieur DEL PICCHIA, et je crois que nous allons répondre à la question de la Conseillère de Belgique à propos du vote par Internet : j'ai déposé une proposition de loi demandant à ce que les Français de l'étranger, pour des votes à circonscription unique, puissent voter par Internet. Vous pourriez donc voter par Internet non seulement dans le cadre du référendum, mais également pour les élections Présidentielles.

Voilà un peu le résumé des travaux que nous avons réalisés en une année. Sachez que je me tiens à votre disposition, à la disposition des Sénateurs pour travailler avec eux et à la vôtre si vous avez des questions ou des problèmes à me transmettre : nous restons sans problème à votre disposition et sachez qu'il y a un Député pour vous défendre à l'Assemblée nationale.

*(Applaudissements.)*

QUESTIONS-REponses**Monsieur le Président**

Merci beaucoup, Madame la Députée ; maintenant, nous voilà rassurés. Si vous êtes d'accord, je pense que mes collègues, qui sont très bavards, ont des questions à vous poser. Le premier intervenant est Monsieur Jean-Yves LECONTE.

**Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu la circonscription de Vienne**

Merci, Monsieur le Président, merci Madame la Députée.

Je voulais d'abord vous remercier d'être venue nous exposer vos travaux ; effectivement, vous semblez avoir cerné les problèmes qui nous préoccupent aussi comme représentants des Français à l'étranger, en termes de protection sociale et d'enseignement.

Je voulais vous poser un autre problème, tout en vous remerciant de vous occuper de ceux-ci alors que nous ne sommes pas les électeurs de votre circonscription : il s'agit de la représentation politique des Français à l'étranger.

Parce qu'il est très bien qu'existe ce groupe d'étude pour les Français à l'étranger ; mais nous aimerions, en tant que Français de l'étranger, avoir la possibilité de pouvoir voter aux élections législatives en direct. Il y a quelques pays européens qui le font :

- les Portugais depuis longtemps,
- les Italiens depuis récemment maintenant ont ce droit.

De plus en plus de Français, vous le savez, sont installés sur le long terme à l'étranger ; il est très difficile de garder une liaison avec la France ; et d'autre part, nos problèmes sont assez spécifiques.

Donc, une représentation politique parlementaire complète serait utile pour nous ; et même si effectivement cela supprimerait ce groupe d'études, pensez-vous pouvoir inscrire cet aspect-là aussi de nos problèmes de notre représentation parmi les thèmes de votre groupe d'études ? Je pense que ce serait vraiment utile.

Merci.

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

Ce n'est pas encore à l'ordre du jour de notre groupe d'étude. Vous avez 12 Sénateurs qui vous représentent au Sénat ; je crois qu'ils font très bien leur travail, qu'ils sont très efficaces. Bien sûr, l'idéal serait d'avoir en parallèle des Députés à l'Assemblée nationale.

Le problème des Députés de l'Assemblée nationale, c'est que nous sommes élus par des circonscriptions. Je veux donc bien travailler dans ce sens et voir comment on peut faire avancer les choses ; mais il est très difficile pour des Français de l'étranger de voter pour des élections où il n'existe pas une circonscription unique.

Je veux bien essayer d'avancer, de travailler avec vous et avec Messieurs les Sénateurs s'ils le désirent ; mais il me paraît très difficile de mettre sur pied ce genre d'élections.

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais dire combien je suis heureux que Madame COLOT ait consacré un peu de son temps pour venir devant l'assemblée représentative des Français de l'étranger. Elle l'a rappelé il y a un instant : j'ai eu l'honneur d'être reçu par son groupe à l'Assemblée nationale ; j'en conserve un excellent souvenir. Pour les anciens qui sont ici au sein de cette assemblée, nous savons que ce groupe, qu'elle préside actuellement, est ancien.

Vous vous souvenez qu'à un certain moment, Monsieur Jean-Yves LE DÉAUT, qui appartenait à l'Association démocratique des Français de l'étranger, a présidé ce groupe pendant plusieurs années et que tel ou tel d'entre nous avons été reçus à l'Assemblée nationale à cette époque où Monsieur Jean-Yves LE DÉAUT présidait.

C'est vous Madame maintenant qui êtes en charge de ce groupe, et je pense — et je le dis très sincèrement — qu'il est important que nous ayons à l'Assemblée nationale un groupe tel que celui que vous présidez, Madame, parce que l'article 24 de notre Constitution de 1958, vous en êtes tous informés, indique que les Français de l'étranger sont représentés au Sénat et non pas à l'Assemblée nationale.

Vous le savez - la question vous a été indirectement posée tout à l'heure par mon collègue LECONTE - des essais ont été engagés, puisque le Président MITTERRAND, dans une de ses propositions, avait prévu qu'il y aurait des Députés représentant les Français de l'étranger ; et comme je crois être un des plus anciens des Sénateurs à siéger ici dans cette maison, j'ai été consulté en 1983 par l'entourage du Président MITTERRAND qui, après étude, s'est aperçu qu'il n'était pas en mesure de tenir son engagement. C'est là que le nombre des Sénateurs représentant les Français établis hors de France est passé de 6 à 12.

Les études ont donc déjà été menées. Vous l'avez dit vous-même, Madame : les circonscriptions sont un problème, la réciprocité qui nous serait demandée en est un autre. C'est donc un sujet très compliqué qui vous a été posé, et je crois que si vous vous y plongez, vous n'êtes pas arrivée au bout de vos peines. C'est une réflexion personnelle.

Je voudrais dire que la collaboration qui doit s'installer entre les Sénateurs et vous-même doit être tout à fait exemplaire, parce qu'il n'a pas échappé à l'assemblée qui est ici présente qu'il y a une navette parlementaire, que les textes passent de l'Assemblée nationale au Sénat, du Sénat à l'Assemblée nationale ; et avoir comme vous quelqu'un qui est attentif aux problèmes des Français de l'étranger constitue certainement une force pour nous quand des textes nous intéressent particulièrement.

Donc Madame, encore merci de votre visite, et renforçons notre collaboration ! Je le souhaite profondément : c'est l'intérêt des Français de l'étranger auxquels vous vous intéressez. Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, en résidence au Vietnam et Vice-Président de l'Assemblée.*

### **Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Merci, Monsieur le Président, pour ces précisions. Madame, au nom de tous mes collègues, je voudrais vous remercier pour l'intérêt que vous nous témoignez à nous, représentants élus des Français de l'étranger.

Si je devais faire une comparaison entre notre statut d'élus des représentants des Français de l'étranger et votre statut de parlementaire, je reprendrais une image un peu ancienne et je dirais que nous sommes aux parlementaires ce que le Gini était à l'alcool.

Comme vous le voyez, nous avons droit aux lambris de la République, nous avons droit à une épinglette tricolore que nous pouvons nous mettre au revers de la veste ; nous avons droit au papier à en-tête de la République. Mais cela s'arrête là. Vous conviendrez avec nous que c'est assez peu.

Alors, si votre groupe de travail souhaite rencontrer des élus des Français de l'étranger pour travailler sur ce sujet, pour compléter le travail mené par nos Sénateurs, je suis certain que vous trouverez beaucoup de volontaires et je suis certain qu'en tant qu'élus, vous comprenez notre frustration.

Merci, Madame.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Marc VILLARD.*

### **Madame la Députée Geneviève COLOT**

Oui, je comprends tout à fait votre frustration, et vous n'êtes pas le premier, Monsieur, à m'en parler. Effectivement, un effort a déjà été réalisé dans la loi l'année dernière : une amélioration est intervenue ; mais on est encore loin d'avoir un véritable statut des représentants que vous êtes.

Je pense que l'on peut effectivement travailler avec Messieurs les Sénateurs et avec des représentants des Français de l'étranger élus pour essayer d'améliorer votre statut parce qu'il reste encore effectivement beaucoup à faire.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Madame COLOT et donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI', en résidence à Bruxelles.*

### **Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI', membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Merci, Monsieur le Président. Madame la Députée, je pense que, comme beaucoup de nos collègues ici, je suis très sensible à votre visite. Le besoin d'attention de l'Assemblée nationale est plus qu'utile : il est nécessaire aux travaux de cette assemblée et à ce que nous faisons comme élus respectivement chacun dans nos circonscriptions.

Je voudrais peut-être tracer en deux ou trois mots ce qui est une frustration et en même temps une ambition pour une grande partie des Conseillers ici.

Année après année et élections après élections, nous distinguons à l'étranger une forme de comportement électoral, finalement assez largement identique à celui que l'on relève dans les collectivités locales, dans les départements en France : à

savoir qu'il y a des préoccupations locales, des préoccupations nationales, et la perception qu'une plus large partie du débat se trouve aussi maintenant à l'échelon international.

Le local, pour nous, ce sont les bourses scolaires, c'est l'aide sociale aussi ; c'est la formation professionnelle. Le national, c'est notre intérêt, notre participation aux débats de la communauté nationale dont nous sommes ; et l'international, c'est l'attente qui est la nôtre à l'égard d'une construction européenne, dont nous souhaitons être partie, à propos de laquelle nous avons regretté de ne plus être associés aux élections européennes à compter de l'an passé.

Ce comportement politique, il traduit des attentes que nous vérifions aussi tous les jours et qui ne trouvent pas aujourd'hui une réponse appropriée en termes d'offre institutionnelle. Nous avons une Assemblée des Français de l'étranger, où vous êtes aujourd'hui, qui fait un travail remarquable sur le terrain — et cet hommage est celui de tous les élus, quelles que soient les différences politiques — mais qui néanmoins sur le plan global, c'est-à-dire ici dans cette salle, est largement dépourvue de pouvoirs ; et cela est regrettable.

Nous devrions pouvoir nous trouver en situation d'exercer des décisions, des responsabilités, d'avoir notre propre budget, sur des dynamiques locales comme je les citais (bourses scolaires, affaires sociales, formation professionnelle), finalement dans la même perspective que celle que Gaston DEFFERRE avait tracée il y a plus de 20 ans au moment de la décentralisation.

Nous n'avons pas de présence à l'Assemblée nationale ; je rejoins tout à fait les propos de Monsieur Jean-Yves LECONTE. Sous la Ve république, l'Assemblée nationale compte plus que le Sénat ; nous avons besoin de la présence de Députés des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale, au même titre que nous souhaitons bien sûr avoir des Sénateurs des Français de l'étranger.

Enfin, nous avons beaucoup perdu, en n'ayant plus la capacité non seulement d'élire des parlementaires européens, mais de pouvoir faire élire des Français de l'étranger au Parlement européen. Auparavant, nous avions une circonscription unique, qui était la France ; aujourd'hui, nous avons 8 circonscriptions régionales, je crois, mais aucune d'entre elles ne s'appelle la circonscription des Français de l'étranger, et c'est dommage : les Français à l'étranger sont les premiers laboratoires de la construction européenne dans ce qu'elle a de bon et dans ce qu'elle a aussi de mauvais ou de choses à améliorer.

Il y a donc, de notre point de vue, dans cette partie en tout cas de la salle, mais j'imagine aussi peut-être plus loin, un souhait de réforme, qui transforme notre Assemblée des Français de l'étranger en une forme de Conseil général des Français de l'étranger doté de compétences, de moyens, doté de personnel, doté d'une ambition, d'une représentation parlementaire complète à l'Assemblée nationale comme au Sénat, avec enfin le retour pour les Français à l'étranger de la possibilité de voter aux élections européennes sur la base d'une circonscription qui leur réserve quelques sièges.

Tout cela n'est pas une vue de l'esprit ou une ambition sans caractère réaliste. Faisant une petite étude de la représentation parlementaire politique des ressortissants des 25 Etats membres de l'Union européenne hors de chez eux, je me suis aperçu par exemple que 16 des 25 pays de l'Union européenne pratiquaient le vote à distance.

Nous avons besoin, Français à l'étranger, d'apprendre de ces expériences ; énormément. Il y a bien sûr le vote par Internet, et j'en suis un partisan. Mais cela n'est pas une étape ultime : de mon point de vue, le vote par correspondance, encadré, bien maîtrisé, peut aussi permettre de relayer les attentes de nos compatriotes, là où l'accès à Internet n'est pas facile, là où se connecter n'est pas facile, là où se connecter est coûteux.

Je crois que, dans une démarche de communauté nationale, cette égalité est nécessaire pour les Français à l'étranger et cette représentation totalement renouvelée serait le gage d'une ambition sur laquelle je pense nous pouvons tous nous rejoindre.

Merci.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI.*

### **Madame la Députée Geneviève COLOT**

Merci. Je crois que vous reprenez les préoccupations des personnes qui ont pris la parole avant vous. Effectivement, j'ai bien compris que ces élections européennes étaient vraiment pour vous un problème, et la représentation des Français de l'étranger au sein du Sénat et de l'Assemblée nationale également ; j'en ai pris bonne note.

Je voudrais également vous faire part d'un problème qui m'a été soumis pas mal de fois par des représentants des Français de l'étranger à propos du budget : vous figurez dans le budget de la Nation française sur la même ligne que les étrangers en France. Cela m'a énormément étonnée quand je suis arrivé à l'Assemblée nationale quand j'ai vu que les Français de l'étranger et les étrangers en France avaient la même ligne budgétaire. Alors croyez moi, cela m'a choquée, et j'espère bien faire quelque chose pour cela.

*(Vifs applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Madame la Députée, je crois que vous avez bien fait de venir ! Et nous vous réinviterons avec grand plaisir !

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

Merci beaucoup.

*Monsieur le Président accorde encore trois demandes de prise de parole pour respecter le temps imparti.*

**Madame Catherine RECHENMANN, membre élu de la circonscription d'Abidjan**

Madame la Députée, je n'ai pas de question à vous poser. Je veux seulement vous dire tout le plaisir que j'ai de vous retrouver ici à l'Assemblée des Français de l'étranger, et je voulais vous remercier de l'accueil particulièrement amical que vous m'avez témoigné lorsque nous nous sommes rencontrées au mois de novembre dans une situation excessivement douloureuse.

Je vous remercie beaucoup de l'intérêt ; vous m'avez permis de présenter et de parler de cette crise ivoirienne. Vous l'avez fait avec beaucoup de qualités de cœur et je vous en remercie.

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

C'est moi qui vous remercie, Madame, d'être venue à l'Assemblée nationale et de nous avoir consacré une partie de votre temps dans des circonstances très délicates pour vous.

*Monsieur le Président remercie Madame Catherine RECHENMANN.*

**Monsieur Emmanuel MARCILHACY, membre élu de la circonscription de Montréal**

Merci Madame. Je vous remercie infiniment effectivement de vous être déplacée. Je considère que les liens qui doivent se créer sont très importants. Et vous disiez que cela vous avait un petit peu surprise de voir que la ligne budgétaire était celle des Français de l'étranger et des étrangers en France. Le paradoxe va encore plus loin, puisque vous savez que le nombre de Députés européens est fonction du recensement effectué : or, ma connaissance, les Français de l'étranger n'ont même pas été pris en compte au moment du recensement.

Deuxièmement, il y a aussi comme un prolongement au niveau des européennes, mais qui marque bien, si vous voulez, le manque d'attention que l'on peut avoir à notre égard, parce que ce paradoxe fait qu'effectivement actuellement, de plus en plus de membres nous demandent, avec raison, de participer, de nous impliquer, et d'informer en ce qui concerne le référendum du 29 mai.

Mais cette implication que je trouve très belle, nous ne l'aurons plus après le référendum ; dans le sens où, comme vous le savez, pour les élections européennes, les Français de l'étranger, notamment ceux qui habitent hors de l'Europe, ne peuvent plus voter dans leur consulat.

Et Monsieur le Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France disait qu'il faudrait changer la loi. J'ai l'impression que cela va devenir urgent parce que je me demande s'il n'y a pas une contradiction ; si vous lisez dans le titre VI "La vie démocratique de l'Union — Principes d'égalité démocratique", dans son article 1.45 il est écrit :

*Dans toutes ses activités, l'Union respecte le principe de l'égalité de ses citoyens, qui bénéficient d'une égale attention de ses institutions, organes et organismes.*

Cela, c'est le premier point. Dans l'article 1.46, paragraphe 3, il est indiqué :

*Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible de ces citoyens.*

Je trouve que l'on s'éloigne de plus en plus de nous.

Merci, Madame.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Emmanuel MARCILHACY et donne la parole à Monsieur François LUBRINA.*



**Monsieur François LUBRINA, membre élu de la circonscription de Montréal**

Madame le Député, j'ai entendu certains mots-clés dans vos propos : enfants en difficulté, Français de l'étranger, enseignement. Je me fais ici un peu le porte-parole des familles ayant des enfants handicapés, lesquels enfants handicapés sont pratiquement exclus, sinon rejetés de notre système d'enseignement français à l'étranger dans la plupart des cas.

Je souhaiterais vivement que votre groupe de travail se penche sur ces cas qui sont parfois terriblement difficiles pour les familles et sur ces enfants qui n'ont pas droit, en raison de leur handicap, physique ou intellectuel, à bénéficier de l'enseignement français à l'étranger.

Si vous souhaitez une participation, je serais heureux d'y répondre.

D'autre part et pour revenir à la question qui avait été soulevée d'une députation de Français de l'étranger, je porterai quand même à l'attention de l'Assemblée que l'Italie, qui accusait un retard considérable en la matière, par le biais des « comites », qui sont le pendant de l'Assemblée des Français de l'étranger, élit non seulement 6 Sénateurs, mais aussi 12 Députés des Italiens de l'étranger. L'Italie a pris exemple sur la France ; il serait peut-être bon maintenant aussi que la France prenne exemple sur l'Italie.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur François LUBRINA et invite Madame Geneviève COLOT à répondre.*

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

Je remercie les deux personnes qui habitent le Canada ; vous savez que je suis Vice-Présidente du groupe d'amitié France-Canada. C'est un petit détail.

J'ai bien noté qu'effectivement, les élections européennes étaient de ce côté de la salle comme de ce côté-là vraiment une préoccupation importante pour vous.

Concernant la question sur les enfants handicapés, vous savez que les Sénateurs et les Députés ont dernièrement voté une loi sur le handicap : des améliorations importantes ont été apportées pour les enfants handicapés qui vivent en France. Mais malheureusement effectivement, aucune loi n'est parue sur les enfants handicapés vivant à l'étranger ; c'est en effet un grand manque que vous relevez, et il faudrait peut-être que nous travaillions pour voir comment nous pouvons aider également ces enfants qui vivent hors de France dans leur handicap.

C'est quelque chose d'important pour moi : je travaille, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, sur les enfants des rues ; je travaille beaucoup avec la Roumanie dans le cadre des orphelinats roumains ; mais je vais me pencher sur le problème des enfants handicapés hors des frontières françaises.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci, Madame. Je crois que nous pouvons constater, Madame la Députée, que, pour un premier contact, ça s'est bien passé.

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

Tout à fait.

**Monsieur le Président**

Ce qui laisse présager une longue et durable collaboration ?

**Madame la Députée Geneviève COLOT**

Tout à fait : si vous le désirez, avec plaisir.

**Monsieur le Président**

Nous vous en remercions.

*(Applaudissements.)*

J'appelle à la tribune le Président de la commission l'Union européenne.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE**

**Monsieur le Président**

Mes chers collègues, nous allons essayer, avec votre accord, de traiter les travaux de la commission dans un temps raisonnable, afin de pouvoir écouter notre ami le Sénateur Louis DUVERNOIS, qui veut nous parler de son rapport sur la stratégie d'action culturelle de la France à l'étranger.

Il était prévu ce matin, on n'arrête pas de le décaler depuis ce matin, et je voudrais bien quand même que nous essayions d'entendre son exposé en fin d'après-midi.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA pour les travaux de la commission de l'Union européenne.*

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne**

Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, j'espère que vous ne serez pas trop imbibés d'Europe cet après-midi. Je voudrais, en tant que Président de la commission de l'Union européenne, remercier d'abord le travail du Rapporteur, qui s'est vraiment beaucoup investi dans cette commission.

Je voudrais également remercier ceux qui, en amont, ont aidé à la préparation de cette commission. J'aimerais encore remercier les présents à cette commission, tout en mettant un petit bémol parce que quelquefois, les rangs sont quelque peu dispersés et nous le regrettons.

Nous avons invité Madame la Ministre Claudie HAIGNERÉ en commission élargie. L'emploi du temps de Madame la Ministre ne l'a pas permis, et finalement, c'était beaucoup mieux je pense ainsi, puisqu'elle a pu venir devant nous tous en plénière, et on ne peut que s'en féliciter.

Nous avons bien sûr dans notre commission abordé de nouveau l'affiche qui va aider les Français de l'étranger à choisir un oui ou non, et en tout cas à les inciter à aller voter sur ce projet européen. La Ministre vous en a parlé ; nous n'insistons plus, et Claudine en reparlera tout à l'heure, je pense.

Nous avons ensuite abordé à un autre thème, qui est le remplacement du formulaire E-111 de la Sécurité sociale, qui est donc remplacé par une carte européenne : là encore, autre vaste sujet.

Enfin, nous avons abordé un sujet plus complexe, qui n'est pas une vue de l'esprit : celui des consulats européens.

Je tiens encore une fois à remercier Monsieur le Directeur des Français à l'étranger, qui était à l'origine d'une discussion constructive, d'une discussion de haut intérêt, et qui a passionné les différents intervenants de la commission. Et nous avons trouvé en sa personne un homme enthousiaste sur un problème et dans un domaine extrêmement complexe et qui, je le répète, n'est pas une vue de l'esprit.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et donne la parole à Madame Claudine SCHMID.*

**Madame Claudine SCHMID, Rapporteur de la commission de l'Union européenne**

**1. L'INCITATION A PARTICIPER AU VOTE DU REFERENDUM**

Le premier point que nous avons traité lors de ces deux jours de travaux était l'incitation à participer au vote lors du référendum. Vous avez la plaquette en annexe I, mais elle va être affichée en couleur sur l'écran pour que nous puissions en discuter. Nous avons simplement ajouté la date - puisqu'elle nous est maintenant connue - par rapport au texte que nous avons adopté à l'unanimité au mois de décembre.

Deux maquettes ont été proposées à la commission ; elles étaient toutes deux d'un très beau graphisme, c'était une réussite et je remercie le Secrétaire général de s'en être occupé.

Nous avons au début parlé d'une plaquette : ce sera donc une affiche. Cette affiche sera d'un format d'à peu près 40 x 50 pour permettre une bonne visibilité et une bonne lisibilité. Elle sera affichée dans les consulats. Vous pourrez vous-même en tant qu'élus vous en procurer auprès du Secrétaire général. Vous recevrez dans le courant de la semaine prochaine un courrier

électronique vous demandant combien vous en voulez ou si vous voulez vous-même procéder à un affichage soit dans les écoles françaises soit dans d'autres instituts présents dans vos zones.

En plus de ceci, il existera une version électronique. Nous nous proposons de vous envoyer celle-ci à tout un chacun pour que vous puissiez aussi la retransmettre. Elle sera également mise en ligne sur les sites des ambassades et des consulats.

En ce qui concerne les délais, cette affiche sera disponible à la fin du mois de mars, puisque nous venons de demander un devis. Elle sera financée par la Mission Europe : là aussi, notre Directeur s'est engagé pour que nous obtenions les crédits auprès de la Mission Europe.

*(très vifs applaudissements.)*

## 2. LA CARTE EUROPEENNE DE SECURITE SOCIALE

Le deuxième point que nous avons abordé est la carte européenne de sécurité sociale. Nous avons auditionné deux personnes extrêmement compétentes, qui maîtrisaient entièrement leur sujet, qui sont Mesdames Valérie MARTY et Séverine MATILLON du Ministère des Solidarités. J'ai noté dans le rapport leurs coordonnées et leur spécialité, et elles nous ont bien incités à les contacter dès que nous rencontrerions un problème.

La carte européenne d'assurance maladie commence à être délivrée ; certains pays la délivrent depuis le 1er juin : elle remplace le formulaire E-111. Vous trouverez en annexe II la liste des pays et la date à laquelle elle est délivrée.

Cette carte est destinée à faciliter l'accès et la prise en charge des soins délivrés aux personnes affiliées à un régime maladie dans un Etat de l'Union. Ce n'est pas une carte de tiers payant, c'est-à-dire qu'elle n'empêche pas d'avancer les fonds si nous devons payer. Elle est nominative et individuelle : c'est-à-dire que les enfants possèdent également leur carte.

Si des personnes ne peuvent pas obtenir la carte pour des raisons de délais, les caisses délivrent un certificat provisoire de remplacement. Celui-ci comporte toutes les données de la carte ; il y est simplement ajouté la date de validité et la manière dont on peut reconnaître le titulaire pour éviter les faux.

Avec cette carte, le titulaire a la garantie d'une reconnaissance de ses droits aux prestations en nature en cas de séjour temporaire dans un autre Etat membre. La carte, comme je l'ai bien dit, remplace le formulaire E-111, c'est-à-dire pour les soins non programmés ou inopinés ; en cas de soins programmés, il faut toujours se procurer le formulaire E-112.

Une innovation de cette carte, c'est que maintenant, le titulaire, s'il est muni d'une prescription, peut acheter le produit dans un autre pays de son choix, sauf en Suisse.

La liste des pays délivrant la carte comprend donc : tous les pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et la Suisse. L'ensemble des Etats n'a pas pu délivrer cette carte pour le 1er juin ; aussi, à titre transitoire, ceux qui ne le font pas délivrent un formulaire E-111, mais selon le nouveau modèle.

Pour ce qui est du remboursement, c'est toujours le principe du remboursement du lieu du régime des soins. En revanche, on peut avancer l'argent et se faire rembourser auprès de sa caisse dans son pays de résidence.

Les membres de la commission se félicitent de la très grande qualité, comme je vous l'ai dit, des deux intervenantes. Ils ont également constaté que de nombreuses difficultés étaient rencontrées par nos compatriotes établis hors de France lors du remboursement de leurs frais de santé, dues notamment à l'interprétation des textes par les différentes caisses. Il serait donc utile qu'un organisme regroupe les problèmes et puisse les résoudre. Cela a fait l'objet du premier vœu de la commission.

Ce vœu a d'ailleurs été étayé par un second : en effet, le remboursement des frais non hospitaliers ne peut être conditionné par une autorisation préalable, et l'autorisation a posteriori ne peut être refusée dès lors qu'il est établi que l'affection ayant nécessité les soins a rendu lesdits soins immédiatement nécessaires.

La commission demande donc au Gouvernement dans ce second vœu de faire respecter le droit communautaire par les institutions de Sécurité sociale de tous les Etats membres.

## 3. LES CONSULATS EUROPEENS

Le dernier point que nous avons étudié était les consulats européens. Comme nous l'a dit notre Président Jean-Pierre VILLAESCUSA, Monsieur BARRY DELONGCHAMPS s'est exprimé en toute franchise : il a évoqué des dispositions concrètes, sachant que "les membres de notre assemblée sont confrontés à la rugosité des réalités". C'étaient ses termes.

L'idée des consulats européens revêt au vu de certains une taille modeste par rapport l'ensemble des défis auxquels Europe est confrontée, ce qui invite à garder le sens des proportions.

Pour d'autres, l'idée de consulats européens permet de donner un sens à la citoyenneté européenne. C'est la France qui a donné la plus grande impulsion à cette création de consulats européens, car il faut dire que c'est elle qui est le plus gros contributeur.

Monsieur BARRY DELONGCHAMPS a bien insisté sur le fait qu'il souhaitait relever le défi de la mise en place des consulats européens avec les élus, car il connaît l'intérêt que porte notre assemblée à cette question.

Quelle est la définition de la politique commune des consulats européens ?

Elle se heurte à la complexité des systèmes juridiques : il faut en effet tenir compte du respect de chaque texte, notamment

- des dispositions de la Convention de Vienne sur les relations consulaires,
- des règles édictées par les traités européens qui ont intégré des accords de Schengen,
- des textes nationaux qui concernent les matières non harmonisées où la souveraineté des Etats continue à s'exercer pleinement.

Quel est donc maintenant le concept de ces consulats européens ?

Il peut revêtir deux formes :

- soit la mise en place de consulats de l'Union,
- soit la mutualisation des moyens.

La mise en place des consulats de l'Union ne va pas à l'encontre de la Convention de Vienne, car il s'agit de la création d'un poste consulaire par une organisation internationale dotée de la personnalité juridique. Cette mise en place de consulats européens est conforme aux traités de Rome et de Maastricht. D'ailleurs, le traité de Rome dans son article 17 est relatif à la citoyenneté européenne.

En revanche, il paraît difficile d'envisager la création de consulats de l'Union européenne, dans la mesure où seules les missions diplomatiques et consulaires des délégations de la Commission coopèrent pour assurer le respect et la mise en oeuvre des positions et des actions communes arrêtées par le Conseil européen.

Cette difficulté pourra être levée par l'adoption du Traité établissant une constitution pour l'Europe ; en effet, rien ne devrait s'opposer à ce que l'Union puisse avoir des représentants diplomatiques et consulaires. La mise en place des consulats de l'Union pourrait donc être envisagée uniquement dans le cadre du Traité constitutionnel.

En attendant, il est donc envisagé une deuxième hypothèse, qui est la mise en commun par un ou plusieurs Etats de certaines fonctions consulaires. Deux hypothèses sont envisagées :

- celle qui consiste à regrouper dans un immeuble commun les agents consulaires de deux ou de plusieurs Etats. Il s'agit uniquement de la mise en commun de moyens matériels et humains.
- Il y en a une autre, qualifiée de plus ambitieuse, qui consiste en l'exercice de tout ou partie des fonctions consulaires par un Etat membre pour le compte d'un ou de plusieurs Etats. Cependant, il n'est pas possible de déléguer les fonctions consulaires qui ont un caractère régalien ; toutefois, les fonctions non régaliennes sont les plus nombreuses.

Il y aurait donc des maisons communes à trois niveaux :

- mutualisation complète, comme la protection consulaire ;
- les fonctions ne pouvant pas être intégrées, comme l'aide sociale ou l'état civil, pour lesquelles chaque État conserverait un guichet national ;
- la délégation de certains services, par exemple la remise de documents.

Quel est le calendrier ?

L'impulsion donnée est que les premiers projets aboutissent dès ce semestre. Des réalisations concrètes se traduiront par des co-localisations franco-allemandes : il s'agit soit d'un partage de locaux, soit de l'accueil d'un agent diplomatique. La liste est donnée dans le rapport.

Par ailleurs, sont envisagées des implantations diplomatiques communes dans certaines villes ; je vous laisserai aussi les découvrir. Par exemple Maputo au Mozambique, Bakou ou Bangalore.

Quels rapprochements futurs peuvent être envisagés ?

Ces premières co-localisations avec l'Allemagne sont encourageantes et invitent des partenaires européens à se joindre à cet effort. Dans les co-localisations, l'intérêt des Etats est réciproque. D'ailleurs, Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS a défendu lors d'une réunion qui a eu lieu à La Haye l'idée qu'il fallait afficher une ambition européenne beaucoup plus forte.

Mais il est bien évident que d'autres facteurs se greffent à ceci : par exemple les antennes commerciales ont un impact sur la volonté de fonder des consulats européens ou des maisons communes, selon que le commerce extérieur est considéré comme national ou comme européen.

En ce qui concerne la coopération consulaire au sein des pays de l'Union, on va passer de la protection consulaire traditionnelle à la veille à la non-discrimination.

**En conclusion**, on peut noter que jusqu'à présent, il n'y avait pas une culture de travail commune ; l'identité nationale était très forte, tant sur le plan juridique que culturel. On note maintenant une certaine communauté de pensée. Les membres de la commission se sont réjouis, comme vous l'a dit Monsieur VILLAESCUSA, de l'intervention de notre Directeur pour son exposé réunissant à la fois concision, clarté et une profonde appréciation de notre rôle d'élus.

#### 4. REPONSES AUX VOEUX DE LA COMMISSION

Ensuite, nous avons étudié la réponse à nos vœux du mois de septembre, dont deux portaient sur l'affiche et sur sa diffusion. Déjà par le fait qu'elle est acceptée et qu'elle sera diffusée, c'est très bien ; nous avons eu une réponse très détaillée sur ce point.

L'autre vœu concernait la campagne d'explication que les postes devaient faire lors du référendum. Malheureusement à ce sujet, nous avons dû constater et regretter de ne pas avoir reçu de réponse à ce vœu.

Le vœu n° 3 concernait une demande pour qu'il y ait un expert en droit communautaire au sein de la Direction des Français à l'étranger.

Je vous lis la réponse que nous avons reçue :

*Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger peuvent adresser les questions portant sur des points de droit communautaire au Secrétaire général de l'Assemblée, qui interrogera l'expert compétent à la direction des affaires juridiques et du service concerné du ministère des Affaires étrangères.*

En tant que Conseillers, nous nous sommes bien entendu réjouis de cette réponse pour l'exercice de notre mandat ; toutefois, cette réponse n'est pas satisfaisante dans la pratique pour l'accès direct de tous les Français établis hors de France à ce type d'information, puisqu'il y aura deux intermédiaires, qui seront donc l'élu et le Secrétaire général.

Nous avons ensuite adopté deux vœux, que je vais vous résumer. L'esprit, je vous l'ai expliqué tout à l'heure : un certain nombre de nos compatriotes rencontrent des difficultés lors du remboursement de leurs frais au sein de l'Union européenne, des frais qu'ils ont eus en France ; nous aimerions donc qu'existe un centre unique auquel ils puissent s'adresser lorsqu'ils ont une question ou un problème de remboursement.

#### EXAMEN DES VOEUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

##### ***Vœu n° UE/V.1/05.03***

##### **Monsieur le Président**

Nous parlons bien du vœu n° 1 : tout le monde l'a sous les yeux ou à l'écran. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

##### **Monsieur Bertrand ROULLET DE LA BOUILLERIE, membre élu de la circonscription de Buenos Aires**

Je vois que l'on nous incite à faire voter nos concitoyens. Nous le ferons de bon cœur. Mais que vais-je faire, moi qui représente un pays énorme, plus trois autres pays un peu plus grands encore, pour convaincre les gens qui vivent à 1 000 km de Buenos Aires pour venir voter ? Les gens ne voteront pas. Et après, nous nous plaindrons de ne pas avoir eu de votants.

Je sais que ce n'est pas exactement le sujet, mais je tiens à en parler une seconde, parce que je vois que l'on nous demande l'impossible ; ce qui est impossible, on n'est pas tenu de le faire. Je vous prie simplement de prendre note que nous ne pourrions pas obtenir un pourcentage important. Merci.

##### **Monsieur le Président**

Nous en avons pris bonne note, mon cher collègue.

##### **Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Étant donné que les deux vœux proposés ne portent pas sur la question que je vais soulever maintenant et que celle-ci concerne je pense l'information sur les sujets qui ont été abordés dans votre rapport, je voudrais rappeler que, le 17 décembre dernier, deux responsables de la Mission Europe sont venus nous exposer leurs travaux, ce qu'a complété d'ailleurs Madame HAIGNERÉ tout à l'heure.

J'étais intervenu pour signaler qu'aux institutions européennes, il y avait un véritable vivier d'expertise qui était à la disposition, pour autant que l'on sache s'en servir, et que l'Association des fonctionnaires français des communautés européennes avait créé un groupe de travail pour voir dans quelle mesure on pourrait s'impliquer dans la campagne pour le référendum, naturellement dans le strict respect de la déontologie des institutions européennes, notamment en matière de neutralité politique.

Ce que je souhaitais dire, c'est que nous avons engagé des contacts avec la Mission Europe, et nous avons rencontré notamment les deux responsables, Madame Christiane BARRET et Monsieur Pierre VOILLERY. Nous allons tenir mercredi

prochain une première réunion de travail avec tous les fonctionnaires des institutions européennes qui souhaitent servir de témoins à la Mission Europe et nous allons naturellement engager immédiatement un programme de travail.

Nous allons intervenir, bien entendu, en France et en Belgique puisque en Belgique nous sommes sur place ; en revanche, nous pourrions peut-être intervenir dans d'autres pays si certains collègues le souhaitaient, mais il va se poser un problème de moyens parce que, comme vous le savez, la Mission Europe — elle nous l'avait dit déjà au mois de décembre — ne dispose que de très peu de moyens. Ils ont eu un premier budget qui a été consommé immédiatement ; puis un deuxième qui est pratiquement consommé, et je ne suis pas certain qu'ils en auront un troisième.

On a demandé par exemple en Suisse à ce qu'un expert puisse venir porter la bonne parole ; si l'on devait se rendre en Suisse, il faudrait naturellement couvrir les besoins de cette mission, et je ne sais pas si l'on pourra donc dégager des fonds à ce sujet.

C'étaient les informations que je voulais donner. Et je voulais d'ailleurs que Madame Claudie HAIGNERÉ soit informée de cette réalité, d'abord pour savoir que les choses avancent en ce qui nous concerne ; mais malheureusement, notre Président ayant interdit les non-inscrits de parole, je n'ai pas pu intervenir sur ce point.

Merci beaucoup.

### **Monsieur le Président**

Mon Cher Collègue et ami RATEAU, je vous reprendrai simplement sur le dernier paragraphe : je n'ai pas interdit la parole à qui que ce soit ; je voudrais simplement rappeler, d'une façon claire et précise, que chaque fois que nous accueillons un Ministre, les interventions sont organisées de façon à tenir dans le temps qui nous est imparti et nous avons un intervenant par groupe.

Je suis donc désolé : je n'ai rien interdit à personne. En revanche, nous allons réfléchir à cette question. C'est tout ce que je voulais répondre sur ce point.

Merci pour votre intervention.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

J'ai une petite remarque à faire sur le voeu, et ensuite, j'en aurai deux sur le texte, que je peux présenter après si vous le souhaitez.

Celle sur le voeu : quand on demande que soit créé un centre unique, c'est possible, mais je ne sais pas si cela a de grandes chances d'aboutir. Je pense qu'il faudrait déjà informer toutes les personnes des possibilités en cas de litige. Toutes les caisses primaires d'assurance maladie assez importantes ont déjà un service qui s'occupe des questions européennes, et on peut y déposer un recours gracieux.

Ensuite, si cela ne marche pas, on peut toujours s'adresser au CLEISS (Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale) puis à la Cour de justice européenne, bien entendu. C'est une remarque que je voulais faire. Je pense que l'information sur cette procédure serait très importante, parce qu'avec la mobilité des citoyens européens qui augmente, ce sera certainement de plus en plus nécessaire.

Est-ce que je pose les autres questions maintenant, ou bien est-ce que j'attends que le deuxième voeu soit lu ?

### **Monsieur le Président**

Chaque chose en son temps, ma chère collègue. Le Président de la commission va vous répondre.

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Je pense que dans ce premier voeu, l'idée était simplement d'avoir un centre qui permette d'obtenir, comme cela se fait pour le Centre des impôts, des renseignements le plus rapidement possible. C'est ce que nous essayons d'avoir. Car certaines personnes ont de petits problèmes relativement simples à résoudre, mais ne savent pas du tout comment le faire et à qui s'adresser.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Ce n'est pas une mauvaise idée ; il faudrait que les services compétents des caisses qui s'occupent des questions européennes et le CLEISS mettent à disposition un service téléphonique par exemple auquel on puisse s'adresser.

### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Par exemple ; mais il faut bien le demander.

**Madame Nadine FOUQUES -WEISS**

Oui, mais on peut déjà demander maintenant. Simplement, les gens ne savent pas où ; c'est cela le problème.

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

D'où la raison de ce vœu.

**Monsieur le Président**

Je crois que la commission a bien retenu et va s'occuper de ce sujet dans les prochains travaux.

*Monsieur le Président met aux voix le vœu n° 1, qui est adopté à l'unanimité.*

### ***Vœu n° UE/V.2/05.03***

**Madame Claudine SCHMID**

Le vœu n° 2 concerne les problèmes de remboursement des soins, car chaque caisse n'applique pas tout à fait le règlement. Le vœu est donc le suivant :

*Demande au Gouvernement :*

- de lui communiquer les instructions qu'il a adressées aux caisses françaises de Sécurité sociale suite aux arrêts de la Cour de justice relatifs au remboursement de soins dispensés dans un autre État membre ;
- de l'informer des travaux des institutions communautaires à cet égard, afin de faire respecter le droit communautaire par les institutions de Sécurité sociale compétentes de tous les États membres.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole.*

**Madame Nadine FOUQUES -WEISS**

Je pense qu'il faudrait peut-être demander de communiquer la teneur des décrets d'application, parce qu'en fait, c'est ce dont il s'agit : c'est la teneur des décrets d'application valables en France de la législation européenne. Et puis, je pense que ces décrets sont aussi disponibles sur le site Internet du CLEISS si je ne m'abuse.

Je voulais apporter cette précision.

**Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat**

Je ne voudrais pas m'exprimer sur ce vœu. Je poserai simplement une question que j'estime très importante : celle de savoir si la commission d'Europe doit traiter de tous les problèmes concernant les Européens ; en cela je veux dire tout ce qui intéresse la protection sociale, le droit, tout ce qui relève en fin de compte de la compétence des commissions permanentes.

Si c'est le cas, et je n'y vois aucun inconvénient, mais il faudrait à ce moment-là que tout le monde prenne des responsabilités :

- ou on considère que tout ce qui intéresse l'Europe va être traité par la Commission européenne, et à ce moment-là, on enlèvera ces compétences aux autres commissions permanentes, ce qui veut dire en clair que l'on s'occupera essentiellement des problèmes européens dans cette commission européenne ;

- ou alors que l'on me donne des explications : tout ce qui touche par exemple à la protection sociale, ce qui est le cas de ce vœu, est-il de la compétence de la Commission européenne ou de la compétence de la commission des Affaires sociales ? C'est un point très important pour la suite des travaux de notre Assemblée des Français à l'étranger.

**Monsieur le Président**

Mon Cher Président de la commission des Affaires sociales, je crois que le Président de cette commission veut vous répondre.

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

En émettant ce vœu, nous avons déjà prévu ce type de réaction. Le vœu émane de Jean-Claude SÉCHÉ, et c'est une façon très diplomatique pour lui de dire ceci : il y a des arrêts de la Cour de justice parce que la France manque aux directives de

l'Union européenne. Les directives sont là, la France ne les applique pas et la Cour de justice l'oblige en principe et prend des arrêts et nous voulons simplement savoir si la France suit les arrêts de la Cour de justice. C'est une façon disons un peu plus diplomatique que de poser la question crûment comme je viens de le faire.

#### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup. La parole est à Madame Élisabeth KERVARREC. Excusez-moi : on me signale que vous êtes membre de la commission ; je suis désolé : le règlement stipule que vous ne pouvez pas intervenir en plénière.

#### **Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Ce que vient de dire le Président de la séance n'est pas un point de règlement : c'est un *modus vivendi* qui a été accepté depuis un certain temps visant à ne pas refaire en plénière le débat qui a été fait en commission. Cela ne veut pas dire que les membres de la commission, s'ils ont des éléments si possible nouveaux à apporter au débat, voire un éclairage général à donner aux membres qui ne sont pas de la commission, sont interdits de parole en plénière. C'est donc simplement ce rappel que je tenais à faire.

Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Gérard MICHON pour cette précision et donne la parole à Monsieur Paul CLAVE.*

#### **Monsieur Paul CLAVE**

Effectivement, lorsque l'on siège dans une commission temporaire, je comprends la réaction de Monsieur SAVERY : j'ai ces mêmes appréhensions dans ma commission de la Décentralisation au regard de la commission des Lois et règlements.

Je crois, comme l'a exprimé le Président de la commission de l'Union européenne, qu'il voulait attirer l'attention sur un sujet difficile à exprimer par une voie détournée. Il est possible à ce moment-là, je crois, pour régler ce problème de transformer ce voeu peut-être en une recommandation, qui pourrait être ensuite reprise par un voeu formel dans votre commission.

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Je n'ai pas l'intention d'entrer en conflit avec qui que ce soit. Je ne conteste pas le comportement de la commission, du Président et du Rapporteur. C'est une question de principe que je pose. C'est simplement pour dire que, si ce n'est pas à la limite une affaire de protection sociale mais une affaire de règlement communautaire, des explications concernant tout ce qui intéresse le droit communautaire, on pourrait penser que c'est plutôt la commission des droits qui devrait poser cette question et Monsieur SÉCHÉ qui en fait partie peut très bien le faire.

Je dis simplement ceci : que ce soit la protection sociale ou que ce soit une question de droit, la question que l'on peut se poser, c'est tout simplement celle du bien-fondé des interventions de cette commission, au sujet de laquelle, depuis le début, on a très bien compris que cela risquait de faire des doublons.

Nous ne sommes pas hostiles à ce que vous faites, parce que ce que vous avez fait, beaucoup de gens ne le savent pas. C'est donc très bien, positif. Mais par la suite, nous risquons d'avoir ce genre d'interventions. Parce que, en effet, vous avez raison : c'est plus du domaine de la commission des Lois que de la commission des Affaires sociales. Mais c'est une question de principe que je pose ; c'est tout et je ne vais pas me mettre en guerre avec vous. Ce n'est pas le problème. C'est simplement pour savoir à l'avenir ce que nous allons faire.

#### **Monsieur le Président**

Très bien, Monsieur SAVERY. Nous veillerons à ce que tout se déroule bien dans l'avenir. Madame Élisabeth KERVARREC, vous avez la parole.

#### **Madame Élisabeth KERVARREC, membre élu de la circonscription de Vienne**

C'est pour un éclairage ou un élément nouveau. Le premier élément nouveau, c'est que, comme le Président l'a dit très justement, ce voeu a été rédigé par Jean-Claude SÉCHÉ, qui malheureusement est absent pour des raisons de santé pendant cette semaine.

La deuxième chose, c'est que Jean-Claude SÉCHÉ fait partie de la commission de l'Union européenne.



Troisième chose : la commission de l'Union européenne — je l'ai peut-être mal entendu — n'est pas une commission temporaire, mais une commission permanente. Je crois donc qu'il ne faut pas rentrer dans les débats qui ne concernent pas cette commission.

Je crois que Guy nous a dit ses inquiétudes, mais le voeu tel qu'il est rédigé concerne vraiment un cadre européen.

Enfin, en ce qui concerne Nadine, à qui on avait parlé de ce voeu, la commission ayant travaillé dessus, je préférerais personnellement que l'on conserve la rédaction actuelle. Elle connaît extrêmement bien le problème il est vrai. C'est tout. Cela ne changera rien.

#### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je voulais simplement dire, mais nous n'allons pas perdre notre temps avec cela, que l'on peut discuter des limites de l'attribution des compétences de tel ou tel sujet ; cela doit être discuté dans le bureau des Vice-Présidents élargi, à mon sens et la question doit être réglée en consensus avant la tenue de l'assemblée plénière. Cela, c'est le premier point.

Deuxièmement, je pense que ce que j'ai fait remarquer, c'est simplement un petit problème rédactionnel. Si vous le laissez en l'état, je m'abstiendrai, mais cela ne veut pas dire que, sur le fond, je ne suis pas d'accord avec vous.

En plus, je voudrais défendre un petit peu la France parce que ces difficultés n'arrivent pas qu'en France, et je suis bien placée pour le dire, cela arrive dans tous les pays européens. Et cela tient très souvent non pas à la mauvaise volonté de l'administration, mais tout simplement au fait que les règlements sont devenus extrêmement complexes : et quand vous avez des zones frontalières où ce problème se pose pratiquement quotidiennement, cela se passe mieux que quand quelqu'un demande un remboursement à Mimizan-Plage ; c'est tout.

*Monsieur le Président remercie Madame Nadine FOUQUES-WEISS de ces précisions et, les interventions étant terminées, il met aux voix le voeu n°2 qui est adopté moins 3 abstentions.*

#### **Monsieur le Président**

Je crois que nous avons terminé l'étude des voeux. Vous pourrez noter dans le dossier qui est très bien monté par cette commission que vous avez une copie de l'affiche qui va être diffusée dans tous nos postes pour être placardée dans tous les consulats et dans tous les points français à l'étranger, ainsi que d'autres documents fort intéressants.

#### **Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Canberra**

Je voulais juste mentionner qu'en Australie, nous avons une expérimentation intéressante en ce qui concerne deux consulats :

- l'un franco-allemand au nord de l'Australie, et
- l'autre germano-français en Tasmanie.

J'espère vraiment qu'en ce qui concerne Melbourne qui a été mentionnée, on puisse passer rapidement à la vitesse supérieure de façon à rectifier l'erreur énorme qui a été commise il y a quelques années en ce qui concerne sa fermeture.

C'est donc un mot de soutien et d'encouragement au Directeur et à l'administration pour poursuivre leurs efforts, qui démontrent en fait qu'il existe un exemple concret de promotion de l'Union européenne à l'autre bout du monde.

Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur John MAC COLL, puis, les travaux de la commission de l'Union européenne étant terminés, Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA et Madame Claudine SCHMID.*

*Puis il appelle à la tribune le Sénateur Louis DUVERNOIS qui va parler de l'action culturelle.*

#### **Monsieur le Président**

Je vois que certains d'entre vous quittent la salle. Je voudrais vous faire passer un message qui nous intéresse tous au sujet de la réception de demain soir du Ministre au Quai d'Orsay. Ceux qui n'écoutent pas en seront privés.

Il nous a été communiqué par le cabinet du Ministre que les conjoints sont cordialement invités à la réception de demain soir. En revanche, pour que ceux-ci puissent être pris en compte, vous devez vous déclarer ce soir ou demain matin de bonne heure, pour des questions de sécurité, de façon à ce que les cartons puissent être établis, au secrétariat ici à l'entrée.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole au Sénateur Louis DUVERNOIS.*

**INTERVENTION DE MONSIEUR LE SÉNATEUR LOUIS DUVERNOIS  
SUR SON RAPPORT INTITULÉ**

**POUR UNE NOUVELLE STRATEGIE DE L'ACTION CULTURELLE EXTERIEURE DE LA FRANCE :**

**DE L'EXCEPTION A L'INFLUENCE**

**Monsieur le Sénateur Louis DUVERNOIS, représentant les Français établis hors de France**

Je voudrais tout d'abord m'excuser de passer en dernier ; j'étais prévu ce matin : pour des raisons diverses et techniques, je me retrouve en queue de série.

Les Français de l'étranger que nous sommes sont plus que d'autres sensibles à la présence et à l'action culturelle extérieure de la France, qui contribue au rayonnement de notre pays. Et pour cause : parce qu'ils en sont tout d'abord les premiers acteurs.

C'est la raison pour laquelle, après une longue vie à l'étranger et des voyages multiples à titre professionnel au titre du CSFE d'une part et du Sénat maintenant, d'autre part, j'ai été amené à proposer à la commission des Affaires culturelles du Sénat, à laquelle j'appartiens, un rapport d'information que j'ai présenté au Gouvernement au mois de décembre dernier. C'est un rapport que vous avez reçu par la valise diplomatique, et dont j'espère que vous avez eu, pour beaucoup d'entre vous, le temps de prendre connaissance.

Je me limiterai donc, compte tenu de l'heure tardive d'une part et de cet envoi que vous avez déjà reçu, d'autre part, à évoquer les grandes lignes qui ont conduit à auditionner au cours de l'année 2004 plus d'une cinquantaine de personnalités, tant du secteur public que du privé, car je ne souhaitais pas être prisonnier d'une pensée unique unilatérale venant de l'administration — avec tout le respect que l'on peut avoir d'ailleurs pour les acteurs, les gestionnaires de ce domaine dans la fonction publique, mais qui travaillent, on le verra un peu plus tard, en vase clos.

Ce rapport, qui pour mémoire visuelle se présente comme tel, est intitulé : "Pour une nouvelle stratégie de l'action culturelle extérieure de la France : de l'exception à l'influence".

Ce titre contient deux mots-clés. Ce sont "nouvelle stratégie" et "stratégie d'influence". Car, vous l'aurez compris, le rapport, qui est critique, se veut également constructif, consensuel je dirais, car il ne relève pas d'une politique partisane.

Ce rapport a été présenté, je vous l'ai dit tout à l'heure, à la commission des Affaires culturelles du Sénat, et il y a été adopté à l'unanimité. J'insiste sur ce point.

Je voudrais aussi vous préciser que dans cette commission siègent deux anciens Ministres de la Culture et de la Communication, Monsieur Jack RALITE et Madame Catherine TASCA, qui ont également pris part au débat et ont accepté le rapport tel quel.

C'est donc dire que ce problème n'est pas un problème partisan : c'est un problème qui relève d'une politique nationale : Que veut la France ? Quelle attitude veut-elle adopter dans son action culturelle à l'étranger, qui appelle au développement économique ?

J'ai donc été amené après l'audition de ces 50 personnalités diverses à faire un certain nombre de propositions - 27 au total -, que vous retrouvez dans le rapport et que je me garderai bien de vous énoncer les unes après les autres.

Ces propositions sont articulées autour de deux thèmes. Elles sont raisonnées : j'entends par là que, par temps de contraintes budgétaires de l'État, il n'était pas question d'engager, par des propositions de réformes, de nouvelles dépenses publiques. Il fallait donc travailler à budget constant.

L'autre action relève de propositions partagées ; j'entends par là que toute réforme proposée dans ce rapport structurel appelle, ne peut se faire sans l'adhésion des personnels concernés au sein de l'appareil de l'État.

Les solutions à mettre en place passent donc nécessairement par la volonté politique d'agir et la clarification des objectifs atteints. Elles nourrissent une ambition nationale, faite selon nos traditions identitaires, d'humanisme et d'universalité. C'est d'ailleurs un des thèmes qu'avait déjà traités en l'an 2000 mon collègue de la commission au Sénat, Yves DAUGE, qui avait réalisé un excellent rapport, un rapport très critique à l'époque, sur les instituts culturels.

Cette action culturelle de la France à l'extérieur, ce n'est pas "un petit morceau", si je peux m'exprimer ainsi, au sein de l'appareil de l'État.

Je voudrais par deux chiffres vous en souligner l'importance financière : les crédits interministériels concourant au seul développement de la langue française et de la francophonie atteignent près de 900 millions d'euros, dont

- 13 % environ représentent le financement des actions multilatérales, et
- 87 % relèvent d'actions bilatérales.

Je voudrais aussi souligner qu'au sein du Ministère des Affaires étrangères, la seule direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) représente 48 % du budget du Ministère.

C'est vous dire, ajoutés à ces 900 millions d'euros relevant de la DGCID, car il est très difficile d'identifier strictement l'action culturelle au sein de la DGCID — qui, soit dit en passant, a complètement évacué le mot culture, j'espère que vous l'avez déjà constaté : on parle de coopération et non plus de culture — on atteint un chiffre qui dépasse vraisemblablement en matière d'action culturelle extérieure, au sens le plus large du terme (quand on parle d'action culturelle, on ne pense pas uniquement à des représentations théâtrales : on pense au réseau culturel, au réseau éducatif, à l'action audiovisuelle extérieure), plus de 2 milliards d'euros dans le budget de l'État.

Et vous avez remarqué qu'en tant que Rapporteur, j'ai eu, comme d'autres avant moi, de la difficulté à identifier véritablement les actions qui étaient menées au titre strictement de l'action culturelle extérieure.

C'est donc dire que ce rapport tire un signal d'alarme — j'emploie le mot à dessein — auprès du monde politique de toutes tendances, du Gouvernement et des décideurs à tous les niveaux.

Les solutions à mettre en place, comme je le disais tout à l'heure, passent donc nécessairement par une volonté politique. Comment réveiller la France, face aux conservatismes divers qui entretiennent l'immobilisme, le statu quo, dans un monde concurrentiel qui conduit nécessairement à la régression ?

Je suis toujours frappé dans mes déplacements à l'extérieur de constater, dans les services de coopération et d'action culturelle, les fameux services d'action et de coopération culturelle (SCAC), soit près des ambassades soit près des consulats dans certains cas, que l'enveloppe d'intervention qui leur est consacrée est très souvent inférieure au coût réel de fonctionnement de ces mêmes services.

C'est une situation, tant dans le secteur public que privé, qui ne peut pas durer éternellement. Autrement dit, nous investissons dans le fonctionnement et non pas dans l'intervention ; en clair, nous investissons à perte en permanence, sans but, sans stratégie.

Et je voudrais tout de suite dire qu'il ne s'agit pas d'incriminer qui que ce soit : nous avons des SCAC très bien organisés, avec du personnel compétent ; d'autres fonctionnent beaucoup moins. Mais chacun fonctionne à sa mesure, à son rythme, sans ligne directrice, donc sans politique véritable qui doit émaner d'un cabinet, d'un Ministre ou d'une structure ministérielle habilitée.

La France a pourtant des atouts. Le désir de France que vous rencontrez à l'étranger est très grand ; il est même beaucoup plus grand que l'imaginent nombre de nos compatriotes sur le territoire national ; et vous le savez.

Il nous faut retrouver le goût pour notre langue, qui sous-entend, dans une mondialisation en marche des idées, des produits et des services, l'apprentissage au moins de deux langues vivantes étrangères ; et vous savez que sur ce point, nous avons beaucoup de retard.

Un rapport de mon collègue Jacques LEGENDRE, Sénateur du Nord et Secrétaire général de l'assemblée des parlementaires de la francophonie, qui vient d'être publié il y a quelques mois, souligne cette carence. Je peux vous dire que mes collègues Sénateurs des Français établis hors de France se joignent à moi régulièrement pour dénoncer cette incurie au niveau de l'Éducation nationale et cette volonté, qui n'en est pas une dans le fond, cette absence de vision qui conduit à ne pas tenir compte de l'action de notre réseau éducatif à l'étranger en matière d'apprentissage des langues étrangères.

Le projet de loi d'orientation de l'école est vraisemblablement un moment privilégié pour nous pour faire valoir cette action de nos établissements à l'étranger, qui contribuent incontestablement au développement culturel à l'étranger de nos idées, de nos produits, de nos services, mais aussi, je l'ai dit tout à l'heure et j'y reviens, au développement économique.

Il faut voir comment fonctionnent nos partenaires concurrents. Je prendrai l'exemple du premier d'entre eux, les États-Unis. Ils ont compris depuis longtemps que les industries culturelles — un terme dont il nous a fallu plusieurs années avant de l'adopter parce que nous considérons, dans la culture qui est la nôtre, qu'associer le mot industrie au mot culturel constituait une hérésie, alors qu'aux États-Unis, le deuxième poste d'exportation, ce sont précisément les industries culturelles —, conditionnent, déterminent, préparent la pénétration culturelle d'une part, mais aussi économique, d'autre part, de ce même pays.

Il nous faut donc revoir de fond en comble l'infrastructure qui a été mise en place à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qui correspondait à l'époque à des besoins très précis — notre pays est sorti de la Deuxième Guerre exsangue — et qui nous a très bien servis jusqu'à présent, mais qui commence à nous desservir.

Parce que les structures qui sont mises en place sont trop rigides ; il nous faut travailler avec davantage de flexibilité, tout en exerçant un contrôle de l'État. Il nous faut travailler avec des objectifs beaucoup plus précis.

Je vous en donne un exemple : on vient tardivement, mais avec bonheur, de mettre en place à Bruxelles — nous avons été le dernier des pays, alors que nous sommes un des tout premiers à avoir construit, lancé ou promu le Marché commun, à les avoir créés — ces fameux « think tanks » à l'anglo-saxonne.

Nous n'avions aucune stratégie d'influence à mettre en place auprès de nos partenaires, et nous menions une action étatique bureaucratifiée, comme nous la faisons il y a 20 ou 30 ans ; alors que le monde a changé et que nous n'avons pas changé au même rythme. Et ces fameux « think tanks » que nous avons mis en place à la représentation diplomatique française auprès de la Commission européenne commencent à porter leurs fruits ; sans investissements publics conséquents, mais avec une stratégie très claire, établie, et avec la volonté d'exercer une influence réelle au sein d'une Commission européenne qui, dans sa construction actuelle, nous échappe de plus en plus parce que nous ne sommes pas suffisamment présents là où nous devrions l'être et que nous voulons calquer encore le modèle étatique français dans sa globalité sur un mode de fonctionnement en devenir et qui ne répond plus déjà aux objectifs nationaux dans lesquels nous travaillons.

C'est donc pourquoi les 27 propositions de ce rapport se veulent réalistes et concrètes.

Quelles sont-elles ?

Dans la première d'entre elles, j'ai repris — j'avoue en toute franchise que ce n'était pas une idée personnelle — une idée qui avait déjà été développée dans le rapport DAUGE en l'an 2000, et qui est toujours défendue au sein de l'assemblée des parlementaires de la francophonie par le Sénateur LEGENDRE : c'est de créer, puisqu'il faut donner un pilote à cette action culturelle extérieure, un pilote qui n'existe pas, un pilote politique, un Ministère délégué à l'Action culturelle extérieure et à la Francophonie.

Vous allez me dire : Oui, mais on crée un Ministère, on crée de nouvelles dépenses. Non : un Ministère délégué à l'Action culturelle à la Francophonie reprendra les structures administratives existantes, la DGCID en partie par exemple et d'autres services qui existent déjà et qu'il faudra regrouper sous un thème, avec un dénominateur commun.

Nous mélangeons à l'heure actuelle, dans le Ministère de la Coopération et de la Francophonie, le mot "coopération", héritière des pays du champ et qui résulte de la fusion entre le Ministère de la Coopération et celui des Affaires étrangères, élargi aux ZSP (Zones de solidarité prioritaire), l'action de la francophonie. Et, quand on demande au Ministre actuel combien de temps il consacre à la francophonie, il vous répond en privé : "Je n'ai pas le temps" parce que son Ministère se consacre à la coopération. Il est donc nécessaire de redéployer ce qui existe à l'heure actuelle autour d'un dénominateur commun qui serait ce Ministère délégué à l'Action culturelle à la Francophonie.

Je propose également — je vous cite quelques propositions parmi les 27 — de regrouper la gestion des centres culturels et des instituts culturels au sein d'une agence qui serait indépendante, avec un conseil d'administration, et qui tiendrait compte de la nécessaire évolution — et je suis gentil quand je parle d'évolution — du réseau des centres éducatifs et culturels, qui ont été créés à une époque où nous avions des moyens financiers, des objectifs et qui ne correspondent plus, pour un certain nombre d'entre eux (attention, il ne s'agit pas de tout jeter aux orties) à des besoins véritablement constructifs pour atteindre les objectifs nationaux qui sont les nôtres.

Dans les autres propositions que je suis amené à faire, je préconise également, dans la partie audiovisuelle — puisque mon rapport est divisé en quatre sections :

- la partie culturelle,
- la partie éducative,
- la partie audiovisuelle extérieure et
- la partie francophonie,

et vous avez compris que ces quatre secteurs, tout en restant indépendants, sont liés entre eux et poursuivent un objectif commun. D'où la nécessité de les fédérer au sein d'un organisme que je viens d'évoquer, un Ministère délégué, avec une politique clairement élaborée et définie, ce que nous n'avons pas à l'heure actuelle.

C'est tellement vrai dans le domaine de l'action audiovisuelle extérieure que nous nous apprêtons à lancer une chaîne d'information internationale, vous le savez, avec un rapprochement, un partenariat entre TF1 et le secteur public. Ce partenariat qui a pour nom BROCHAND, issu du rapport du député Bernard BROCHAND de l'Assemblée nationale, ne rencontre aucunement les objectifs du Parlement.

Monsieur BROCHAND a été auditionné par la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement de l'AFE hier, et il nous a dit, en escamotant évidemment l'essentiel, voulant justifier le partenariat entre public et privé, que le service public n'avait pas les moyens à lui seul de lancer cette chaîne ; alors qu'il en est tout autrement dans l'état actuel des choses, puisque le Parlement a été obligé de voter aux forceps au mois de décembre, dans le cadre du collectif budgétaire, une mise de fonds initiale de 30 millions d'euros qui sera abondée nécessairement au cours de l'année pour atteindre l'objectif prévu d'une centaine de millions d'euros pour lancer cette chaîne en plusieurs langues.

C'est donc dire qu'avec ce partenariat — je voudrais aussi rappeler que dans ce domaine, l'État français consacre chaque année près de 600 millions d'euros à l'action audiovisuelle extérieure, tous organismes confondus —, nous allons ajouter une nouvelle strate à des strates déjà existantes dans le dispositif de l'action audiovisuelle extérieure.

Avec quel succès ? Souhaitons bonne chance à la chaîne.

Cela étant dit, nous sommes tous très conscients que la France a besoin, dans la compétition mondiale actuelle, d'une voix qui représente véritablement ses intérêts au sens le plus diversifié et dans l'indépendance de fonctionnement qu'un tel moyen de communication exige.

Dans la partie francophonie, qui est la quatrième section de mon rapport, je suis excessivement critique. Car nous consacrons bon an mal an près de 80 % du budget de toutes les institutions de la francophonie, et il est impossible dans l'état actuel des choses — et j'ai vu tous les rapports pour avis qui sont préparés dans le cadre de l'adoption de la loi de Finances chaque année — de déterminer avec précision où va cet argent.

Nous réclamons à la commission des Affaires culturelles du Sénat, depuis déjà pas mal de temps, que les institutions de la francophonie, qui sont soutenues financièrement majoritairement par la France, nous fassent rapport chaque année, dans le cadre de l'assemblée des parlementaires de la francophonie, des sommes investies et des résultats escomptés.

Il est inadmissible qu'on puisse investir autant d'argent sans qu'un suivi parlementaire puisse être exercé. Par cet autre exemple, il est indispensable que nous menions une véritable politique en la matière.

Cette politique, vous l'avez compris, j'insiste, doit regrouper des services existants. On ne réinventera pas la roue : il faut travailler autrement au sein de l'appareil de l'État et il faut travailler avec des objectifs précis, qui sont élaborés par une politique et menés par un Ministre responsable, qui devra rendre des comptes, comme d'autres institutions l'exigent, d'une part, dans le cadre de la nouvelle loi organique de loi de Finances, qui nous permettra — du moins, c'est un premier pas —, de substituer à une logique de moyens financiers une logique d'évaluation ; ce qui constitue déjà un premier pas, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent. Mais ce n'est pas suffisant, parce que cette nouvelle loi organique de loi de finances, que l'on appelle la LOLF, nous oblige également à travailler dans le cadre des 37 grandes missions de l'État qui ont été définies dans le cadre de cette nouvelle loi, qui commencera à être appliquée à partir du 1er janvier prochain, à travailler, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à présent, à l'échelle interministérielle.

Voilà une autre dimension dont il nous faudra tenir compte dans un Ministère délégué à l'Action culturelle extérieure et à la Francophonie. Travailler à l'échelle interministérielle ; il est quand même étonnant de voir que le législateur, après la Seconde Guerre mondiale, a confié au seul Ministère des Affaires étrangères — le but n'est pas de le dépouiller de cette prérogative — le soin de l'action culturelle extérieure, alors que le Ministère de la Culture et de la Communication a aussi une délégation à l'action internationale et mène à plusieurs titres une action culturelle extérieure, qui n'est pas toujours coordonnée avec celle du ministère des Affaires étrangères. Je prends deux exemples, mais je pourrais multiplier ces types d'exemples.

C'est donc un appel à une réorganisation de nos services ministériels ; à budget constant j'ai bien dit : lorsque je vous parle de nouvelles créations d'agence soit pour gérer les instituts et centres culturels soit pour créer un Ministère délégué, il suffirait de transformer les structures existantes que nous avons à l'heure actuelle sans que cela coûte un euro de plus.

Mais encore faut-il qu'il y ait une véritable volonté politique et que cette action culturelle extérieure et cette francophonie ne soient pas uniquement gérées, une fois de plus avec tout le respect que l'on peut avoir pour notre appareil d'État et les fonctionnaires qui l'animent, par la fonction publique.

J'entends par là que la direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID) vit, sous la contrainte budgétaire, au cours des toutes dernières années, dans l'obsession permanente de la réforme : on réforme sur des réformes ; mais la réforme vient toujours de l'intérieur : autrement dit, elle n'aboutit nulle part. Il faut une volonté extérieure, et cette volonté extérieure, elle ne peut être que politique.

Le rapport que j'ai donc préparé et que je vous ai transmis est un rapport d'information, factuel ; mais c'est aussi un rapport politique au sens que j'ai évoqué tout à l'heure — et je terminerai là-dessus — au sens politique non partisan, puisqu'il y a unanimité au Sénat pour que les principales conclusions de ce rapport puissent trouver l'aboutissement favorable aux intérêts de notre pays.

Et je dirais aussi aux intérêts des élus que vous êtes sur le terrain et que nous sommes ici au sein de la représentation nationale. Parce que nous sommes là d'abord et avant tout pour répondre aux préoccupations de nos compatriotes à l'étranger. Mais nous sommes aussi là pour faire des propositions en tant qu'élus de réformes profondes des modes d'action de l'État ; considérant que, sans ce préalable, nous continuerons à tourner à vide et que d'autres pays autour de nous prendront de l'avance sur nous, et tous les atouts que nombre d'étrangers nous reconnaissent ne pourront se développer et sur lesquels nous ne pourrions pas apporter cette valeur ajoutée que la France représente à l'étranger, où que vous vous déplaçiez et quels que soient les pays que vous visitiez.

Voilà donc pour les grandes lignes. J'ai voulu vous faire un compte rendu, qui peut paraître un peu philosophique ; mais je voulais vous donner l'explication véritable, la motivation. J'aurais pu y rentrer de manière plus technique, comme je l'ai fait dans le rapport, mais considérant que vous l'avez déjà en main, sachant que vous l'aviez déjà consulté, j'ai voulu vous apporter un éclairage supplémentaire, qui relève — du moins pour ce qui me concerne, c'est comme ça que je le perçois — plus d'une conversation avec vous que d'un exposé qui pourrait prendre l'allure d'un cours magistral devant une quelconque assemblée qui souhaite apprendre quelque chose, considérant que vous avez aussi à m'apprendre dans ce domaine, puisque vous vivez ces questions en direct et au quotidien.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

## QUESTIONS-REPONSES

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Louis DUVERNOIS pour ce brillant exposé et donne la parole à Madame Renée BLANDIN.*

### **Madame Renée BLANDIN, membre élu de la circonscription du Caire**

Simplement, je vois qu'au Caire, ou en Égypte plutôt, à cause de la nouvelle grille des recrutés locaux, qui correspond à un salaire minimal lamentable, les Français partent et on ferme les centres culturels pour les Français de Suez, d'Ismaïlia, de Mansourah : ils vont tous partir au mois d'août ou de septembre, et la francophonie, bonjour !

Merci beaucoup.

*Monsieur le Président remercie Madame BLANDIN pour cette information.*

### **Monsieur Louis DUVERNOIS, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

J'ai demandé au Président de rajouter quelque chose : la commission des affaires culturelles — je parle sous le contrôle de son Président John MAC COLL — va présenter demain une résolution sur cette question.

Je suis démocrate comme vous, et je laisse cela à votre appréciation ; mais, si vous le souhaitez, cette résolution portant sur la création d'un Ministère délégué dans les termes que je vous ai expliqués tout à l'heure à l'Action culturelle et à la Francophonie, soit vous l'acceptez, soit on reviendra sur la question. Parce que, pour une résolution de ce type, soit il faut un soutien, soit on passe à un autre sujet.

Je ne veux pas par ce propos vous influencer ; j'ai bien dit que je la laissais à votre appréciation ; mais je voulais quand même souligner son importance demain lorsqu'elle sera présentée par le Rapporteur de notre commission des Affaires culturelles et de l'enseignement.

Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Louis DUVERNOIS et rappelle qu'exceptionnellement, comme c'est affiché dans l'ordre du jour, les travaux commenceront à 8 h 15 le matin par la présentation du rapport de la commission des Affaires sociales.*

*Monsieur le Président remercie les membres.*

## **VENDREDI 11 MARS 2005 - MATIN**

*La séance est ouverte à 8 h 25 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Vice-président.*

### **Monsieur le Président**

Nous n'allons pas faire comme à la messe où ce sont les présents qui écoutent le sermon pour ceux qui ne sont pas là. Puisque vous êtes présents, nous allons commencer.

Je vous rappelle que nous terminerons cette première partie de la session vers 9 h 20, pour vous permettre d'être à l'heure pour vous rendre à la cérémonie. Sans plus tarder, je passe la parole au Président de la commission.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA  
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES**

**Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales**

Merci, Monsieur le Président. Avant la lecture du rapport faite par notre ami le Rapporteur Michel DUCAUD, je voudrais signaler que cette commission a travaillé pendant deux jours. Ces deux jours se sont passés dans une ambiance extraordinaire, que je qualifierais d'"exceptionnelle".

Peut-être est-ce dû au fait que nous avons changé de méthode, d'ailleurs ce sera expliqué tout à l'heure. Depuis que je siège au sein de cette assemblée, je n'ai jamais connu d'ambiance aussi agréable lors d'un travail collectif. Je tenais à le signaler.

Monsieur le Président, je pense que vous pouvez demander à notre Rapporteur de présenter le rapport.

**Monsieur le Président**

Vous auriez pu le faire, mais je passe volontiers la parole à votre Rapporteur.

**Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales**

Sous la présidence de Guy SAVERY, les travaux de la commission des Affaires sociales ont débuté mardi 8 mars. En sa qualité de Président de la caisse de Sécurité sociale des Français de l'étranger, le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT a présenté à la commission un exposé de l'activité de la caisse, et il a mis l'accent sur les dernières mesures prises en faveur de nos compatriotes établis hors de France.

Il s'agit de l'évolution des effectifs, qui affiche un gain de 2 300 adhérents, soit une progression de 3,5 %. Les deux pays les plus dynamiques sont la Chine et les pays du Maghreb. La mesure de baisse du taux de cotisation est applicable depuis le premier trimestre 2004. Elle porte sur 0,5 points pour l'ensemble des salariés. Et il est rappelé que, pour les salariés individuels tardifs, le droit d'entrée rétroactivité est suspendu jusqu'au 30 septembre 2005.

Enfin, précisant les conséquences de la nouvelle loi sur l'assurance maladie, le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT a rappelé et précisé qu'il avait fait voter un amendement pour éviter la pénalisation des Français de l'étranger, qui en principe, n'ont pas de dossier médical.

S'agissant du dispositif du médecin traitant qui est applicable en France, il ne s'appliquera pas non plus aux assurés de la CFE. Il confirme que la participation forfaitaire de 1 euro ne sera pas appliquée pour les actes intervenus à l'étranger, mais qu'elle fera l'objet d'une neutralisation par le versement d'une prestation équivalente, liée au Fonds d'action sanitaire et sociale. Ainsi, les assurés de la CFE ne supporteront pas cet euro forfaitaire.

Au terme de cet exposé, le Président Guy SAVERY propose l'ordre du jour, et exceptionnellement nous changeons la méthode. Je vais repasser la parole au Président Guy SAVERY pour qu'il explique le devenir actuel des travaux de la commission ; et puis il me la redonnera.

**Monsieur Guy SAVERY**

Ce n'est pas une nouveauté, mais c'est pour mieux faire comprendre qu'à la suite des décisions prises en septembre par la commission, et notamment de celle de pas présenter de voeux, il fallait par conséquent savoir comment cette commission allait opérer pendant une année.

Nous avons en effet souhaité que la commission puisse se pencher sur des thèmes particuliers, en créant des sous-commissions qui pendant un an devront régler des projets constructifs sous forme de rapports et sur des thèmes retenus, ceci afin de les présenter à l'ensemble des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, lors de la prochaine session plénière de septembre 2005.

Durant le quatrième trimestre 2004, un canevas d'organisation a progressivement été mis en place, c'est-à-dire constitution des sous-commissions ; chaque membre de la commission des Affaires sociales pouvant participer à une ou à plusieurs sous-commissions.

Je signale que le Sénateur Michel GUERRY — ce n'est pas mentionné dans le rapport, mais j'espère que ce sera ajouté —, bien que ne faisant pas partie de notre commission, a demandé à participer à nos travaux ; c'est déjà fait.

Ensuite, pour chaque thème retenu il a fallu préciser une orientation commune du schéma des travaux. Dans la situation actuelle :

- prévoir la situation actuelle ;
- déceler les carences ;
- examiner la possibilité de pouvoir apporter des modifications significatives ;

- contacter les administrations et organismes intéressés, et ensuite les inviter à participer à nos travaux, ceci afin de mieux connaître la situation et leur faire part de nos préoccupations ;
- collationner ensuite le maximum d'informations (textes officiels d'instructions, etc.) et les mettre à la disposition des sous-commissions.

Ce travail préliminaire, en équipe, de chaque sous-commission, a été fait le mercredi 9 mars 2005, après désignation de deux coordinateurs. Nous avons préféré la solution de deux coordinateurs plutôt que celle d'un responsable.

Chaque sous-commission se réunit avec les documents déjà obtenus — ce qui a été fait — et a préparé un premier état des lieux, qui figure dans la troisième partie de notre rapport.

Les premières conclusions sont mentionnées dans ce rapport qui va vous être présenté aujourd'hui. Puis chaque membre de cette commission regagnant sa circonscription devra affiner le travail commencé et ensuite demander au Président, si nécessaire, l'obtention de documents supplémentaires.

Les sous-commissions devront, pendant la période allant de mars à juin 2005 — c'est-à-dire pratiquement trois mois — rédiger un rapport qui sera présenté au prochain bureau de notre assemblée et les échanges entre les membres de chaque sous-commission ne pourront évidemment se faire que par e-mail.

La coordination générale sera assurée par le Président qui viendra informer les membres du bureau de notre commission. Le bureau de notre commission aura ensuite à se prononcer sur le contenu des rapports présentés et, si l'accord du bureau est obtenu, lesdits rapports seront adressés par le Président à tous les membres de notre commission pour qu'ils en prennent connaissance, émettant d'éventuelles remarques, de manière à ce que chacun puisse exprimer son avis.

Cette procédure présente l'avantage d'obtenir — ou pas : j'espère que tout le monde l'aura — l'approbation des rapports. Dans l'affirmative, et si un accord à l'unanimité, ou à la majorité, se dégage, il sera alors souhaitable de lancer l'édition définitive de ces rapports avant la session de septembre 2005.

En effet, si cette disposition était acceptée par la commission, nous pourrions réaliser durant l'été l'édition définitive des rapports de chaque sous-commission, au cours des premières journées de travail précédant la session plénière de septembre 2005, c'est-à-dire le mardi et le mercredi, et officialiser ainsi leur adoption réglementaire, puisque l'on ne peut pas les présenter à l'Assemblée s'ils n'ont pas été adoptés par l'ensemble de la commission.

Le Rapporteur rédigera pour sa part un rapport rappelant l'évolution de nos travaux durant l'année écoulée, ainsi qu'une synthèse du contenu de tous les rapports diffusés en séance plénière aux membres de notre assemblée, pour obtenir enfin un vote d'approbation, sans lequel nous ne pourrions les adresser au ministre des Affaires étrangères, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

C'était simplement pour vous dire comment nous allions nous organiser.

### **Monsieur le Président**

Très bien.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales**

Dans la logique de cette présentation, le présent rapport s'articule en deux grandes parties :

- l'audition des personnalités invitées dans le cadre de nos préoccupations ;
- un point d'étape extrêmement succinct de l'état actuel des travaux des sous-commissions ;
- une troisième petite partie correspond à la notion d'urgence. En effet nous n'avons pas voulu accepter de voeux, mais deux motions nous ont été présentées qui correspondent à des critères d'urgence ; nous les avons acceptées à l'unanimité. Elles ont été affichées : il n'y a pas de problèmes : ces motions sont adoptées.

La première partie concerne l'audition des personnalités invitées.

Nous avons repris nos thèmes principaux. Le premier thème étant : Adultes et enfants handicapés de l'étranger. Et à ce titre nous avons entendu

- Monsieur Régis BAC, chef du bureau de l'Enfance handicapée à la sous-direction des Personnes handicapées, du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Famille, et
- Madame Delphine PORREYE du bureau des Minima sociaux, de la sous-direction des Personnes handicapées du même Ministère.

S'agissant en premier des enfants handicapés, il est confirmé que l'accès de l'aide est ouvert à partir d'un handicap de 50 %. Pour ces enfants handicapés, il est précisé que le dossier de demande doit être transmis au CDES (Centre départemental d'éducation spéciale). Pour les enfants français de l'étranger, c'est le CDES de Paris qui est compétent.



Le CDES dépend à la fois de la Direction départementale sanitaire et de l'Inspection académique. Il dispose d'un droit de regard sur toutes les mesures concernant les enfants handicapés, y compris celles relatives à la délivrance des cartes, et ce jusqu'à l'âge de 20 ans.

Enfin, dernière précision, ce qui nous a beaucoup intéressés : en cas de retour nécessaire en France d'un enfant handicapé non bénéficiaire de la Sécurité sociale, il sera pris en charge grâce à l'Aide sociale qui assurera le relais.

La commission d'orientation technique et de reclassement professionnel (COTOREP) était représentée par Monsieur Simplicie ETOUNGOU son secrétaire, qui nous a confirmé l'existence d'une COTOREP par département, à l'exception de deux pour le Nord. Et comme précédemment, c'est la COTOREP de Paris qui est compétente pour recevoir les dossiers des adultes français handicapés de l'étranger. Mais attention, ces dossiers doivent être rédigés en français ou traduits en français. Selon lui, la longueur des délais de délivrance des cartes est tributaire des dossiers mal remplis, incomplets, ou non traduits.

Tous les dossiers enfants ou adultes, sont évalués selon un guide-barème du pourcentage. Ce guide avait été en vain demandé par la commission lors d'une précédente audition d'un responsable de la COTOREP qui était Madame Marie-Dominique SOUMET.

Ceci étant, nous avons appris que la COTOREP allait être restructurée prochainement sous l'appellation — qui sera je pense définitive — "Maison départementale des personnes handicapées".

Au titre de l'assurance chômage GARP-Assedic, nous avons reçu deux personnalités :

- Monsieur Didier AUBAUNET, Directeur adjoint, et
- Monsieur Yves RICHARD, Chargé des relations internationales au GARP-ASSEDIC.

Ils nous ont rappelé que le montant total des cotisations versées en 2004 pour toute la France atteignait 8 milliards d'euros ; et la contribution des Français de l'étranger représente 111 M d'euros, versés par 4 914 entreprises expatriées.

Il existe deux formes d'affiliation :

- l'affiliation au GARP obligatoire pour les sociétés françaises qui expatrient leurs salariés travaillant hors d'Europe. Il est précisé que le versement de 6 mois de cotisations permet de recevoir 7 mois d'indemnités.
- la deuxième forme est celle des salariés adhérant à titre individuel et facultatif. Il est précisé qu'ils doivent acquitter une cotisation très chère, puisqu'elle comporte la part patronale plus la part nationale, ce qui est bien différent du cas de l'adhésion obligatoire.

Le règlement est établi sur la base de cotisations de 18 mois qui ouvrent droit à 18 mois d'indemnités. La périodicité du paiement de la cotisation est trimestrielle. Et l'information essentielle, c'est malheureusement la confirmation à la commission qu'il y a toujours exclusivité du versement en France de l'indemnisation, ce que nous regrettons et constatons depuis de très nombreuses années.

S'agissant des retraites étrangères, le problème des retraités et futurs retraités français de l'étranger affiliés à des régimes étrangers, et dont malheureusement les pensions ne sont plus versées, la commission entend

- Madame Odile SOUPISON, Sous-directrice des conventions et
- Monsieur Marcel CHAVOZ de la Sous-direction des conventions.

Ils rappellent le dispositif actuel de la protection sociale. Au titre de la CFE, il existe la troisième catégorie aidée, qui aide actuellement 3799 familles. Il existe des possibilités de détachement pour des entreprises françaises. Des conventions sont passées avec certains pays, et d'autres sont en cours d'étude avec la Corée et avec le Japon ; et un certain nombre de conventions bilatérales sont régulièrement signées s'agissant de retraités.

Ces conventions couvrent 31 Etats, dans le domaine de l'assurance vieillesse en France. C'est ainsi qu'au sud du Sahara effectivement de 6 à 9000 personnes rencontrent bien des problèmes de versements interrompus par la suite de dysfonctionnement local, ou par défaut de déclaration de l'employeur.

Ces situations multiples nécessitent l'intervention de l'ambassade concernée, des services d'Aide sociale, et la plupart du temps elles ne trouvent pas de solutions à court terme, causant d'importants préjudices à nos compatriotes ayant travaillé dans ces pays.

Il est certain que la formule de la compensation de retraite due par les aides et sur les aides accordées par la France aux pays débiteurs, doit être à bref terme envisagée.

Ces intervenants ont appelé qu'il existait trois possibilités de retraite :

- celle de la Sécurité sociale ;
- celle de l'accumulation de points AGIRC-ARRCO ;
- enfin la capitalisation,

et que les conventions ne peuvent porter que sur la première possibilité : le régime de Sécurité sociale.

S'agissant des enfants français à l'étranger, la commission a pu entendre Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger, qui nous a confirmé la venue de Madame Claire BRISSET Défenseur des enfants.

Elle nous a confirmé son exposé ; et a fait état de l'amélioration apportée en 2005, dont nous nous félicitons, dans le cadre de l'aide sociale, avec l'affectation d'un recours portant sur les cas connus par les CCPAS pour lesquels 60 400 euros ont pu être affectés — à ce jour, et l'année 2005 n'est pas terminée.

Un bilan en fin d'exercice sur cette nouvelle ouverture, dont la commission ne peut que se féliciter puisqu'elle répond à l'une des préoccupations de ses sous-commissions, est qu'il y ait harmonie entre les préoccupations et le point de départ des solutions apportées.

S'agissant des régimes de retraite français CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse), AGIRC et ARRCO, et la situation actuelle des futurs retraités français de l'étranger affiliés aux régimes français, nous avons entendu

- Madame Éliane KAMIONKOWSKI, responsable du département relations internationales et de la coopération de la CNAV et
- Monsieur Pierre CHAPERON, Directeur de cabinet de l'AGIRC - ARRCO.

Monsieur Mostefa MESSAOUDI de la CNAV n'a pas pu se libérer. Ces deux intervenants ont rappelé le système de retraite en France :

- d'une part, un régime général, et
- d'autre part, un régime complémentaire, et que pour faire valoir ses droits à la retraite en France, tout le monde connaît les conditions : l'âge de 60 ans, cotisations de 160 trimestres. Il a précisé qu'il y avait 124 000 bénéficiaires de retraites anticipées en 2004.

A l'étranger le problème est différent, surtout lorsque le cotisant réside dans un pays d'accueil qui n'autorise pas le travail au-delà de la soixantième année. Ces dispositions de la loi locale sont de nature à placer ce compatriote dans l'impossibilité matérielle d'assurer la poursuite de ses cotisations.

Enfin, les intervenants ont abordé les ouvertures de rachat, et rappelé que depuis 2003, grâce à la loi FILLON, il a été ouvert une possibilité de rachat avant 60 ans d'une période de 3 années au maximum d'études supérieures faites en France ayant abouti — c'est la condition — à l'obtention d'un diplôme.

Il est précisé que le coût de ce rachat est élevé, puisqu'il se situe selon les barèmes applicables entre 3 500 euros et 5 000 euros par trimestre. Une possibilité de rachat est également ouverte pour le régime complémentaire, qui offre la possibilité de racheter jusqu'à 200 points, couvrant 3 années, à condition d'apporter à la CNAV la justification de l'effectivité de ce rachat.

S'agissant de ce qui nous intéresse le plus, l'adhésion à la CNAV au travers de la CFE, celle-ci doit intervenir dans les deux premières années de résidence à l'étranger, et ne serait plus recevable passé ce délai. Cette forclusion ne peut être levée que sur demande, pour les rachats portant sur les trimestres, mais pour l'ouverture d'adhésion ou de réadhésion.

Or, il existe le cas du Français né à l'étranger et qui veut adhérer à la CNAV : il devra manifester sa volonté dans les deux premières années de son début d'activité à l'étranger.

Enfin, nous avons abordé avec ces personnalités les dispositions légales relatives à la pension de réversion, qui ont fait l'objet de modifications dans la loi.

Elles ont rappelé que :

- le caractère indispensable du mariage est maintenu ;
- la durée du mariage est supprimée ;
- il en est de même du remariage, si remariage il y a ;
- enfin, l'âge du conjoint survivant requis pour l'ouverture à la pension de réversion sera progressivement abaissé selon le taux suivant :
  - 55 ans jusqu'à fin juillet 2005,
  - 52 ans au 1er juillet 2006,
  - 51 ans au 1er juillet 2007,
  - 50 ans au 1er juillet 2009,
  - à partir de 2011, ensuite, il n'y a plus de condition d'âge. Il n'y a plus non plus de limite au cumul de ressources des revenus différenciés.

Le calcul est fait selon les ressources personnelles et les ressources du remariage. En cas d'activité maintenue à 55 ans, un abattement de 30 % est prévu.

Enfin au titre de l'AGIRC - ARRCO, en matière de pension de réversion, le service de la pension n'intervient pas dans le cadre de remariage à 55 ans. Mais il intervient à nouveau à 60 ans, en l'absence de toute ressource, lorsqu'il y a 2 enfants de moins de 16 ans à charge, en cas d'invalidité du bénéficiaire.

Enfin, le présent rapport ne serait ni fidèle, ni exhaustif s'il n'était fait état de personnalités fidèles, qui très régulièrement viennent assister à la commission des Affaires sociales dans ses travaux, à savoir :

- Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la Caisse des Français de l'étranger ;
- Monsieur Didier BOÏKO, adjoint au Sous-Directeur de la Sécurité et de la Protection des personnes ; et
- Monsieur Vincent CAUMONTAT, chargé des comités consulaires pour la protection sociale, nos CCPAS.

Régulièrement consultés au cours des débats par le Président Guy SAVERY et par les membres de la commission, nous avons avec eux d'excellents rapports, qui ne peuvent que contribuer aux bons résultats de nos travaux.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Rapporteur et redonne la parole à Monsieur le Président qui la lui a demandée.*

**Monsieur GUY SAVERY**

C'est simplement pour constater quelques erreurs dans la présentation du rapport. Je préfère le dire, parce que ces rectifications seront faites. Nous avons aussi oublié un certain nombre de personnalités, en particulier pour le Ministère de la Solidarité. Si vous le permettez, je veillerai avec le Secrétaire général à ce que soient apportées ces modifications, si vous le permettez.

**Monsieur le Président**

Monsieur le Président, j'ai trois demandes de précisions sur la première partie du rapport.

**Madame le Sénateur Christiane KAMMERMANN**

Les pages ne sont pas numérotées, mais il s'agit de la page où l'on parle des dispositions légales, relatives à la pension de réversion. A la deuxième ligne il est écrit :

| ... en revanche, la durée du mariage est supprimée

et tu as dit "est elle" supprimée. Ma question est : est-elle supprimée ou pas ?

**Monsieur GUY SAVERY**

Oui.

**Madame Christiane KAMMERMANN**

D'accord. Merci.

**Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

Dans le chapitre "retraites étrangères", dans le cadre de la CFE il est écrit :

| ... en rappelant que la troisième catégorie aidée représente une assistance accordée à 3799 familles.

Il ne s'agit pas de 3 799 familles, mais de personnes. Sont-ce réellement 3 799 familles ?

Ensuite, dans les régimes CNAV, AGIRC et ARRCO, nous n'avons vu ni Monsieur CHAPERON, ni Monsieur MESSAOUDI. En revanche nous avons vu une dame, dont je n'ai pas le nom en tête.

**Monsieur Guy SAVERY**

C'était justement l'objet de mon intervention à la fin de la lecture, puisque nous nous sommes aperçus qu'il y avait un "loupé" de ce côté. D'ailleurs il y en a d'autres. Il manquait également une autre personne, Madame Séverine ORIGNY. Je suis intervenu pour dire que nous allions rectifier ceci.

**Madame Monique MORALES**

Et Madame Anne-Marie MACULAN fait partie de la commission des Affaires sociales.

**Monsieur le Président**

Madame MACULAN, est-ce à ce titre que vous demandiez la parole ?

**Madame Anne-Marie MACULAN**

Oui.

**Monsieur le Président**

Voilà, cela a été dit. Madame LINDEMANN vous avez la parole.

**Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

En bas de la page,

... les salariés qui adhèrent à titre individuel et facultatif doivent acquitter une cotisation très chère patronale

et non pas part "nationale" mais "salariale".

**Monsieur Michel DUCAUD**

Cela a déjà été remarqué.

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Madame PAGES ayant démissionné, c'est Monsieur Jacques LAUGE qui siège à la commission. Il faudra modifier cela.

**Monsieur le Président**

Il siège ou il siègera ?

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Il siège. Il y est déjà. C'est paru au *Journal officiel*. Il n'était pas présent parce que la nomination au *Journal officiel* a été trop rapide, mais il est membre de la commission des Affaires sociales. Et Madame PAGES n'en est plus membre.

**Monsieur Guy SAVERY**

Toutes nos excuses surtout pour Madame MACULAN. C'est une liste que nous avons reprise et apparemment...

**Monsieur le Président**

Il y a la deuxième partie du rapport. Monsieur le Rapporteur, je vous rappelle que nous sommes un peu limités par le temps, puisque nous devons terminer à peu près dans une demi-heure : peut-être pouvez-vous condenser un peu, pour ne pas lire point par point ?

**Monsieur Guy SAVERY**

Si vous permettez, il était prévu dans la deuxième partie de faire une synthèse des travaux qui ont été réalisés. C'est-à-dire que nous avons considéré que chaque sous-commission était maintenant intégrée dans la présentation d'un dossier : n° 1, n° 2 etc. A la lecture de ces feuilles qui suivent, qui se trouvent donc dans la deuxième partie, vous pourrez avoir une idée succincte de la façon dont les travaux se sont opérés.

A mon avis, il n'est pas tellement important que l'on puisse le développer aujourd'hui, puisque ce sera la partie qui sera développée pendant trois mois et qui fera l'objet d'un rapport futur. Peut-être pourrions-nous faire l'impasse sur la lecture des travaux de cette commission, à moins que quelqu'un de la commission des Affaires sociales veuille faire une remarque là-dessus.

Et enfin, nous pouvons rapidement dire que le dossier n° 1 concerne l'étude confiée à la sous-commission des Handicapés. Cette sous-commission travaille sur la situation actuelle des Français de l'étranger handicapés, au regard de la législation française. Ce qui nous intéresse, c'est de voir quel parallèle on peut faire entre ce qui se passe à l'étranger et ce qui se passe en métropole.

On s'est aperçu, lors de la présentation des travaux, qu'une loi concernant les personnes handicapées est parue le 11 février 2005 ; apparemment, rien n'a été prévu pour les personnes vivant à l'étranger. Par conséquent, nous allons nous rapprocher de ces textes et voir ce qu'il y a lieu de proposer pour assimiler et intégrer les Français de l'étranger handicapés dans cette loi, ou du moins essayer de les en faire bénéficier. Cela constitue l'objet du travail de cette sous-commission.

La deuxième sous-commission va s'occuper de l'assurance chômage. Là aussi vous avez bien compris que nous voulions établir un parallèle entre ceux qui sont en France et ceux qui sont à l'étranger. Le Rapporteur a bien signalé tout à l'heure qu'il existait une différence entre le délai de l'assurance chômage qui est de 6 mois pour ceux qui sont en France, parce qu'ils ont un régime obligatoire, et ceux qui sont à l'étranger, pour qui c'est 18 mois. Entre 6 mois et 18 mois, cela représente quand même une marge importante qu'il faudra peut-être réduire.

En ce qui concerne le dossier n° 3, relatif aux enfants français en détresse, comme cela a été rappelé, une sous-commission a été créée pour essayer de comprendre la situation de ces jeunes enfants. Nous avons entendu hier Madame le Défenseur des enfants, qui a fait un exposé magistral. Seulement, je pense qu'il est quand même important de signaler que, dans ce que Madame Claire BRISSET nous a dit hier, ce que j'ai retenu de positif, c'est qu'il existait un intérêt extraordinaire sur les conditions morales, les conditions de poursuite vis-à-vis des tribunaux. Mais à aucun moment je n'ai entendu qu'il existait une aide matérielle, financière.

Et c'est un problème qui a abordé, et je parle sous le contrôle du Sénateur CANTEGRIT ou de Madame LINDEMANN, lors de la commission permanente de protection sociale : le Département s'intéresse au financement de la situation de ces enfants en détresse. Car je n'ai pas cru comprendre que le Défenseur des enfants avait une prédisposition particulière à l'aide financière ; c'est l'impression que j'ai eue. Vous pouvez donc constater que cette sous-commission aura de quoi s'occuper.

Quant aux exclus, nous avons tous compris que par "exclus", on n'entend pas forcément les seuls exclus de la protection sociale : ce sont les exclus en général. C'est un vaste programme. Je n'ai pas le temps de revenir là-dessus ; cela se trouve dans le dossier n° 4, et vous pourrez voir quels seront les thèmes développés au sein de cette commission.

Le dossier n° 5 sera examiné par la sous-commission en charge des retraites. S'agissant du problème des retraites, au départ l'idée était surtout le problème du certificat de vie ; c'est quand même un problème important sur lequel nous allons nous pencher.

Nous ne reparlons pas du problème des retraites françaises, mais il y a beaucoup de choses à faire. Quant aux retraites de régime étranger, ce problème est suivi parallèlement par vous-mêmes d'une façon très importante et par une délégation de notre assemblée qui a été reçue à Bercy, et dont les travaux sont en cours. Cela ne nous empêche pas de nous intéresser à la situation de ces personnes qui n'ont pas touché leur pension, ne serait-ce que pour connaître des détails ou des statistiques.

Le dernier point que je voulais également rappeler, c'est qu'il y a une sous-commission traitant de la pandémie du SIDA.

Nous avons été agréablement surpris par trois contributions importantes, citées dans le rapport :

- le Sénateur Michel GUERRY a présenté un rapport sur les possibilités médicales et la fabrication de médicaments génériques, en particulier aux Indes ; c'est très intéressant. C'est un rapport qui bien sûr sera communiqué à l'ensemble des membres de notre assemblée ;
- le deuxième point a été la contribution de Bernard ZIPFEL qui, quant à lui, occupe le terrain. Non seulement son rapport est excellent, mais surtout c'est par le biais de films que l'on va vulgariser le sujet, et surtout démontrer à tous ces jeunes comment on peut éviter d'attraper le SIDA ;
- enfin, une démonstration extraordinaire nous a été faite par le père JOINET, que peut-être nous ferons en séance plénière, parce que c'est très rapide. Elle concerne l'information que l'on peut donner facilement dans les écoles et un peu partout. Nous espérons pouvoir faire bénéficier l'ensemble de notre assemblée de cette expérience présentée par le père JOINET, quand nous présenterons le rapport final.

J'en ai terminé. Tous ces travaux, au sein des différentes sous-commissions, ont été animés par une foi extraordinaire de la part de tous les membres, et je tenais à les féliciter.

Merci.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur le Rapporteur. Bravo pour cette méthode de travail qui semble permettre de travailler les dossiers et les questions à fond, et dont peut-être certaines autres commissions pourraient s'inspirer.

Avez-vous des questions dans la salle ? Monsieur le Rapporteur.

### **Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales**

Je voudrais faire une remarque de synthèse. Personnellement, j'ai été frappé de l'extrême diversité et en fait, de l'extrême concentration de tous ces travaux des sous-commissions. Vous aurez remarqué que certains prennent plusieurs pages d'exposés, certains sont très courts. Mais tous travaillent véritablement en coopération dans le même but, et tous ont très bien travaillé. C'est-à-dire qu'ils ont d'abord ébauché tous les problèmes qui pouvaient se présenter ; actuellement, ils en sont au stade de l'identification, et dans le cours de l'année ils vont arriver au stade des solutions.

Je trouve cette méthode de travail fabuleuse, et je serais extrêmement content si d'autres commissions devaient l'adopter. Mais nous sommes enthousiastes, et je voulais vous faire part de cet enthousiasme.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Michel DUCAUD et s'enquiert des questions.*

**Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

Je voudrais juste rajouter quelque chose dans le rapport, parce que je sais que vous avez eu beaucoup de difficulté à le mettre en page. C'est que, s'agissant du dossier des enfants français à l'étranger, nous avons eu un rapport extrêmement bien fait par Christiane KAMMERMANN ; et nous nous en sommes beaucoup servis. Si nous pouvions mentionner ce rapport, parce qu'en fait il sera probablement distribué à tout le monde.

Merci.

**Monsieur Guy SAVERY**

C'est noté — il faut lire — dans le rapport des enfants. Cela a sauté ?

**Madame Françoise LINDEMANN**

*(Hors micro.)*

**Monsieur Guy SAVERY**

Alors c'est une bonne remarque.

**Monsieur Michel DUCAUD**

Je confirme qu'il n'y a aucune inquiétude : j'ai prévu de l'annexer quand on fera le grand rapport. Il n'y a aucun problème : cela figurera en bonne position.

**Monsieur le Président**

Cette mise au point étant faite, Monsieur BOTTAGISIO avait demandé la parole.

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

C'est un point de détail. Je vous demande de ne pas attacher trop de prix à ce qui est écrit dans le dossier n° 4, parce que je vois qu'il s'agit de la version avant corrections. La rédaction laisse vraiment beaucoup à désirer, il y a des erreurs. Le fond est bon, mais le détail est extrêmement mauvais.

**Monsieur le Président**

Très bien. Nous serons indulgents.

**Monsieur Bernard JOINET, membre désigné**

J'ai été comblé par les travaux de la sous-commission SIDA, et en particulier le livre très intéressant du docteur Bernard ZIPFEL qui vous donne tout sur le SIDA en quelques pages : j'ai trouvé cela remarquable pour apprendre quelque chose. Merci bien. En plus, il y a des images.

Le plus important, c'est de faire parler les gens, de rompre le silence. Nous nous en occupons au sein de la commission, je n'y reviens pas. Mais il y a un point que nous n'avons pas du tout mentionné, qui à mon avis est très important : c'est que la prévention du SIDA et la lutte contre le SIDA se passent dans les entreprises. Elles sont touchées par la crise, elles traversent des difficultés financières à cause de cela. Alors, j'attends tranquillement le rapport de la Commission économique pour savoir ce que va faire la France pour lutter contre le SIDA dans les entreprises.

Merci beaucoup.

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Je suis très impressionné par le travail qui a été fait.

Simplement, je voudrais attirer l'attention d'une des sous-commissions, ou d'un groupe de travail de cette commission, sur la notion du départ à la retraite à l'âge de 60 ans. Partout on retrouve cette notion de 60 ans. Or, particulièrement en Europe mais aussi dans d'autres pays du monde, l'allongement de la durée du travail est réel. C'est-à-dire qu'en fait la mise sur pied de la conception retraite se fait beaucoup plus tard.

Au Luxembourg, cela va être 65 ans ; dans d'autres pays, cela va être encore plus tard. Nous allons donc nous retrouver devant des textes français où figure cette barrière alors que la personne reste dans l'activité économique bien au-delà. Il y a donc collision entre ces deux notions.

Je me permets donc d'attirer l'attention : quand les textes seront rédigés, il faudra bien prévoir d'ouvrir des fenêtres et des possibilités. Parce que pré-liquider une retraite dans un certain nombre de pays est virtuellement impossible ; vous devez donc pré-liquider votre retraite en France, auprès des services pour lesquels vous avez travaillé, tout en restant travailleur en activité dans les autres pays. Il y a donc là un gisement de travail considérable à faire.

La deuxième chose, c'est que je me suis retrouvé — et je voudrais remercier Monsieur le Sénateur CANTEGRIT pour l'aide qu'il m'a apportée à ce sujet — devant deux cas d'expatriés victimes d'employeurs indélicats en France, dans leur adolescence ou dans leur situation de travail avant leur expatriation, employeurs qui soit ont disparu, soit n'ont pas rempli les documents à l'époque, dans les années 40-50-60.

Ces personnes se trouvent, par la suite d'accidents ou de choses de ce genre, dans des situations impossibles ; c'est-à-dire qu'elles ne sont plus en mesure de présenter de documents pour pouvoir dire "J'ai travaillé de telle date à telle date en France", et elles se trouvent dans des situations consternantes.

Je ne sais pas s'il y a des mesures à prendre, en fonction d'un certain nombre de critères, de preuves ou autres. Il y a donc là aussi évidemment un gisement de travail.

Je voudrais vous en remercier.

#### **Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

C'est bien entendu pour me joindre aux félicitations qui ont été adressées au Président SAVERY, au Rapporteur et aux membres de cette commission qui ont travaillé avec lui. Cette présentation est effectivement nouvelle, moderne, attrayante ; et vraiment, nous ne pouvons qu'être particulièrement satisfaits de ce travail. La présentation est aussi très bonne.

Je n'aurais qu'une suggestion, suggestion bien modeste à faire, Monsieur le Président de la commission. Nous sommes au sein de la commission des Affaires sociales, et je pense que ce sont les contributions des membres de cette commission qui doivent être citées en premier. Que pour des commissions comme celle du SIDA il y ait des apports extérieurs, nous ne pouvons bien sûr que nous en féliciter ; mais dans le rapport qui est fait de cette commission, c'est bien le travail des membres de la commission qui est pris en compte. C'est le législateur, et disons le règlement de notre assemblée, qui veut que nous soyons répartis en commissions ; par conséquent, je crois qu'il faut que nous respectons cela.

Mais cette modeste réflexion étant faite, je redis combien je trouve que ce travail est tout à fait remarquable.

#### **Monsieur Guy SAVERY**

Merci. Je pense que nous en avons terminé.

Monsieur le Président, je voudrais remercier Monsieur BARRY DELONGCHAMPS, Directeur des Français à l'étranger, pour la bonne relation que nous entretenons, depuis plusieurs mois, des contacts non seulement avec lui, mais avec ses services. Et les rapports sont non seulement excellents, mais nous avons vu qu'il y avait une volonté de la part de Monsieur le Directeur de faire avancer les choses, en particulier en ce qui concerne les enfants en détresse.

Il ne faudrait pas oublier que cette action, menée dès le mois de septembre, a permis de déceler des cas douloureux dans différents consulats, que le Département a déjà fait débloquer plus de 63 000 euros et que ce n'est qu'un début. Il existe une volonté commune de la part de l'administration, comme de la part de notre commission, de la part du Défenseur des enfants.

C'est un point nouveau qui a été mis à jour ; malheureusement, il était méconnu depuis des années, alors que cela existait. Je vois là un dynamisme extraordinaire, et tout le monde va dans le bon sens. Je tenais à remercier la Direction des Français de l'étranger, ainsi que toutes les personnes qui traitent ces problèmes.

Je voudrais également remercier Monsieur ROBION, Secrétaire général, pour toute l'aide qu'il apporte à nos échanges, et pour faciliter les correspondances avec nos membres de la commission, et en particulier Monsieur FRAGOSO, qui est également notre administrateur au sein de votre secrétariat.

Tous ces remerciements pour dire que nous sommes très heureux de travailler dans cette ambiance.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président. Je suis sûr que Monsieur ROBION se fera votre interprète auprès de Monsieur le Directeur pour transmettre vos remerciements.

Si vous en êtes d'accord, nous levons la séance, et nous nous retrouvons à 11 h 30 pour la présentation du rapport de la commission des Finances et des Affaires économiques, qui va avoir fort à faire après cette présentation que nous venons d'avoir.

Merci.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

*Monsieur le Président annonce la reprise des travaux et donne la parole au Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.*

**Monsieur Didier LARTILLEUX, Président de la commission des Finances et des affaires économiques**

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout d'abord remercier les membres de la commission qui, en général, ont été relativement bien présents, et ont travaillé avec assiduité. Je remercie aussi notre ami et Vice-président Pierre GIRAULT, qui m'a remplacé pendant une demi-journée. Avant de laisser la parole au Rapporteur, je voudrais faire quelques petites réflexions.

La première, c'est de dire que grâce à Monsieur BONIN, qui est à la fois un des Vice-présidents de notre assemblée et membre de notre commission, nous avons pu écouter un compte rendu de la dernière réunion de Bercy. C'est vrai qu'il y a eu une première réunion en décembre. Vous savez ensuite que personnellement, j'ai beaucoup insisté pour que le Président de la commission des Finances et des affaires économiques soit invité. On a été invités. Malheureusement, la date a changé au dernier moment ; j'avais programmé un certain nombre de choses à Milan et je n'ai pas pu venir. Monsieur BONIN était là. Ce qui a été très intéressant dans ces réflexions — vous le verrez aussi sur le rapport, et le Rapporteur pourra aussi vous en dire quelques mots — c'est que finalement, les interlocuteurs de Bercy prennent à coeur les problèmes posés et ont manifesté une volonté d'arriver à terme.

Pour l'instant, deux problèmes sont concernés :

- celui du paiement des retraites dans certains pays d'Afrique ;
- le deuxième problème, qui est important lui aussi, est celui de l'imposition fiscale sur les résidences, qu'on ne devrait plus appeler "secondaires", mais les résidences appartenant aux Français établis hors de France et qui, le jour où ils veulent revenir en France, possèdent un bien immobilier. Et vous savez qu'actuellement, le traitement fiscal en est assujéti aux résidences secondaires.

Il existe donc toute une démarche qui est en train de se faire, des solutions seront proposées. Il y aura probablement une réunion encore avant la fin de l'été ; j'espère que j'y participerai, bien évidemment. Et au mois de septembre nous vous tiendrons au courant. Dans le cas où des mesures seraient prises très rapidement, vous seriez évidemment tenus au courant avant.

Mais c'est une nouvelle méthode de travail. Et quelquefois, on est obligé de comparer cette méthode à l'avalanche de voeux que l'on fait, et auxquels nous n'avons pas toujours de réponses ; et souvent, quand les réponses existent, elles ne sont pas tout à fait satisfaisantes. C'est à voir, c'est à étudier.

En ce qui concerne les invités, personnellement, j'ai continué dans la lignée de ce que le bureau de cette commission avait établi : c'est-à-dire à chaque session de choisir des thèmes, et de concentrer les invités sur des thèmes.

Cette fois-ci nous avons choisi deux thèmes :

- le premier, suivre la stratégie et les évolutions de l'Agence française de développement (AFD) ; son Directeur général est venu le matin ;
- l'après-midi, j'avais choisi d'organiser une table ronde sur le thème de la gestion — c'est peut-être un vilain mot quand on parle de personnes — des cadres français, disons la gestion de la mobilité internationale. Ce qui a été intéressant, c'est qu'on a réussi à faire venir à la fois des personnes du public, du semi-public, et du privé.

Je m'explique : je crois que la confrontation avec des hauts responsables, des hauts dirigeants du secteur privé, nous permet d'ouvrir un peu les portes et fenêtres et d'avoir des confrontations un peu plus dynamiques. Et cette fois-ci, la venue du Directeur général du réseau Magellan, une association regroupant une quarantaine d'entreprises parmi les plus prestigieuses, ou en tout cas les plus internationales, de Madame Concetta LANCIAUX, un des bras droits du Président du groupe LVMH,



qui a été en charge pendant des années de la gestion des cadres supérieurs et internationaux du groupe LVMH, et la présence du Directeur général de l'APEC, nous ont permis de confronter les idées et de nous apercevoir qu'il restait encore malgré tout et malgré l'organisation de ces grands groupes, beaucoup de perplexité, en particulier sur le suivi de la protection sociale et de la protection des retraites de ces personnes.

Ce qui est ressorti de tout cela, c'est que finalement en France, comme dans beaucoup de pays européens, il existe une forte demande de la part des jeunes pour trouver des postes à l'étranger ; mais il y a aussi une forte demande dans les exigences, parce que l'on veut bien quitter son pays, mais l'on veut aussi être assuré, quand on revient, que la reconstruction de la carrière soit garantie de façon pérenne.

J'en terminerai en disant simplement ceci — le Rapporteur va probablement en parler : nous avons décidé de suivre vraiment l'itinéraire de nos vœux. Et quand on fait le point entre ce qui a été présenté à la session de février 2004, à la session de septembre 2004, et les réponses que nous avons reçues, il y a des réponses satisfaisantes, des réponses qui sont arrivées mais qui ne sont pas satisfaisantes — mais les réponses sont arrivées.

Mais ce qui est vraiment regrettable, c'est qu'il reste encore trop de vœux auxquels il n'y a pas de réponse ; et ce ne sont pas toujours des problèmes hyper compliqués, qui méritent encore la création d'un groupe de travail.

Je pense que c'est un problème récurrent, qui concerne toutes les commissions. Je crois que l'Assemblée des Français de l'étranger doit véritablement réussir à faire pression sur les pouvoirs publics, sur l'administration, pour obtenir des réponses. Parce que sinon cela se perd, se dilue dans le temps, et puis on oublie. Ou bien alors on nous dit : Vous proposez toujours les mêmes vœux ; oui, mais si aucune réponse ne nous est donnée, nécessairement on propose les mêmes vœux.

J'en ai terminé. Je passe tout de suite la parole à notre Rapporteur.

### **Monsieur Bernard PELLETIER, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques**

Je suis un petit peu embarrassé car tu as dit à peu près tout ce que j'avais à dire ! Je vais donc répéter certaines choses, en essayant d'y ajouter de petits commentaires supplémentaires.

En commençant par cet examen des vœux antérieurs et de leurs réponses. La commission a procédé à l'examen des vœux et des motions des sessions de mars et d'octobre 2004, ainsi que des réponses qui y ont été apportées.

Elle déplore encore une fois de constater le faible taux de réponses, puisque, sur un total de 16 vœux et motions, 8 restent sans réponse, et parmi les 8 réponses obtenues, 3 sont jugées insatisfaisantes.

La commission juge, d'autre part, totalement inadmissible que sur les 7 vœux et motions adoptés en mars 2004, 6 restent encore sans réponse un an plus tard.

La commission ressent cette négligence comme une remise en question de l'utilité de ses travaux ; elle attire l'attention des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger sur cet état de fait, et les invite à réagir et à proposer des mesures à prendre pour mettre fin à cette dérive.

Si vous me le permettez, je voudrais ajouter un petit commentaire là-dessus, pour pas que nos propos soient mal interprétés : nous ne visons aucune personne, ni aucun service dans ces déclarations mais nous visons un système, une façon de procéder, qui est peut-être à revoir.

Et je tiens au contraire à souligner la qualité du service que nous avons obtenu du secrétariat général de notre assemblée, qui nous a beaucoup aidés dans nos travaux, et qui nous a permis d'être efficaces. Je tiens à remercier publiquement en particulier Monsieur GUILLET pour l'assistance qu'il nous a accordée.

Voilà pour le côté un petit peu négatif.

En revanche, j'aimerais maintenant souligner l'aspect positif, qui a déjà été mentionné par le Président, à propos des rencontres de la délégation de notre assemblée avec le ministère des Finances.

Deux rencontres ont eu lieu, pour traiter de deux problèmes :

- premièrement le traitement fiscal des résidences dites "secondaires", détenues en France par des citoyens français résidant à l'étranger ; et
- deuxièmement le non-reversement à des retraités français vivant dans certains pays africains des prestations de pensions qui leur sont dues.

Comme vous l'a précisé le Président, nous avons l'avantage de compter parmi nos membres un des participants à cette délégation, qui nous a fait part de ses commentaires. Et les membres de la délégation ont retiré de leurs deux rencontres avec le Ministère un sentiment général de réunion constructive, et l'impression que leurs interlocuteurs étaient résolus à se concentrer sur les aspects pratiques des problèmes, dans un souci d'équité, plutôt que de s'en tenir aux textes et aux normes établies.

Si comme on peut l'espérer, cette approche permet de résoudre les problèmes évoqués de nombreuses fois sans succès, la commission estime qu'un tel aboutissement devrait donner matière à réflexion sur le *modus operandi* de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Si effectivement, quelques rencontres directes s'avèrent plus efficaces que les échanges répétitifs et interminables de vœux et de réponses insatisfaisantes auxquels l'Assemblée est tellement habituée, il y a lieu de se pencher sur la définition éventuelle de nouvelles méthodes d'action, sans nécessairement remettre en cause le fonctionnement actuel de l'Assemblée.

Je voudrais maintenant passer à quelques commentaires sur les invités que nous avons reçus. Nous avons reçu dans un premier temps Monsieur Jean-Michel SEVERINO, Directeur général de l'Agence française de développement (AFD), qui nous a parlé de la stratégie actuelle de l'Agence et de sa réforme en cours.

En ce qui concerne la stratégie, je vais un petit peu abréger les commentaires qui sont là, que vous pourrez lire de toute façon à tête reposée.

Instrument bilatéral privilégié de la gestion par la France de son rapport au Sud dans la mondialisation, l'AFD, qui avait à l'origine une vocation africaine, procède à un élargissement géographique de son champ d'action, notamment par un redéploiement dans les pays à revenu moyen, et dans les économies émergentes du bassin méditerranéen et de l'Extrême-Orient : en Chine, en Thaïlande, ainsi qu'en Inde, au Brésil, en Indonésie et au Sri Lanka.

Dans la définition de sa stratégie, l'AFD doit tenir compte du fait qu'elle a une taille modeste, puisque ses volumes ne représentent que

- 10 % de l'aide publique française au développement,
- 1 % de l'aide publique mondiale au développement, et
- 0,3 % des investissements dans les pays en voie de développement.

Cet état de fait est à l'origine d'une volonté de rationalisation de l'action de cet organisme, ce qui l'amène à optimiser ses actions par la recherche et la promotion de partenariats et par l'emploi d'une gamme universelle d'instruments (prêts ou dons garantis, etc.) pour améliorer ses effets de levier.

Voilà l'essentiel de ce que j'avais à vous préciser sur cette rencontre que nous avons eue avec Monsieur SEVERINO. Vous retrouverez en annexe n° 1 le plan d'affaires 2005 de l'AFD.

Deuxième série d'invités ; ils étaient trois, et sont venus nous parler de l'emploi des cadres français à l'étranger. La première était Madame Concetta LANCIAUX, conseiller du Président du groupe LVMH, et Présidente de LVMH Italie, qui a présenté un exposé sur l'expatriation des cadres de son entreprise, telle qu'elle a évolué au cours des 20 dernières années.

Cette évolution a connu trois phases principales :

- la grande expatriation, ou expatriation à très long terme des créateurs de filiales ;
- puis une phase de contrats d'expatriation d'une durée moyenne de 5 ans ; et
- enfin une phase de transferts internationaux, caractérisés par des contrats de 3 ans maximum s'inscrivant dans une logique de développement de carrière, et par des missions de courte durée (3 à 9 mois), le souci étant de développer un management local à l'étranger soutenu par des cadres français exerçant des rôles temporaires très variés.

Je ne sais pas si c'était une première, mais c'était pour nous extrêmement intéressant de recevoir parmi nous un représentant du secteur privé qui vienne nous parler de problèmes concrets. Et ce qui était surtout intéressant, c'était de recouper les commentaires présentés par cette personne avec ceux des deux autres intervenants, qui avaient des optiques différentes ; mais la commission a été frappée par la concordance des remarques que les deux autres intervenants ont faites.

Le premier était Monsieur Jacky CHATELAIN, Directeur général de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), qui dirige une association créée par un groupe de 5 organismes syndicaux. Il a fait le point sur le phénomène des cadres expatriés français, dont le nombre est estimé à 140 000 personnes, soit 4,5 % du total des cadres travaillant en France.

Considérant le phénomène comme un signe du dynamisme de la France dans le monde, il a souligné le paradoxe qui était l'injonction faite aux jeunes d'avoir une expérience à l'étranger avec la dénonciation de la fuite des cerveaux.

Enfin, le troisième intervenant, Monsieur Yves GIROUARD, Directeur général du réseau Magellan, est l'auteur de "Expatriés : rêve et réalité". Nous avons beaucoup apprécié l'exposé qu'il a eu l'amabilité de rédiger pour nous : et nous le fournissons en annexe, dans sa version intégrale ; vous verrez qu'il est très complet, très intéressant.

Ce qui nous a frappés, comme je le disais tout à l'heure, c'est le fait que venant de trois angles différents, nous avions des constatations qui se confirmaient les unes les autres.

J'en ai noté quelques-unes, que je vais citer :

- comme l'économie française, les entreprises françaises sont profondément engagées dans le mouvement de la mondialisation, au point que leur nationalité même devient contestable ;
- l'expatriation à long terme cède de plus en plus la place à une expatriation à court terme, caractérisée par des missions à caractère ponctuel ;
- passant du modèle colonial au modèle internationalisé, le modèle de l'expatriation devient un problème plus global de mobilité internationale ;
- les mêmes obstacles à l'expatriation se retrouvent dans toutes les entreprises, notamment dans les préoccupations familiales des candidats à l'expatriation : continuité de la scolarisation des enfants, aspirations professionnelles du conjoint, soutien des

parents âgés, préoccupations relatives à la sécurité de la retraite, etc. ;

- les entreprises multinationales ont de plus en plus le souci de former les cadres locaux dans leurs filiales à l'étranger ;
- la diversité des contextes économiques, sociaux, culturels et fiscaux aboutit à une complexité croissante de la gestion internationale des ressources humaines, ce qui se traduit par une volonté croissante d'harmonisation ;
- enfin, l'optique nationale de l'entreprise exerçant des activités à l'étranger cède maintenant la place à une optique d'internationalisation.

Voilà tous les commentaires que j'avais à vous présenter sur ces exposés. Je vous propose maintenant de passer à l'examen des voeux et motions, à moins qu'il y ait des questions.

*En l'absence de question, Monsieur le Président, invite à passer à l'examen des voeux et des motions.*

## EXAMEN DES VOEUX ET DES MOTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

### ***Voeu n° FIN/V.1/05.03***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V.1/05.03 relatif à la prolongation des délais de paiements fiscaux pour les Français établis hors de France, adopté à l'unanimité en commission.*

*Monsieur le Président met au voix le voeu n° FIN/V.1/05.03. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

### ***Voeu n° FIN/V.2/05.03***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V.2/05.03 relatif à l'association de l'AFE à la réflexion sur l'avenir de l'aide publique au développement, adopté à l'unanimité en commission.*

### **Monsieur Jean BOTTAGISIO**

Une petite construction grammaticale qui me paraît mal faite :

┌ *Considérant que le Ministre délégué à la Coopération a apporté une réponse favorable à notre voeu n° 2.*

Non : "au voeu n° 2". Nous ne parlons pas à la première personne, mais à la troisième.

### **Monsieur le Président**

D'accord.

### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

Dont acte. "au voeu n° 2".

*Monsieur le Président met au voix le voeu n° FIN/V.2/05.03 ainsi modifié. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

### ***Voeu n° FIN/V.3/05.03***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° FIN/V.3/05.03 relatif au paiement des pensions et retraites aux Français résidant à l'étranger, adopté à l'unanimité en commission.*

### **Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Berne**

Il me semble que ce voeu dépend plutôt de la commission des Affaires sociales. Quant à moi, j'habite un pays où par exemple, concernant les comptes bancaires à l'étranger, au moment de l'attribution des retraites, on choisit son mode de versement et le pays dans lequel il est versé. Je vous signale que la commission des Affaires sociales a une sous-commission qui traite justement de ce problème.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Loin de moi l'idée d'aller empiéter sur les plates-bandes des autres. Il se trouve que la commission a reçu deux lettres qui m'ont été transmises, et dès que nous avons vu les mots "banque", "paiement", nous nous sommes dit que cela relevait de la commission des Affaires économiques.

Nous avons aussi essayé de réfléchir sur cette question parce que les lettres parlaient essentiellement de deux aspects :

- le premier est celui des coûts de transfert, pour des sommes modestes. Dans la commission, quelques banquiers nous ont rappelé que, quand les transferts se font par IBAN, les coûts ne dépendent plus du montant du transfert ; mais c'est vrai que les petites sommes sont pénalisées par rapport aux sommes énormes.
- La deuxième réflexion était effectivement que les personnes dont on parle sont souvent des personnes âgées n'ayant pas forcément accès à Internet. Nous nous sommes dit que nous allions intervenir, et que nous allions émettre un vœu qui devrait normalement arriver au bureau qui traite de ce genre de questions, et probablement aussi au Ministère des Finances, de façon à simplifier les choses.

Nous avons été très prudents dans le vœu, parce que nous ne voulions pas non plus imposer les choses : nous ne disions pas qu'il fallait que ce soit sur un compte bancaire étranger ; nous disons simplement que lorsqu'il y a une demande expresse de la part des retraités, cela devrait être transmis sur un compte bancaire étranger.

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

C'est l'un des problèmes centraux que traite la commission des Affaires sociales depuis de nombreuses années. Et d'ailleurs, il a été inclus dans une sous-commission. Cela pose donc quand même un problème de principe, parce que la commission des Affaires sociales avait décidé de travailler en sous-commission, et elle a néanmoins accepté quelques motions ayant un caractère d'urgence, mais elle en a rejeté d'autres.

Il ne faudrait pas non plus que certaines personnes prennent l'habitude d'aller vers une autre sous-commission au motif que la commission des Affaires sociales a un nouveau mode de travail.

De toute façon, ce problème aurait été pris en compte puisque c'est un point central de la sous-commission Retraites, qui comprend

- les certificats de vie,
- le paiement des pensions,
- les taxes prélevées au passage.

C'est un problème central de la commission des Affaires sociales.

En l'absence du Président et du Rapporteur, je voulais soulever ce problème, parce qu'il m'apparaît là que c'est un sujet qui doit revenir à la commission des Affaires sociales.

Je me permets d'insister.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je crois qu'il y a une façon très simple de résoudre le problème ; ce n'est pas le jugement de Salomon. C'est de dire : si à la session d'aujourd'hui, il y a un vœu dans ce sens présenté par la commission des Affaires sociales, en tant que Président, je retire ce vœu. S'il n'y a pas de vœu, je pense que, comme il s'agit d'une urgence, un vœu de plus dans ce domaine ne peut nuire à personne.

**Monsieur Jean-Pierre CAPELLI**

Non. Tout à l'heure, le Président de la commission a bien rappelé comment on travaillait depuis déjà quelque temps. On l'a inclus dans le rapport de la sous-commission, et on allait vous remettre un rapport en septembre. Ce problème n'est donc pas urgent puisqu'il dure depuis des années ; il est au cœur de la réflexion de la commission des Affaires sociales. Je vais laisser le Rapporteur s'exprimer.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur Michel DUCAUD, membre élu de la circonscription de Tananarive**

Je propose au Président de la commission des Affaires économiques de nous renvoyer ce vœu, et nous l'inclurons dans les travaux de la sous-commission précisément chargée du paiement des pensions et des retraites. Et tout cet apport sera considéré comme un apport positif, qui sera inclus dans notre travail, puisque notre travail va aboutir, lui, à un ensemble de solutions ; pas seulement sur ce vœu, mais un ensemble de solutions globales, sur tout ce problème.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Une petite réflexion. Je ne vais pas répondre à ces deux lettres transmises par le Secrétaire général à la commission, en disant à ces deux personnes que, comme le travail de la commission des Affaires sociales a été organisé différemment, nous en parlerons au mois de septembre. Cela, je ne peux pas le faire.

Je ne travaille pas pour aller expliquer aux Français résidant hors de France que l'organisation de notre travail modifie les urgences. Je travaille en disant que nous prenons le problème, nous l'abordons, nous essayons de proposer quelque chose. Et encore une fois, je réitère mon affirmation : si vous avez déjà présenté un vœu aujourd'hui, je le retire. Si vous ne l'avez pas présenté, je ne le retire pas.

**Monsieur le Président**

Cette position semble logique, et vous pourrez manifester votre approbation en acceptant ou en refusant ce vœu tout à l'heure.

**Monsieur Samuel KONDO NJANGA, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

Concernant le vœu, je serais peut-être un peu plus prudent dans sa conception que le Président LARTILLEUX puisque, dans les considérants, on précise que ces retraités ne disposent pas systématiquement de compte bancaire en France. Par conséquent, dans ce que nous émettons, nous aurions souhaité que le retraité reçoive les montants, qu'ils lui soient attribués sur le compte bancaire, non pas de son choix, mais pour ceux qui n'ont pas de compte en France. Il s'agirait de ne pas proposer un choix à l'administration, mais qu'on se limite à ceux qui n'ont pas de compte bancaire en France, que les virements soient faits à l'étranger.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je réponds d'une façon simple : il me semble que vous faites partie de la commission.

**Monsieur Samuel KONDO NJANGA**

Tout à fait. Ce problème avait été soulevé.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Cela a été adopté en commission à l'unanimité ; je ne peux pas répondre autre chose.

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

Je ne peux qu'abonder dans le sens de Monsieur CAPELLI et de notre Rapporteur. En plus de cela, je comprends bien votre préoccupation. Mais c'est un problème sur lequel la commission des Affaires sociales s'est penchée depuis très longtemps. C'est un problème dont nous discutons avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse, avec la BRED qui est l'agent bancaire choisi par la CNAV. C'est un problème dont nous discutons également avec les ARCCO et les complémentaires.

Et finalement, votre vœu tel qu'il est rédigé n'appelle même aucune solution pour le vrai problème de ces transferts. Parce que

... le compte bancaire de son choix qu'il désignera à cet effet en France ou à l'étranger,

si un retraité touche 100 \$ par mois, ou 50 ou 100 euros demande à une banque française d'ouvrir un compte, la banque refusera ; parce que ça lui coûtera très cher, et que s'il y a un mouvement de 100 euros par mois sur son compte, la banque refusera et vous le savez très bien.

Quant aux transferts à l'étranger, le problème est celui des commissions bancaires, des délais de transferts, des difficultés existant parfois pour les affaires de change. Par exemple, dans nos pays en ce moment, dans la lutte contre le blanchiment, on ne peut pas recevoir d'argent venant de l'extérieur, sauf à justifier et à avoir un compte à la banque, c'est-à-dire encore des frais.

Par conséquent, je ne sais pas ce que l'on va répondre à ce vœu si vous insistez pour le présenter mais je ne pense pas que la solution apportée soit meilleure que celle que la commission des Affaires sociales essaie d'obtenir depuis quelques années.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Jean BOTTAGISIO pour ces précisions.*

**Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis**

Je voudrais intervenir sur le fond de ce voeu, parce qu'il me semble que dans certains pays, les retraités résidents ne peuvent pas avoir un compte à l'étranger, puisque l'on se fonde sur le critère de la résidence : on ne peut ouvrir de compte à l'étranger.

Merci.

**Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington**

Je ne voudrais pas intervenir trop longtemps, puisque je suis membre de la commission, et qu'il me semblait que les membres des commissions ne pouvaient pas intervenir.

Je tiens simplement à dire que je trouve cette guéguerre entre commissions complètement regrettable, voire consternante. Que le voeu n'est pas émis par telle ou telle commission au final, mais par l'Assemblée des Français de l'étranger, et que les services de l'administration auxquels il est destiné se moquent bien de savoir quelle commission l'a émis au départ. Et qu'enfin, comme l'a dit Monsieur le Président de notre commission, les retraités qui souffrent de ce problème attendent une solution et non pas une bataille des Présidents de commissions. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame Brigitte SAUVAGE, membre élu de la circonscription de Montréal**

Je ne voyais pas de guerre de commissions. Simplement, en regroupant les informations auprès des mêmes personnes, on peut appréhender un sujet beaucoup plus en profondeur qu'en les répartissant.

Il existe différents pays, il existe différentes banques, il existe différentes retraites. Chacun a ses normes, et effectivement il faudra arriver à uniformiser le tout. Aux Affaires sociales, nous avons envisagé aussi la possibilité de regrouper les paiements de façon trimestrielle, semi-annuelle ou annuelle. Ma réaction était vraiment simplement dans ce souci. Merci.

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président, j'arrive de l'enterrement du fils de ma collègue Madame BRISEPIERRE, et notre rapporteur de la commission des Affaires sociales, Michel DUCAUD, attire mon attention sur deux voeux, ce qui vient de faire l'objet d'une communication de Monsieur LACHAUD

- l'un qui intéresse le paiement des pensions et retraites des Français résidant à l'étranger, et
- l'autre qui intéresse les comités consulaires d'aide sociale.

Si nous avons créé des commissions, et si les textes prévoient que des commissions existent, c'est pour qu'un certain nombre de sujets relevant de leur compétence soient examinés par ces commissions. Alors, je me tourne vers le Président LARTILLEUX et vers son rapporteur Monsieur PELLETIER : Monsieur le Président, ces voeux relèvent — personne ne peut en discuter — de la commission des Affaires sociales ; qui d'ailleurs est en train de se pencher sur les problèmes de paiement des retraités français à l'étranger.

Vous savez, Monsieur le Président, puisque nous nous en sommes entretenus, que c'est également le sujet d'une démarche en cours avec Bercy. Et je peux donc m'étonner de trouver cela dans les voeux de la commission des Affaires économiques ; et ce n'est pas — je m'excuse de vous le dire — de votre ressort.

Que nous ayons à un moment donné collaboré sur un tel sujet qui intéresse tout le monde, certainement. Mais au premier chef, ce voeu intéresse la commission des Affaires sociales. Je pense qu'il nous faut garder une bonne harmonie et des travaux de bon aloi entre les commissions, car il y aura obligatoirement des mesures de rétorsion si nous rentrons dans ce jeu, c'est-à-dire que la commission des Affaires sociales va émettre des voeux intéressant la commission des Affaires économiques et ce sera le désordre.

Par conséquent, Monsieur le Président, je pense que nous serions dans une bonne voie si vous acceptiez que votre commission retire ces deux voeux et que nous nous concertions ultérieurement à ce sujet — ce que je conçois tout à fait. Mais visiblement, cela relève de la compétence de la commission des Affaires sociales, et je souhaiterais éviter qu'un incident se crée.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Sénateur pour ces précisions. Si je puis me permettre de faire une proposition : le Président LARTILLEUX nous a dit qu'il avaient reçu deux courriers précisément sur ce point. Il me paraît quand même difficile de laisser ces courriers sans réponse, ou de dire : nous vous répondrons plus tard parce que notre planning de travail ne permet pas de répondre maintenant. Ne pourrait-il pas y avoir une entente entre les deux commissions pour que la commission compétente pose la question, en annexe de ses travaux, au service des retraites, afin de pouvoir donner une réponse, même incomplète, aux personnes qui ont posé cette question, de façon à ce qu'elles soient au moins satisfaites ?

Etes-vous d'accord, Monsieur le Président ?

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je voudrais quand même faire quelques commentaires en réponse à l'intervention du Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Premièrement, les deux courriers qui ont fait l'objet de cette discussion m'ont été envoyés par le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger au mois de janvier ou février. Je les ai donc portés devant les membres de la commission. La copie en a été distribuée à tous les membres de la commission, et je vous assure — j'espère que vous croirez ma bonne foi — qu'il est loin de moi l'idée de créer un incident avec la commission des Affaires sociales, loin de moi l'idée d'aller déborder sur l'action des Affaires sociales.

Et je dirais même qu'au sein de la commission — probablement n'avons-nous pas assez de métier —, aucun membre n'a fait remarquer que nous étions en train de nous occuper de quelque chose qui ne nous concernait pas ; cela veut dire que nous n'avons pas assez réfléchi.

Mais je vous prie de me croire : nous avons mis ces lettres dans le dossier parce qu'elles m'ont été adressées personnellement, en tant que Président de la commission ; par conséquent, j'ai cru bon d'en faire la copie à tous les membres de la commission. Et le fait que cela pouvait déborder sur les Affaires sociales nous a complètement échappé. C'est une première réflexion.

Et la deuxième réflexion — je reviens à ce que je disais avant que le Sénateur CANTEGRIT participe à nos travaux —, c'est qu'il faut répondre à ces deux lettres. Je ne peux simplement répondre en disant que, pour des raisons d'organisation de nos travaux, nous en parlerons au mois de septembre. Je disais simplement ceci : je suis prêt à retirer ce voeu si la commission des Affaires sociales, dans la session d'aujourd'hui, a déjà émis un voeu dans ce sens. C'est la seule chose. Je ne veux absolument pas créer d'incidents, et surtout pas aller chercher d'autres problèmes que ceux que nous traitons habituellement, s'il s'avère qu'ils relèvent de la commission des Affaires sociales.

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Monsieur le Président LARTILLEUX, cher Didier, les travaux de notre assemblée se sont toujours inspirés de ceux des assemblées parlementaires, que ce soit l'Assemblée nationale ou le Sénat. Nous nous en sommes toujours inspirés, et c'est la raison pour laquelle existent, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, de grandes commissions, dont la commission des Affaires sociales, dont la commission des Affaires économiques, et que nous avons toujours établi nos travaux dans le même sens.

Je peux vous certifier, Monsieur le Président, cher Didier, que le paiement des pensions et retraites, qui appartient à la commission des Affaires sociales du Sénat, dépend de la commission des Affaires sociales, et non pas de celle des Affaires économiques. Je vous le promets.

Si nous voulons rester cohérents dans notre démarche, c'est vraiment du fond du coeur deux voeux qui intéressent la commission des Affaires sociales. Il faut que nous évitions ce débordement.

Dès que le Président SAVERY sera présent ici — il va l'être dans quelques minutes —, nous allons lui expliquer ce qu'il en est. Et nous allons demander à ce que soient joints aux travaux de la commission des Affaires sociales les deux souhaits. Voilà, Monsieur le Président.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Oui mais, Monsieur le Sénateur, tout ce que vous venez de dire, en m'appelant "Didier", n'ôte rien du tout à ce que je vous ai dit moi-même. Je vous ai dit premièrement que le secrétariat général m'avait adressé deux lettres, et que deuxièmement j'avais présenté ces lettres à tous les membres de la commission ; et personne de la commission n'a soulevé l'idée que cela pouvait déborder.

Je prends acte de ce que vous dites ; mais n'oubliez pas non plus ce que j'ai dit. Donnez-nous le crédit de la bonne foi : nous sommes de parfaite bonne foi. Je n'ai aucune intention d'aller empiéter sur vos plates-bandes.

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Mais nous ne vous accusons pas de mauvaise foi, Monsieur.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Si, parce que vous répétez deux fois les mêmes choses. Je suis d'accord : si les voeux sont présentés au nom de la commission des Affaires sociales, alors les membres de la commission des Affaires économiques, j'en suis convaincu, me

suiront dans cette idée. C'est une mauvaise interprétation de notre part ; je le regrette. Mais encore une fois nous sommes de parfaite bonne foi, et nous ne souhaitons absolument pas créer d'incident.

**Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT**

Mais personne ne vous dit que vous êtes de mauvaise foi.

**Monsieur le Président**

Nous prenons acte de votre bonne foi de part et d'autre.

**Madame Joëlle VALERI, membre élu de la circonscription de Libreville**

Dans un souci d'efficacité, je me demandais s'il n'était pas possible que, puisque la commission des Affaires sociales, dont je fais partie, n'a pas déposé de vœu à cette session, ce vœu soit tout de même déposé et que la réponse, dès qu'elle arrivera, puisse être adressée très rapidement aux membres de la commission sociale ou à son Président, de façon à ce qu'elle puisse être prise en compte, voire modifiée pour d'éventuels vœux à la session de septembre.

**Monsieur Bernard PELLETIER**

Personnellement, je suis tout à fait d'accord avec votre proposition, mais je voudrais souligner une chose : il faut comprendre que quand nous travaillons en commission, comme nous le savons tous, les sujets arrivent. Dans ce cas, nous avons un sujet qui arrive et qui parle de paiement et de banque : automatiquement, en tant que commission des Affaires financières, nous considérons que c'est quelque chose qui nous concerne.

Et c'est seulement au cours de la discussion du vœu que nous pouvons nous poser la question à un moment donné de savoir si ce sujet relève d'une autre commission ou pas. Mais il n'y a aucune espèce d'intention de marcher sur les plates-bandes d'une autre commission. C'est ridicule.

**Monsieur Christophe FRASSA, membre élu de la circonscription de Monaco**

Monsieur le Président, j'ai deux remarques à faire.

- la première pour vous dire que la dissertation sur le sexe des anges a duré plusieurs siècles dans l'Eglise et n'est toujours pas réglée. Par conséquent, nous pouvons passer encore des années à parler de paternité des vœux ;
- la deuxième remarque est un peu plus constructive : je pense que pour la clarté de ce vœu, il faudrait inverser une phrase, parce que j'ai mis moi-même deux minutes à la comprendre.

*que l'administration prenne les mesures nécessaires pour que*

Ce n'est pas là qu'il faut placer "sur sa demande" ; c'est plutôt :

*... le retraité reçoive sur sa demande.*

Sinon, c'est sur la demande expresse de l'administration.

**Monsieur le Président**

Ultime précision.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Ultime précision : les lettres en question ont été adressées à la commission parce qu'elles mettaient en évidence des problèmes bancaires, des problèmes de coûts de transfert, de banques. Et c'est pour cela qu'elles ont été transmises à la commission. C'est ce que le Secrétaire général adjoint de l'Assemblée vient de me rappeler.

**Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis**

Excusez-moi, Monsieur le Président. Peut-être n'ai-je pas été assez explicite tout à l'heure ; et comme je vois qu'on ne se penche pas sur le fond de ce vœu, je veux y revenir.

Nombre de retraités français établis à l'étranger ont souvent une autre nationalité, la nationalité de leur pays de résidence. Et dans ce cas, on se base sur le critère de la résidence pour la possibilité d'ouvrir ou non un compte à l'étranger.



Mais dans ce cas, le retraité doit demander l'autorisation de la banque centrale du pays de résidence et il peut ouvrir un compte qui lui est autorisé par la banque centrale, mais il doit rapatrier le montant de sa retraite ; quitte après, s'il le désire, à ressortir le montant de sa retraite.

Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre : l'argent qui vient de France doit être rapatrié dans le pays de résidence, quitte pour le retraité à faire ressortir cet argent. C'est-à-dire que le contrôle de la banque centrale s'exerce, et en plus il y a prélèvement de commissions.

Merci.

#### **Monsieur le Président**

Merci pour ces détails techniques. Je vous propose que nous passions maintenant à l'adoption de ce vœu : ce sera une façon de savoir ce que nous faisons.

Monsieur le Président met aux voix le vœu n° FIN/V3/05.03 relatif au paiement des pensions et retraites aux Français résidant à l'étranger. Celui-ci est adopté moins 8 voix contre et 3 abstentions.

#### **Monsieur Guy SAVERY**

D'abord, je pense que les gens ont compris que si j'arrive en retard, c'est que je venais d'un autre endroit. Je n'ai donc pas pu assister au débat. Je suis persuadé que le Sénateur CANTEGRIT ainsi que le Rapporteur sont intervenus sur l'opportunité de faire passer ce vœu en commission ou pas.

Personnellement, compte tenu de ce qui est explicité dans ce texte, où l'on parle surtout d'un problème de transfert de fonds, je comprends très bien que cela puisse relever de la compétence de votre commission. Mais une chose est aussi certaine : on se demande aussi où est la limite entre les activités des deux commissions c'est la raison pour laquelle je m'abstiens parce que si je vote contre, cela veut dire que je suis contre ce qui est demandé, qui pourtant est justifié.

#### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Président, pour cette mise au point.

#### ***Vœu n° FIN/V.4/05.03***

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du vœu n° FIN/V.4/05.03 relatif à la situation fiscale des retraités français établis dans certains pays d'Afrique et qui a été adopté à l'unanimité en commission.*

#### **Monsieur Christophe FRASSA**

Je suis un peu gêné parce qu'il y a à la fois dans ce vœu, un vœu et une motion. C'est une remarque que je voulais faire pour qu'à l'avenir, nos collègues de la commission des Finances en prennent acte, et s'appliquent à faire d'un côté une motion et de l'autre côté un vœu. Mais là, ça fait un peu fourre-tout.

#### **Monsieur Didier LARTILLEUX**

La remarque est juste, mais la commission a beaucoup réfléchi sur ce vœu. Cette fois-ci, nous avons réfléchi ! L'idée consistait à dire, quand nous avons parlé du Sénégal, qu'il y avait beaucoup de cas où les conventions fiscales avec les pays d'Afrique étaient des conventions fiscales du passé : vous avez vu qu'elle date de 1974. Et l'idée était de dire qu'il faudrait peut-être prendre exemple sur les négociations qui ont été menées avec la Guinée pour dire qu'aujourd'hui les conditions ont changé, que compte tenu des régimes fiscaux dans certains pays comme par exemple le Sénégal, il y a véritablement là des problèmes de prélèvements fiscaux qui se posent, et par conséquent d'élargir le débat.

Au départ, nous pensions faire une motion, et après cela a glissé vers un vœu. Mais nous avons réfléchi.

#### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président, pour ces précisions. Mais soyez sûr que si vous aviez fait une motion demandant qu'elle soit ensuite élargie à un pays particulier, Monsieur FRASSA vous aurait fait aussi remarquer que vous auriez dû faire un vœu.

*Monsieur le Président met au voix le vœu n° FIN/V.4/05.03. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Vo eu n° FIN/V.5/05.03**

*Monsieur Bernard PELLETIER donne lecture du voeu n° 5 relatif à la diffusion aux membres de l'AFE de la lettre du Gouvernement, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur le Président**

*Monsieur le Président met au voix le voeu n° FIN/V.5/05.03. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Ceci termine les voeux, et les motions ont été affichées : il n'y a donc pas de discussion.

**Monsieur Bernard JOINET, membre désigné**

J'ai suivi avec attention les motions. Je siège dans la sous-commission SIDA aux Affaires sociales, et je me promène en Afrique australe et de l'Est : on dit que le SIDA est un gros problème économique. On le dit, et je peux le prouver.

Alors, la question est la suivante : les Conseillers français peuvent-ils se consulter avec les entreprises françaises, afin de voir quelle est leur politique de lutte contre le SIDA pour diminuer l'épidémie dans leur personnel et également le déficit ? C'est une suggestion de réflexion pour la réunion de septembre.

C'est tout ce que je voulais dire. Merci beaucoup.

**Monsieur Didier LARTILLEUX**

Je crois que le sujet du SIDA est tellement grave que je ne me permettrai pas de l'affaiblir par des réflexions un peu légères. Mais je pense que je consulterai le Président de la commission des Affaires sociales afin que nous soyons bien coordonnés à ce sujet. Si c'est du ressort des Affaires économiques, nous nous en occuperons bien volontiers ; mais soyez sûr que je ne prendrai pas en cachette ce sujet.

**Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

J'ai un tout petit début de réponse au père JOINET, mais nous en avons déjà parlé ensemble. Il y a trois ans, les fédérations patronales de 16 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, réunies à Douala au Cameroun, sur l'initiative du BIT (Bureau international du travail), avaient appelé les entreprises à prendre en charge leurs employés malades du SIDA. A la suite de cela, beaucoup d'actions ont été menées par les entreprises, pour dépister et traiter leurs malades. Nous en avons parlé en commission des Affaires sociales, et je crois que nous continuerons à travailler sur le sujet.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX et Monsieur Bernard PELLETIER.*

**Monsieur le Président**

Votre attention : Monsieur le Secrétaire général souhaiterait faire une communication, s'il vous plaît.

**Monsieur Pierre ROBION**

Monsieur Pierre-Alain COFFINIER me charge de transmettre le message suivant. Il souhaiterait, si c'était possible, pouvoir réunir les conseillers de Tunis, de Dakar, de Montréal, de Bangkok, de Tel-Aviv, de Barcelone et de Francfort, vers 14 h ; nous avons réservé la salle 7 à cet effet. Toujours au sujet des comités consulaires, bien sûr.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS  
ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES  
LOIS ET REGLEMENTS PRESENTE LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DE SEPTEMBRE**

**Monsieur le Président**

Comme on vient de me demander vers quelle heure on allait déjeuner, je pense que le mieux est de commencer tout de suite, ainsi nous déjeunerons plus tôt. Je vous prierais donc de bien vouloir vous asseoir s'il vous plaît, afin que nous puissions passer au point suivant de l'ordre du jour. Nous reprenons donc nos travaux, et je passe la parole à Madame la Présidente de la commission.

**Madame Marie-Hélène BEYE, Présidente de la commission des Lois et règlements**

Merci, Monsieur le Président.

En premier lieu, très rapidement, je voudrais que nous ayons une pensée à l'endroit d'un membre de notre commission, Madame BRISEPIERRE, qui est aujourd'hui dans la peine. Et je voudrais, au nom de notre commission, lui dire toute notre compassion.

Comme la commission des Affaires sociales, la commission des Lois et Règlements a travaillé elle aussi dans un climat agréable d'échanges et de dialogue, empreint à la fois de courtoisie et de bonne humeur.

Je remercie celles et ceux qui étaient présents à nos travaux, du début à la fin, d'ailleurs quasiment toujours les mêmes. Je remercie celles et ceux qui ont eu la correction de me prévenir d'une absence ponctuelle. En revanche, je déplore le manque d'assiduité, voire l'absence totale de quelques autres.

Les travaux en commission durent une journée — une journée pleine certes, voire un jour et demi. Nous avons connaissance du calendrier suffisamment tôt pour que tous et chacun prennent les dispositions nécessaires pour être présents à ces travaux, avant toute autre chose.

Ceci dit, notre commission a travaillé lors de cette session sur plusieurs sujets d'une égale importance, relevant du vaste thème de l'actualité du droit et de la famille :

- nouvelle procédure de divorce,
- réforme du nom de famille,
- état civil,
- nationalité,
- réciprocité des accords en droit de la famille et des personnes,
- coopération internationale en droit de la famille,
- adoption internationale,
- femmes françaises à l'étranger.

Je remercie tous les fonctionnaires des Ministères des Affaires étrangères et de la Justice, ainsi que Maître Violette GORNY, d'avoir bien voulu nous consacrer un moment pour intervenir sur ces différents sujets.

Monsieur Serge MUCETTI, qui deviendra bientôt membre honoraire de notre commission, nous a permis de faire le point de l'état d'avancement des textes sur lesquels nous avons travaillé lors des réunions précédentes :

- inscription des Français au registre mondial des Français établis hors de France ;
- délivrance des cartes nationales d'identité, qui seront disponibles dans tous les postes du continent américain à compter du 4 avril 2005 et qui seront généralisées à l'ensemble du monde à compter du 1er juin ;
- il nous a également entretenus de la fusion des listes électorales, dont la mise en oeuvre devrait intervenir au 31 décembre 2005.

Le suivi de la mise en oeuvre du texte relatif à la réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger nous a conduits à formuler deux avis et une résolution que vous trouverez dans les documents distribués. Vous avez également un document annexe précisant les modifications apportées à la loi 82-471 relative à cette même assemblée, ainsi que les vœux et les motions.

Je laisse maintenant la parole à notre Rapporteur qui va faire le point rapide et complet de tout cela.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Monsieur le Président, chers Collègues, quel meilleur apéritif que le rapport de la commission des Lois ? Nous avons eu un programme assez dense, l'actualité du droit de la personne et de la famille, et pour cela nous avons reçu 11 personnalités, dont vous avez la liste à la page 3. Je vais sans plus attendre passer à la page 4.

## LA POURSUITE DE LA REFORME DE L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Premièrement, les modifications issues de la loi du 9 août - je vous prie d'excuser au préalable ce petit rappel des épisodes précédents - la loi du 9 août a entraîné, outre les modifications législatives prévues par la loi elle-même, de nombreuses modifications.

Lors de la première session, l'Assemblée, sur proposition de la commission des Lois, a adopté 5 résolutions, dont vous vous souvenez tous évidemment : la première qui a été un essai transformé, c'est le règlement intérieur applicable depuis maintenant le mois de novembre. Et puis il y avait après toute une série de textes apportant des modifications réglementaires non substantielles, mais d'ordre orthographique, et en revanche, d'autres modifications qui touchaient au fond même, notamment le décret de 1984 qui organise nos élections, notre Assemblée même.

Pour ce texte qui était, dans sa version première, un projet de décret en Conseil d'État, avec deux parties :

- la première sur la modification du décret de 1984 et
- la deuxième sur les modifications et plutôt aussi le toilettage du texte de décret en Conseil d'État, il a été proposé par l'administration de le scinder pour obtenir une meilleure efficacité dans la rapidité de sa publication. C'est l'objet de l'avis n° 1 qui est soumis à votre vote aujourd'hui, c'est-à-dire : les modifications du décret de 1984.

Un deuxième avis, quant à lui, est un sujet qui a permis un débat, sur lequel je ne reviendrai pas, lors du bureau de décembre dernier. C'est le projet de décret relatif aux chefs-lieux de circonscription électorale pour les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Il y avait eu une résolution de l'assemblée en ce sens en septembre dernier. En décembre, l'administration, souhaitant apporter des modifications au tableau des chefs-lieux de circonscription, avait proposé un nouveau projet de décret ; celui-ci avait été renvoyé devant la commission. La commission a rendu cette fois-ci un avis qu'elle va soumettre à votre vote dans les minutes à venir.

Par ailleurs, la commission a aussi souhaité travailler sur ce que l'on appelle les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée. Il existe à ce jour essentiellement trois circulaires, et un nombre important de télégrammes les rappelant et les précisant, qui régissent les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée.

La commission a estimé que ces fonctions nécessitent une révision des textes actuels, et surtout une refonte de ceux-ci dans un décret, estimant notamment que la définition des principes du statut des élus de l'Assemblée ne saurait faire l'objet de simples circulaires, en raison même de leur qualité d'élus au suffrage universel et des termes de l'article 39 de la Constitution, qui institue la catégorie constitutionnelle des instances représentatives des Français établis hors de France.

La commission considère que les circulaires ne sauraient comporter, en matière de statut des élus, que des mesures d'exécution des principes précités, d'ordre exclusivement réglementaire ou administratif, ou un simple rappel des dispositions législatives en vigueur. Tel est l'objet de la résolution n° 1 qui sera soumise à votre vote, et que la commission vous recommande d'adopter.

La commission a également estimé que, dans certaines circonscriptions, l'exercice du mandat des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger les exposait à des risques personnels. Elle a estimé que le passeport de service accordé aux membres de l'Assemblée ne protégeait pas les élus contre les pressions et menaces éventuelles liées à l'exercice de leur mandat. A cet effet, elle a émis un vœu : que les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger puissent dorénavant disposer d'un passeport diplomatique pour l'accomplissement de leur mandat. C'est le vœu n° 1.

Par ailleurs, il y a la mise en place aussi des comités consulaires. A l'occasion de la réunion du bureau de décembre, la commission des Lois avait présenté un avis, l'avis n° 3, concernant un avant-projet d'arrêté relatif à la création à titre temporaire d'un comité consulaire unique. Cet avis avait été adopté moins 1 voix. La version actualisée de l'avant-projet figure dans les annexes de la commission temporaire de la Décentralisation.

## L'ACTUALITE DU DROIT DE LA PERSONNE ET DE LA FAMILLE

Le deuxième point, qui est le thème central des travaux de la commission, concernait l'actualité du droit de la personne et de la famille. Lors de la première session, un débat au sein de la commission avait permis d'arrêter les termes choisis, qui sont dans l'ordre — et je donnerai à chaque fois quelques mots sur les auditions que nous avons eues à ce sujet.

Les nouvelles procédures de divorce et de divorce international, pour lesquelles nous avons entendu Maître Violette GORNY qui a fait un tableau nous montrant que le nombre des divorces s'amplifie :

- 60 000 en 76, et
- 128 000 en 2004.

Cela crée évidemment des problèmes spécifiques chez les couples expatriés. Elle nous a rappelé les quatre cas de divorce :

- le consentement,
- le divorce accepté,

- l'altération définitive du lien conjugal, et
- le divorce par faute qui concerne encore 40 % des divorces.

Le recours à la médiation, quand même, est systématiquement encouragé.

Elle a mis l'accent aussi sur la prestation compensatoire, qui est modifiée par cette réforme du divorce.

Il y a maintenant une obligation d'établir une déclaration sur l'honneur avec une certification sur l'exactitude des revenus, ressources et patrimoine. La transmissibilité aux héritiers a été supprimée par la réforme : à la mort du débiteur, la prestation compensatoire est prélevée sur sa succession.

S'agissant du divorce international, un seul juge est maintenant compétent : le premier saisi. Le règlement du 27 novembre 2003, qui est en fait un règlement européen, est entré en vigueur le 1er mars 2005, et il s'applique désormais. Ce règlement dispose que l'enfant doit être entendu, les parents aussi évidemment, et que les conventions particulières ne s'appliquent plus dans le domaine notamment des retours d'enfants.

Lors du débat qui a suivi en commission, celle-ci s'est interrogée sur l'application effective du nouveau règlement dans le cadre notamment des problèmes liés aux couples franco-allemands, et plus spécifiquement sur l'article 13 de la convention franco-allemande.

Maître GORNY a répondu que ce règlement étant contraignant, il s'impose donc aux législations nationales. La commission a également posé le problème de la Suisse au regard de l'application de ce règlement, puisque la Suisse est un Etat extracommunautaire. La commission a estimé que le second règlement, celui entré en vigueur le 1er mars, était en progrès fondamental par rapport au précédent.

Sur le notariat consulaire, Monsieur MUCETTI a évoqué le fait que plusieurs textes réglementaires ont été pris pour modifier les règles applicables, et notamment une des plus novatrices se situe en Union européenne, où les consulats ne sont plus chargés de l'activité notariale.

La commission européenne a adopté un Livre vert, et la commission a souhaité que l'Assemblée puisse fournir des contributions à ce Livre vert, puisque depuis sa parution, un délai de 6 mois s'ouvre pour que diverses associations, institutions, divers organismes puissent y apporter des contributions.

S'agissant du nom de famille, Messieurs MONTGOLFIER et BRUNEL nous ont parlé de la modification de la loi du 4 mars 2002, modifiée en dernier ressort par la loi du 18 juin 2003, et qui est entrée en vigueur au 1er janvier de cette année.

La circulaire d'application de cette loi est disponible sur le site du Ministère de la Justice, et elle est notamment intéressante pour les aspects internationaux de la réforme.

Voyons le dispositif pérenne tout d'abord : il y a une modification des règles par lesquelles le nom est donné à la naissance de l'enfant. Une chose nouvelle est la mention du nom de l'enfant sur l'acte d'état civil, chose qui n'était pas en vigueur auparavant.

Sur les conditions d'application : il faut une filiation établie par les deux parents, une reconnaissance conjointe des deux parents et simultanée, antérieurement ou postérieurement à l'acte de naissance.

Un vaste choix est offert, nous a expliqué Monsieur de MONTGOLFIER notamment : soit le nom du père ou de la mère, soit le nom du père plus de la mère, soit celui de la mère plus celui du père ; au choix. Il y a donc 14 possibilités en cas de parents avec un double nom notamment. Les noms composés restent eux insécables.

Les doubles noms seront désormais reliés par un double tiret et non pas par un seul, pour ne pas les confondre avec les noms composés. Un double tiret en travers, me signale la Présidente et non pas l'un au-dessous de l'autre comme le signe égal.

Les règles supplétives s'appliquent en cas de désaccord des parents, et ces règles s'appliquent également en cas de décès d'un des parents. En cas d'adoption plénière, le choix de nom se fait dans le cadre de la procédure normale que je viens de vous expliquer. Dans le cas d'une adoption simple, le lien avec les parents d'origine n'étant pas rompu, on accole le nom des parents adoptifs à celui de l'enfant qui est celui de ses parents d'origine.

La loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2005, mais on manque de recul pour voir les effets de sa mise en application. Un dispositif transitoire est prévu pour les enfants âgés de moins de 13 ans au 1er septembre 2003. Les enfants de plus de 13 ans doivent consentir au changement de nom.

Monsieur BRUNEL nous a parlé d'une adaptation de la loi sur le nom pour les Français de l'étranger. Un enfant binational est considéré par l'autorité nationale, en l'occurrence française, comme français. On a adapté le processus aux caractéristiques particulières des Français de l'étranger : le délai de 3 ans à compter de la naissance d'un enfant commun pour remettre une déclaration conjointe de choix de nom, disposition qui n'existe pas pour les couples en France métropolitaine.

S'agissant de l'état civil, Monsieur Daniel LABROSSE nous a parlé de l'activité du service central de l'état civil à Nantes, où plus de 1 500 000 copies et extraits ont été délivrés pour la seule année 2004. 60 % des demandes, et c'est le fait le plus notable, sont faites aujourd'hui par Internet. Egalement pendant cette année 2004, 50 000 livrets de famille ont été mis à jour, rythme

quasiment annuel ces dernières années. Monsieur LABROSSE a mis l'accent sur les fraudes à l'état civil qui sont en augmentation, et notamment dans les cas de problèmes liés aux mariages de complaisance.

S'agissant des questions de nationalité, Madame VANDRIES nous a rappelé que le droit de la nationalité n'avait pas évolué depuis 1998. La loi du 26 novembre 2003 a donc modifié les règles de déclaration de nationalité, notamment pour les enfants nés en France de parents étrangers. Sur les déclarations de nationalité à l'occasion du mariage, le délai de vie commune est porté à 2 ans dont 1 an en France, sinon 3 ans, y compris en cas d'enfants communs.

Une circulaire portant application de l'article 30-2 du *Code civil*, relatif à la possession d'état de Français a été diffusée le 1er octobre 2004. Et, fait notable aussi pour tous ceux qui ont connu les services de la rue Ferrus auparavant, il y a regroupement au tribunal de Paris 1er des compétences actuellement dévolues à 5 tribunaux en France pour la délivrance des certificats de nationalité française. La commission s'est tout de suite enquis de savoir s'il y avait un accroissement des effectifs ; ceci a été confirmé par Madame VANDRIES.

Les chiffres officiels du service de la nationalité pour les Français établis hors de France donnent un délai de 6 mois à 1 an pour la délivrance d'un certificat de nationalité française ; et pour l'année 2004, 5776 certificats ont été délivrés.

La commission a évoqué notamment, s'agissant des Français de l'étranger, les problèmes de la lourdeur des démarches à accomplir par rapport aux Français de métropole et elle a toujours regretté que la délivrance de certificats soit plus lente pour les Français de l'étranger que pour ceux de métropole.

S'agissant des Françaises à l'étranger, nous avons reçu Madame Véronique PERARD, qui est à la tête de la mission "Femmes françaises à l'étranger". Madame PERARD nous a indiqué que le fait marquant était que les Françaises représentaient plus de la moitié des expatriés nationaux et 51 % pour l'année 2004. Elles sont beaucoup plus présentes à l'étranger qu'il y a 20 ans.

Par ailleurs, la mission Femmes françaises à l'étranger est de plus en plus souvent amenée à fournir des informations auprès d'hommes souhaitant se marier avec une étrangère.

Madame PERARD a également mis l'accent sur les mariages forcés, en soulignant le chiffre de 70 000, chiffre cité par les associations françaises, et en mettant quand même en lumière que ce chiffre englobe les mariages forcés et les mariages dits arrangés.

Elle a listé les pays posant encore des problèmes pour les mariages forcés, notamment ceux du Maghreb, la Turquie, l'Afrique de l'Ouest en général, l'Asie et aussi les Etats-Unis d'Amérique.

Dans ces pays touchés par les mariages forcés, la seule solution qui puisse être aujourd'hui valablement proposée à une personne victime d'un mariage forcé demeure quand même le rapatriement. Par ailleurs, les mariages mixtes sont actuellement en augmentation, et le guide "Femmes françaises à l'étranger", dont le précédent Conseil supérieur des Français de l'étranger avait été à l'origine, est aujourd'hui en ligne sur le site Internet du Quai d'Orsay, *diplomatie.gouv.fr*, et il est régulièrement mis à jour.

Ensuite, Monsieur Jean-Louis ZOEL a dressé un tableau du système conventionnel français concernant le droit des personnes et les principes de réciprocité. Madame LE POLLOTEC est intervenue sur les questions liées à l'adoption internationale, mettant l'accent sur leur augmentation :

- en 1980, 1 000 enfants originaires de 10 pays ont été adoptés ;
- en 2004, 4 000 enfants originaires de 70 pays ont été adoptés.

Les principaux pays dont sont originaires les enfants adoptés sont en tête :

- Haïti avec 507 enfants pour l'année 2004, ;
- la Chine, ;
- la Russie, ;
- l'Éthiopie et ;
- le Vietnam.

On compte aujourd'hui en France 40 organismes agréés pour l'adoption. La réforme de l'adoption a été, quant à elle, annoncée en Conseil des Ministres le 16 mars 2004, et le projet de loi sera présenté devant le Parlement avant le mois de juin de cette année. Il y aura la création d'une Agence française de l'adoption, et parallèlement — et ceci est déjà fait — la transformation de la Mission d'adoption internationale en Secrétariat général à l'adoption internationale.

Lors du débat en commission a été abordée la question de l'adoption plénière qui entraîne une rupture complète avec la famille naturelle d'origine.

Madame LE POLLOTEC a apporté les précisions suivantes :

- il n'y a aucune ambiguïté sur les droits qui en découlent ;
- l'article du *Code civil* permet de transformer une adoption simple en adoption plénière ; et
- l'appréciation du juge français est décisive après 6 mois de séjour en France.

Le référent adoption est en place dans les postes consulaires, et il fournit des informations utiles aux personnes désireuses d'adopter.

La commission s'est également interrogée sur une implication des élus dans ce secteur, au niveau de l'information.

Enfin, concernant les déplacements d'enfants, Madame BOULOUIS nous a indiqué que la France avait conclu des conventions bilatérales, notamment avec le Maghreb, dans ce domaine, avec pour mesure

- la remise immédiate des enfants auprès des parents qui en ont la garde dans le pays de résidence habituel,
- les règles liées à l'exequatur des décisions.

Et, concernant les disparitions, elle a mis l'accent sur les commissions mixtes consultatives qui se réunissent régulièrement et qui règlent les cas les plus difficiles.

Un décret du 9 mars 2004 relatif à l'autorité parentale fixe qu'un seul tribunal de grande instance au sein de chaque ressort de cour d'appel est habilité à se prononcer sur les cas de déplacements illicites internationaux d'enfants (cela concerne 36 tribunaux de grande instance en France), et les magistrats du parquet sont compétents en la matière.

A l'issue de ces auditions, la commission a adopté 5 voeux, concernant notamment :

- les déplacements d'enfants : c'est le voeu 2 ;
- la protection des majeurs : le voeu 3 ;
- la situation des couples pacés à l'étranger dont un partenaire est de nationalité étrangère : voeu 4 ;
- les cartes de transports pour familles nombreuses : voeu 5 ; et
- l'exécution en France des décisions de justice rendues en faveur de Français établis hors de France : voeu 6.

Vous voyez que l'éclectisme était à l'ordre du jour.

### TRAVAUX DE LA COMMISSION

Enfin, troisième partie, les travaux de la commission.

La commission a examiné les réponses reçues aux textes adoptés lors de la première session. Les voeux n° 1, 4 et 5 n'ayant toujours pas reçu de réponse, ils font l'objet d'un voeu de rappel demandant une réponse dans des délais un peu plus brefs.

La commission a pris acte de la réponse au voeu n° 2.

Au voeu n° 3, elle estime que la réponse n'aborde que partiellement la demande ; seul le rapatriement est évoqué, et les autres solutions qui pourraient être proposées dans le cas d'un dispositif d'hébergement d'urgence n'ont pas été abordées.

La réponse au voeu n° 6 est jugée insatisfaisante par la commission. A ce titre, la commission a adopté un nouveau voeu qui est le voeu n° 7.

Quant aux trois motions, vous remarquerez que les auteurs ne sont pas satisfaits, d'une manière générale, des réponses qu'on leur a apportées. Notamment pour la réponse à la motion n° 3 qui pour elle seule, a nécessité plusieurs questions orales auxquelles les réponses n'ont, je crois, pas non plus satisfait leurs auteurs.

Les questions liées à l'actualité également : la situation des Français rapatriés de Côte d'Ivoire a été au coeur des préoccupations de la commission. Elle a adopté à ce titre une résolution n° 2 afin de pouvoir étendre les dispositions et le bénéfice des mesures d'urgence adoptées par deux décrets gouvernementaux, à la fin de l'année 2004, aux Français rentrés de Côte d'Ivoire avant la date du 5 novembre 2004.

Enfin, concernant les questions locales, la commission a adopté à l'unanimité cinq motions concernant l'Algérie, le Canada, le Togo, et la Tunisie qui actuellement font l'objet de l'affichage réglementaire.

Vous l'aurez constaté, nous vivons une époque moderne, où le progrès fait rage, et le futur ne manque pas d'avenir. Voilà un rapport qui rassurera nos fidèles lecteurs.

Je vous remercie.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Rapporteur, pour cette présentation avec brio. Si vous n'avez pas de questions particulières sur ce rapport, je propose que nous passions immédiatement à l'examen des voeux.

### **Madame Gabrielle THERY-MONSEU, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord féliciter tant la Présidente de la commission que le Rapporteur, parce qu'ils ont fait un très beau travail, un travail très exhaustif.

Ce que je voudrais signaler, c'est que la Belgique a sorti, il y a quelques mois, un nouveau *Code de droit international privé*, qui règle d'importantes questions, ce qui me semble-t-il n'avait jamais été fait dans d'autres pays : pour savoir par exemple

- quelle loi s'applique lors de l'ouverture d'une succession,
- quelle loi s'applique à un contrat de mariage, etc., lorsque rien n'y est prévu par exemple.

Ce *Code* est extrêmement lisible et intéressant. Je tenais à le signaler au Rapporteur et à Madame la Présidente.

**Monsieur le Président**

Merci Madame pour cette précision.

EXAMEN DES VOEUX DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS

***Avis n° LOI/A.1/05.03***

**Monsieur Christophe FRASSA**

L'avis n° LOI/A.1/05.03 concerne le projet de décret en Conseil d'État relatif à l'Assemblée des Français de l'étranger. Je tiens à le souligner parce que comme nous n'avons pas eu le temps matériel — mais je pense que cela va être fait dès que tous les textes réglementaires seront verrouillés et surtout publiés au *Journal officiel* —, de rééditer le recueil Lois et règlements : en attendant, la version consolidée de la loi de 1982 figure en annexe, parce que la version qui vous avait été remise dans le rapport de la première session comportait quelques erreurs. Avec toutes nos excuses.

L'avis n° 1 est exactement la même chose que la résolution que nous avons prise, qui était la résolution n° 3, à la seule différence qu'il concerne uniquement la partie relative à la modification du décret de 1984 et le projet soumis par l'administration est en tout point conforme aux souhaits de la commission des Lois.

Je vous recommande de l'adopter à l'unanimité,

**De la salle**

Dans la joie !

**Monsieur Christophe FRASSA**

Dans la joie et dans l'allégresse ! Voilà, Monsieur le Président.

*En l'absence de remarques, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° 1 concernant le projet de décret en Conseil d'État relatif à l'Assemblée des Français de l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

***Avis n° LOI/A.2/05.03***

**Monsieur Christophe FRASSA**

Le deuxième avis se trouve page 37. Je vais essayer d'être un peu plus clair dans mes explications.

Vous voyez que, s'agissant des visas, l'avis n° 2 du bureau de décembre 2004 avait conclu au renvoi du projet de décret devant la commission. Un premier projet de décret était l'émanation d'une résolution de l'assemblée, résolution n° 4 adoptée à l'unanimité en octobre 2004.

L'administration a souhaité apporter des modifications concernant 7 chefs-lieux de circonscription électorale pour les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger. Je vous demande de vous reporter aux deuxième, troisième et quatrième considérants qui vous donneront la justification de l'avis que la commission vous recommande d'adopter.

C'est-à-dire que les changements de chefs-lieux en ce qui concerne Canberra, La Haye et Pretoria sont justifiés par l'absence de liste électorale dite CSFE dans ces trois centres de vote, par le fait que le centre de vote de Berne va être fermé au 1er septembre 2005 — ce qui a été officiellement annoncé à l'ensemble des élus de la circonscription de Berne : il est donc proposé de remplacer Berne par Genève.

En revanche, aucune justification motivée — je mets l'accent sur "motivée" — n'a été apportée aux propositions de changement des chefs-lieux de circonscription électorale concernant Düsseldorf, Ottawa et Stuttgart.

*En conclusion*, la commission vous demande d'émettre un avis

- favorable sur les modifications proposées pour Berne, Canberra, La Haye, Pretoria qui sont remplacées par Genève, Sydney, Amsterdam et Johannesburg et
- défavorable sur les modifications proposées pour Düsseldorf, Ottawa, Stuttgart qui seraient remplacés par Berlin, Toronto et Munich.

J'en ai terminé Monsieur le Président.



*En l'absence de remarque, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° 2 relatif aux modifications de chefs-lieux de circonscriptions électorales. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Nous avons maintenant deux résolutions. Cela commence à la page 45.

***Résolution n° LOI/R.1/05.03***

**Monsieur Christophe FRASSA**

Comme je l'annonçais dans l'exposé des motifs, la première résolution concerne les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je vous laisse quelques instants pour la lire ; elle tient sur deux pages, elle est un peu longue. Et je crois que ce qui va sans dire va toujours mieux en le disant et en l'expliquant (pages 45 et 46). Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

J'expliquerai juste les différentes parties de la demande. On demande d'une part que l'ensemble des textes soit toiletté, remis à jour — c'est dans la mesure d'urgence — et que, d'autre part, il y ait quand même une refonte, mais une refonte dans un projet de décret. Estimant, comme le dit le dernier considérant, que par le fait même de notre statut d'élu au suffrage, cela ne peut pas faire l'objet de simples circulaires, qui seront là uniquement pour rappeler le décret.

A ce titre, parce que nous souhaitons travailler en étroite concertation avec l'administration des Affaires étrangères, nous émettons le voeu qu'un groupe de travail paritaire soit formé au sein de la commission des Lois, et qui travaille en étroite concertation avec l'administration pour arriver à ce projet :

- d'une part, au toilettage et à la refonte des circulaires existantes, et
- d'autre part, après à la préparation d'un projet de décret.

Et nous nous donnons un calendrier pour essayer de travailler un peu rapidement ; ce sont les deux dernières demandes du dispositif :

*... que les conclusions du groupe de travail et la nouvelle circulaire concernant les fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger soient présentées lors de la troisième session de l'assemblée...*

c'est-à-dire en septembre.

*... et que le projet de décret soit soumis pour avis à l'Assemblée lors de la réunion du bureau du mois de décembre 2005.*

Cela a été adopté à l'unanimité.

*En l'absence de remarque, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 1 relative aux fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.*

***Résolution n° LOI/R.2/05.03***

**Monsieur Christophe FRASSA**

La résolution n° LOI/R.2/05.03 concerne la situation des Français rentrés de Côte d'Ivoire en mettant surtout l'accent sur les difficultés qu'ont pu rencontrer et rencontrent encore les Français rentrés avant la date arrêtée par le dispositif d'urgence mis en place à la fin de l'année du 5 novembre.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Elle recommande et demande que sous certaines conditions, et au cas par cas s'il le faut, les Français qui rencontrent de réelles difficultés puissent bénéficier de ces mesures, même s'ils sont rentrés avant la date arrêtée.

**Monsieur le Président**

Je ne vois pas de questions non plus sur cette résolution. Je vous propose que nous la mettions aux voix.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Simplement Monsieur le Président, dans le

... considérant qu'à la suite des événements du 19 septembre 2002, plusieurs Français...

le mot "plusieurs" m'apparaît un peu inapproprié en ces circonstances dramatiques. "De nombreux Français" semble plus approprié.

**Monsieur Christophe FRASSA**

C'est le deuxième considérant. Remplacer "plusieurs" par "de nombreux".

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 2 relative à la situation des Français rentrés de Côte d'Ivoire. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.*

**Monsieur Christophe FRASSA**

Nous avons maintenant, Monsieur le Président, 8 voeux. Page 49 pour le premier, et suivantes.

***Voeu n° LOI/V.1/05.03***

Le voeu n° LOI/V.1/05.03 concerne l'attribution d'un passeport diplomatique aux membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger en remplacement du passeport de service actuel. Le voeu a été adopté — vous remarquez que sur les 39 nous n'étions que 28 — par 27 voix pour et 1 abstention.

**Monsieur le Président**

Je crois qu'il n'y a pas lieu de faire de commentaires sur ce voeu.

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Très honnêtement, je pense que c'est là un voeu intéressant, mais qui va se heurter inévitablement à la représentation diplomatique française à l'étranger ; dans la mesure où nous n'avons pas ce statut diplomatique, et que précisément dans l'intérêt de nos fonctions, ne pas avoir ce statut diplomatique nous permet de garder notre indépendance vis-à-vis des autorités diplomatiques et consulaires sur place.

Je pense que le passeport diplomatique suppose également, sauf erreur de ma part, l'agrément des autorités locales ; et j'imagine que, dans certains pays, ce sera possible et dans d'autres certainement pas.

Personnellement je m'abstiendrai quant à cela.

Merci.

**Monsieur Claude CAVASINO, membre élu de la circonscription de Tunis**

Personnellement, j'appuie cette demande. D'autant plus que je voudrais rappeler qu'il existe trois catégories de fonctionnaires, ou d'assimilés fonctionnaires dans les ambassades : les catégories A, B et C. Les C ont un passeport de service. Les expatriés qui sont en ambassade de France dans le monde entier, ont des passeports de service parce qu'ils sont de catégorie C. Les catégories B et A ont des passeports diplomatiques.

En ce qui nous concerne, je sais que nous sommes assimilés catégorie A ; déjà par ce fait, le passeport diplomatique nous reviendrait de fait et de droit. Et d'autre part, il faut noter que dans certains pays, cela nous donne une meilleure protection. Personnellement j'appuie fortement cette demande.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est simplement pour apporter une précision.

**Monsieur le Président**

Cela fait deux fois que l'on me fait remarquer que les membres de la commission ne sont pas censés intervenir sur les voeux. Hier il a été fait remarquer que, dans la mesure où ils ne remettaient pas en question le texte du voeu, mais qu'ils apportaient un éclairage sur la façon dont ce voeu avait été rédigé, ou sur le but poursuivi par ce voeu, ils pouvaient s'exprimer. Cette précision étant faite, pouvez-vous vous exprimer brièvement s'il vous plaît ? Merci.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est simplement pour expliquer que, si nous nous sommes penchés sur cette question, c'est parce que d'une part le passeport de service auquel nous avons droit actuellement ne peut être utilisé qu'uniquement accompagné d'un ordre de mission ; sinon ce n'est même pas la peine d'essayer, cela vous occasionnera des problèmes. Et ce passeport peut servir : c'est certain qu'au Luxembourg, ni pour moi en Allemagne, on ne court beaucoup de risques ; mais nous avons pensé notamment à différentes circonscriptions : j'ai sous les yeux celle de New Delhi qui englobe l'Afghanistan, ou en Afrique par exemple, nous avons pensé à nos collègues qui résident dans ces pays, tout simplement.

**Monsieur le Président**

Sur ce point, je me donne la parole à moi-même avant de vous la donner. Je confirme qu'ayant voulu utiliser le passeport de service pour me rendre dans des pays voisins du Vietnam, lors de la demande de visa, alors que je n'ai jamais de problèmes quand je fais des demandes de visa sur mon passeport normal, on m'a demandé de fournir effectivement un ordre de mission pour obtenir le visa sur mon passeport de service. J'ai donc changé de passeport, et j'ai obtenu mon visa.

**Monsieur Charles BALESI, membre élu de la circonscription de Washington**

Je suis naturellement tout à fait en faveur de cela. Nos Sénateurs ont un passeport diplomatique pour des raisons très claires. Il n'y a donc pas de crainte à être assimilé à des fonctionnaires ; autrement cette crainte aurait dû s'appliquer à eux aussi, et apparemment ce n'est pas le cas.

Naturellement on dira que certains conseillers en ont moins besoin que d'autres, mais dans ce cas-là, cela crée une complication extraordinaire. Qui plus est, même aux Etats-Unis, à la suite de l'affaire du 11 Septembre, les choses peuvent parfois être un peu délicates.

Par conséquent, je suis tout à fait en faveur du passeport diplomatique, et je pense que cela ne devrait pas créer de problème. Beaucoup d'entre nous avons une double nationalité ; c'est notre cas aux Etats-Unis. Personnellement, je rentre avec un passeport français, mais je sors pour rentrer aux Etats-Unis avec un passeport américain afin d'éviter les complications. Je suis donc tout à fait en faveur de cela, et j'espère que nous bénéficierons d'un soutien complet.

**Monsieur Roger BONIN, Vice-Président de l'Assemblée, membre élu de la circonscription d'Abou-Dhabi**

Je voulais simplement voir avec vous, puisque nous avons eu une belle suggestion tout à l'heure de la part de notre ami et collègue Claude CAVASINO, s'il ne serait pas possible de rajouter dans les considérants le fait des trois passeports, et de rappeler gentiment que nous sommes pour l'instant des élus, mais considérés comme catégorie A aux Affaires étrangères ; ce qui nous ferait donc avoir un certain droit sur le passeport diplomatique.

**Monsieur le Président**

Je pense que Monsieur le Secrétaire général peut nous apporter une précision sur ce point. Car il semblerait que l'attribution du passeport ne soit pas liée à la qualification donnée aux fonctionnaires.

**Monsieur Pierre ROBION**

Sans entrer dans le détail, parce que je ne suis pas compétent pour cela, l'attribution d'un passeport diplomatique n'est pas liée à une catégorie de la fonction publique, mais à une fonction. Il y a des agents de catégorie C qui ont des passeports diplomatiques, en corrélation avec la fonction exercée à ce moment précis.

*Monsieur le Président propose de passer au vote pour permettre à chacun d'exprimer son opinion sur ce vœu et met aux voix le vœu n° LOI/V.1/05.03 relatif à l'attribution d'un passeport diplomatique aux membres élus de l'AFE. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.*

**Vœu n° LOI/V.2/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le vœu n° 2, dont l'objet est un peu long, concerne l'obligation de réception de plainte, acte introductif en l'application des termes de la convention de La Haye de 1980 et du règlement 2001-2003, portant sur les déplacements transfrontaliers d'enfants issus de couples mixtes résidant sur le territoire français.

Je vous laisse lire les considérants, qui sont consistants. Le vœu a été adopté à l'unanimité en commission.

**De la salle**

C'est juste une demande de précision : est-ce un vœu spécialement pour les déplacements vers les Etats membres de l'Union européenne ou vers tous les Etats ? Parce que vous avez précisé dans le premier considérant :

... vers un Etat membre de l'Union européenne.

Je voulais savoir si c'était vers tous les Etats ou seulement vers ceux de l'Union européenne ; il y a une nuance.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Je n'ai pas de commentaire à faire.

**De la salle**

(Hors micro.) C'est pour cela que je demande une précision.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Comprenez qui veut !

**Monsieur Christophe FRASSA**

Vous avez votre réponse. C'est transfrontalier : c'est donc avec tout Etat ayant une frontière commune avec la République française. C'est donc spécial à la France. Je suis désolé que la France n'ait de frontières communes qu'avec des Etats européens — à part le Brésil !

**Madame Élisabeth KERVARREC**

Je ne suis pas membre de la commission. Evidemment, transfrontalier, ce sont les frontières avec la France. Mais visiblement le problème se pose peut-être dans d'autres pays qui n'ont pas de frontières commune avec la France. C'est comme cela que je comprendrais la question.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Oui tout à fait. Mais en l'occurrence, l'auteur du vœu a bien spécifié que c'était dans le cadre des enlèvements transfrontaliers, non pas des enlèvements internationaux. L'objet du vœu concernait bien les enlèvements transfrontaliers.

Mais il est vrai que la commission est prête à adopter prochainement, si quelqu'un le lui propose, un vœu plus général sur les enlèvements internationaux.

**Madame Nicole HIRSH, membre élu de la circonscription de Washington**

Il y a plusieurs cas très douloureux et très difficiles aux Etats-Unis en ce moment.

**Monsieur le Président**

Oui, mais je ne peux que reprendre la réponse qui vous a été faite par le Rapporteur ; ce vœu aujourd'hui est spécifique aux déplacements transfrontaliers. Donc ou nous devons demander à la commission de reformuler un vœu plus général, ou nous en restons à l'adoption de ce vœu tel qu'il a été rédigé.

**Monsieur Christophe FRASSA**

Monsieur le Président, je souhaite apporter une précision. Si la commission a souhaité faire un vœu spécifique sur l'enlèvement transfrontalier, c'est parce que des éléments lui ont été apportés. A charge pour les personnes qui souhaitent présenter à la commission un vœu plus large sur les enlèvements internationaux, et nous les étudierons avec la plus grande bienveillance et la plus grande célérité. Mais en l'occurrence, cela concerne uniquement les déplacements transfrontaliers.

Je vous signale à toutes fins utiles que cela ne concerne pas que l'Union européenne puisqu'il y a la Suisse et le Brésil comme pays frontaliers.

**Monsieur le Président**

Il est exact que ce voeu est limitatif aux déplacements transfrontaliers vers des pays membres de l'Union européenne. Je pense que si la précision a été apportée dans les objets, c'est que la question a été posée et formulée en ce sens.

**Monsieur Charles BALESI, membre élu de la circonscription de Washington**

J'ai une question : considérez-vous la Grande-Bretagne et l'Irlande dans le cadre transfrontalier ?

**Monsieur le Président**

Grâce au tunnel ! Non : il n'y a pas de frontières.

**Monsieur Charles BALESI**

Quelqu'un peut répondre ?

Parce que si vous considérez la Grande-Bretagne et l'Irlande comme des pays transfrontaliers, dans ce cas vous prenez un avion de Paris à Londres ; mais vous pouvez tout aussi bien prendre l'avion de Miami à Pointe-à-Pitre et à Fort de France. Où s'arrête la frontière de la France ? On peut aussi aller de la Guyane française au Brésil. Vous allez aussi de îles françaises dont j'ai oublié le nom qui sont à l'extérieur de Terre-Neuve à Montréal.

C'est pour cela que c'est important. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre et faire des misères à mon ami Christophe, mais à mon sens il faut définir le transfrontalier.

**Monsieur le Président**

A la suite de ces diverses explications, je pense que nous pouvons passer à l'adoption de ce voeu.

*Monsieur le Président met au voix le voeu n° LOI/V.2/05.03 relatif à l'obligation de réception de plainte, acte introductif en l'application des termes de la convention de La Haye de 1980 et du règlement 2201-2003, portant sur les déplacements transfrontaliers d'enfants issus de couples mixtes résidant sur le territoire français, qui est adopté moins 1 voix contre.*

**Voeu n° LOI/V.3/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le voeu n° LOI/V.3/05.03 concerne les procédures de protection des majeurs parents de Français de l'étranger. Je vous laisse lire le voeu et les trois objets de la demande. Le voeu a été adopté à l'unanimité en commission, Monsieur le Président.

*En l'absence de remarque, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V3/05.03 relatif aux procédures de protection des majeurs parents de Français de l'étranger. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° LOI/V.4/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le voeu n° 4 concerne l'obtention d'un droit de séjour en France pour les partenaires étrangers ayant conclu un pacte civil de solidarité avec un citoyen français.

La demande de ce voeu est de supprimer la mention dans notre pays de la circulaire de 1999 adressée aux préfets, qui pénalise les couples ayant conclu un PACS qui, rentrant en France, ne peuvent pas se voir reconnaître leur vie commune passée à l'étranger dans les 3 ans d'ancienneté de vie commune qu'ils doivent prouver, même si cela fait 20 ans qu'ils vivent ensemble. Ceci dit Madame la Présidente, cela ne fait pas 20 ans que le PACS a été instauré.

Le voeu a été adopté moins 2 voix contre et 2 abstentions.

*En l'absence de remarque, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.4/05.03 relatif à l'obtention d'un droit de séjour en France pour les partenaires étrangers ayant conclu un pacte civil de solidarité avec un citoyen français. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins 1 voix contre.*

**Voeu n° LOI/V.5/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le voeu n° 5 concerne les cartes de famille nombreuse de 5 enfants et plus. Ne voyez là aucune allusion à une certaine actualité. Voeu adopté à l'unanimité en commission, Monsieur le Président.

*En l'absence de remarques, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.5/05.03 relatif aux cartes de famille nombreuse de 5 enfants et plus. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° LOI/V.6/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le voeu n° LOI/V.6/05.03 concerne l'exécution des décisions de justice obtenues par les Français de l'étranger propriétaires de locaux d'habitation en France.

Il y avait déjà eu — je n'ai plus exactement l'année en mémoire — en 2000 ou en 2001 un voeu de la commission des Lois, dont Monsieur GIRAULT tient à signaler qu'il était le rédacteur, concernant l'exécution des décisions de justice rendues en faveur des Français établis hors de France. La réponse n'avait pas été particulièrement satisfaisante.

Nous proposons un nouveau voeu, notamment à l'aune du futur projet de loi relatif au logement. Le voeu a été adopté avec 20 voix pour, 2 contre et 5 abstentions en commission.

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole sur ce sujet qui est un peu mon dada. Je dois vous dire que je suis tellement confronté à des cas nombreux, récurrents, concernant ce type de faits, que je souhaiterais d'une part que la commission étudie de façon plus conséquente ce qui se passe en amont : parce que, quand il y a une décision de justice, cela veut dire qu'il y a eu des faits.

Le problème que nous avons, pour les personnes qui sont victimes de ce genre de choses, ce sont les référés, ce sont les mesures conservatoires, c'est l'acceptation des constats d'huissiers, etc. Il y a donc tout un travail préalable à faire. Et je souhaiterais que la commission se penche sur tout ce parcours du combattant qu'est la constatation des faits pour obtenir une décision de justice.

Et quand je dis obtenir une décision de justice, c'est obtenir des décisions de justice non discriminatoires. Parce que, si vous êtes propriétaire d'un appartement ou de biens, ou que sais-je encore ? et que vous habitez dans des pays dits ou considérés comme des "paradis" — ils n'en sont pas plus que d'autres —, l'obtention d'une décision de justice s'avère extrêmement difficile et une obtention de décision de justice favorable l'est encore plus.

Je saisis d'ailleurs l'occasion qui m'est donnée pour stigmatiser le rôle d'un certain nombre d'associations, sponsorisées par des municipalités, qui font du repérage systématique de locaux prétendument vacants appartenant à des étrangers résidant hors de France, de façon à faire des squats immédiats. Et vous savez très bien comme moi que dès que les personnes sont là depuis quelques jours, il devient extrêmement difficile de les faire sortir.

Je souhaiterais donc que la commission vraiment se penche sur ce sujet.

S'agissant du voeu lui-même, dans le premier paragraphe concernant les missions du voeu, vous dites qu'il "habilite les associations agréées". Je ne connais pas d'association agréée. Je connais deux associations d'utilité publique : l'ADFE et l'UFE. Je voudrais donc avoir une petite précision sur ce plan.

Je vous en remercie, Monsieur.

**Monsieur Christophe FRASSA**

La correction a été faite sous votre dictée. Il est vrai que "agréées" ne voulant rien dire, je propose donc la phrase suivante :

*Il habilite les associations reconnues d'utilité publique des Français établis hors de France.*

Et quant à votre souhait, Monsieur GIRAULT, la commission se penchera avec bienveillance et diligence sur la question.

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.6/05.03 relatif à l'exécution des décisions de justice obtenues par les Français de l'étranger propriétaires de locaux d'habitation en France. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins 1 voix.*

**Voeu n° LOI/V.7/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le voeu n° LOI/V.7/05.03, Monsieur le Président, a été adopté à l'unanimité. C'est un voeu de relance pour obtenir une réponse. Je ne pense pas qu'il appelle de plus amples commentaires.

**Monsieur le Président**

Nous n'en ferons donc pas.

*En l'absence de remarque, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.7/05.03, voeu de relance pour obtenir une réponse. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° LOI/V.8/05.03****Monsieur Christophe FRASSA**

Le dernier voeu est aussi une relance, mais avec une seule modification. Dans le précédent voeu qui était le voeu 6/04/09, nous demandions des procès-verbaux, dont nous avons peut-être exagéré la demande. Il est vrai qu'il n'y a pas de procès-verbaux à ces réunions ; mais au moins qu'un compte rendu soit fait, même s'il est synthétique. C'est donc l'objet de la demande de ce voeu n° LOI/V.8/05.03, qui a été adopté à l'unanimité, Monsieur le Président.

*En l'absence de remarques, Monsieur le Président met aux voix le voeu n° LOI/V.8/05.03 relatif à l'obtention de procès-verbaux. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

*(Bravos et applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Et avec ce voeu nous terminons nos travaux.

Madame la Présidente, Monsieur le Rapporteur, je vous remercie pour votre diligence ; nous avons tenu les délais. Je ne serai pas plus long. Je vous remercie et je vous souhaite un bon appétit.

Nous recommençons à 15 h, avec l'examen des questions d'actualité et des questions orales. Je rappelle que les délégués qui résident ou siègent dans les circonscriptions dont les consulats sont des consulats tests pour la mise en application des dispositions concernant les comités consulaires, se réuniront si possible à 14 h dans la salle 7. Et pour l'ensemble, la reprise des travaux est à 15 h.

**VENDREDI 11 MARS 2005 - APRES-MIDI**

*La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, premier Vice-président.*

**EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITE ET DES QUESTIONS ORALES**

***Question orale n° 1 de Madame la Sénatrice Monique CERISIER-BEN GUIGA relative aux passeports biométriques.***

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

En l'absence de Monsieur MUCETTI, je vais y répondre. La définition d'un nouveau type de passeport incluant des données biométriques est traitée dans le cadre des instances internationales, notamment à l'OACI, ainsi qu'à l'Union européenne.

Le 9 mai 2003, l'OACI a adopté une recommandation prévoyant l'intégration d'au moins une donnée biométrique dans les documents de voyage : la photo numérisée — Je ne sais pas si on comprend ce que je veux dire lorsque j'utilise le terme "numérisée" parce que c'est un barbarisme : c'est-à-dire que l'image de la photo est transformée en valeurs électroniques, binaires (1 ou 2) ; c'est un peu compliqué, mais on appelle cela "numériser". La photo numérisée présente un caractère obligatoire et les données biométriques supplémentaires, par exemple les empreintes digitales, et/ou l'iris de l'oeil un caractère facultatif, optionnel.

De son côté, l'Union européenne a adopté le règlement n° 22-52 du 13 décembre 2004, qui va au-delà, en prévoyant la traduction de deux données biométriques dans les passeports des Etats membres :

- la photo du visage et

- les empreintes digitales ;

dans un délai respectivement :

- de 18 mois pour la photo du visage, et

- de 3 ans — ce n'est pas 18 mois + 3 ans, mais 18 mois + 18 mois, ce qui fera 3 ans — pour les empreintes digitales.

Ces délais courront - ils ne courent pas encore - à compter de l'adoption des spécifications techniques qui devraient être arrêtées le plus vite possible. A partir du moment où les spécifications techniques seront arrêtées, le délai de 18 mois courra pour la première exigence, c'est-à-dire la photo faciale.

L'écriture technique relative à l'interopérabilité des lecteurs de puces électroniques — puisque les données biométriques sont enregistrées dans une puce, comme celle des cartes de crédit, qui est normalement installée dans le passeport porté par le titulaire ; ces données doivent donc être lues par des méthodes qui respectent énormément de conditions.

Tout cela n'est pas fait ; cela pose des problèmes de fiabilité, de sécurité. Toutes ces questions techniques, la question du cryptage de ces données, sont suivies par des experts qui travaillent aussi bien à l'OACI qu'au sein de l'Union européenne, et dans notre pays comme dans les administrations de nos partenaires. Chaque pays est libre de choisir la technologie à laquelle il va faire appel. Et bien entendu, tout le monde va respecter les normes techniques définies par l'OACI.

Dans ce contexte, sans que cela fasse pour le moment l'objet d'une décision gouvernementale, nous avons un projet élaboré au niveau de l'administration, développé par le Ministère de l'Intérieur, qui s'appelle le "Projet d'identité nationale électronique sécurisée", c'est-à-dire INES. Le passeport INES, si tout se passe bien, se substituera le moment venu au passeport DELPHINE.

Ce projet prévoit d'emblée l'intégration de deux données biométriques dans ce passeport :

- la photo numérisée et

- les empreintes digitales ;

ce qui veut dire bien sûr que l'iris de l'oeil ne fait pas partie des données qui sont retenues.

On se pose évidemment toutes sortes de questions, à la fois juridiques, budgétaires et techniques relatives à ce projet, parmi lesquelles celle de savoir si un projet de loi devra, et quand, être présenté au Parlement. Voilà ce que je peux dire.

Je vous signale aussi que par ailleurs, nous avons parlé de ce projet aux autorités américaines, et à l'administration. Je suis allé au mois de décembre dernier en parler à mon homologue au département d'État des Etats-Unis, ainsi qu'à un haut fonctionnaire du nouveau département de la Sécurité intérieure. Et nous entretenons des contacts également très étroits avec le Congrès, dans la perspective de l'application de la loi du Congrès dont vous avez entendu parler, qui fixe au 26 octobre prochain



l'échéance pour rentrer aux Etats-Unis sans visa, avec un passeport biométrique ou le passeport DELPHINE, pour autant que ce dernier ait été délivré avant la date du 26 octobre 2005 — puisque nous avons une échéance de 2004 qui a été reportée d'un an, au 26 octobre 2005.

Effectivement, le dossier d'entrée aux Etats-Unis n'est pas négligeable et ne peut se comprendre que par rapport à la question plus générale des documents de voyage incluant des données biométriques.

Voilà pour cette question qui est en fait en même temps un arrêt sur image, parce que cela évolue très vite.

*Monsieur le Président remercie Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS.*

### **Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

Monsieur le Directeur, si j'ai posé cette question, et si j'ai tenu à la poser dans cette enceinte, c'est parce que j'estime que des Français de l'étranger qui sont contraints d'avoir des passeports, seront placés dans une situation inquiétante quand ils auront ces passeports.

Et les informations que j'ai utilisées dans cette question, et celles que je vais reprendre, ne viennent pas de journaux particulièrement connus pour des idées gauchistes : c'est très exactement *The Economist* d'il y a trois semaines, qui est plutôt conservateur ; qui est conservateur sur le plan économique, mais quand même soucieux des libertés parce que les Anglais, heureusement, n'ont pas oublié Orwell et *Big Brother*. Or là, nous sommes en plein dedans.

Et je voudrais que mes collègues se rendent bien compte que je n'ai pas posé une question technique. J'ai posé une question politique : qu'en sera-t-il de notre sécurité face à un certain nombre de polices ? Qu'en sera-t-il de notre sécurité face à des bandes de malfaiteurs organisés, face à des mafias ? Qu'en sera-t-il de notre liberté face à des marchands de tout ce que vous voudrez, si les données contenues dans nos passeports biométriques ne sont pas cryptées, et sérieusement cryptées, si elles ne sont pas contenues dans un passeport qui, fermé, ne permet pas de lire à distance les données qu'il contient ?

Or, ce que les Américains voulaient, c'était un passeport dont les données ne seraient pas cryptées du tout et qui seraient lisibles à distance par leurs services de renseignements. S'il n'y avait que les services de renseignements américains on pourrait déjà être inquiets, mais il y a tous les autres. Et je le répète : les risques d'usurpation d'identité, qui sont déjà très grands avec nos documents actuels, le seront bien plus encore avec ces passeports, si on ne les sécurise pas plus.

Nous sommes donc vraiment tous très concernés, et vraiment, nous ne pouvons pas nous contenter de dire : attendons, il y a des spécialistes qui s'occupent de cela, cela va s'arranger tout seul. Non.

Je crois que nous avons à être très vigilants, parce que *1984*, le roman d'Orwell, est en train de se produire pour 2005. Déjà, ce ne sera pas 2005, parce que les Américains sont totalement incapables de fabriquer ce passeport pour leurs ressortissants d'ici la date qu'ils ont fixée comme butoir pour nous. Ils vont donc très certainement reporter cette date ; je pense que tout le monde le sait. Mais c'est le principe même et les modalités qui sont extrêmement dangereuses.

### **Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je voulais vous dire qu'une mission d'étude au Sénat travaille sur la question. Les principaux éléments que nous pouvons mettre en avant, c'est d'abord qu'il subsiste encore un certain nombre d'incertitudes sur la technologie qui va être employée y compris d'ailleurs sur un des deux éléments biométriques qui est la photo ; parce que cela veut dire que la numérisation, la saisie de la photo, qui est souhaitable, devra être faite dans toutes les mairies de France. Et c'est là que se situe le problème : cela veut dire qu'il faut mettre en place les installations techniques nécessaires et former le personnel dans chacune des mairies de France qui devra délivrer ces cartes d'identité ou ces passeports. Et là-dessus, il y a tout un débat avec les élus.

Il y a un deuxième débat qui est celui que ma collègue Monique CERISIER a abordé, qui est celui des différents niveaux d'accès et de sécurité des informations. Il y en a normalement trois qui sont prévus.

Une troisième discussion que nous avons demandée est d'associer les élus, ceux de France mais aussi les élus de l'étranger, aux travaux de la mission préparatoire dirigée par le préfet FITOUSSI. Pour l'instant cela n'a pas été fait, mais nous espérons que le Ministère de l'Intérieur nous entendra à ce sujet.

Et puis, il est clair que le calendrier ne pourra pas être respecté. D'ailleurs le projet de loi aurait déjà dû être présenté devant le Parlement, ce qui n'est pas le cas. Le projet prévoit que l'on commence la mise en oeuvre des premiers passeports et des premières cartes d'identité en 2006 ; et il est clair que, pour un projet de cette envergure, visant à délivrer plusieurs dizaines de millions de documents, nous ne serons pas prêts.

Enfin, dernier problème aussi fondamental : celui de savoir comment on organise les données qui vont être ainsi saisies, et comment on assure les libertés publiques par rapport à l'interrogation d'un grand fichier français — mais qui pourrait être aussi européen — qui contiendra les empreintes digitales, les photos, et des données biométriques. C'est évidemment un fichier explosif, si j'ose dire.

La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), heureusement, est donc représentée dans ce travail préparatoire, et elle devra émettre un avis. Mais je peux vous dire en tout cas qu'à ce stade, il y a des discussions assez chaudes sur l'organisation de l'accès à ce nouveau fichier.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Sénateur. Voulez-vous donner une information supplémentaire ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Par rapport à ce qui vient d'être dit, j'ai été auditionné en même temps que Madame LE BIHAN et Monsieur MUCETTI par la commission sénatoriale à laquelle s'est référé le Sénateur YUNG, et nous avons répondu à toutes les questions qui nous ont été posées. Merci beaucoup.

***Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPFNER relative à la transformation des consulats, au registre, au réseau Racine, et aux cartes nationales d'identité.***

**Madame Françoise LE BIHAN, Chef du service des Français à l'étranger**

En ce qui concerne l'information de nos compatriotes résidant en Allemagne sur le réaménagement du réseau consulaire, celle-ci incombe bien évidemment à l'Ambassadeur ; c'est complètement de son ressort. Et c'est pour cela que cette information a été diffusée au printemps 2004 dans un bulletin du consulat général à Hambourg.

L'Ambassadeur s'est par ailleurs adressé aux représentants de la communauté française, à l'occasion d'un déplacement effectué à Hambourg début juin 2004.

Enfin, un régime de permanence consulaire qui mobilise environ 70 jours/agent par an, permet d'assurer depuis Berlin un service de proximité qui ne nécessite pas le déplacement de nos compatriotes vers Berlin.

S'agissant de Sarrebruck et Düsseldorf, les élus à l'Assemblée des Français de l'étranger ont été informés par l'Ambassadeur du calendrier et des modalités des transferts de compétences envisagés à l'été 2005, à l'occasion d'un déjeuner de travail organisé à l'ambassade le 21 février dernier.

Une information détaillée, précisant notamment le calendrier des permanences consulaires qui seront assurées à partir du 1er septembre 2005 dans les circonscriptions de Düsseldorf et de Sarrebruck, sera communiquée à l'ensemble des immatriculés de ces circonscriptions dans le courant du printemps, via les bulletins d'information consulaire des deux consulats généraux concernés.

Il y avait une deuxième question sur la compétence des postes d'influence.

Comme le consulat général à Hambourg en 2004, les consulats généraux de Düsseldorf et de Sarrebruck se verront confier à partir de septembre 2005 un rôle prépondérant en matière d'observation politique, d'influence et d'action économique ou culturelle. Parallèlement, leurs fonctions consulaires traditionnelles seront allégées.

Toutefois, ces postes garderont des compétences importantes dans les domaines suivants :

- la protection consulaire de la communauté française et des ressortissants de l'Union européenne ;
- la délivrance des laissez-passer à nos compatriotes de passage souhaitant retourner en France ;
- la nomination en liaison avec l'Ambassadeur, des Consuls honoraires ; et
- la tenue des listes électorales et l'organisation des opérations de vote.

Pour tous les autres actes relatifs à l'administration de la communauté française, à l'exception de l'état civil qui sera centralisé à Berlin, le transfert de la compétence au consulat général à Francfort n'impliquera pas pour nos compatriotes de s'y rendre obligatoirement pour obtenir le service qu'ils attendent. Ce dispositif n'empêchera les postes consulaires de Düsseldorf et de Sarrebruck ni de recevoir et de conseiller le public, ni de recueillir les demandes qu'ils transmettront ensuite au consulat général de Francfort.

La troisième question concernait les personnels affectés aux postes d'influence.

A cette question, le ministère n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse précise, ce point faisant actuellement l'objet d'échanges entre la direction des Ressources humaines et les postes en Allemagne.

***Locaux prévus pour les consulats d'influence***

A Hambourg, les négociations pour la vente des bâtiments du consulat général sont en cours. Une fois la vente conclue, le consulat général s'installera dans les locaux de l'Institut français. Sur ce dernier point, aucune difficulté juridique n'a été identifiée par l'ambassade.

Les locaux actuels du consulat général à Düsseldorf seront également vendus ; la nouvelle implantation du poste consulaire sera assurée dans des locaux pris à bail par le Ministère. A Sarrebruck, les bâtiments actuels, propriété de l'État français, seront mis en vente, le consulat général pouvant ensuite être installé dans des locaux mis à disposition à titre gratuit par les autorités du Land. Pour le consulat général à Stuttgart, dont la transformation n'interviendra qu'en 2006, la formule retenue pour la relocalisation du consulat général n'est pas encore arrêtée.

### ***Le budget des consulats d'influence***

Pour les consulats généraux de Düsseldorf et de Sarrebruck, 2006 sera la première année de fonctionnement en année pleine. La loi de Finances pour 2006 n'étant pas encore votée, et le montant des crédits alloués au Ministère pas encore connu, il n'est pas possible de répondre à cette question avec précision.

En outre, avec la nouvelle Loi organique sur les lois de finances qui entrera en vigueur en 2006, et qui est, dès cette année, appliquée à titre expérimental dans quelques postes diplomatiques et consulaires, parmi lesquels les postes en Allemagne, il appartient désormais à l'Ambassadeur, qui reçoit une enveloppe globale de crédits, de la répartir entre les postes consulaires, les Consuls généraux étant chargés de gérer les crédits qui leur sont ainsi affectés sous le contrôle et la responsabilité de l'Ambassadeur.

### ***Le maintien des permanences***

Le maintien des permanences consulaires est prévu dans les circonscriptions de Düsseldorf et de Sarrebruck. Le calendrier, actuellement à l'étude, de ces permanences pour la période de septembre à décembre 2005 sera communiqué à l'ensemble des Français inscrits au registre dans le courant du printemps, via les bulletins d'information des deux consulats généraux concernés.

### ***La question n° 7 porte sur la mise en place de l'inscription au registre des Français établis hors de France.***

En application de l'article 11 du décret 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France, les caractéristiques de la carte attestant qu'un Français est inscrit au registre d'un poste ont été définies par l'arrêté du 20 décembre 2004.

Les postes viennent de recevoir les feuillets destinés à éditer la nouvelle carte. Le logiciel AFE II, actuellement utilisé par les postes, sera modifié dans les prochaines semaines, pour permettre l'édition de cette nouvelle carte.

Le document imprimé sera composé de deux parties :

- la plus haute est en même temps un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France, et de résidence ;
- la partie basse, prédécoupée, constitue la carte. Elle sera plastifiée par les soins du poste, et remise aux Français inscrits au registre des Français établis hors de France, comme il se fait actuellement.

En ce qui concerne les nouvelles modalités d'inscription au registre prévues par l'article 5 du décret précité, notamment par voie postale, par télécopie et par courrier électronique, elles sont d'ores et déjà en application. De nombreux postes, à la demande du Département, proposent sur leur site Internet un formulaire d'inscription qui peut leur être renvoyé par courrier électronique.

### ***Le réseau RACINE***

Actuellement, les postes appliquent depuis le 1er janvier 2004 les dispositions du décret 2003-1377 du 31 décembre 2003 relatif à l'inscription au registre des Français établis hors de France, à partir du logiciel AFE II qui est à leur disposition, et qui a été, à plusieurs reprises, adapté pour faciliter son application.

Parallèlement, le Département a engagé deux types d'actions pour la création du nouveau logiciel RACINE (RACINE étant l'acronyme de : Réseau d'administration consulaire informatisé) :

- d'une part, une action juridique qui consiste à modifier le décret 2003-1377 pour permettre la création d'un registre mondial des Français établis hors de France, et à rédiger un arrêté relatif au système informatique de traitement de ces données. Ces deux projets ont été soumis à l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés qui, dans sa délibération n° 2005-022 du 17 février 2005, a rendu un avis favorable. Ces deux projets sont désormais en cours de signature ;
- d'autre part, un cahier des charges pour la réalisation des spécificités du registre mondial a été établi, et des études sont en cours avec le service des systèmes d'information et de communication.

Le registre mondial pourrait ainsi être opérationnel au deuxième semestre 2005. Des tests seront conduits dès le printemps, dans les postes consulaires du Gabon — Libreville et Port-Gentil — et du Brésil — Brasilia et Recife — afin de leur permettre de travailler sur un fichier centralisé. En parallèle, les applications métiers qui s'organiseront autour du registre mondial seront refondues. La nouvelle informatique consulaire pourrait ainsi être achevée en 2006.

### ***La question des erreurs dans les cartes nationales d'identité***

Le pourcentage global d'erreurs pour 2004 est de 1,79 %. 930 recyclages pour 52 000 cartes nationales d'identité sécurisées délivrées. Il est vrai que certaines erreurs sont imputables au CTDS (Centre de traitement des données sécurisées), mais la plupart d'entre elles sont dues, contrairement aux demandes de passeport qui font l'objet de télétransmissions, à des difficultés récurrentes dans les demandes qui lui sont adressées, comme elles sont rédigées à la main, en raison d'une écriture illisible ou de discordances.

Si le pourcentage d'erreurs est supérieur pour l'espace germanique et scandinave, c'est en raison de difficultés d'ordre linguistique, de l'usage du tréma par exemple pour l'allemand (exemple : Tübingen au lieu de Tübingen). S'agissant des communes de résidence ou de naissance, elles sont préprogrammées par le Ministère de l'Intérieur, et les erreurs de ce type lui sont signalées au fur et à mesure.

Le CTDS a expérimenté une procédure de relecture à la réception des cartes nationales d'identité imprimées au centre de fabrication de Limoges, qui relève du Ministère de l'Intérieur. Cette expérience n'a pas été poursuivie pour plusieurs raisons et notamment la relecture par un non-germanophone des cartes nationales d'identité erronées.

### ***Le retour des CNI***

A la suite des disparitions de cartes nationales d'identité en Allemagne, signalées au Département par le ministère de l'Intérieur, il a été décidé en octobre 2003, comme c'est le cas en France, que l'envoi postal d'une carte nationale d'identité sécurisée à son titulaire était proscrit.

En revanche, le Département retient votre suggestion de transmettre les cartes nationales d'identité sécurisées à la mairie ou au commissariat de police du lieu de résidence de nos compatriotes en Allemagne, pour remise à leur titulaire. Cette pratique pourrait s'inscrire dans le cadre de la coopération consulaire entre l'Allemagne et la France, et mérite donc d'être étudiée.

### ***Le retrait de la carte nationale d'identité***

La question portait sur une mauvaise interprétation ; en effet, il s'agit d'une mauvaise interprétation des instructions en vigueur. Le Ministère des Affaires étrangères va rappeler à l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires qu'il n'y a pas lieu de retirer la carte nationale d'identité périmée au moment du dépôt de la demande de renouvellement, mais seulement lors de la remise de la nouvelle, afin de ne pas démunir nos compatriotes d'un document d'identité pendant le délai de fabrication — ce qui nous semble bien logique. C'était une mauvaise interprétation de la part d'un poste.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame.

### **Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

En gros, je ne vais pas reprendre toutes les questions les unes après les autres, ce serait trop long. Peut-être que mes collègues voudront également réagir.

Vous citez la plupart du temps Hambourg, Dusseldorf et Sarrebruck. Stuttgart beaucoup moins souvent, et effectivement nous ne sommes concernés qu'à partir de 2006. Mais je pense que 3 mois pour prévenir les Français, ce n'est pas énorme ; d'autant plus que, dans ces 3 mois, se trouvent les vacances.

La circulaire a été envoyée à Hambourg au printemps, ce qui va être fait pour Sarrebruck et pour Dusseldorf, paraît-il : mais enfin ils ne l'ont toujours pas reçue et nous sommes au printemps. Et vu la communauté concernée — nous ne parlons pas d'une communauté de 5 ou 6000 personnes : ce sont des dizaines de milliers de personnes —, pour refaire les papiers, pour éviter ensuite des déplacements, c'est un peu juste. Mais je laisserai mes collègues s'exprimer à ce sujet.

Pour ma part, je voulais simplement vous dire que les erreurs de carte d'identité que j'ai signalées, les chiffres que je vous ai donnés sont ceux du Chef de chancellerie, que j'ai consulté ; c'est lui qui m'a donné les chiffres. Et j'ai regardé des cartes qu'il retournait ; il ne s'agissait pas du tréma ou de détails comme celles-là : c'était carrément Madame qui devenait Monsieur, et ce genre de choses, c'est-à-dire des erreurs beaucoup plus importantes. Il n'y avait pas que les trémas. C'est pour cela que je l'ai signalé.

Pour la carte d'identité, c'est très bien. Si on ne nous la retire pas, c'est une bonne chose. Et pour la suggestion de les remettre éventuellement à la police ou à la mairie du lieu de résidence, j'en suis ravie. Si cela pouvait se faire, ce serait une très bonne chose.

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Simplement, je voudrais faire un petit rappel au règlement. Les questions et les réponses sont claires, sont bien écrites, bien faites. Je pense que la plénière est un lieu de débat, en d'autres termes pour réagir sur les questions et les réponses, et non pas — je n'ai rien contre vous Madame à titre personnel - entendre la relecture d'un document que nous avons déjà, alors que le temps nous est compté.

Je vous en remercie, Monsieur le Président.

**Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

Juste un petit mot. A la page 7 pour le registre mondial de l'administration consulaire, on signale qu'au deuxième trimestre 2005 des tests vont être conduits dans différents postes. Et au Brésil on parle de Brasilia et de Recife. Recife n'est plus un consulat administratif, mais un consulat d'influence. Je ne vois donc pas très bien ce qu'il a à voir avec un registre mondial. Cela doit être Rio qui s'est transformé en Recife peut-être.

**Madame Françoise LE BIHAN**

Recife tout simplement parce qu'effectivement c'est un consulat d'influence, qui a quand même besoin d'accéder aux informations du fichier contenant les données relatives aux Français. C'est au contraire un bon test, parce qu'il pourra de cette façon travailler sur un fichier commun avec Brasilia. C'est simplement un accès à l'information.

***Question orale n° 3 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative aux restructurations consulaires en Belgique*****Monsieur le Président**

Si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, nous allons suivre la suggestion de notre ami GIRAULT. Vous avez le texte et la réponse sous les yeux ; prenez le temps de la lire, et si vous avez des questions à poser, faites-le.

**Madame Marie-Dominique MIER-GARRIGOU, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je voulais dire simplement que nous aimerions plus de transparence, un peu plus d'information, et plus tôt. Parce que les gens commencent à nous poser des questions et nous sommes incapables de dire quoi que ce soit. Nous savons que c'est l'Ambassadeur qui doit répondre ; mais s'il ne veut pas répondre, que faisons-nous ? Nous lui posons des questions, nous lui réécrivons. C'est ce que nous avons fait. Nous avons besoin de réponses, parce qu'il y a des cas précis aussi de dossiers qui sont en attente. Les gens veulent savoir. On leur dit déjà dans les postes que l'on ne sait pas qui s'occupera de leur dossier ; on leur transmet cette information, ce qui fait que les gens ne savent pas très bien ce qui va se passer avec leur dossier.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je crois qu'il n'y a pas lieu de stresser ; nous sommes le 11 mars. Je crois qu'il faut regarder les choses telles qu'elles sont réellement. Nous sommes le 11 mars. Vous avez une réponse — que le Ministère est en mesure de confirmer — qui vous dit aujourd'hui, que les postes à Anvers et à Liège seront transformés en postes d'influence.

S'agissant des postes en Allemagne cela fait deux ans que nous en parlons.

***Question orale n° 4 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à l'accès aux soins dans un autre Etat que celui d'assurance.*****Monsieur le Président**

La réponse a été donnée par Madame SOUPISON.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Qui est là d'ailleurs, et qui pourra répondre à des questions

**Monsieur le Président**

La réponse vous satisfait-elle ? Très bien. Merci Monsieur LE BORGN'.

**Monsieur le Président**

Excusez-moi, c'est une question écrite. On pose quelques questions, mais ce n'est pas un débat ; pour chaque question, toute la salle ne va pas intervenir. L'intéressé est satisfait de la réponse. Si vous n'êtes pas satisfaite, si vous avez d'autres éléments à apporter, vous poserez une question écrite la prochaine fois.

***Question orale n° 5, de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à la détermination de l'État compétent pour les travailleurs frontaliers en retraite***

Réponse satisfaisante.

***Question orale n° 6 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à l'Association des Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, en vue de la renégociation de la convention fiscale franco-belge***

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'**

Le fond de la réponse me satisfait. Je voudrais simplement que l'association ne procède pas d'une nouvelle question orale à l'occasion de la prochaine réunion de bureau, mais vraiment de démarches qui nous sollicitent désormais depuis Paris ou depuis le poste à Bruxelles, l'ensemble des 6 Conseillers des Français de Belgique.

**Monsieur le Président**

C'est noté.

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Je voudrais simplement, dans la mesure du possible, que l'on puisse élargir cette réponse quant à la situation du Grand-Duché du Luxembourg où la question transfrontalière est excessivement importante également.

Je vous en remercie.

**Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Düsseldorf**

Pour ma part, je propose même qu'on l'élargisse à tous les Etats frontaliers de la France, parce que ce problème se pose également pour les travailleurs frontaliers entre la France et l'Allemagne.

**Monsieur le Président**

Cela peut donc faire l'objet d'un vœu, peut-être.

La commission des Lois et Règlements s'en saisira à la prochaine session.

***Question orale n° 7 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGN' relative à l'imposition des fonctionnaires***

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Cette fois-ci la réponse ne me satisfait pas. Je trouve que ce combat — et je ne veux pas employer le mot "je" de trop, parce que c'est un combat que nous partageons tous ensemble en Belgique — mérite un peu plus d'attention. Il y a une phrase dans la réponse qui me gêne et me choque un peu : lorsque je lis :

*Il convient de souligner que seuls quelques dizaines d'employés de la Poste devenaient imposables en Belgique du fait des règles spécifiques les concernant*

Je trouve que cela est un peu condescendant. Ce sont des gens qui réellement vivent difficilement depuis 2004 une situation, avec de petits revenus. J'aimerais que l'on prenne en compte ces situations difficiles. J'imagine que de nombreux autres collègues dans des circonscriptions connaissent aussi des difficultés de cette nature. Ce n'est pas facile de retourner vers des compatriotes avec des réponses un peu sèches.

**Monsieur le Président**

Madame SOUPISON ? Je crois que c'est vous la rédactrice de la réponse.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Si c'est une question de style, nous pouvons en parler. Je crois que l'administration a l'habitude de savoir s'exprimer. Ce n'est pas normal non plus que l'administration soit soumise à la censure stylistique. Je vous comprends, mais ce n'est peut-être pas non plus la peine de faire cela en séance ; il y a peut-être des gens qui s'expriment beaucoup mieux que d'autres. Je vous présente les excuses de l'administration s'il y a des défauts de style. Merci.

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNE**

Je ne veux pas heurter les sentiments de qui que ce soit ; ce n'est pas une critique personnelle, comprenez-moi bien. Mais comme beaucoup de collègues, j'utilise cette procédure des questions orales pour rendre compte à nos compatriotes dans la circonscription. Et ce que nous nous pouvons lire et absorber, même en termes d'émotions, n'est peut-être pas ressenti de la même manière quand on la présente aux intéressés.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

C'est pour cela que je vous présente les excuses de l'administration.

**Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Monsieur le Président, en ce qui concerne ce problème de convention fiscale franco-belge, j'ai aussi parcouru le sud de la Belgique, et c'est vrai qu'ils sont très attentifs à ce problème. Mais j'ai également pris attache avec les responsables de la fiscalité belge ; et ce qui est extraordinaire, pour une fois, c'est que la Belgique s'inscrit dans les directives européennes.

C'est-à-dire que, pour eux, leur raison est la suivante : je ne vois pas pourquoi nous allons donner de l'argent fiscal à la France alors qu'ils habitent en Belgique. Alors, nous appliquons le droit européen : tous ceux qui résident en Belgique payent leurs impôts en Belgique. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres discussions à ce sujet, mais pour le moment, voilà où en est le ministre des Finances belge : il s'en tient au droit européen.

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur LAURENT.

***Question orale n° 8 de Madame Claudine SCHMID relative à l'application du règlement communautaire***

*(La réponse est jugée satisfaisante.)*

***Question orale n° 9 de Madame Martine SCHOEPPNER relative aux règlements communautaires*****Monsieur le Président**

La réponse vous paraît-elle satisfaisante ? Si elle l'est, nous passons à la question suivante.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

En gros oui, puisqu'on rappelle le texte de la loi. Mais le problème, c'est que justement dans le texte de la loi, une phrase précise bien que la personne peut s'adresser aux caisses du pays dans lequel elle travaillait — c'est une exception qui est spécifique justement pour ces personnes — si elle peut faire état de liens étroits et continus avec le pays. Ce qui est quand même le cas pour des citoyens français, même vivant de l'autre côté de la frontière.

**Madame Odile SOUPISON, Sous-directrice des conventions**

C'est effectivement ce que nous souhaitons exprimer quand nous parlons de certaines conditions. Reprendre le texte avec les conditions très compliquées aurait effectivement considérablement allongé la question. Mais je peux tout à fait ensuite revoir avec vous ces conditions.

*Monsieur le Président remercie Madame Odile SOUPISON.*

**Question orale n° 10 de Madame Marie-Claude BAKHTRI relative à la nouvelle loi régissant l'état civil**

**Madame Marie-Claude BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis**

Cette réponse me satisfait sans me satisfaire. C'est-à-dire que, depuis que je l'ai posée, j'ai eu un élément de réponse qui m'a été apporté par le poste consulaire de Tunis. Quand on dit

... l'officier de l'état civil consulaire, dans le cadre [...] appliquera de plein droit à cet enfant la loi française

effectivement il l'appliquera.

Mais l'enfant ne pourra s'en prévaloir qu'à l'âge de sa majorité. C'est-à-dire que, sur les registres français, il pourra avoir le nom de son père et le nom de sa mère, mais vis-à-vis de son pays de résidence, des autorités de son autre nationalité, il ne pourra pas s'en prévaloir, et ne fera un choix uniquement à l'âge de la majorité.

**Question orale n° 11 de Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI' relative au séjour des partenaires non mariés dans l'Union européenne**

(La réponse est jugée satisfaisante.)

**Monsieur le Président**

Très bien. La réponse est claire.

**Question orale n° 12 de Madame Marie-Claude BAKHTRI relative aux élections et au prochain référendum**

**Madame Marie-Claude BAKHTRI**

Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Souvent quand on pose des questions orales, c'est avant les sessions de commission ; et dans ce cas je dois dire qu'en travail de commission j'ai eu toutes les réponses.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Vous retirez donc votre question ? Merci Madame.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Puisqu'il est question du référendum, j'aurais voulu faire écho à la remarque de Monsieur LE BORGNI' à une autre séance (même si ce n'est pas une question orale, c'est quand même une question importante, et il n'y a pas tellement d'autres occasions de la poser) pour confirmer effectivement que le décret du 6 août 1992 sera rendu applicable aux opérations du référendum, dans sa rédaction en vigueur, par le décret qui n'est pas encore sorti.

C'est donc quand même assez compliqué. Il y a donc un décret qui n'est pas encore sorti, qui sera soumis au prochain Conseil des Ministres la semaine prochaine — ou plutôt qui devrait être soumis — et qui devrait être publié au *Journal officiel* de vendredi prochain.

Par conséquent, ce décret, qui n'existe pas encore, devrait rendre applicable le décret du 6 août 1992, et en particulier son article 7 aux termes duquel les assesseurs — et c'était cela la question importante — sont désignés par les délégués des organisations politiques habilitées à participer à la campagne, et donc pas par l'Assemblée.

En raison de la complexité inattendue de ce genre de choses, parce que ce n'est pas inné que les règles des référendums soient aussi simples que celles prévalant aux élections présidentielles, il y a eu une erreur, puisque c'étaient deux procédures distinctes.

Vous aviez raison de soulever le point, et nous allons retravailler la question avec les postes. On avait un peu anticipé. De temps en temps on nous reproche de ne pas aller vite, de traîner, de ne pas laisser le temps de s'organiser à nos compatriotes. Par conséquent nous étions allés un peu vite, et avons décidé de ne pas attendre le décret. En allant un peu vite, nous sommes allés un peu de travers. Je voulais profiter de l'occasion pour apporter cette précision.

Merci beaucoup.



**Monsieur le Président**

Très bien, Monsieur le Directeur. Maintenant, c'est parfaitement clair.

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNI'**

Je voulais remercier Monsieur le Directeur pour sa réponse.

Pour le coup, puisque nous parlons de l'organisation du référendum, j'ai une seconde question sur un second décret, cette fois-ci d'application de la loi permettant l'organisation le samedi précédent le dimanche du scrutin, des opérations de vote à l'ouest du 34<sup>e</sup> méridien. En réalité, cela concerne les Amériques.

Il me semble que la loi a été adoptée ; elle a certainement aussi été publiée. Qu'en est-il de la prise du décret d'application, sachant que nous sommes à 2-2,5 mois du scrutin lui-même ? Il serait inimaginable qu'il n'y ait pas de décret d'application pour que nos compatriotes puissent, dans les meilleures conditions, à l'ouest du 34<sup>e</sup> méridien, participer aux opérations de vote.

**Monsieur le Président**

Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour, pouvez-vous répondre ?

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je suis un peu pris de court, mais je partage le même instinct que Monsieur LE BORGNI' et de la plupart des gens ici présents. C'est-à-dire qu'effectivement il y a un décret d'application, et qu'il faudrait que tous les électeurs situés à l'ouest de ce méridien soient traités de la même manière, qu'ils habitent ou non un territoire sous souveraineté française, ou qu'ils soient des électeurs à l'étranger. L'important, c'est la géographie et les fuseaux horaires, et pas autre chose. Nous sommes bien d'accord.

Maintenant, ce décret ne dépend pas essentiellement du ministère des Affaires étrangères. Cependant, dans la mesure où il y est associé, je plaiderai pour que l'on aille dans cette direction.

***Question orale n° 13 de Monsieur Christophe FRASSA relative au vote par correspondance électronique***

**Monsieur Christophe FRASSA**

Monsieur le Président, j'ai une remarque et une demande de précision.

La remarque, c'est que la réponse m'enchant : elle est parfaite, elle est complète.

La demande de précision, c'est de savoir si le programme fonctionnel détaillé est un document qui peut être communiqué ou si c'est un document encore confidentiel. Ceci juste pour savoir s'il est possible de le consulter.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je ne peux pas vous répondre. Je ne sais pas si le programme fonctionnel détaillé fait partie des documents administratifs ou pas. Si tel est le cas, je suppose qu'il est disponible. Il n'y a aucune raison pour qu'il ne le soit pas, et je serais très étonné qu'il y ait des objections à ce qu'il vous soit communiqué.

Maintenant, si ce n'est pas un document administratif, il ne rentre pas dans la catégorie des documents devant être communiqués. C'est peut-être un document préparatoire, ce qui n'est pas la même chose. Et dans ce cas je ne peux pas vous répondre. Je vais vérifier, et nous vous donnerons satisfaction selon ce critère. Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Directeur.

***Question orale n° 14 de Madame Marie-Claire SIMON relative au maintien d'un centre de vote à Anvers et à Liège***

*(La réponse est jugée satisfaisante.)*

**Question orale n° 15 de Madame Claudine SCHMID relative à l'enseignement du français à l'étranger et sur les dérogations pour se présenter aux épreuves du DELF**

**Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription de Berne**

La réponse me satisfait, mais je crois qu'il serait aussi souhaitable que les dérogations soient accordées dans le cursus scolaire. Car par exemple en Suisse, on demande le DELF pour passer ce qui correspond au baccalauréat. Il n'y a pas d'épreuves de français : c'est le DELF qui fait la note de français.

Vous avez précisé

| ... dans le cursus universitaire ou un parcours professionnel.

J'aimerais bien aussi que soit précisé "dans le cursus scolaire" au moment de la mise en place des dérogations.

Merci.

**Question orale n° 16 de Madame Daphna POZNANSKI, relative aux programmes FLAM**

**Madame Daphna POZNANSKI, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv**

Cette réponse est tout à fait inacceptable. Vous dites que

| les associations doivent rendre compte au service culturel de l'utilisation de la subvention dans l'année.

"Dans l'année", cela ne signifie pas 3 ans après. Ce d'autant qu'actuellement, 3 ans plus tard, nous ne savons toujours pas à quoi ont servi les 9 000 euros reçus par l'UFE en Israël, dans le cadre du programme FLAM en 2002. Car toujours aucun compte rendu n'a été donné.

Vous dites :

| Si l'argent n'a pas été utilisé, il doit être restitué.

C'est la formule de l'honnêteté. Mais vous ajoutez :

| Un délai supplémentaire peut être accordé.

On peut imaginer que les mots "délai supplémentaire" couvrent une période de 3 à 6 mois, et pas de 3 ans.

Vous dites que

| l'on peut envisager, à titre exceptionnel, que l'association réalise ce projet dans le courant de 2005.

Mes chers collègues, ne cherchez plus de fonds pour vos campagnes électorales : utilisez plutôt les subventions dans le cadre FLAM (*réactions*). Vous attendez que la campagne électorale montre le bout de son nez, et vous ressortez l'argent que vous avez mis en banque, avec la bénédiction de la République (*réactions*).

Il me semble que vous avez été très généreux. Je puis vous dire qu'en Israël, l'Ambassadeur, le Conseiller culturel et deux Délégués sont très inquiets, et que les mots de détournement et de Cour des comptes ont été prononcés.

Pour ma part, je ne laisserai pas les choses en l'état, dussé-je aller jusqu'au Président de la République. Je me contenterai du Premier Ministre, avec lequel je passerai toute la journée de mardi prochain. Nul doute qu'à la lumière des récents événements qui ont défrayé la chronique journalistique, le Premier Ministre sera très attentif à mes propos.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci Madame.

**Question orale n° 17 de Madame Hélène CONWAY relative au congé de maternité au ministère des Affaires étrangères**

**Monsieur le Président**

L'intéressée n'est pas là ?

Je crois que nous avons passé en revue les questions orales. Mes chers collègues, je vous remercie, parce que nous avons tenu les délais.

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Peut-être si vous le permettez, avant de conclure, Monsieur LE BORGNIER avait quelque chose à dire.

**Monsieur le Président**

Voulez-vous dire quelque chose ? Vous avez la parole.

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER**

Mais peut-être que si Monsieur le Directeur conclut sur les questions orales, je peux attendre. C'est pour proposer à notre assemblée un message de solidarité pour Florence AUBENAS, qui est à l'origine une Française de l'étranger.

**Monsieur le Président**

Avez-vous un texte, Monsieur LE BORGNIER ?

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER**

Oui, j'en ai un très court. Si vous voulez, je vous le lis. Je voudrais rappeler que Florence AUBENAS est née à Bruxelles, a longtemps vécu à Bruxelles. Elle a passé son enfance et son adolescence en Belgique. Et je vous propose que notre assemblée exprime sa solidarité envers elle, envers son guide, et mentionne également dans ce message notre compatriote, Ingrid BÉTANCOURT, privée de liberté depuis 3 ans.

Voilà le texte très court :

*Réunie en session plénière, l'Assemblée des Français de l'étranger tient à exprimer.*

*(M. Gérard MICHON s'exprime hors micro.)*

**Monsieur le Président**

Un instant. Monsieur MICHON, laissons terminer Monsieur LE BORGNIER s'il vous plaît ; vous aurez la parole après.

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER**

J'avais commencé mon texte : 4 lignes !

**Monsieur le Président**

Vous poserez la question après.

*(M. Gérard MICHON continue de s'exprimer hors micro.)*

**Monsieur LE BORGNIER**

Monsieur le Président, vous m'avez donné la parole.

**Monsieur le Président**

Oui., Vous avez la parole, Monsieur LE BORGNIER.

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGNIER**

Tu parleras après, s'il te plaît.

*Monsieur le Président rappelle à l'ordre Monsieur MICHON et invite Monsieur LE BORGN' à lire son texte.*

**Monsieur Pierre-Yves LE BORGN'**

Merci.

*Réunie en session plénière, l'Assemblée des Français de l'étranger tient à exprimer sa profonde solidarité avec Florence AUBENAS et Hussein HANOUN AL-SAAD, privés de liberté depuis 65 jours. Elle soutient tous les efforts engagés par la diplomatie française pour obtenir leur libération la plus rapide. Elle associe dans cet appel à la liberté notre compatriote Ingrid BÉTANCOURT, enlevée en Colombie il y a plus de 3 ans.*

*(vifs applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco**

Je n'ai bien entendu absolument aucun problème quant au contenu de ce qui vient d'être lu. J'aurais souhaité simplement rappeler à l'ensemble de l'assemblée, gauche ou droite — ce n'est pas une question de politique — que ce genre de communication, si je ne me trompe, est du ressort du collège des Vice-présidents, et que ce type de communication étant de leur ressort, il aurait dû passer, quitte à suggérer un texte, par le collège des Vice-présidents et non pas être lu en assemblée plénière.

Ceci étant dit, je m'associe au contenu de ce qui vient d'être lu, mais nous sommes une assemblée qui a ses règles.

En particulier, puisque nous revenons sur les règles, lorsqu'un intervenant demande un rappel au règlement ou un point d'ordre, il a priorité sur le déroulement des débats.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Je suggère que ce texte soit inclus dans le communiqué de presse que nous publierons demain. Si vous en êtes d'accord. Il n'y a pas d'objections ? Merci.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur François BARRY DELONGCHAMPS**

Je voulais juste saisir l'occasion pour rappeler qu'hier, au moment où vous avez reçu Madame HAIGNERÉ, Ministre déléguée aux Affaires européennes, le président de séance Monsieur Roger BONIN a rendu hommage à la direction des Français de l'étranger, et en particulier à la cellule de veille et aux volontaires qui ont travaillé pour nos compatriotes victimes du raz-de-marée en Asie. Je voulais vous remercier de votre réaction, et vous assurer que ce message sera transmis. A titre personnel, je voulais vous dire à quel point nous sommes reconnaissants de votre attitude.

Merci.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

L'ordre du jour appelle la Présentation du rapport de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT**

**Monsieur le Président**

Monsieur le Président de la commission, vous avez la parole.

Je vous rappelle qu'à 17 h, Monsieur Xavier DARCOS, le Ministre de la Coopération et du Développement sera là. Impérativement, nous devons donc terminer avant 17 h.

### **Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement**

Chers collègues, chers amis, je dirai quelques mots de remerciements d'abord au secrétariat général, et en particulier à l'administrateur de notre commission, Monsieur Jorge-Paul FRAGOSO, qui certainement par sa diligence, facilite énormément nos travaux. Aux membres de la commission, pour leur participation active à nos travaux. Et au rapporteur en particulier.

Nous essayons, dans la mesure du possible, d'élaborer pour chaque session un programme qui soit non seulement intéressant et complet, mais qui suive aussi une ligne directrice. Cela nous permet de progresser, ou plus exactement de faire avancer la cause de l'enseignement français à l'étranger.

Des personnalités de qualité ont répondu à notre invitation, et je pense qu'elles ont apprécié l'esprit de dialogue prévalant dans notre commission.

Nous avons reçu :

- Madame BOSSIERE qui nous a fait le point sur le plan d'orientations stratégiques et la loi d'orientation sur l'avenir de l'école ; Monsieur Michel LUMMAUX, pour votre information, est le nouveau directeur de la Coopération culturelle et du français. Il a remplacé Monsieur Xavier NORTH ;
- Monsieur Bernard BROCHAND, député-maire de Cannes, en charge de la mise en oeuvre de la Chaîne française d'information internationale, la CFII ;
- Monsieur Jean-Luc MASSIN, que vous connaissez tous, chef du service des Bourses scolaires ;
- Monsieur Dominique GESLIN, chef du bureau de l'Enseignement et de l'apprentissage du français, qui a fait le point sur le programme FLAM ;
- Madame ANTHONIOZ, qui nous a fait une démonstration très intéressante sur les nouveaux outils d'aide et de développement du français à l'étranger.

Et, pour terminer, nous avons eu nos deux sénateurs

- André FERRAND qui a fait le point sur le suivi du rapport qu'il a présenté au Premier Ministre au mois d'octobre 2004, sur les financements de l'enseignement français à l'étranger ; ainsi que
- Louis DUVERNOIS, qui nous a fait le point sur le rapport qu'il a remis au Sénat, sur une stratégie nouvelle d'action culturelle de la France à l'étranger.

Ces deux interventions ont fait l'objet de deux résolutions. Et nous entendons bien suivre la mise en oeuvre de ces propositions.

Le dialogue au sein de notre commission est constructif, et l'ambition de notre commission est certainement d'être une force de proposition, agissant avec lucidité et détermination, dans le contexte d'une grande réforme concernant l'enseignement.

Je terminerai par une note d'espoir : nous avons le sentiment que nous commençons finalement à être entendus.

### **Monsieur le Président**

Merci Monsieur le Président. La parole est au Rapporteur général de la commission, Monsieur CHAPAT.

### **Monsieur Claude CHAPAT, rapporteur de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement**

Je ne serai pas redondant sur ce que vient de dire le Président. Nous avons essayé de couvrir au maximum l'ensemble des problèmes de notre commission, c'est-à-dire : l'enseignement, le culturel, l'information, ainsi que nos rapports avec les Sénateurs, les Parlementaires, qui sont venus nous présenter également leurs rapports.

Nous allons commencer tout d'abord par l'audition de Madame BOSSIERE, Directrice de l'Agence, qui a rappelé que 2005 était le début de la mise en oeuvre du plan d'orientations stratégiques, qui s'était basé sur plusieurs réflexions au sein du conseil d'administration, ainsi que sur des rapports qui avaient été menés notamment sur des frais de scolarité. Elle s'appuyait également sur les conclusions du rapport du Sénateur FERRAND, en ce qui concerne les modes de financement de notre réseau.

Elle nous a rappelé qu'il s'agissait là d'un plan ambitieux, s'articulant sur trois axes :

- un axe pédagogique qui réfléchit notamment à la certification du bac à double délivrance. C'est-à-dire que c'est un baccalauréat avec une composante dans la langue du pays d'accueil. Cette expérience va débiter avec l'Espagne, le Portugal, la Pologne. Quant à l'abibac, c'est-à-dire la double délivrance du baccalauréat et de l'*Abitur* allemand, il devra être quelque peu amélioré ;
- l'apprentissage des langues du pays d'accueil, et ce dès la maternelle, y compris dans des pays où sont parlées des langues moins usuelles que l'anglais par exemple, le français ou l'allemand, et qui ne sont pas nécessairement étudiées au lycée. Pour ce qui est de l'anglais, une très forte demande existe bien sûr, et un travail de réflexion va être entrepris avec l'inspection générale d'anglais, en vue de la création de sections bilingues pour les pays non-anglophones.

Les établissements français de l'AEFE doivent jouer par ce biais un grand rôle dans l'intégration de nos communautés dans les pays d'origine ;

- Pour ce qui est des moyens de l'Agence, troisième point, la dotation budgétaire reste stable. D'autre part, l'Agence a obtenu une compétence immobilière dans la gestion du patrimoine des établissements à gestion directe. Pour ce qui est des établissements conventionnés, la subvention d'investissement est passée de 5 M à 6 M d'euros en 2004 et à 7 M d'euros en 2005, l'objectif final étant d'atteindre les 10 M d'euros.

L'Agence va prendre en charge ce transfert de compétences par l'intermédiaire d'une cellule spécifique. Quant au MAE, il assurera la maîtrise d'ouvrage.

Avec ce transfert de compétences suivront les crédits y afférant.

Des projets immobiliers voient déjà le jour prochainement à Moscou, à Dakar, et à Hô Chi Minh-Ville.

Madame BOSSIERE nous a présenté aussi l'activité de son service. Tout d'abord la gestion de la crise de Côte d'Ivoire qui a grandement mobilisé son activité durant l'année passée. Il a fallu par exemple reclasser 4000 élèves, grâce au concours de l'Education nationale, dans les établissements de France, à raison de 1 500 élèves ; ou encore dans les établissements français de l'étranger comme par exemple à Dakar où 1000 élèves ont pu être accueillis. Tout cela s'est passé dans des conditions souvent très difficiles, puisque la plupart des dossiers avaient disparu ou étaient détruits.

Pour ce qui est des bourses d'excellence, nous allouons quelque 125 bourses d'excellence, ce qui est assez peu, en tout cas insuffisant, pour accueillir la totalité des élèves les plus méritants. Il faudra donc dégager des crédits supplémentaires.

Une nouvelle règle fait appel à deux taux :

- un taux qui sera un peu inférieur au taux actuel, et  
 - un taux majoré qui tiendra compte des revenus des familles les plus défavorisés. L'objectif étant d'atteindre 200 bourses d'excellence.

Pour ce qui est des personnels, une nouvelle disposition réglementaire a permis à l'Agence de recruter un poste d'enseignant résidant, qui a été autofinancé.

L'Agence garde toujours le souci d'un dialogue accru avec les établissements et aussi les associations gestionnaires qu'elle rencontre régulièrement, une ou deux fois par an, l'objectif étant de définir avec les associations, des programmes s'étalant sur plusieurs années, voire 3 ou 4 années à l'avance.

Un contrat avec la Commission européenne semble nécessaire pour définir de nouvelles formes de travail. Par exemple, il serait intéressant de travailler en concertation avec l'Allemagne, qui est un des rares pays à disposer aussi d'un réseau d'écoles à l'étranger. Par exemple, un projet commun est à l'étude à Shanghai, pour créer un établissement où les élèves allemands et les élèves français pourraient suivre des cours en commun.

L'Agence a également exploré les pistes du rapport FERRAND, notamment la meilleure synergie avec les académies partenaires et les collectivités territoriales, par ailleurs l'Union Européenne qui pourrait financer les sections européennes.

Quelques précisions ont été apportées aux questions des conseillers. En ce qui concerne la pédagogie, Madame BOSSIERE nous a rappelé que, bien souvent, les projets innovants avaient vu le jour à l'intérieur même de nos établissements de l'étranger. C'est ainsi que nous disposons de cycles bilingues dans nos établissements ; et il faudra tout simplement voir comment on peut les mettre en cohérence avec les réalités locales, par exemple les adapter aux besoins par un jeu d'options.

A la question de savoir si l'on pouvait véritablement apprendre des langues très peu répandues dans certains pays, on nous a fait remarquer que l'apprentissage de toute langue seconde était finalement profitable à un enfant, pour en apprendre d'autres par la suite.

L'ouverture à l'international a été particulièrement saluée comme un progrès et aussi une nécessité. La mise en place de sections européennes qui pourraient être situées dans les villes où existe déjà une école européenne ne doit pas constituer une concurrence à l'école européenne. Elle est parfois même saluée par ces écoles européennes, ceci pour pouvoir accueillir les enfants qui n'y ont pas accès.

Le passage à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne risque pas d'accroître le coût supporté par les familles, ni d'influer sur le taux de scolarisation des élèves. Mais une enquête sera menée poste par poste, sur cette question.

En ce qui concerne les bourses scolaires, nous y reviendrons plus tard dans ce rapport, quelques dysfonctionnements ont été notés par les conseillers dans l'attribution de bourses, certains regrettant un manque de cohérence entre les décisions de la commission locale et celles de la Commission nationale des bourses.

La relation entre le Ministère des Affaires étrangères et celui de l'Éducation nationale reste toujours d'actualité. Il nous a été rappelé qu'elle était exclusivement d'ordre pédagogique. Toutefois, les conseillers aimeraient une plus grande participation, et une plus grande implication, notamment sur le plan financier, de ce grand Ministère.

Nous avons auditionné Monsieur Michel LUMMAUX, qui est le nouveau directeur de la Coopération culturelle et du Français. Il nous a présenté les axes de travail de ses services. Tout d'abord le réseau des instituts et des centres culturels, qui se compose de 150 établissements, et de 250 alliances françaises subventionnées.

Depuis 2000, nous assistons à une politique d'adaptation, avec des suppressions en Europe de l'Ouest par exemple, pour répondre à une demande accrue dans dix nouveaux pays de l'Union Européenne. De même qu'en Russie ou en Chine, où 8 nouveaux centres ont pu être ouverts dans chacun de ces pays. Deux centres supplémentaires en Russie et en Chine sont programmés pour cette année.

L'Algérie a également été évoquée. Depuis l'amélioration des relations avec notre pays, 4 nouveaux sites ont été ouverts à Alger, à Oran, à Bouji, et à Constantine. D'autres sont en prévision.

La modernisation de la gestion des services culturels reste un souci constant. Il s'agit de professionnaliser la gestion de ces centres, pour tendre vers un taux d'autofinancement aussi haut que possible c'est-à-dire en recherchant des sources de financement additionnelles, en faisant appel également aux collectivités locales ou aux entreprises.

Par ailleurs, un accord a été passé avec 5 grandes écoles de commerce, pour que celles-ci puissent envoyer dans nos centres culturels de jeunes spécialistes qui pourraient s'avérer d'un grand secours notamment sur le plan de la gestion de ces établissements. Ceci pourrait faire partie de leur cursus, puisqu'un stage d'un an dans leur cursus universitaire est requis.

La diffusion de la langue française passe par une meilleure adaptation aux réalités du monde, et souvent le statut du français se joue en Europe. Depuis 2000, un programme de 10 M d'euros par an a été mis en place, dans l'Union européenne, ainsi qu'en Roumanie et en Bulgarie. Ce programme est appelé à augmenter. Il reste à mettre un accent particulier sur les pays de solidarité prioritaire de la zone francophone, pour renforcer les connaissances en français, notamment chez les enseignants du primaire et du secondaire, afin que l'on puisse obtenir une plus grande part de l'enseignement du français.

De nouveaux publics s'ouvrent à notre réseau comme par exemple la Chine, l'Inde, le Mexique ou le Brésil. Il conviendra bien sûr d'adapter des méthodes d'apprentissage différenciées répondant aux demandes.

En réponse aux conseillers, Monsieur LUMMAUX a apporté les précisions suivantes, notamment face à la crainte de voir les instituts relégués à un rôle secondaire par les alliances françaises, qui de son avis, ne semble pas être fondée. Il existe en fait une coopération entre les deux.

Certains ont regretté une présence culturelle trop faible sur le pourtour méditerranéen, et par exemple en Israël, où le français régresse. Le Ministère est conscient de ce problème qui, de son avis, ne pourra être réglé que lorsque la paix sera revenue dans cette région. Il conviendra également de travailler avec les pays voisins.

La directive émanant du Département qui écartait les associations représentatives des Français de l'étranger, ADFE, UFE, l'an passé, et qui avait quelque peu ému les conseillers, semble devoir être revue. Un assouplissement de cette mesure a été accueilli avec soulagement par les conseillers.

Monsieur Bernard BROCHAND est venu nous parler de la Chaîne d'information internationale française. Cette Chaîne française d'information internationale, CFII, avait déjà été évoquée il y a deux ans par le Président de RFI, Monsieur CLUZEL. Il s'agit d'un souhait cher au Président de la République et qui devrait pouvoir trouver une concrétisation dans un avenir proche. La chaîne pourra commencer à diffuser dès l'année 2005.

C'est un défi important compte tenu de la place occupée par la concurrence : BBC World, CNN International, et Al Jazira ; mais l'enjeu est aussi de taille. Il en va du rayonnement de notre pays.

Sa mise en place a été retardée, il faut bien le voir, en raison de difficultés de compréhension et d'interprétations entre le Ministère des Affaires étrangères et celui de la Culture, directement concerné. Un effort de persuasion et de pédagogie doit être fait auprès des Parlementaires et des Ministres et une notification pour approbation a été faite récemment à la Commission européenne. Pour finir, le recrutement d'une équipe dirigeante a déjà été entrepris.

Le montage de cette chaîne repose sur deux piliers :

- d'un côté le public avec France Télévisions ;
- d'un autre côté le privé, TF1, pour un budget total de 70 M d'euros la première année, qui passera ensuite à 100 M d'euros la deuxième année, et à 180 M la troisième.

A titre de comparaison

- l'audiovisuel extérieur de la France coûte 650 M d'euros, c'est-à-dire TV 5, RFI et ARTE ;
- CNN International coûte 200 M d'euros par an.

C'est une chaîne qui se veut originale dans sa présentation et dans sa façon d'aborder l'actualité et qui devra garder une totale indépendance.

Tout d'abord une organisation assez compliquée devrait permettre dès 2006, ou fin 2005-début 2006, d'assurer une couverture qui ira de l'Inde à l'Ecosse, et de la Norvège à l'Afrique du Sud. Avec plusieurs rédactions qui compteront finalement 200 journalistes situés sur divers fuseaux horaires. Elle ne sera pas captée en France. Toutefois la couverture mondiale ne pourra se produire qu'à l'issue d'un long processus. Pour mémoire, CNN a mis 24 ans avant d'y parvenir.

Cette initiative a été saluée parce qu'elle permettra à la France de parler de sa propre voix, et de montrer des images, ainsi qu'une approche de l'actualité, non anglo-saxonne. Cependant, son caractère à dominante résolument francophone — puisque 3 heures de diffusion par jour et en anglais seulement, ou en arabe dans certaines zones permettront une diffusion sur tout l'espace. C'est-à-dire que l'on peut se poser la question de savoir si la langue française ne pourra pas constituer un handicap aussi à sa diffusion. Il nous a été répondu que, pour pouvoir couvrir d'autres langues, il faudrait compter avec un coût trop important, à raison de 15 M d'euros par langue supplémentaire.

C'est une entreprise qui paraît prometteuse, mais qui ne doit pas faire oublier la grande part de responsabilité qu'elle comporte. Un cahier des charges assez contraignant prévoit un comité de surveillance interne ainsi qu'un conseil d'administration, pour se partager cette responsabilité.

D'aucuns ont fait remarquer que la présentation de Monsieur BROCHAND n'a pas fait état des résistances du Parlement qui redoute un engagement prépondérant du public qui ne pourra pas supporter à lui tout seul la charge financière.

#### AUDITION DE MONSIEUR MASSIN, CHEF DU SERVICE DES BOURSES SCOLAIRES DE L'AEFE

Un bilan définitif de la campagne 2003-2004 laisse apparaître 19 994 demandes pour les deux rythmes, pour un montant de 35,74 M d'euros, c'est-à-dire un coût moyen de 1 995 euros par élève boursier, pour une quotité moyenne de 86,40 %.

Concernant la campagne 04-05 qui est en cours, on note 282 demandes hors délai et 600 dossiers ont dû être revus par la Commission nationale des bourses. C'est un fait nouveau, puisque ce chiffre est le double de celui de la précédente campagne.

D'autre part, le travail du service des Bourses a été alourdi par des recours systématiques dans certains postes comme Athènes et Vienne. Fait assez regrettable parce qu'en fin de compte les Conseillers n'auront pas eu à se prononcer sur ces cas. Toutefois, en valeur relative, le nombre des rejets par la Commission nationale des Bourses est très faible : 0,34 %.

Il est conseillé aux Commissions locales de bourses d'être claires et unanimes pour parer aux recours éventuels. Certains ont noté qu'assez curieusement, la Commission nationale de Bourses était mieux informée que la Commission locale, ce qui est un peu paradoxal.

Pour la campagne 2004-2005 on peut déjà dire que le rythme nord a reçu 18 349 demandes de bourses, pour un montant de 38,05 M d'euros, c'est-à-dire déjà 306 de plus qu'en 2003 et 2004.

Dans le rythme sud ont été déposées 1 376 demandes pour 3,14 M d'euros. Le montant total devrait donc s'élever à environ 41,19 M d'euros, ce qui représente un dépassement par rapport à l'enveloppe globale accordée pour 2004. Toutefois, la bonne tenu de l'euro permettra sans doute d'équilibrer les comptes.

Le contexte budgétaire 2005-2006 restera stable puisqu'on enregistre une augmentation de 0,72 % de l'enveloppe globale. C'est-à-dire qu'il s'agit là de la plus basse revalorisation depuis 1998.

Certaines commissions locales ont dû se déplacer en raison de la restructuration du réseau consulaire. C'est le cas à Diego Suarez qui passe à Tananarive, Port-Gentil à Libreville, Alexandrie au Caire, Recife à Brasilia où il y a en plus changement de rythme scolaire, et Hambourg passe à Berlin.

#### **Quelques *novations sur le plan réglementaire* :**

- la bourse de soutien exceptionnel, introduite à Djibouti et à Pondichéry, pour permettre de financer des cours de soutien en langue française ;
- la bourse de soutien scolaire qui permet le financement d'auxiliaires d'intégration pour des enfants handicapés. C'est une expérience qui est menée au Maroc, et qui devrait être reconduite pour 2005-2006, et qui a vocation à s'étendre. Seules les familles boursières peuvent en bénéficier dans le cadre d'un contrat d'intégration. Une information sera donnée en direction des postes, afin que ceux-ci puissent informer les familles qui le souhaitent. En fait il ne s'agit que d'un nombre assez limité de cas, quelques dizaines ;
- pour ce qui est de la revalorisation des patrimoines immobiliers et mobiliers, il y a eu une revalorisation dans la limite des seuils correspondant aux taux d'inflation des deux dernières années, et un effort supplémentaire sera fait en faveur des USA ;
- pour parer au manquement au principe de confidentialité, qui avait pu être noté, les familles qui le demandent peuvent être informées de la décision prise par la Commission locale de bourse, bien sûr sous réserve de la décision définitive de la Commission nationale ;
- Pour ce qui est du point de charge pour enfant scolarisé en France, une nouvelle formule permet d'aider les familles ayant des enfants scolarisés dans un établissement scolaire en France. Et il nous a été précisé : aussi bien un établissement scolaire primaire que secondaire ou supérieur, privé ou public.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) mène une enquête dans les postes afin de cerner la population d'enfants en âge scolaire qui ne fréquentent pas nos établissements, et afin de connaître les motifs conduisant les familles à scolariser leurs enfants en-dehors de notre système scolaire.



Une première estimation a déjà pu être faite, qui permet d'avancer le chiffre de 200 000 enfants, c'est-à-dire 94 330 familles. 82 000 enfants, soit 41 %, sont scolarisés dans notre réseau pour 19 500 boursiers. D'après Monsieur MASSIN, il s'agit en fait le plus souvent de la mauvaise connaissance de la langue française.

Une autre estimation a été faite pour connaître ce que coûterait exactement le prix total de la scolarisation si elle devenait gratuite. On avance le chiffre de 460 M d'euros, c'est-à-dire 11 fois le budget actuel.

Les résultats de l'enquête menée dans les postes devront être connus dans le courant du mois de juin. On nous a vivement invités à servir de relais auprès des Consuls.

Pour ce qui est des recours en tribunal administratif, le service des Bourses a été particulièrement mis à contribution par une dizaine de recours émanant tous de New York devant le tribunal administratif de Paris. Monsieur MASSIN nous a indiqué qu'un déboutement de ces familles entraînerait pour elles l'impossibilité de renouveler une demande de bourses pour les années à venir, sauf changement important de leur situation.

Et il nous a assuré également qu'il n'existait aucune forme de discrimination à l'égard des Etats-Unis. A titre d'exemple, une famille de 4 enfants percevant un revenu de 208 000 \$ et un patrimoine de 538 000 \$ reçoit des bourses à un taux de 20 %.

Avec une augmentation annuelle du nombre des bourses de 200 à 300 demandes par an, il faudra se demander s'il ne conviendrait pas de solliciter une revalorisation de 1M d'euros de l'enveloppe globale actuelle. En fait, tout le système est fortement tributaire des parités monétaires.

Nous avons ensuite entendu Monsieur Dominique GESLIN, Chef du bureau de l'enseignement et de l'apprentissage du français, qui est venu nous parler du projet FLAM, qui en est à sa cinquième année. En fait peu de choses ont changé.

Un effort particulier a été fait en direction du système de certification, afin de faire profiter aux élèves du diplôme d'enseignement de la langue française, le DELF. Des programmes, des référentiels pédagogiques ont été élaborés également en direction des enseignants, afin que ceux-ci puissent se raccrocher à des repères.

Une formation des personnels concernés doit également faire l'objet d'une attention particulière de la part des ambassades, notamment pour qu'elles puissent bénéficier de la même formation que celle dispensée aux professeurs des écoles bilingues. L'enjeu de cette formation est de consolider l'effectif et de l'articuler autour des projets passerelles vers les cycles d'enseignement bilingue. Pour ce qui est de l'enveloppe budgétaire, elle reste identique en 2005 à celle de 2004.

S'agissant de la constitution des dossiers, Monsieur GESLIN nous a également dit qu'en cas de difficulté, on pouvait s'adresser directement à ses services. Le nombre des demandes reste stable ; elles proviennent principalement d'Europe. Le reste se trouve aux Etats-Unis et en Amérique Latine.

Pour ce qui est de la directive de l'an passé, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, concernant l'exclusion des associations représentatives des Français de l'étranger, on nous a rassurés en disant que, d'une part, les instructions étaient peut-être un peu dures, et que dans la réalité on était un peu plus "coulant". Mais il s'agit avant tout de déjouer toute tentative de fraude qui aurait pour but de financer des établissements scolaires déguisés.

Enfin Madame ANTHONIOZ qui est chargée de mission à la direction de la Coopération culturelle et du Français s'occupe du bureau de l'audiovisuel éducatif. Elle nous a présenté une gamme de produits tout à fait intéressants, en faveur des enseignants intervenant notamment dans les instituts culturels français, sous forme de CD, de cassettes, de DVD.

Ces produits ont tous pour objectif d'assurer un soutien pédagogique pour la sensibilisation au français. Cela concerne tous les niveaux d'apprentissage, depuis l'école maternelle jusqu'à l'enseignement pour les adultes. Cela se présente sous forme de cassettes avec des clips musicaux, des chansons. Il y a également des petites scènes très intéressantes pour les jeunes enfants. Une série, Double jeu, présentée par Bernard PIVOT. La série Regard, etc. Je ne vais pas vous dresser la liste exhaustive de tous ces produits, que vous pouvez obtenir en prenant contact avec ces services du Ministère.

Tous ces produits sont gratuits, mais il n'empêche pas qu'ils ont un coût. L'enveloppe allouée à ce service est très largement absorbée par la réalisation du matériel.

Le Sénateur FERRAND est venu nous parler du suivi de son rapport, qu'il nous a déjà été présenté et a remis au Premier Ministre. Ce suivi laisse percevoir plusieurs signes laissant augurer d'une prise de conscience. De son avis, il s'agit de saisir l'opportunité qui se présente, et de maintenir le contact avec le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que le Ministère des Affaires étrangères.

Pour ce qui est de l'Europe, Bruxelles serait prêt à financer des sections européennes dans nos établissements, là où sont implantées de nouvelles agences européennes. Ce soutien de Bruxelles pourrait s'élever à 13 000 euros par élève et par an. Toutefois, il faut sentir encore quelques réticences de la part du Ministère de l'Éducation nationale, qui devraient pouvoir être arbitrées par Matignon.

Pour ce qui est des pays hôtes, l'approche des autorités locales relève en définitive davantage des services de l'ambassade que des Chefs d'établissement. Les ambassadeurs devraient pouvoir être munis d'une feuille de route sur l'enseignement français, afin d'inviter les pays d'accueil à participer au projet.

Les collectivités territoriales ainsi que les partenariats académiques intéressent particulièrement le Sénat. Mais même si actuellement la conjoncture n'est peut-être pas tout aussi favorable que l'on pourrait le souhaiter, compte tenu de quelques tensions entre les régions et l'État.

Pour ce qui est des entreprises, c'est un contexte assez difficile, peut-être réticent. D'aucuns estimant que c'est à l'État de payer. Mais il ne faut toutefois pas abandonner cette approche qui reste très intéressante.

Le Sénateur FERRAND a maintenu un lien avec le cercle Magellan, regroupant des entreprises exportatrices de main-d'oeuvre, et qui sont demandeuses de langues étrangères et d'ouverture vers les pays. Des contacts ont d'ailleurs déjà été pris entre ce cercle et la mission laïque.

Un appel en direction des anciens élèves : il convient de procéder à un recensement. Chaque année, 8 000 bacheliers sortent de nos établissements. L'Amérique qui a une pratique courante dans cette approche devrait être l'occasion de commencer ce travail.

Pour ce qui est de la taxe d'apprentissage, on n'avance qu'à petits pas. Il y a trop peu de filières technologiques dans nos établissements. A Mexico, une volonté affichée a été quelque peu freinée pour des raisons administratives.

Les conseillers ont approuvé dans l'ensemble tous les efforts menés. Certains se posent peut-être la question de savoir s'il n'y a pas un peu d'utopie dans tout cela. Mais d'aucuns souhaitent bonne chance pour la réussite de ce rapport. D'ailleurs une résolution, dont vous allez prendre connaissance bientôt, a été adoptée par notre commission.

Le Sénateur Louis DUVERNOIS a également retenu notre attention. Il s'agit d'un rapport sur l'importance de créer une nouvelle stratégie d'influence pour notre réseau culturel à l'étranger.

Il aborde ainsi quatre grands secteurs :

- le culturel ;
- l'audiovisuel extérieur ;
- l'éducatif et
- la francophonie.

Monsieur DUVERNOIS a contacté 50 personnalités, aussi bien du service public que du privé. Un constat est à faire : celui de la dégradation financière des services culturels de nos ambassades. Des frais qui sont parfois liés à leur gestion propre. Ceux-ci sont parfois supérieurs au montant de l'enveloppe qu'ils ont à gérer, nous a-t-il dit.

Ce rapport est certes critique, mais constructif, et il a été accepté à l'unanimité, toutes tendances confondues, par la commission des Affaires culturelles du Sénat. Il s'agit d'un problème national dénué de tout caractère à connotation partisane, et qui s'articule autour de 27 propositions tenant compte des contraintes budgétaires de l'État, et qui entre dans le cadre fonctionnel des 37 missions qui seront mises en place par la LOLF.

Une proposition a été faite pour une agence pour les établissements culturels à l'étranger. Une nouvelle culture d'approche interministérielle devrait voir le jour à cette occasion, pour faire fonctionner en concertation les différents Ministères concernés, visant deux objectifs : ceux de l'efficacité et de la rentabilité ; et une plus grande flexibilité en matière de gestion financière et dans les moyens en personnel.

Pour ce qui est de l'audiovisuel extérieur, unifier le financement de RFI, qui constitue un outil indispensable à la diffusion de notre langue. Nous devons également réfléchir à la manière dont nous diffusons dans les différents pays de la planète. Nous proposons par exemple une heure de diffusion par semaine en langue turque, alors que BBC World en accorde 15.

Pour ce qui est de la Chaîne française d'information internationale, le Parlement s'oppose au montage financier en raison du coût qui devra être supporté par le secteur public. La part d'investissements allouée par TF1 est insuffisante. Il est dommage par exemple que d'autres organismes n'aient pu être associés à ce montage, comme RFI.

La création d'un Ministère délégué à l'Action culturelle et à la Francophonie devrait, d'après le rapport DUVERNOIS, permettre en définitive une meilleure coordination des services compétents.

En ce qui concerne la *conclusion* que je vous propose, elle se veut le reflet de l'intensité des travaux de notre commission, dans un espace de temps très limité, qui nous a permis de traiter toutes les questions récurrentes, et des questions nouvelles.

Je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements.*)

## Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Chers collègues, une communication. Vous savez que tout à l'heure nous sommes invités à une réception par notre Président, le Ministre des Affaires étrangères. Il reste une cinquantaine d'invitations au secrétariat, et vous ne pouvez pas rentrer au Quai d'Orsay si vous n'êtes pas porteur de votre invitation. Si vous ne l'avez pas encore fait, faites-le !

Deuxième chose : un bruit court dans les couloirs selon lequel il y aurait un bus pour nous accompagner. Non, malheureusement il n'y a pas de bus. Il faut y aller par nos propres moyens.

Troisième chose : il est moins 5. Et Monsieur Xavier DARCOS, le Ministre de la Coopération et du Développement sera ici dans 5 minutes. Nous n'aurons pas le temps d'examiner les résolutions et vœux de la commission. Je propose que nous fassions cela demain à 10 h 30.

Si nos collègues sont encore dans le couloir, qu'ils s'installent. Nous allons accueillir le Ministre de la Coopération et du Développement. Mes chers collègues, voulez-vous prendre place s'il vous plaît ?

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Ministre, permettez-moi, au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger, de vous remercier pour avoir accepté notre invitation malgré, et je le sais, un agenda extrêmement chargé.

Vous êtes, Monsieur le Ministre, une personnalité que l'on ne présente plus. Tous les membres de cette assemblée vous connaissent bien, et tous savent votre intérêt pour l'enseignement français à l'étranger. L'enseignement est un domaine qui fait partie des priorités des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger et, à Paris, comme dans nos pays de résidence, nous y sommes tous fortement impliqués.

Ainsi, pour laisser plus de place à votre exposé, Monsieur le Ministre, et au débat qui suivra, je ne m'étendrai pas davantage, et je vous cède la parole.

## **INTERVENTION DE MONSIEUR XAVIER DARCOS, MINISTRE DELEGUE A LA COOPERATION, AU DEVELOPPEMENT ET LA FRANCOPHONIE**

### **Monsieur Xavier DARCOS, Ministre délégué à la Coopération, au développement et à la francophonie**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, j'allais dire chers collègues Sénateurs — j'espère bien que ce sera le cas un jour à nouveau pour moi,

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, je voudrais d'abord vous dire que je suis très heureux en effet, très honoré, de me retrouver parmi vous, et de vous retrouver tout à l'heure aussi avec Michel BARNIER lors de la réunion agréable que nous aurons en fin de journée au Quai d'Orsay.

Je voudrais vous dire que, si c'est la première fois que je m'adresse à vous comme Ministre de la Coopération, du Développement et de la Francophonie, je ne me trouve pas pour autant complètement en terre inconnue. D'abord parce que je connais bon nombre d'entre vous, et en particulier ceux qui sont Sénateurs des Français établis hors de France. Egalement parce qu'au cours de mes déplacements, cher Monsieur VALENZA vous en êtes un bon exemple récemment, j'ai eu l'occasion de croiser plusieurs d'entre vous.

Et il y a un an, je crois dans les mêmes lieux, pas tout à fait la même disposition de salle, mais dans les mêmes lieux, alors que Dominique de VILLEPIN était Ministre des Affaires étrangères, j'avais eu le plaisir de participer au bureau de ce qui était encore le Conseil supérieur des Français de l'étranger. Et j'avais été accueilli par Paulette BRISEPIERRE, à laquelle je pense aujourd'hui tout particulièrement avec beaucoup d'affection et de tristesse.

Je voulais aussi vous dire que, désormais, je n'ai plus la charge de l'enseignement scolaire et que pour autant, je vous en préviens, je ne vais pas complètement me défaire des sujets de l'enseignement. Et que mes responsabilités rue Monsieur, si elles sont souvent bien éloignées de celles que j'assumais rue de Grenelle, trouvent un grand nombre de frontières communes. Et parmi ces frontières, il y a évidemment l'enseignement du français à l'étranger dont je voudrais vous dire quelques mots, si vous le voulez bien.

D'abord je sais que nos compatriotes établis hors de France portent un grand intérêt à l'enseignement du français à l'étranger. Ils sont soucieux — on le comprend bien — ils sont préoccupés de la scolarisation de leurs enfants. C'est une préoccupation majeure dès qu'on arrive hors de France, et qui d'ailleurs souvent est une des conditions qui nous sont posées par ceux qui vont s'expatrier. Ils vérifient d'abord si le pays qui va les accueillir, le pays où ils vont vivre et travailler, comporte bien une école française, ce qui pour eux constitue un élément rassurant.

Et puis vous êtes ici les relais, les porte-parole de ces 2 millions de Français qui résident hors de France, dont j'imagine que vous aussi vous devez souvent entendre parler de leur part de ces questions scolaires que vous avez placées aussi au cœur de vos travaux.

Vous observerez aussi que la première communication que j'ai faite au Conseil des Ministres en tant que Ministre de la Coopération, du Développement et de la Francophonie portait précisément sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et sur la priorité que mon Ministère souhaitait lui donner.

Cette communication a été suivie par la remise, cher André, du rapport dit FERRAND, rapport que le Premier Ministre lui a commandé à ce sujet, dans lequel non sans mal j'ai pu intégrer un certain nombre de mes propositions. Je plaisante. Dans lequel André a fait des propositions utiles.

## ORIENTATIONS

Je voudrais rappeler les orientations qu'il me paraît nécessaire de fixer à notre réseau scolaire.

D'abord, nous le savons tous, mais il est nécessaire de le rappeler, ce réseau est indéniablement un élément central de la présence de la France à l'étranger, un instrument majeur de notre politique culturelle extérieure. Tout simplement un instrument de notre influence. Par son étendue, par sa densité, c'est un dispositif sans équivalent dans le monde, et qui ne cesse de montrer un vrai dynamisme. Depuis plusieurs années, nous assistons à une augmentation très sensible, et continue, du nombre des élèves, et aussi de celui des établissements. Et l'AEFE — je tiens aussi à rendre hommage à sa directrice, Madame BOSSIERE qui est ici — a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation.

Cet enseignement témoigne que les réformes sont toujours possibles, en particulier une réforme difficile à conduire que fut celle de la rémunération des personnels résidents, qui vient d'être menée à bien, malgré les problèmes que vous imaginez assez complexes. Je pense en particulier aux établissements implantés aux Etats-Unis.

L'Agence a su mettre en place un système plus cohérent, plus juste, sans nuire pour autant à la qualité de l'encadrement pédagogique, du moins je le crois.

Mais il y a bien plus. Il me semble que tous ceux qui ont étudié ou travaillé dans ce réseau scolaire, même ceux qui l'ont simplement approché, ont avec lui un lien extrêmement affectif, extrêmement fort. Aussi sommes-nous consternés quand quelque malheur les touche. Je pense en particulier aux événements sinistres qui sont survenus récemment en Côte d'Ivoire, qui ont vu en quelques heures l'anéantissement d'un dispositif scolaire que nous avions développé, dont nous étions fiers, et qui rendait des services. Ce qui fait qu'aujourd'hui les autorités de Côte d'Ivoire elles-mêmes commencent à se plaindre de sa disparition. Elles auraient pu y penser un tout petit peu plus tôt.

Je tiens à saluer celles et ceux qui se sont mobilisés pour faire face à cette situation : les Chefs d'établissements, les responsables de l'Education nationale, et ceux de l'AEFE. Grâce à leur efficacité, ce sont quelque chose comme 1 300 élèves de nos établissements ivoiriens, qui ont pu être scolarisés rapidement en France ; et un millier d'autres dans les divers établissements du réseau.

C'est la preuve que ce réseau est un vrai réseau, fraternel et familial, solidaire. Nous avons pu faire en sorte que tous les enseignants titularisés soient réaffectés ; que tous les recrutés locaux soient aidés dans la recherche d'un nouvel emploi. Je voulais rappeler ce tour de force qui signale, me semble-t-il, la vitalité et la spécificité de l'AEFE, même si je sais bien que d'importants problèmes financiers demeurent en suspens.

Notre réseau scolaire à l'étranger est donc apprécié. Nous venons d'en dire l'efficacité et la qualité. Il reste qu'il est, en tous les cas en métropole, souvent méconnu. Certains pensent qu'il est réservé aux familles françaises. Même beaucoup le pensent, y compris de mes collègues ministres. Lorsque j'avais fait ma communication je l'avais constaté.

Alors qu'une très grande majorité des élèves, vous le savez bien, sont des étrangers, des autochtones et bon nombre de ces élèves autochtones sont d'ailleurs appelés à devenir des personnalités de premier plan, ou le sont aujourd'hui après avoir été nos élèves, ce qui montre bien que nous participons à la formation des élites de nombreux pays.

Je pourrais presque dresser un catalogue ou un livre de mémoire, du nombre des fois où, grâce à l'existence de l'établissement français d'enseignement, j'ai pu nouer des liens particuliers avec les élites locales et régler les problèmes. A Addis-Abeba comme à Lisbonne, dans tous les pays d'Afrique évidemment.

Je pense en particulier à Addis-Abeba où nous avons une difficulté pour organiser une coordination entre l'enseignement français et la continuité de l'enseignement supérieur éthiopien — enfin du moins ce qu'il en existe. Et j'ai pu la régler tout simplement parce que le fils du Premier Ministre fréquentait le lycée français. Je lui ai dit que s'il voulait que son fils continue des études supérieures, il fallait arranger cela. Cela a été fait dans l'après-midi.

Il faut donc constater que ces établissements contribuent à la politique d'attractivité, au rayonnement de la France, à l'attractivité de la France, qui est un sujet qui nous intéresse. Par conséquent, il faut tout faire pour que notre réseau soit renforcé, qu'il s'adapte aux contextes locaux et que, malgré l'important accroissement de ses effectifs depuis 10 ans, il puisse offrir des réponses diversifiées et ne rien céder, ni sur la qualité des enseignements, ni de l'encadrement, ni de l'accueil.

A cette fin, je propose que nous en privilégions *quatre orientations*, que je voudrais vous présenter rapidement :

- D'abord il s'agit de *soutenir un développement maîtrisé et accompagné du réseau*. Je ne suis pas dans ce domaine partisan, contrairement à ce que j'entends dire ici ou là, d'une politique malthusienne. Bien au contraire. Je pense que dès qu'il émerge une demande solvable et avérée, qui soit clairement identifiée, il nous faut soutenir systématiquement la création de nouveaux établissements. Même si certains pourront être autofinancés et homologués par la suite de manière diverse, à condition évidemment que tout ceci se fasse en cohérence avec le réseau existant à l'AEFE. J'ai soutenu cette thèse aux Etats-Unis ; je l'ai soutenue au Maroc l'année dernière encore. Je crois qu'il nous faut être largement ouverts aux demandes. Alors c'est évidemment à l'Agence qu'il appartient de maîtriser et d'accompagner ce développement, avec le concours pédagogique de l'Éducation nationale, mais je me réjouis que lors de la campagne d'homologation de janvier dernier, 421 établissements aient été homologués au lieu de 415 l'année précédente.

- Le deuxième objectif, ensuite, consiste à *renforcer la dimension internationale de l'enseignement français* et à affirmer sa vocation européenne en Europe. Nous le voyons bien : les choses vont très vite. Cela nous frappe nous tous qui sommes conduits à rencontrer les instances européennes, les députés européens. J'étais encore lundi à Strasbourg, et cela m'a beaucoup frappé en rencontrant les Parlementaires des pays nouvellement intégrés. Nous voyons bien que la mobilité communautaire va se développer. Nous voyons bien que nos élèves vont partir à l'étranger, si tant est bientôt que l'Europe soit l'étranger d'ailleurs. Enfin en tous les cas, que cet espace Schengen est aussi devenu un espace universitaire et scolaire, avec des échanges très nombreux et très tôt.

Et nous devons faire en sorte que notre dispositif scolaire, justement, soit recherché par les jeunes étrangers, qui souhaitent s'ouvrir à la diversité culturelle. Il faut faire de cette mobilité un avantage pour les programmes français.

Cela veut dire évidemment qu'il nous faut, notamment en Europe, prendre davantage en compte la culture, la langue, l'histoire, les techniques d'enseignement des pays d'accueil.

Il faut surtout mettre nos établissements en mesure de proposer à ces jeunes, en plus du baccalauréat français bien sûr, car il ne faut céder sur rien, un baccalauréat binational, permettant une double certification avec le pays d'accueil et une reconnaissance mutuelle des diplômes.

Les choses ont bien avancé avec l'Allemagne, comme vous le savez, avec l'Abibac. Nous avançons dans ce domaine aussi, avec les Anglais, les Espagnols et les Portugais. Il faut que nous continuions dans ce sens-là.

C'est évidemment une question qui est du ressort de l'Éducation nationale ; je le sais bien. Et je l'avais d'ailleurs suivie avec attention dans mes précédentes fonctions. Mais, les premières approches qui se sont dessinées les années précédentes, doivent être, me semble-t-il, un peu plus soutenues.

Le Premier Ministre portugais, lors de sa visite à Paris, s'était engagé, répondant à un souhait du Premier Ministre français, à ce qu'un baccalauréat franco-portugais soit assez rapidement mis en oeuvre. Et il faut poursuivre cet exemple.

Lorsque les choses auront progressé dans ce domaine, il sera sans doute possible de définir un projet de lycée international pour les lycées de Bruxelles — comme le souhaite Michel BARNIER — permettant à ce lycée, sur des bases spécifiques qui sont déjà fortes, de préparer à l'éventail le plus large possible des baccalauréats binationaux. Que nous ayons une sorte de lycée formant aux baccalauréats binationaux.

Ce projet fait d'ores et déjà l'objet d'un travail suivi, et dès la rentrée prochaine, l'équipe de direction du lycée, qui aura à mettre en place les programmes en cours d'aménagement sera renforcée dans ce but.

Dans le même souci de renforcer la vocation européenne de nos établissements, le Sénateur FERRAND a émis des propositions que je reprends à mon compte bien sûr, cher André. Il s'agit notamment

- . de promouvoir les eurocampus, sur le modèle de ceux qui existent déjà en Asie ;
- . de mettre à l'étude les conditions d'un éventuel rapprochement avec les écoles européennes, question complexe sur laquelle je ne veux pas insister ici, mais vous le savez ; et enfin
- . d'inciter nos établissements à se porter candidats au programme SOCRATES.

- Le troisième objectif est de *faire de l'enseignement français un acteur à part entière de la coopération*. Je dirais que nos établissements font de la coopération sans le savoir, comme d'autres font de la prose sans s'en rendre compte. Mais il faut peut-être qu'ils se rendent un peu plus compte qu'ils ont un rôle à jouer dans ce domaine et que ce rôle diffère selon la zone géographique ou le pays dans lequel ils sont implantés.

Dans les pays francophones d'Afrique, du Proche-Orient, de l'Océan Indien, il est important de soutenir les établissements non conventionnés avec l'AEFE, pour qu'ils accèdent aux meilleurs standards éducatifs.

Nous pouvons nous inspirer en particulier de l'exemple du Liban, où les établissements à programme français, malgré des statuts fort divers, coopèrent étroitement et somme toute, offrent un enseignement harmonisé. En particulier grâce à la mission laïque. Au Maghreb, nous devons inviter nos établissements à aider à la mise en place d'établissements nationaux de référence, notamment en contribuant à l'ouverture de sections binationales ou de classes préparatoires, sur le modèle de ce que nous avons déjà d'ailleurs fait en Turquie, au lycée de Galatasarai.

Enfin, dans les pays émergents d'Asie ou d'Amérique Latine, nos établissements doivent être davantage les supports de la coopération universitaire. Certes, grâce à la qualité de l'offre éducative, à notre réseau, à nos programmes, à nos bons universitaires, nous attirons déjà vers notre enseignement supérieur des milliers d'élèves de ces pays.

Vous savez bien qu'il y a une compétition, qui ne joue pas toujours en notre faveur et les établissements seront plus attractifs encore, s'ils peuvent constituer le premier maillon d'un cursus intégré de formation entre leur pays d'implantation et la France.

Voilà pourquoi je soutiens qu'au moins nos grands établissements doivent avoir du bac, bac + 2, de façon à enclencher un système de formation supérieure qui puisse ensuite se déverser tout naturellement dans l'enseignement supérieur français.

Vous le savez, c'est un marché concurrentiel où actuellement les Etats-Unis notamment, le Canada aussi, nous font une concurrence qui ne joue pas toujours en notre faveur.

En Amérique Latine, il existe des conventions de partenariat entre les universités nationales et les universités françaises. Tout le monde le sait, sur l'exemple célèbre de ce qui s'était fait au Mexique avec l'UNAM (Universidad nacional autonoma de Mexico), et dont le but est de faciliter la mobilité des étudiants.

Ces mobilités rencontrent un vrai succès. Et il faut donc, me semble-t-il, étendre ce dispositif en Asie, afin d'accueillir davantage d'élèves nationaux.

- Enfin, quatrième et dernier objectif, *ce plan d'actions doit être soutenu* par des décisions à mettre en oeuvre dans les deux années à venir. Cette volonté d'agir se formulera sous la forme d'un plan d'orientations stratégiques tel que défini par l'AEFE, qui doit permettre de mobiliser les réseaux français au service de la coopération éducative.

A cet égard, je souhaiterais que nos établissements sur la base du volontariat, et en liaison évidemment avec les postes diplomatiques, soient invités à identifier et à inscrire dans leurs projets des actions susceptibles d'être conduites dans les domaines qui constituent nos priorités en termes de coopération.

A cette fin, nous devons mobiliser l'ensemble des acteurs concernés — à commencer par vous-mêmes évidemment — mais aussi les responsables de la coopération éducative, les personnels détachés qui doivent connaître ces projets, y prendre part ; mais aussi l'encadrement pédagogique des académies, qui ont établi un partenariat avec les établissements français de l'étranger.

Je voudrais ajouter que grâce à ces partenariats, nous pouvons et nous devons rechercher des synergies avec les actions de coopération décentralisée que mènent les collectivités locales, et notamment les Régions, avec beaucoup d'enthousiasme et parfois un peu de pagaille.

Le plan d'actions vise aussi à élargir les compétences immobilières de l'AEFE. Vous êtes, Mesdames et Messieurs, mieux placés que personne pour savoir que des investissements sont indispensables pour améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des établissements, pour permettre à certains d'accroître leurs capacités.

Voilà pourquoi l'Agence va se voir confier des compétences immobilières, des compétences immobilières élargies, qui vont faire l'objet d'un décret en Conseil d'État. Ce décret vient d'ailleurs d'être validé par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ; il a été transmis aux autres Ministères concernés pour obtenir leur visa.

Ainsi, dans quelques jours ou dans quelques semaines au plus tard — dans quelques jours en fait — l'Agence pourra procéder à des acquisitions immobilières, à des opérations de construction ; elle pourra contracter des emprunts ; elle pourra recevoir en dotation des immeubles appartenant au Ministère des Affaires étrangères, ou qui sont affectés à des établissements d'enseignement divers. Bref, tout ceci permettra d'améliorer la programmation des projets les plus importants, et de faciliter le recueil des contributions rapportées à des opérations immobilières, notamment dans le cadre du mécénat.

De plus, les crédits budgétaires seront alloués à l'Agence pour la réalisation de ces investissements immobiliers. Ils atteindront pour 2006 de l'ordre de 8 M d'euros. L'AEFE sera ainsi à même de faire face à ses engagements, notamment en ce qui concerne ceux de Bucarest, où vous savez que nous avons un terrain sur lequel nous allons construire un établissement neuf, et de Moscou. Pour Bucarest, mon Ministère y veille fort bien, puisque notre nouveau Directeur général de la coopération internationale et du développement (DGCID) était notre ancien ambassadeur à Bucarest, qui avait lancé le projet. Je suis donc sûr du zèle de notre administration. Pour Moscou aussi.

Par ailleurs, pour reprendre une proposition importante du rapport FERRAND, nous allons engager une étude sur les différents types de fondations qui pourraient être envisagées pour soutenir, j'entends financièrement, l'enseignement français à l'étranger.

Ce plan d'actions prévoit aussi, troisième priorité, de développer les programmes de bourses, sujet récurrent s'il en est, et d'abord des bourses scolaires. Il y a quelques mois, Michel BARNIER réaffirmait devant vous qu'aucun enfant français ne devait être écarté de nos établissements de l'étranger en raison des ressources de ses parents. Je tiens à vous assurer que cette doctrine est la mienne, que c'est celle de notre Ministère, que cette politique sera poursuivie et renforcée.

Je note d'ailleurs que ce renforcement s'est concrétisé puisque, entre 2002 et 2004, un millier de bourses supplémentaires ont été attribuées, ce qui n'est pas rien et que le budget consacré à ces bourses a crû de 2,5 M d'euros en 2 ans.

En ce qui concerne les programmes de bourses d'excellence et de bourses major, ces programmes seront adaptés pour permettre aux bacheliers étrangers qui le souhaitent, d'entamer leurs études supérieures dans leur pays d'origine, avant de les poursuivre en France. Ils seront également aménagés afin de pouvoir apporter une réponse différenciée aux besoins financiers des étudiants. Enfin, là encore, le nombre de bourses nouvelles attribuées chaque année sera porté de 125 à 200. C'était à dire vrai, une mesure d'urgence absolument nécessaire, car jusqu'ici l'Agence était contrainte de laisser de côté des dossiers de candidature de très grande qualité et nous perdions là une chance folle d'attirer vers nous des étudiants de très grande qualité.

Enfin, je l'ai dit Mesdames et Messieurs, pour réaliser ce plan d'actions stratégique, les moyens de fonctionnement de l'AEFE seront renforcés. Ainsi, 20 postes de résidents supplémentaires à la charge des établissements prévus au budget 2005 ont été créés et cette mesure sera reconduite pour les années suivantes, et portée à une cinquantaine de postes tous les ans, à partir de l'année prochaine.

Par ailleurs, durant la durée du plan d'actions dont je viens de rappeler les grands axes, j'ai pris l'engagement que l'Agence verrait ses moyens stabilisés car je dois reconnaître que ce ne fut pas le cas dans les années précédentes, afin de lui permettre d'affecter au développement du réseau les marges de manoeuvre qu'elle saura dégager. Car rien n'est plus décourageant dans le système français que de voir des agences qui sollicitent des crédits, et qui se les font récupérer par des gels. Ce ne sera pas le cas de l'Agence. Il faut encourager à la vertu.

Il faudra néanmoins veiller aussi à diversifier les sources de financement. On peut imaginer d'impliquer les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, peut-être même la taxe professionnelle — nous verrons. En tout cas, soyez assurés que je porterai la plus extrême attention à la mise en oeuvre de ces mesures, ainsi que, d'une manière générale, à l'évaluation du dispositif qui est primordiale.

Pour cette évaluation, il n'y a rien de mieux évidemment, que votre propre expertise, votre connaissance du réseau, du terrain, des personnes, des lieux, des agents. Et vous nous rendrez service chaque fois que, soit directement, soit par le biais des Sénateurs qui vous représentent, vous nous ferez connaître telle ou telle situation, tel ou tel souhait, ou telle évolution nécessaire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous rappeler. J'ai été un peu long et je m'en excuse. Mais je sais que vous êtes concernés par ce sujet que vous connaissez bien. Il me paraissait tout de même nécessaire d'évoquer de manière exhaustive, les orientations que nous souhaitons donner à notre réseau scolaire de l'étranger, afin qu'il entre harmonieusement dans une nouvelle phase de sa longue histoire, et qu'il continue à être un élément majeur du rayonnement et de l'influence de notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

## QUESTIONS-REPOSES

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Ministre, pour ces mesures positives que vous nous annoncez et les perspectives heureuses que vous nous faites entrevoir. Si vous le voulez bien, quatre de nos collègues vont intervenir. Il s'agit :

- de Monsieur John Mac COLL qui est Président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement ;
- de Madame Maryse LAURENTI, qui parlera au nom du groupe de l'Union des Français de l'étranger ;
- de Monsieur Maurice COURCIER, qui s'exprimera au nom de l'Association démocratique des Français de l'étranger ; et
- de Madame Françoise TETU DE LABSADE pour le Rassemblement des Français de l'étranger.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL, président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement.*

### **Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement, membre élu de la circonscription de Canberra**

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos propos, pour l'intérêt évident que vous marquez à l'enseignement français à l'étranger, et aussi pour votre sincère soutien, basé sur votre conviction que l'enseignement français à l'étranger est d'une importance capitale pour la présence de la France à l'étranger.

Vous vous souvenez certainement de votre dernière intervention devant notre assemblée en décembre 2003, vous la rappeliez tout à l'heure. A l'époque, j'avais sollicité votre accord pour que Monsieur Claude THÉLOT, Président de la commission du Débat national sur l'avenir de l'école, puisse participer aux travaux de notre commission.

Vous nous avez donné votre accord et nous avons auditionné Monsieur THÉLOT en mars 2004. Fin septembre 2004, il remet son rapport au gouvernement. En octobre 2004, le Sénateur André FERRAND, membre de notre commission, a remis un rapport de mission au Premier Ministre, concernant la diversification des sources de financement de l'enseignement français à l'étranger.

Considérant que l'AEFE a commencé à mettre en oeuvre ce plan d'actions stratégique en harmonie — je dois dire - avec la réflexion et les propositions de notre assemblée ;

Considérant deux autres rapports publiés aussi par des membres de notre assemblée, celui de Bernard CARIOT : "Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?", qui a été remis au Conseil économique et social, et celui du Sénateur Louis DUVERNOIS sur une nouvelle stratégie concernant l'action extérieure de la France, qui a été remis au Sénat ;

Nous semblons avoir perçu une lueur d'espoir avec votre communication en conseil des Ministres, sur l'enseignement français à l'étranger en novembre dernier en reprenant déjà certaines recommandations du rapport du Sénateur FERRAND.

Monsieur le Ministre, à la veille du match France-Irlande, connaissant votre attachement au sud-ouest de la France, berceau du rugby, permettez-moi de faire une analogie, venant moi-même d'un pays de rugby : l'Australie. Nous faisons ici tous partie de cette équipe de France, avec un bon entraîneur, une bonne stratégie, un bon pack, un bon demi de mêlée pour les introductions, de bons ballons qui sortent du demi d'ouverture, et une ligne de trois-quarts tous prêts à passer le ballon et à aller marquer. Ne cafouillons pas ! L'heure est critique ; l'enjeu est important.

Croyez surtout à l'absolue détermination de tous les membres de cette assemblée, quant à la poursuite de résultats avec vigueur. Vous pouvez compter sur nous, Monsieur le Ministre, pour défendre, promouvoir et développer l'enseignement français à l'étranger, qui est non seulement un fleuron, mais aussi un magnifique outil de développement de la présence française à l'étranger.

Aussi, cette assemblée vous demande-t-elle que les propositions qui ont été faites soient mises en oeuvre de façon urgente, et avec détermination.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie LAURENTI pour le groupe de l'Union des Français de l'Etranger.*

**Madame Maryse LAURENTI, pour le groupe Union des Français de l'étranger (UFE), membre élu de la circonscription d'Abou-Dhabi**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, tout d'abord permettez-moi de vous remercier au nom du groupe UFE, d'être une nouvelle fois parmi nous. Monsieur le Ministre, le réseau de l'enseignement français de l'étranger, qui est le premier au monde, existe depuis 1921, et son ancienne vocation était, comme vous l'avez rappelé, de former les élites étrangères. Il a vu cette vocation changer et évoluer au fil des années. Ce réseau est devenu la composante essentielle pour les familles françaises établies à l'étranger.

Le coût souvent élevé des écolages met désormais au premier plan de nos préoccupations, le mode de financement à long terme de ce réseau. De nombreuses familles françaises de revenus moyens, placées hors du système des bourses, ne peuvent scolariser leurs enfants dans un établissement français, pour des raisons financières.

La situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Il ne faut pas oublier que notre réseau scolaire à l'étranger est l'un des outils principaux de l'expansion de la francophonie. La lourde contribution des familles est pénalisante, et cette situation semble devoir perdurer, tant que l'Éducation nationale n'assurera pas la responsabilité première de ce financement.

Monsieur le Ministre, comme vous nous l'avez annoncé, votre priorité sera de permettre à toutes les familles françaises de pouvoir scolariser leurs enfants dans des établissements français. Pouvez-vous nous éclairer sur votre approche de ce problème, et nous indiquer les étapes du chemin qu'il reste à parcourir ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Un changement de dernière minute est intervenu au sein du groupe de l'Association démocratique des Français de l'étranger, et c'est Madame Claudine LEPAGE qui remplace Monsieur Maurice COURCIER. Madame LEPAGE, vous avez la parole.



**Madame Claudine LEPAGE, pour le groupe l'Association démocratique des Français de l'étranger- Français du Monde, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Chers Collègues, en conseil des Ministres du 3 novembre 2004, vous avez souligné l'importance du réseau d'enseignement français à l'étranger pour la présence de la France à l'étranger. Vous y avez évoqué, comme vous venez de le faire devant nous, les points essentiels du plan d'actions 2007 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, sans préciser les moyens qui permettront de le mener à terme. A titre d'exemple, je citerai le développement des bourses scolaires destiné aux élèves français.

Pour le moment, il semble que l'on n'en prenne pas le chemin, puisqu'en 2005, le montant des bourses scolaires atteindra 41 M d'euros contre 40,71 M d'euros en 2004, augmentation minimale de 0,7 % par rapport au nombre de demandeurs qui va, quant à lui, toujours croissant.

Vous souhaitez, Monsieur le Ministre, que le réseau d'établissements français à l'étranger devienne un dispositif à vocation européenne. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Pour cela, l'AEFE devra se rapprocher du réseau des écoles européennes, ce qui pourrait l'aider sur le plan du financement. Le Ministère de l'Éducation nationale, seul interlocuteur des écoles européennes, est-il prêt à partager ce rôle avec l'AEFE ?

Vous avez évoqué l'attrait des cursus d'enseignement supérieur français pour les étudiants étrangers. J'aimerais vous demander, Monsieur le Ministre, quelles mesures vous prévoyez pour améliorer les conditions d'accueil déplorables des étudiants étrangers en France ? Je cite là Monsieur Josy REIFFERS, ancien collaborateur de Monsieur Luc FERRY.

Enfin, Monsieur le Ministre, je ne peux manquer, à l'occasion de votre présence parmi nous, de vous interroger sur la réforme de la politique française de l'aide publique au développement que vous menez.

Tout d'abord je tiens à vous remercier d'avoir donné une suite favorable à un vœu de la commission des Affaires économiques de cette assemblée, demandant que nous soyons associés à la réflexion de la réforme de l'aide publique au développement (APD).

Il reste à nous préciser comment, et sous quelles formes, notre assemblée pourrait participer à cette réflexion. Nous serions vivement intéressés de connaître les modalités de la mise en oeuvre de cette politique, par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement. Selon les informations que nous avons, le Ministère des Affaires étrangères assurerait la coordination et le pilotage de l'APD, tandis que le financement se verrait confier à l'Agence française de développement, établissement à vocation financière.

Pouvez-vous nous apporter des précisions ?

Notre assemblée comprend de nombreux élus résidant dans les pays du tiers monde qui s'interrogent sur la mise en oeuvre de cette réforme de l'APD et vous comprendrez qu'ils se soucient vivement de l'avenir des personnels de l'assistance technique française, en particulier de leur statut futur.

Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise TETU DE LABSADE pour le groupe du Rassemblement des Français de l'étranger.*

**Madame Françoise TETU de LABSADE, pour le groupe du Rassemblement des Français de l'étranger, membre élu de la circonscription de Montréal**

Monsieur le Ministre, vous nous avez parlé de l'enseignement du français à l'étranger, ce qui ne saurait laisser indifférent aucun d'entre nous, vous vous en rendez compte.

Pour ma part, je voudrais, au nom du groupe RFE, vous parler de ce que les Français de l'étranger pensent du comportement linguistique de certains d'entre eux. Tel cet officier supérieur de l'armée française, s'adressant en anglais à de jeunes appelés aux journées de préparation à la défense. Tel cet ambassadeur qui fait son discours en anglais, dans un pays d'Asie, à la grande surprise des autres ambassadeurs francophones, puisque c'était le jour de la francophonie. Telle cette jeune Française qui arrive dans un hôtel à Brasilia et s'adresse à la réception dans un si mauvais anglais qu'on lui répond instantanément dans un très bon français.

Or, il nous apparaît souvent à nous, Français de l'étranger, que les Français de France n'utilisent pas toujours la langue française où et quand il le faudrait.

Il ne manque pas d'exemples d'industries, voire d'institutions, qui préfèrent travailler en anglais. On entend beaucoup d'anglais à la radio. On use de prétextes, vrais ou faux, pour passer à l'anglais ; ou pour simplement, dès le premier ou pour un

unique contact, utiliser l'anglo-américain. Trouvez-vous normal que des banques françaises, en réunion dans l'Hexagone travaillent dans la langue de Wall Street ?

Il ne faudrait pas que les exemples se multiplient, car le délaissement du français pourrait menacer notre réseau scolaire, qui est pourtant le meilleur du monde — vous l'avez dit. Si les étrangers avaient le sentiment que nous Français, ne sommes pas si attachés à la défense de notre propre langue.

L'audiovisuel est un excellent vecteur de la langue, et les Français de l'étranger attendent avec impatience la chaîne d'information internationale qui fera que la langue française sera plus entendue et plus utilisée à travers le monde.

Avez-vous Monsieur le Ministre, des précisions à nous apporter sur l'évolution de ce dernier dossier ?

Nous souhaiterions, Monsieur le Ministre, que vous pesiez de tout votre poids politique sur les administrations de la République, dans toutes ses instances et en tous lieux, pour que l'on utilise toujours le français. Et, si l'on est absolument obligé d'utiliser une langue étrangère, pour que l'on utilise en premier le français, avant de passer à la langue du pays d'accueil, puis à l'anglais.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, expliquer à ces commerciaux qui sillonnent le monde, à ces industriels qui sèment des usines à travers la planète, que ce qui séduit les acheteurs c'est, outre la qualité du produit, le fait que nous assumions avec fierté que ce produit est fait en France, et non pas le "Made in France" ?

Les Français de l'étranger savent d'expérience combien les langues sont fragiles. Ils sont aux avant-postes, occupent des bastions dont ils assurent la défense, et n'ont qu'un souhait : que ceux qui sont au cœur de la forteresse ne fassent pas inconsciemment un travail de sape qui réduirait à néant les efforts de tout un peuple.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Ministre, si vous voulez bien répondre aux intervenants ?

### **Monsieur DARCOS**

Merci, Monsieur le Président.

Oui, je vais répondre aux uns et aux autres. Tout d'abord, je voudrais remercier les quatre intervenants qui, chacun à leur manière, avec leur approche et leur convictions, mettent le doigt sur des sujets réels, et que je ne veux pas esquiver.

D'abord, Monsieur MAC COLL et Madame LAURENTI ont surtout insisté sur le problème des bourses et des moyens que l'on peut donner aux établissements pour répondre à notre ambition d'être le plus ouverts possible.

J'ai dit tout à l'heure qu'entre 2002 et 2004 nous avons créé 1000 bourses supplémentaires, ce qui est important. Cela représente une augmentation en deux ans de 2,5 M d'euros, ce qui est aussi important dans le contexte budgétaire aujourd'hui. Je dirais même que c'est quasiment un exploit quand on connaît les difficultés que nous avons à éviter les régulations et les gels ; et si nous n'étions pas d'ailleurs sanctuarisés, par la volonté du Président de la République depuis le mois de mars dernier, nous n'y arriverions pas.

En ce qui concerne les bourses cependant, il faut aller plus loin, nous le savons. Il faut que nous trouvions d'autres moyens. Nous sommes en train de réfléchir à un plan qui pourrait conduire à une hausse d'1 M d'euros supplémentaires. C'est en discussion. Nous sommes dans les prémisses de la discussion budgétaire, comme vous le savez. Et en plus de cela, nous entrons dans une nouvelle logique budgétaire, la LOLF. Il faut donc que nous voyions comment ces lignes budgétaires de l'AEFE vont entrer dans le nouveau dispositif.

Aujourd'hui nous sommes donc dans une ligne budgétaire où l'AEFE entre en concurrence avec l'OFPPA. Je ne sais pas pourquoi, mais c'est comme cela. Mystère et boule de gomme de Bercy. Et j'ai demandé d'ailleurs à ce que l'on puisse le changer. Nous sommes dans des discussions difficiles ; mais nous restons tout à fait déterminés.

Quant à l'accueil des étudiants, le meilleur attrait des étudiants, j'y reviendrai aussi parce que tout à l'heure Madame LEPAGE a, à juste titre, évoqué le rapport de Josy REIFFERS, qui n'était pas seulement membre du cabinet de Luc FERRY, mais aussi du mien, que je le connais bien, c'est un Bordelais lui aussi, l'accueil des étudiants passe aussi par une politique générale d'attractivité.

Nous ne réglerons pas simplement le problème des étudiants, qui viennent en France ou pas, en donnant plus de bourses ou en ayant des universités plus attractives, mais en offrant un territoire et une politique plus attractifs en général. Et vous savez qu'actuellement on mène une réflexion au gouvernement sur l'attractivité du territoire. Je ne dis pas cela pour dégager en touche — pour parler comme Monsieur MAC COLL — mais pour dire que c'est une question assez vaste, et à laquelle je ne pourrai pas répondre de bonne foi simplement en partant des leviers qui sont ceux du Ministère des Affaires étrangères.

Sur cependant la question posée en effet par Madame LEPAGE sur notre capacité au fond à être un pays accueillant et efficace, question souvent évoquée. Lorsque l'on arrive dans une gare, par exemple à Victoria Station à Londres, il y a un immédiatement petit guichet qui s'appelle le *British Council* où quiconque arrivant là peut aller trouver immédiatement des dispositifs, des informations, des adresses, qui font qu'en quelques minutes on est accueilli au sens propre. On a là un guichet unique. Nous n'avons pas cela en France. Et, pour beaucoup d'étudiants, arriver en France est un parcours du combattant : il faut aller affronter les couloirs du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), les files d'inscription dans bien des universités que je ne citerai pas, pour ensuite s'inscrire dans des restaurants universitaires. Tout est fait pour compliquer la vie des gens.

Le gouvernement en a conscience. D'ailleurs le Président de la République avait souhaité que s'ouvre une réflexion sur l'unification de l'ensemble des dispositifs qui ont trait à l'attractivité universitaire, culturelle, scientifique de la France. Que l'on ait une sorte de *Goethe Institute*, puisque vous êtes de Munich Madame, ou de *British Council* à la française et que tout ce qui aujourd'hui concourt, d'une manière ou d'une autre, à l'action de l'attractivité de la France vers les milieux étudiants, soit unifié. Que nous ayons Edufrance etc. dans un seul et même secteur.

Je crois que cette réflexion n'est pas abandonnée et qu'elle doit être conduite pour être menée jusqu'à son terme, faute de quoi nous ne luttons pas avec les mêmes armes que beaucoup de pays décidés à accueillir les élites étrangères.

Dans le même temps aussi, nous n'avons pas toujours la même vocation. Nous ne souhaitons pas, au fond, et ce n'est pas une bonne politique de développement, "écrémer" les meilleurs des étudiants étrangers pour les garder à nous. Il y a aussi un danger dans ce dispositif, et il faut que nous réfléchissions à ce risque, risque qui nous est d'ailleurs objecté par les pays eux-mêmes.

Lors du dernier voyage que j'ai fait en Algérie — d'ailleurs j'ai vu quelqu'un dans la salle qui était avec moi lors de ce voyage — les autorités algériennes nous ont demandé que nous fassions en sorte que les étudiants en médecine algériens restent en Algérie et que nous cessions de les attirer vers nos universités, comme par exemple nous prenons beaucoup de mathématiciens au Maroc ou au Maghreb en général.

Nous ne menons donc pas forcément les mêmes politiques que par exemple le Canada, qui se montre extrêmement actif en matière d'accueil étudiant parce qu'il n'a pas la même histoire que nous face à un grand nombre de pays africains ; il ne se sent pas la même responsabilité.

Le deuxième grand secteur qui a été évoqué, c'est la réforme de l'APD. Il est vrai que le dernier CICID (comité interministériel de la coopération internationale et du développement) du 20 juillet dernier a réorganisé, a tracé le plan d'une nouvelle répartition des tâches. Non pas du tout d'une répartition financière Madame LEPAGE, non ; d'une répartition des tâches.

Le Ministère de la Coopération, en l'occurrence, sous l'autorité du Ministre des Affaires étrangères, garde la totalité du dispositif de l'aide publique au développement, qui représente à peu près des engagements de 7,2 milliards d'euros pour cette année. Mais, pour un grand nombre d'opérations, des opérations plus nombreuses que naguère, y compris dans des domaines où jusqu'ici le Ministère exerçait en quelque sorte une autorité régaliennne dans ces domaines d'intervention — je pense à l'éducation ou au social — c'est l'Agence française du développement (AFD) qui devient l'agence pivot.

Pourquoi ? Parce qu'elle a la capacité technique de le faire de manière plus rapide ; parce qu'elle sait monter les grands dossiers, parce que c'est une agence pivot comme en ont d'ailleurs la plupart des pays qui font de l'aide au développement.

Pour autant, il ne faut pas - et c'est le risque dont nous devons nous méfier - que notre réseau, notre assistance technique en particulier, soient asséchés comme si on pouvait imaginer que l'aide au développement, ou les politiques d'opérations consistaient simplement à confier à une grande agence des gros dossiers en disant : "Faites-moi des adductions d'eau", "Faites-moi de l'assainissement", "Faites-moi des routes, des hôpitaux, des écoles et puis tout sera réglé".

Bien sûr que non. La coopération, surtout dans les pays les plus fragiles, est une coopération qui exige une attention continuelle, et ce sont de petites unités ; c'est de la continuité, c'est de la durée, surtout dans les domaines de la santé, de l'école. Nous avons bien conscience que nous continuerons à avoir besoin de notre réseau d'assistance technique ; nous y veillons très attentivement.

Enfin, c'est vrai qu'il y a une nouvelle répartition des tâches. Et que du coup, la tutelle de mon Ministère sur l'AFD a été renforcée, de sorte que l'AFD ne devienne pas une sorte d'agence autonome qui conduirait ses propres politiques.

Deux instruments permettent désormais d'y veiller :

- d'une part, c'est le ministre de la Coopération qui préside le Conseil d'orientation de l'AFD — ce qui constitue un phénomène nouveau ; et

- d'autre part, il a été créé auprès de moi un Conseil d'orientation stratégique et de programmation, où se trouvent tous les Ministères concourant d'une manière ou d'une autre à l'action de la France en matière de coopération et de développement, et qui coordonne leur action sous l'autorité du Ministre de la Coopération.

Nous avons donc quand même veillé à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Mais c'est vrai qu'il va falloir, dans les années qui viennent, bien ajuster nos responsabilités partagées, afin d'éviter une autonomisation trop grande de notre agence et qu'elle

puisse finalement faire cavalier seul. Il n'en est rien aujourd'hui. Je vous le dis clairement ; je ne fais de procès d'intention à personne : nos relations avec l'AFD sont tout à fait excellentes.

Quant à l'APD elle-même, son contenu financier est bien loin d'être en diminution. Vous savez que la France est un des pays qui ont pris les engagements les plus fermes dans ce domaine. Nous avons promis que notre aide publique au développement représenterait

- 0,5 point de notre PIB en 2007 et
- 0,7 % de notre PIB en 2012.

Cela va exiger de la part du budget français un effort considérable. Pourquoi ? Aujourd'hui nous sommes à 0,44 %, ce qui représente à peu près, comme je l'ai dit tout à l'heure, 7,2 milliards d'euros. Lorsque nous serons à 0,5 point, nous frôlerons les 10 milliards d'euros — ou 9,7, ce qui dépendra du budget du moment.

Mais la différence, c'est que plus le temps passera, moins dans l'aide publique au développement que je viens de dire ici, la part concernant les annulations de dettes ne sera forte. Aujourd'hui en gros le tiers de notre APD en 2005 comporte des annulations de dettes pures et simples. Mais une fois que vous annulez les dettes, vous n'en avez plus d'autres.

Cela veut dire qu'au fur et à mesure que le temps passera, nous aurons des décaissements de plus en plus importants, et que donc l'intervention directe, les décaissements directs sur le budget de l'État français, pour arriver aux 0,5 % représenteront un effort considérable. Et les 0,7 % en 2012 aussi, évidemment.

Et dans le même temps, l'autre difficulté qui sera la nôtre, c'est qu'une fois que nous aurons 10 milliards devant nous, il faudra que nous ayons des projets et des programmes pour 10 milliards, ce qui n'est pas certain. Car il ne suffit pas d'avoir des fonds ; il faut trouver, dans les territoires, dans les pays concernés, des gens capables de présenter des projets et des programmes que nous puissions financer, d'autant que nous finançons de moins en moins, comme vous le savez, par des aides budgétaires directes, les pays que nous soutenons.

Toutes ces questions sont donc assez compliquées, je le reconnais. Mais la détermination est grande et l'on peut dire aujourd'hui, même ceux qui critiquent l'action du gouvernement — j'espère qu'il n'y en a pas ici — ou qui ne sont pas complètement du même point de vue que moi sur le plan de l'échiquier politique, reconnaîtront qu'au niveau international, le prestige de la France dans le domaine de l'action publique au développement, est considérable.

Que le Président Jacques CHIRAC est aujourd'hui un des porte-voix de la montée des budgets de l'aide publique au développement et aussi, comme vous le savez, de la création de nouvelles sources innovantes de financement, de taxation globale, comme il l'a dit récemment à Davos, à propos du SIDA, en proposant de taxer le kérosène.

Et même du coup, nous faisons politique commune avec des pays avec lesquels nous avons naguère des politiques un peu séparées. Je pense en particulier avec la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne défend aujourd'hui la création d'un fonds, d'une facilité financière internationale, *The International Fund Facility*, qui permettrait de lever de grands emprunts immédiats, en particulier pour organiser un plan de vaccination universelle.

Nous proposons des taxes innovantes pour dégager des ressources pérennes, durables et stables, surtout pour la lutte contre le SIDA. Ces deux visions peuvent se conjuguer ; nous l'avons manifesté récemment, en faisant un voyage commun, mon collègue britannique et moi-même, Monsieur Hilary BENN et moi-même, au Niger et en Zambie, ce qui d'ailleurs a été relevé par la presse.

Et je rappelle, puisqu'il y en a peut-être parmi vous qui lisent *Le Figaro*, qu'aujourd'hui on lit dans *Le Figaro* que le rapport BLAIR pour l'Afrique, est un rapport qui se distingue un peu de la politique française. Ce qui est quand même tout à fait hilarant de la part d'un journal à peu près bien informé puisque le vice-président de la commission BLAIR, c'est Monsieur CAMDESSUS, qui est un Français missionné par nous pour le faire. Mais enfin, on n'est pas à cela près. Il vaut mieux ne pas connaître les sujets dont il est question lorsque l'on lit la presse.

Je terminerai en m'adressant maintenant à Madame TETU DE LABSADE qui nous a parlé francophonie. Je vous disais ce matin Madame, au cours d'une rencontre au Centre culturel égyptien, quelle ne fut pas ma surprise au cours d'une réunion de francophonie, avec des chefs francophones, menée en parallèle dans un petit-déjeuner informel, d'avoir à parler anglais puisqu'un certain nombre de représentants de ces pays francophones ne parlaient pas le français. C'étaient des gens qui voulaient rentrer dans le dispositif : des Albanais, des Bulgares, des Macédoniens, et que sais-je ? Je le dis sans ironie.

Il faut rappeler que, dans le travail réalisé autour de la francophonie, il y a évidemment un travail en faveur de la langue que bien entendu il faut défendre et il n'est pas acceptable que nos ambassadeurs parlent anglais lorsqu'ils pourraient parler français, et que nous cédions, sur le terrain en particulier du français langue internationale, comme cela doit être le cas dans toutes les instances internationales, comme cela est prévu dans l'ensemble des textes qui régissent les conventions internationales.

Mais en même temps, il faut savoir que la francophonie ce n'est pas seulement la langue française. En particulier l'Organisation intergouvernementale de la francophonie, que préside Monsieur Abdou DIOUF, est un lieu où se concertent des politiques, où l'intérêt à agir des pays francophones est fort, pour arriver à dégager des positions communes.

Il n'est donc pas absolument scandaleux, dans une certaine mesure, que l'on puisse avoir une expression de la francophonie qui, par moments, se sépare un peu de la langue française dès lors qu'il s'agira bien de produire cependant, une position idéologique, géopolitique, culturelle, stratégique au niveau international, dont la France a besoin, ou dont la francophonie a besoin.

Je dis cela pour excuser l'inexcusable, car je crois en effet qu'il faut parler français, ce que j'essaie de faire partout. Vous savez qu'un certain nombre de rapports sont en cours, le rapport de Hubert ASTIER sur ce sujet qui va nous être remis dans quelques jours — mon directeur adjoint de cabinet était cet après-midi même avec lui pour voir où il en était.

Nous avons un certain nombre de contributions sur ce sujet. Je vous renvoie à notre site : *diplomatie.gouv.fr*, où vous retrouvez un certain nombre d'informations. Et je rappelle enfin que TV 5 est la première chaîne du monde, devant CNN, en termes d'audience. Et c'est, que je sache, une chaîne française.

Vous avez évoqué à cet égard la CII, la Chaîne d'information internationale. Vous savez que le Président de la République était très ferme sur cette affaire. Beaucoup de nos collaborateurs, j'allais dire nous-mêmes Ministres, étions un peu tentés d'essayer d'esquiver la difficulté en suggérant : "Mais pourquoi à partir de TV 5 ne pourrions-nous pas élargir et faire une chaîne qui soit un peu plus ?"

Nous avons essayé de différer un peu la difficulté. Le Président de la République nous a rappelés à l'ordre. Il veut qu'à côté de TV 5, qui sera conservée telle quelle, soit créée une Chaîne d'information internationale francophone, une CII. Pas seulement francophone, mais enfin qui affirme la pensée française dans le monde entier. Cette chaîne verra donc le jour. Elle devrait être provisionnée pour l'année de sa création, à hauteur de 70 M d'euros, ce qui est très important, du moins si les décisions du Président de la République sont suivies d'effets. Et donc, CII avancera selon le rapport qui avait été remis par Monsieur Bernard BROCHAND, député-maire de Cannes, qui nous a indiqué clairement les voies et moyens d'y arriver. Je pense donc que CII est sur les rails.

Voilà ce que je pouvais vous dire, Mesdames et Messieurs, en ayant bien conscience que je n'aurai pas répondu à tout. S'agissant de l'assistance technique, j'ai oublié de dire tout à l'heure que vous savez que Messieurs CONAN et VASQUEZ ont réalisé un rapport à ce sujet, qui nous aide à voir comment sauvegarder notre assistance technique dans le contexte de cette nouvelle répartition voulue par le CICID. Je vous invite à feuilleter ces textes qui sont souvent un peu techniques, mais qui nous servent de vade-mecum pour notre action future.

En tous les cas, ma détermination du Ministre délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie est absolue. D'une part, sur le fait d'exécuter les intentions du Président de la République, qui m'a nommé au poste que j'occupe. D'autre part, parce que je considère que l'action de la France doit être lumineuse, flamboyante et que, dans le domaine de notre influence à l'étranger, rien ne doit nous permettre de nous faire reculer, ni sur le plan budgétaire, ni sur le plan financier. Et je le dis puisque c'est exactement, à quelques virgules près, l'expression utilisée par le conseil restreint présidé par le Président de la République en mars dernier, qui va affirmer la primauté de l'action française par la voie des Affaires étrangères, et la primauté de la politique des Affaires étrangères par la voie de l'aide au développement.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Ministre. Nous serons toujours heureux de vous recevoir et nous espérons que les rencontres seront fréquentes.

*La séance est levée à 18h00.*

**SAMEDI 12 MARS 2005 - MATIN**

*La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Monsieur Roger BONIN, Vice-président. Monsieur le Président invite à ce que l'on prenne place en attendant le Rapporteur.*

**EXAMEN DES RESOLUTIONS ET VOEUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT****Monsieur le Président**

Nous reprenons nos travaux avec une petite modification à l'ordre du jour : nous allons commencer par l'étude des voeux de la commission de l'Enseignement, ce qui n'a pas pu être terminé hier après-midi. Je crois que vous avez tous avec vous le rapport de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement. Nous commençons par l'étude de la résolution n° 1 : Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

***Résolution n° ENS/R.1/05.03***

*Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles et de l'Enseignement, donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/05.03 relative à la stratégie de l'action culturelle extérieure de la France, adoptée à l'unanimité en commission.*

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 1 relative à la stratégie de l'action culturelle extérieure de la France, qui est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.*

***Résolution n° ENS/R.2/05.03***

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture de la résolution n° ENS/R.2/05.03 relative à la mise en oeuvre du rapport FERRAND, adoptée à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

C'est au sujet du point 4 que je voudrais intervenir. Dans certains pays, par exemple en Allemagne, quand on indique en priorité l'anglais, cela risquerait de poser tout de même quelques problèmes. Cette priorité de l'anglais est déjà presque implicite partout ; l'écrire risquerait dans certains pays de poser des problèmes.

*En l'absence de demandes de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 2 relative à la mise en oeuvre du rapport FERRAND, qui est adoptée à l'unanimité. Il invite Monsieur Claude CHAPAT à lire le voeu n° 1.*

***Voeu n° ENS/V.1/05.03***

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.1/05.03, relatif aux bourses scolaires, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington**

Je voudrais demander à la commission pourquoi elle a choisi d'utiliser les termes "fixe par pays", alors que dans un certain nombre de pays étendus, il peut exister des différences d'une ville à une autre ou d'une région à une autre ; je voudrais simplement demander pourquoi le choix a été fait par la commission d'écrire "par pays" et non pas "par ville" ou "par région".

*Monsieur le Président invite Monsieur John MAC COLL à répondre.*

**Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement**

On pourrait déjà commencer par pays. Il est vrai que la remarque est juste : surtout sur un grand continent, cela peut varier énormément en ce qui concerne des grandes villes comparées à des villes provinciales.

**Monsieur Claude CHAPAT, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement**

Cela me semble tout à fait pertinent ; même dans un pays qui n'est pas à l'échelle des États-Unis, en Allemagne, il existe de grandes différences d'une région à l'autre.

**Monsieur John MAC COLL**

"par poste" est judicieux.

**Monsieur le Président**

Pour l'instant, la suggestion est "par poste".

**Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, membre élu de la circonscription de Bangkok**

Je comprends parfaitement le souci de ce voeu, et je le partage, parce que dans les commissions, j'ai souvent vu des problèmes liés justement au plafond fixé par l'administration.

En revanche, je suis beaucoup plus réservé sur le fait de faire appel à des experts parce que, par définition, les experts compliquent absolument tout.

Quand on voit la difficulté que l'administration française a pour fixer la valeur locative des appartements qu'elle fournit à ses fonctionnaires à l'étranger, je me demande comment on va arriver à une estimation valable par des experts dans tous les pays où nous avons des commissions des bourses et — je rejoins ce que disaient nos collègues tout à l'heure — dans le même pays, au nord, au sud, dans la campagne, en zone urbaine.

Je pense pour ma part qu'il serait préférable de recommander qu'on laisse plus de flexibilité aux commissions locales pour apprécier, en fonction des critères locaux, les montants à retenir.

**Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg**

Pour répondre au souci de notre collègue Marc VILLARD, je pourrais tout simplement suggérer que l'on ait recours à des indices ; il existe des indices immobiliers, prévoyant des plafonds, des échelles, etc., en fonction des tailles et d'autres critères. On pourrait donc parfaitement, sur la base d'un certain nombre d'indices, qui sont par définition évolutifs, résoudre le problème soulevé par notre collègue VILLARD.

**Madame Martine SCHOEPNER, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je pense qu'il est temps en effet de faire ce voeu, parce que l'on rencontre dans chaque commission de bourses les mêmes problèmes de personnes qui ont des points de charges élevés parce qu'elles paient des loyers élevés du fait qu'elles vivent dans de grands appartements ou des maisons en centre-ville, que ce soit à Stuttgart, à Munich ou dans d'autres villes, alors que d'autres, qui habitent à l'extérieur, vivent dans de plus petits appartements, ont des points de charges beaucoup moins élevés et sont exclus de la bourse, alors qu'elles ont le trajet en plus ; les autres bénéficient non seulement de la bourse, mais souvent en plus de la bourse d'entretien.

**Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid**

Je crois que pour simplifier, il serait peut-être préférable de se référer aux bases que donne l'Agence, et qu'à partir de celles-ci, dans chaque circonscription, dans chaque ville, soit portée une appréciation en plus ou en moins, et que celle-ci soit adoptée par la commission ; mais que la base soit fixe pour tout le monde.

**Monsieur le Président**

Très bien. Je pense, personnellement, avant de passer la parole au Président de la commission, que nous connaissons toutes vos questions et que nous pouvons considérer avoir une réponse positive quand nous disons

| *en liaison avec des experts, fixe par poste,*

et non pas "par pays", c'est-à-dire que chaque poste consulaire où se tiennent les commissions adapte en fonction de ce qui se passe dans la ville concernée.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas seulement une ville ; pour le poste de Stuttgart, il y a des écoles dans plusieurs villes : à Heidelberg, à Fribourg, à Karlsruhe et à Stuttgart.

*Monsieur le Président invite Monsieur John MAC COLL à apporter des précisions.*

**Monsieur Claude CHAPAT**

Je peux vous proposer quelque chose :

*... que la Commission locale de bourses, en liaison avec des experts, fixe un barème tenant compte des disparités locales par poste permettant un logement décent de la famille.*

*(Protestations et commentaires dans la salle.)*

On enlève les experts ?

**Monsieur le Président**

Oui ; enlevons les experts, je pense.

**Monsieur Claude CHAPAT**

*... fixe un barème par poste tenant compte des disparités locales, permettant un logement décent de la famille.*

**Monsieur le Président**

Éventuellement, mais que ce ne soit pas une règle. Monsieur le Rapporteur, si vous voulez bien nous relire le voeu après rédaction.

*... que les Commissions locales de bourses fixent un barème par poste tenant compte des disparités locales permettant un logement décent de la famille.*

**Monsieur le Président**

Cette rédaction vous convient-elle ?

**Monsieur Marc VILLARD**

Comme l'a dit notre vice-Président, la lecture n'a pas mentionné les experts, mais ils figurent toujours sur la projection.

**Monsieur le Président**

Nous allons enlever les experts.

**Monsieur Marc VILLARD**

Merci de nous enlever les experts.

**Monsieur le Président**

Bon, pour une plus grande clarté, Monsieur le Rapporteur, pouvez-vous nous le relire une dernière fois ?

*... que les Commissions locales de bourses fixent un barème par poste tenant compte des disparités locales permettant un logement décent de la famille.*



Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.1/05.03. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **Voeu n° ENS/V.2/05.03**

Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.2/05.03 relatif au SIDA, adopté à l'unanimité en commission.

#### **Monsieur Claude CHAPAT**

Il y a quelque chose qui ne va pas, parce que ce n'est pas *que*. Il faut enlever les *que*.

#### **Monsieur le Président**

S'il vous plaît, nous allons procéder par ordre. Monsieur Marc VILLARD en premier.

#### **Monsieur Marc VILLARD**

Je voudrais, s'il vous plaît, revenir sur le premier considérant. Je pense que :

| ... *rapide en Asie, en particulier aux Indes et en Chine.*

est trop limitatif. Pourquoi pas le Cambodge, où c'est dramatique ? Pourquoi pas etc. ?

Pourquoi ne pas écrire "dans le monde", de façon plus générale ? En plus,

| ... *en Afrique, en Asie, aux Indes et en Chine...*

a de petits relents..., cela revient à un peu montrer du doigt certains pays, alors que le problème est à peu près le même partout. Je pense que l'on pourrait revoir cela.

Merci.

#### **Monsieur Claude CHAPAT**

Donc :

| *considérant l'amplitude de la pandémie du VIH SIDA,*

Je propose que l'on écrive "VIH" ou "SIDA", mais pas les deux "dans le monde".

#### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne**

Je voudrais simplement inviter mes collègues à ouvrir un manuel de sciences et vie de la terre (SVT), intitulé Biologie-géologie de classe de 3e : vous y trouverez depuis 10 ans l'étude des MST (maladies sexuellement transmissibles) et le SIDA ; c'est déjà dedans depuis longtemps et je l'enseigne depuis 20 ans, pratiquement depuis avant l'arrivée du SIDA.

#### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je voudrais juste dire deux choses : je pense que l'on peut très bien laisser dans la première phrase "VIH SIDA", parce que VIH désigne l'infection par le virus et SIDA la maladie déclarée.

De plus, je rejoins aussi tout à fait ce qu'a dit mon collègue VILLARD : cette pandémie n'est pas inquiétante uniquement dans les pays qui étaient évoqués au départ dans la première version. Elle constitue également un gros problème en Europe centrale. Ce qui fait la différence, c'est que dans les divers pays, les populations à risque ne sont pas les mêmes.

#### **Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

Je m'associe bien entendu à ce voeu, puisque j'ai participé en partie à sa rédaction. Mais je voudrais simplement signaler qu'au sein de la commission des Affaires sociales, notre Président a créé des sous-commissions, et en particulier une sous-commission SIDA.

Cette sous-commission s'est proposé de réfléchir au problème et a commencé à y travailler, et notre Président nous a demandé d'émettre des voeux en septembre. Ce vœu s'inscrirait donc plus logiquement dans un ensemble, parce qu'il est clair que ce qui est dit dans ce vœu est important, mais il y a beaucoup d'autres choses à dire sur le SIDA.

En particulier, à faire une prévention dans les écoles uniquement dans les écoles françaises, on va nous reprocher de ne nous occuper que des Français ; je pense que la pandémie, le SIDA ne peut être traité que si on le traite dans sa globalité, c'est-à-dire aussi bien au sein des écoles françaises qu'au sein des écoles des pays qui nous accueillent.

#### **Madame Mona MURACCIOLI, membre désigné**

La première réponse porte sur les programmes. Effectivement, c'est au programme de 3e, mais pas du tout sous l'angle d'une véritable formation des jeunes à se méfier : c'est sous l'angle scientifique, je dirais. Or, dans les écoles françaises, ce ne sont pas seulement les professeurs qui s'occupent de cela : ce sont aussi les infirmières, les médecins scolaires, etc. ; et c'est une présentation totalement différente.

Deuxième point : on vient de parler de la commission des Affaires sociales ; ce vœu est émis à la demande du père JOINET, car il pense que l'Agence a un travail spécifique à faire. Ce qui n'empêche pas ensuite que tout le reste soit considéré.

#### **Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington**

Si je n'ai absolument aucune objection sur la deuxième partie du vœu, qui est évidente, et je suis à peu près sûr qu'elle sera adoptée, je ne comprends pas très bien ce que viennent faire les Conseillers dans la mise en application du programme.

En ce qui me concerne, je ne suis ni compétent ni qualifié ni en matière de santé publique ni en matière d'enseignement ; je ne vois pas très bien, si les établissements où les postes viennent me demander quelque chose, ce que je pourrais apporter ou faire en la matière. Je m'interroge, et j'aimerais donc que l'on m'explique pourquoi cette partie du vœu y figure.

#### **Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Notre ami LACHAUD vient de dire exactement ce que je voulais dire. La première partie de mon intervention tombe donc puisqu'elle a déjà été faite. Mais la deuxième est purement rédactionnelle : si on décide de conserver malgré tout ce premier point du vœu, je crois qu'il faudrait le rédiger autrement premièrement pour que l'on sache de quels conseillers il s'agit et deuxièmement de quels établissements français d'enseignement il s'agit. C'est pour cela que j'aurais préféré la formule suivante :

*... que les Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger soient associés activement à la mise en application du programme sur le VIH SIDA, dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger*

pour que ce soit quand même bien clair. Ceci étant, je rejoins ce que disait notre ami LACHAUD tout à l'heure : je m'interroge sur la portée de cette disposition.

#### **Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

C'est à propos d'un problème de rédaction :

*... l'inscription au programme de 3e de l'étude du SIDA.*

Je ne pense pas qu'ils vont se mettre à étudier le SIDA et à faire des études dessus. Ne vaudrait-il pas mieux le rédiger ainsi :

*... l'inscription au programme de 3e d'informations ou de mises en garde sur le SIDA et sa prévention ?*

Ce serait quand même beaucoup plus pratique et beaucoup plus direct que "l'étude du SIDA".

#### **Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA**

Pour Monsieur Marc VILLARD : l'étude se fait en classe de 3e ; il n'y a même pas à revenir dessus : c'est fait. Et Madame nous dit que l'on ne travaille que d'une façon scientifique ; c'est faux, parce que si on travaillait en 3e de façon scientifique, personne n'y comprendrait rien. On travaille en fait dans le pratique, en mettant simplement en garde, avec tout ce qui peut se dire de vrai et de faux sur le sujet.

Quand on explique à un enfant que, quand il donne la main à quelqu'un, il ne risque pas de contracter le SIDA, voilà une chose qui y figure, et qui est importante d'ailleurs également à faire. Mais on ne travaille pratiquement pas sous l'angle vraiment scientifique ; on fait cela en terminale : personne ne comprend ce qu'est un rétrovirus en 3e.

**Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin**

Je voulais simplement aller dans le même sens que Monsieur VILLAESCUSA, puisque j'ai un enfant en 3e et qu'il y a quelques semaines, il m'a montré son devoir sur l'étude du SIDA qui est une étude très pratique et pas scientifique. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur VILLAESCUSA.

**Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako**

Je pense qu'il va falloir reformuler ce vœu. Parce qu'effectivement, dans les écoles françaises à l'étranger, non seulement il y a cette partie du programme qui a trait au SIDA, mais la cellule Santé de l'établissement, en tout cas en ce qui concerne le lycée français de Bamako, travaille beaucoup justement à sensibiliser les élèves non seulement aux diverses toxicomanies, mais également au SIDA.

Aussi, peut-être pourrait-on présenter la chose autrement, en demandant à ce que l'accent soit continuellement mis sur la sensibilisation des élèves par la cellule Santé des établissements scolaires sur ce problème.

Par ailleurs, je crois que c'est Claude qui a parlé de la nécessité de le faire non seulement dans les établissements français, mais aussi d'essayer de rayonner au-delà. Pour en revenir au Mali, je sais que les écoles maliennes consacrent une partie du programme à cela, et cela depuis la 6e. Je pense donc qu'il faut que l'on reprenne la formulation de ce vœu différemment.

**Monsieur le Président**

Il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je crois que l'on peut constater effectivement que le sujet est très intéressant, passionnant, mais qu'il mérite peut-être un peu plus de réflexion dans son étude. Monsieur le Président, si vous voulez bien vous exprimer ?

**Monsieur John MAC COLL**

Je pense que si nous voulons travailler une recommandation, faire une proposition qui soit vraiment adéquate pour répondre à ce problème, je reprends la suggestion de Bernard ZIPFEL : comme nous avons appris la création d'un sous-groupe SIDA au sein de la commission des Affaires sociales, je vous suggère que ce vœu soit entièrement repris et étudié par ce groupe.

*(Applaudissements.)*

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président. Ce vœu est donc renvoyé et je pense que nous le réétudierons en septembre.

***Vœu n° ENS/V.3/05.03***

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du vœu n° ENS/V.3/05.03 relatif à la prise en charge de contrats enseignants résidents, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Normalement, l'AEFE ne peut pas donner d'aide pour des salaires. Chaque fois que des personnes sont malades dans des établissements, l'AEFE ne peut pas donner d'aide pour payer les remplacements.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

Je voudrais simplement dire que l'on ne peut pas payer le remplaçant. Simplement, le vœu souligne un problème qui existe : il existe de petits établissements français à l'étranger qui fonctionnent avec d'assez nombreux résidents et si plusieurs personnes manquent en même temps, par exemple pour maladie, pour grossesse, bref si différentes choses de ce type arrivent de façon concomitante, cela représente une charge énorme pour les parents d'élèves - c'est un fait - et cela peut même mettre en jeu l'existence même de l'établissement.

Je sais très bien ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ; mais ce vœu a le mérite — il faudrait peut-être le formuler un petit peu différemment — de mettre le doigt sur le problème et, si l'on veut soutenir la francophonie, il faut aussi regarder un petit peu comment on pourrait aider ces établissements quand c'est nécessaire ; car ce sont des problèmes qui ne sont pas fréquents, mais ponctuels, et je suppose qu'il pourrait y avoir une solution.

**Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington**

J'apprécie beaucoup ce voeu. J'aimerais simplement, si c'est techniquement possible et si vous en êtes d'accord, qu'on ne le limite pas à l'AEFE : il y a en particulier un certain nombre d'enseignants qui travaillent sous des contrats de coopération, qui ne dépendent donc pas de l'Agence ; et pour ces enseignants et pour ces écoles, le problème est le même : en cas d'absence par exemple pour congé de maternité, l'enseignant ne peut être remplacé qu'en faisant payer les parents ou le district scolaire local selon le cas. Cela pose aussi de très gros problèmes de fonctionnement et d'ailleurs parfois n'arrange pas les relations entre la France et l'école ou les autorités scolaires locales, qui comprennent mal par exemple qu'on puisse leur envoyer quelqu'un en septembre qui se met en congé de maternité en octobre, et qu'on demande par la suite aux parents de payer pour trouver un remplaçant.

**Monsieur le Président**

La parole est à Madame Claire DURAND, qui je crois est l'auteur de ce voeu.

**Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé**

Madame FOUQUES-WEISS a déjà dit pas mal de choses que je voulais dire ; justement, cela n'engage pas de frais supplémentaires pour l'AEFE.

**Monsieur le Président**

Non, puisqu'il est payé.

**Madame Claire DURAND**

En cas de départ d'un résident au mois de novembre par exemple, pendant toute l'année, le lycée va devoir payer le remplaçant, et l'AEFE ne paie rien à ce moment-là.

**De la salle**

*(Commentaires.)*

**Madame Claire DURAND**

Non : l'école paie une partie ; il y a quand même une partie qui est payée par l'AEFE : c'est uniquement de cette partie que l'on parle.

**De la salle**

*(Commentaires.)*

**Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je ne sais pas, je l'avoue, si l'AEFE prend automatiquement ou non en charge la part qui lui revient des frais d'un résident en cas de départ en cours d'année. Apparemment, ce n'est pas le cas si je comprends bien : lorsqu'un résident part en cours d'année, l'AEFE ne prend pas la part qui lui revient de son remplaçant. En revanche, elle continue probablement à payer celui qui est parti en cours d'année parce qu'il est parti pour...

**De la salle**

*(Commentaires.)*

**Monsieur le Sénateur André FERRAND**

Ce n'est pas le cas ? Dans l'incertitude, je me contente de donner mon avis sur ce voeu : je ne sais pas, si j'ose dire, s'il ne mange pas de pain, mais ce que je veux dire, c'est qu'il ne peut pas faire de mal en tout cas. Je ne vois donc pas pourquoi nous ne le voterions pas. Voilà mon sentiment.

En revanche, quant à sortir du cadre de l'AEFE, je ne suis pas certain que nous ne risquerions pas ainsi le diluer, de le rendre moins percutant. Toutefois, préparer un autre voeu *ad hoc* est peut-être la solution.

Voilà simplement mon point de vue.

**Monsieur Antoine VALENZA, Premier Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Dans le deuxième considérant, on parle de "départ" : ce n'est pas une absence. C'est un départ et un départ définitif. Parce qu'il y a eu tout à l'heure une confusion dans l'interprétation. Si c'est une absence, le remplaçant est pris en charge par l'établissement. Cela, c'est la règle, on n'y peut rien.

Maintenant, si c'est un départ définitif, puisque ce résident était à la charge de l'Agence pendant toute l'année scolaire, cela ne coûte rien de plus à l'Agence de continuer à payer le remplaçant comme elle payait le résident de la même manière.

Il faut donc peut-être d'abord corriger en indiquant "départ définitif", en le précisant bien, et ajouter éventuellement un considérant : puisque ce professeur résident était budgétisé par l'Agence, cela n'intervient pas dans le budget de l'Agence en supplément.

**Monsieur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Je crois qu'Antoine VALENZA a parfaitement expliqué ce qu'il faut modifier.

Cependant, je voudrais vous rappeler qu'au conseil d'administration de l'Agence, où j'ai l'honneur de siéger pour le Sénat, on reçoit des demandes d'allocations exceptionnelles, que le conseil accepte ou n'accepte pas (le cas de la Côte d'Ivoire, etc. ; il y a des cas très précis). Pour ce qui est de ce cas d'un départ, on ne peut pas dire : Il est budgétisé, vous allez payer ; parce qu'il faut que le remplaçant soit aussi un résident qui corresponde aux critères, etc.

En revanche, rien n'empêche l'établissement de demander, dans la période intérimaire, l'octroi d'une aide spécifique pour la prise en charge, en attendant la nomination d'un nouveau résident. Mais il ne faut pas demander des frais imprévus générés pour les parents d'élèves, parce que cette description est trop vague : le conseil d'administration va demander ce que signifient ces frais imprévus ; le résident est parti, quelqu'un le remplace : faut-il lui payer son déménagement ? Etc.

C'est donc trop imprécis ; je pense qu'au conseil d'administration, cela ne passera pas. C'est un conseil que je vous donne.

**Monsieur Claude CHAPAT**

Que suggérez-vous ?

**Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA**

De préciser qu'il s'agit bien de la part de l'Agence dans le salaire du remplaçant provisoire, en attendant la nomination d'un nouveau résident. Je crois qu'il faut être plus précis, parce que le conseil d'administration va dire que si l'on accepte cela, il faut tout accepter.

Quant au budget de l'Agence, vous savez qu'une partie de ce budget est justement une somme qui correspond aux postes qui ne sont pas pourvus ; ce n'est un secret pour personne : cet argent existe et c'est ainsi que cela fonctionne. Mais, dans toutes les entreprises, cela fonctionne comme cela.

Dans le budget, il y a donc une partie de la somme qui provient des postes qui ne sont pas pourvus ; on ne peut pas l'empêcher. Mais ce n'est pas une raison pour dire : Je prends cet argent et je le mets-là ; cela ne fonctionnera pas. Les personnes de l'administration vous l'expliqueront mieux que moi.

**Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako**

Je serai très rapide puisque j'ai été précédée par Monsieur VALENZA et Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA. Effectivement, il faut lever l'ambiguïté sur le mot "départ" et distinguer absence et départ définitif. Je pense effectivement que, en cas de situation un peu urgente dans les établissements, l'AEFE n'est pas insensible à une demande d'allocation supplémentaire. Il y a donc lieu de reformuler également ce vœu.

**Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome**

Je serai très rapide, et je ne dirai surtout pas qu'il s'agit d'une question économique ; encore que, pour les lycées, c'est souvent un déséquilibre.

Je voudrais confirmer ce que disait le Sénateur DEL PICCHIA : nous avons connu le cas à Milan, il y a deux ou trois ans, d'une maladie de très longue durée malheureusement ; et nous avons fait une demande spécifique à l'Agence. C'est passé en conseil d'administration et nous avons obtenu exactement ce que tu décrivais : la possibilité de remplacer provisoirement, et cette prise en charge a été faite par l'AEFE.

Merci.

**Madame Claire DURAND, membre élu de la circonscription de Lomé**

On pourrait reformuler le voeu d'une autre façon ; mais je ne pense pas que l'on ait à demander une allocation : c'est simplement une continuité dans les salaires, c'est tout. C'est tout ce que je demandais. Mais on peut reformuler le voeu d'une autre façon.

**Monsieur le Président**

C'est ce qui est en train de se faire, je crois.

**Monsieur Antoine VALENZA**

C'était pour dire que la solution nous a été donnée ; le Sénateur DEL PICCHIA a parfaitement raison, Madame BEYE s'est exprimée : il faudra reformuler le voeu et le soumettre aux voix une fois nouvellement formulé ; ce n'est pas la peine de continuer les débats en longueur, c'est très facile à faire. Cela prend 30 secondes.

**Monsieur le Président**

Merci. C'est ce qui est en train de se faire je crois, mon cher Antoine. Les demandes d'intervention étant épuisées, je demande à notre Rapporteur de bien vouloir s'exprimer sur une nouvelle rédaction.

**Monsieur Claude CHAPAT**

*... émet le voeu que l'AFE, compte tenu de la charge financière imprévue à supporter par les parents d'élèves, prenne à son compte le coût généré par le remplacement de l'enseignant.*

**De la salle**

*(Commentaires.)*

**Monsieur John MAC COLL**

On le retire ?

**Monsieur le Président**

Mes chers collègues, si vous permettez et si vous en êtes d'accord, je crois que ce voeu a également son importance, et la rédaction est très importante pour qu'il soit interprété et traité avec considération, comme nous l'a fait remarquer le Sénateur DEL PICCHIA.

Je suggère donc, pour l'instant, de ne plus faire d'intervention ni de rectificatif ; je demande à notre Président de la commission de bien vouloir prendre position sur ce voeu.

**Monsieur John MAC COLL**

Je rejoins ces remarques ; je pense que c'est toujours important de formuler un voeu proprement. J'ai noté les explications du représentant au conseil d'administration de l'Agence. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous reprendrons ce voeu en septembre et nous le renvoyons commission.

*Le voeu n° 3 est renvoyé en commission.*

***Voeu n° ENS/V.4/05.03***

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.4/05.03 relatif à l'offre et à la demande de postes d'enseignants, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur le Président**

Sur ce point, je crois que tout le monde est d'accord.

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.4/05.03. Celui-ci est adopté à l'unanimité.*

**Voeu n° ENS/V.5/05.03**

*Monsieur Claude CHAPAT donne lecture du voeu n° ENS/V.5/05.03 relatif à la promotion de l'industrie musicale francophone, adopté à l'unanimité en commission.*

**Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Il faut ajouter "francophone" après "programmation musicale".

**Monsieur le Président**

Nous le rajoutons.

*Monsieur le Président met aux voix le voeu n° ENS/V.5/05.03 relatif à la promotion de l'industrie musicale francophone. Celui-ci est adopté moins 8 abstentions.*

**Monsieur le Président**

L'examen des voeux étant terminé, nous avons une motion, qui a été adoptée en commission à l'unanimité : elle est donc soumise à l'affichage, nous n'avons pas de débat.

*Monsieur le Président remercie les membres, ainsi que Monsieur John MAC COLL et Monsieur Claude CHAPAT.*

**Monsieur le Président**

Nous en avons terminé avec les travaux de cette commission, si vous êtes bien d'accord et nous continuons la séance sans interruption sur le point d'information concernant les travaux du groupe de travail Communication.

### **POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUNICATION**

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre ROBION.*

**Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Je vous rappelle simplement que la création d'un groupe de travail sur la communication avait été décidée par le bureau de l'Assemblée lors de sa session de décembre. Le groupe a été constitué ; il comprend 14 membres, reflétant la composition de l'Assemblée et comprenant également les trois Vice-présidents et le Secrétaire général.

Le groupe s'est donc mis au travail, a précisé sa mission et a défini des orientations de travail. Sa mission consistait à élaborer des propositions à mettre en oeuvre selon un calendrier établi, pour mieux faire connaître l'Assemblée des Français de l'étranger, ses membres et ses travaux, ainsi que pour améliorer la communication interne de l'Assemblée, notamment en dotant ses membres d'outils de travail qui leur permettent de travailler en réseau plus facilement.

Le groupe s'est réuni une première fois mardi 8 mars et il a tenu ensuite une petite réunion restreinte, compte tenu des diverses obligations de ses membres. Les orientations de travail ont été validées, je vous les donne.

**1. COMMUNICATION EXTERNE*****Première orientation :***

- développer la présence institutionnelle de l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est-à-dire mieux faire connaître l'Assemblée et ses membres en France auprès des services du Ministère des Affaires étrangères et surtout des autres administrations concernées par l'international en général ;
- à l'étranger, mieux resserrer les liens avec les postes diplomatiques et consulaires, les chambres de Commerce, les établissements culturels ;
- d'autre part, veiller à ce que les membres de l'Assemblée soient bien associés lors des crises (on a vu l'exemple de la participation de membres de l'Assemblée au dispositif qui avait été mis en place lors de la crise de Côte d'Ivoire, et également

pour le tsunami, ce qui est un bon exemple) et, au quotidien dans les postes, par une meilleure information et association des élus par les chefs de postes diplomatiques et consulaires pour tout ce qui concerne la vie et la sécurité des ressortissants français.

**Deuxième orientation** toujours concernant la communication externe de l'Assemblée :

- développer les liens avec les secteurs de la presse écrite et audiovisuelle tournée vers l'étranger ainsi qu'avec le secteur privé tourné vers l'international.

## 2. COMMUNICATION INTERNE

C'est le deuxième chantier de ces orientations.

L'objectif est de mettre rapidement à la disposition de l'Assemblée un outil de travail efficace et adéquat. En effet, les membres sont bien sûr, par nature, dispersés sur toute la planète et ils ont donc besoin d'un outil de travail pour communiquer, travailler, préparer les sessions pendant les intersessions.

Sur la base de ces orientations, le groupe a, d'une part, réparti les tâches entre ses membres, surtout en ce qui concerne ce travail de communication externe. Il a décidé, d'autre part, l'élaboration d'un questionnaire, qui sera envoyé aux membres de l'Assemblée, questionnaire qui est conçu pour être bref afin de ne pas donner une charge de réflexion, de travail trop lourde et surtout d'exploitation, mais simplement pour prendre un peu la température générale concernant les actions de communication, les rapports avec les divers services français à l'étranger et l'opinion des membres sur les outils de communication à leur disposition.

S'agissant de la communication interne, le groupe a reçu un premier avant-projet ou avant-avant-projet de cahier des charges en vue d'un appel d'offres restreint pour la modernisation du site Internet et de sa partie Extranet.

Le secrétariat général a proposé un avant-projet avec une partie rédactionnelle ; les aspects techniques seront examinés et précisés dans les semaines qui viennent. Sur la base de ce document, une consultation sera lancée afin d'obtenir un nouveau produit qui réponde mieux aux besoins de l'Assemblée.

Le calendrier des travaux sera rythmé par les réunions de l'Assemblée, c'est-à-dire que le groupe se propose de présenter le bilan de ses actions lors de la réunion du prochain bureau de l'Assemblée, notamment le bilan de la consultation qui sera intervenue, nous l'espérons, entre-temps et un projet autant que possible sous la forme d'une maquette.

Voilà ce que l'on peut dire sur les premiers travaux de ce groupe de travail.

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Secrétaire général et donne la parole à Monsieur Didier LARTILLEUX.*

### **Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome**

A ce sujet, j'ai lu avec intérêt le communiqué de presse qui a été rédigé avant la session de cette assemblée, et j'ai vu que l'on mentionnait la venue, en tout cas pour la commission que je préside, d'un certain nombre d'invités.

Il manquait la personne qui venait du privé et je le regrette un petit peu, parce que comme elle vient du groupe LVMH, que celui-ci a l'habitude de communiquer, je pense que l'on aurait pu faire le relais ; parce qu'il est assez difficile de convaincre de hauts dirigeants du privé de venir parler devant nos commissions, et je crois qu'il faut donc utiliser toutes les possibilités pour faire parler de nous. Et je crois qu'il y a là véritablement un relais qui a manqué.

Mais je suis très satisfait de voir que concernant la communication, on va réfléchir justement à cette façon d'élargir notre image, et cela est très important pour moi.

Merci.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Didier LARTILLEUX. En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président invite à aborder le point suivant de l'ordre du jour.*

## **PROJET D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN BUREAU DE JUIN 2005**

### **Monsieur le Président**

Je vous rappellerai que les dates du bureau ont été arrêtées et donc confirmées : les 17 et 18 juin prochains.



Nous avons aujourd'hui à vous proposer comme projet d'ordre du jour :

- l'analyse sur le vote du référendum qui aura eu lieu quelques jours auparavant ;
- nous aurons ensuite un long débat qui nous intéresse tous sur les prérogatives des élus de l'Assemblée, avec une mise à jour de la lettre circulaire de 1991 qui n'a pas été réadaptée depuis cette date. Donc, compte tenu de toutes les modifications intervenues depuis ce moment, nous avons souhaité préparer des travaux sur ce point et travailler également en bureau de façon à les soumettre à la session de septembre ;
- nous aurons également à étudier, comme nous l'a dit notre Secrétaire général, le bilan de l'appel d'offres pour la modernisation du site Internet, avec une présentation de projet de façon à ce que ce soit fonctionnel dans les plus brefs délais.

Voilà les premiers éléments, les grandes lignes ; d'autres sujets seront préparés d'ici cette date, et vous en aurez communication comme par le passé.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Monsieur le Président**

Si vous avez des questions diverses, le sujet est ouvert.

### **Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia**

J'avais posé une question orale qui n'a pas été passée parce que je m'y suis prise trop tard, excusez-moi. C'est le consulat de Rio qui me l'avait demandée. Nous avons un gros problème depuis la loi d'octobre 2004 avec l'importation des animaux domestiques. Le problème est en fait à double tranchant, si je puis dire : nous avons actuellement des Français qui viennent en voyage au Brésil avec leur chien ou leur chat - cela existe -, qui ne connaissent pas les dispositions du retour sur le territoire européen et qui se voient obligés d'abandonner leurs animaux au Brésil.

Pourrait-il être indiqué dans l'avis aux voyageurs cette loi pour préciser aux gens qui sortent de France avec leurs animaux qu'ils ne pourront pas rentrer s'ils n'ont pas tous les certificats de vaccinations, les examens de laboratoire contre la rage, etc., pour revenir.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame LINDEMANN. Je crois que notre Secrétaire général va vous apporter une réponse.

### **Monsieur Pierre ROBION**

Je peux donner simplement un éclairage. Lorsque ces dispositions, qui résultent d'une directive européenne je crois, sont entrées en vigueur d'une manière générale pour tous les pays européens, il a été envoyé une instruction du Ministère des Affaires étrangères vers les postes pour que ces dispositions soient diffusées sur les sites Internet des postes, et je sais que cela a été fait. Je le sais, parce que moi-même je l'ai fait dans mon poste précédent. Il faudrait donc peut-être voir avec votre consulat.

### **Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne**

Je voulais donner un élément de réponse supplémentaire, puisque j'avais posé une question orale sur le sujet la dernière fois, parce qu'effectivement, c'est un problème. Il y a eu une réponse assez détaillée de la direction des Affaires européennes.

En fait, parce qu'il n'existe pas de laboratoire dans tous les pays, il peut se poser un vrai problème dans le cas des pays qui empêchent l'exportation de titrages de sang. Mais sinon, vous pouvez l'envoyer par courrier, par DHL ou d'autres moyens, dans un laboratoire en France, recevoir les expertises et, à partir de cela, rentrer avec l'animal.

Sinon, il faut le faire de manière un peu illégale : c'est ce que l'on fait dans certains pays d'Europe centrale parce qu'il n'y a pas le choix.

### **Madame Françoise LINDEMANN**

Parce qu'il n'y a pas de possibilité de faire ces examens.

**Monsieur Jean-Yves LECONTE**

Il faut envoyer le titrage dans un laboratoire, par exemple aux États-Unis ou en France, à partir duquel on peut effectivement réimporter l'animal.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Le sujet de mon intervention n'existe plus, puisque je voulais faire remarquer la question orale de Monsieur LECONTE au dernier bureau permanent en décembre : tout avait été extrêmement bien détaillé, ainsi que la réponse de l'administration sur ce sujet. Comme il vient de prendre la parole, j'ai fini.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Je crois que nous allons prendre en considération cette demande, qui est quand même importante, et voir comment nous pouvons faire circuler l'information de façon à régler ce problème.

Y a-t-il d'autres sujets dans les questions diverses ? Non. Ce sujet est clos.

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI****Monsieur le Président**

Je voudrais rapidement, parce que je vois que certains commencent à ranger leur stylo, vous faire un résumé des travaux qui ont été débattus ce matin au bureau élargi qui s'est tenu à 9 h ; il y a tout de même trois points importants et je crois qu'il est bon que vous le sachiez.

Le premier concerne un problème qui a eu lieu en session hier. C'est un problème de chevauchement des travaux des commissions. Nous en avons débattu longuement ce matin et trouvé une issue qui éviterait que cela se reproduise à savoir que nous allons, sur les conseils de nos amis parlementaires qui vont nous donner quelques informations sur ce plan, nous organiser de la même façon que cela se passe dans les assemblées parlementaires : les responsables Présidents de commission devront communiquer auparavant, quand il s'agit de sujets qui peuvent être traités par différentes commissions, de façon à être sûrs que les travaux étudiés en commission correspondent bien à la commission concernée et non pas à une autre.

Je crois que c'était important.

Deux autres points, toujours dans l'organisation de nos travaux : nous avons, comme vous avez pu le constater, pour la première fois accordé le lundi après-midi aux commissions temporaires, qui leur restera dédié. Mais je voudrais rappeler que certains nous ont demandé de donner davantage de temps ; on ne peut pas donner plus de temps aux commissions temporaires parce que tout le monde veut participer, ou tout au moins certains, à deux ou trois commissions temporaires.

Aussi, nous voudrions que chacun soit un peu responsable de son travail, s'inscrive à une commission comme c'est le cas dans les commissions permanentes ; nous n'allons pas l'imposer par un texte, mais que chacun choisisse sa commission temporaire et ne vienne pas réclamer plus de délais, que nous ne pourrions pas accorder.

Troisième élément : toujours dans le cadre de nos travaux, je tiens à rappeler que nos travaux sont prévus du lundi matin au samedi midi, voire jusqu'à 13 h ou autre. Nous allons donc reprendre l'ancienne formule, qui fait que le samedi matin sera une matinée travaillée, que nous aurons donc la possibilité — et nous faisons là une expérience — d'intégrer, et nous le ferons à partir de septembre avec votre accord, la présentation des rapports d'une commission permanente, d'une commission temporaire, de façon à donner beaucoup plus de travail dans les commissions le mardi et le mercredi.

Nous allons également nous contenter — et je crois que tout le monde en est d'accord — d'accueillir à chaque session deux invités, c'est-à-dire deux Ministres, nombre que nous ne dépasserons pas car cela nous prendrait beaucoup de temps. Je pense que la présence de deux Ministres nous permet de nous exprimer et de nous faire connaître. Nous essayons de répartir le temps de façon à ce que tout le monde puisse travailler comme il le souhaite. Mais notez dès maintenant qu'en septembre, et vous le répérez aux absents, le samedi matin sera une matinée travaillée.

**Monsieur Paul CLAVE, membre élu de la circonscription de Berlin**

Comme vous pouvez le voir sur le préambule du rapport de la commission temporaire de la Décentralisation, nous avons deux membres de notre commission qui se sont plaints du fait que plusieurs commissions travaillent en même temps.

Je voudrais dire simplement que, pour la première fois, l'administration a permis que le lundi après-midi, les commissions temporaires se réunissent, et j'en remercie l'administration : c'est quelque chose d'utile et même d'indispensable. Mais il est

évident que, personnellement, j'en appelle à la sagesse de tous mes collègues : on ne peut pas être inscrit à deux commissions temporaires en même temps.

C'est donc une chose qu'il faudra une fois pour toutes adopter, car on ne peut pas sans arrêt reprocher des superpositions de travaux; il y a aussi une certaine éthique à avoir de notre part : on ne peut pas être membre de plusieurs commissions temporaires.

*Monsieur le Président remercie Monsieur Paul CLAVE et donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.*

## LA QUESTION DES INDEMNITES

### **Madame Claudine LEPAGE**

Merci, Monsieur le Président. J'aurais aimé que vous fassiez le point sur la question des indemnités.

### **Monsieur le Président**

J'allais y arriver.

### **Madame Claudine LEPAGE**

Excusez-moi.

### **Monsieur le Président**

Je n'ai pas terminé.

### **Madame Claudine LEPAGE**

Excusez-moi.

### **Monsieur le Président**

Je vous en prie.

## PARTICIPATION A PLUSIEURS COMMISSIONS TEMPORAIRES

### **Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid**

Personnellement, je m'inscris absolument en faux sur les déclarations de mon collègue et ami Paul CLAVE. Je crois que l'on peut aménager les choses de la façon suivante : puisqu'il est prévu de ménager le lundi après-midi aux commissions temporaires, pourquoi ne pas fixer un temps ?

Puisqu'en fait, jamais personne ne participe à trois commissions temporaires, mais certains participent à deux oui, parce qu'il y en a une qui est très particulière, c'est la commission des Anciens Combattants.

Cette commission est temporaire, mais je vous signale quand même qu'elle existe depuis 25 ans. Il y a donc assez de chances pour qu'elle continue à exister encore quelques années. Elle est temporaire parce qu'on veut bien l'appeler ainsi.

On pourrait donc très bien fixer

- de 14 h à 16 h-16 h 30 l'une des commissions temporaires et
- de 16 h 30 à 18 h-18 h 30 l'autre commission temporaire.

Cela partagerait l'après-midi en deux; si elles débordent, c'est une autre affaire, mais il y aurait quand même un temps qui ne serait pas exactement le même pour chaque commission temporaire.

### **Monsieur le Président**

Merci, mais mon cher Alain, je voudrais quand même te rappeler que nous avons trois commissions temporaires : il faut donc 3 fois 2 heures. Nous allons y réfléchir, mais je crois que chacun doit quand même être un peu responsable dans la gestion de son emploi du temps et pour savoir dans quelle commission il se sent le mieux, il est intéressé par le sujet ; il faut laisser la liberté

à chacun de pouvoir aller une fois dans une commission temporaire et l'autre fois dans une autre. Je ne pense pas que l'on puisse vous imposer dans une commission temporaire. C'est mon avis.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Stuttgart**

J'aurais une proposition qui pourrait mettre tout le monde d'accord. Je voulais simplement rappeler que la commission temporaire des Anciens Combattants est une commission qui existe depuis des lustres, que c'est en fait une commission permanente.

Elle est temporaire sur le papier, mais elle n'est pas destinée à ne pas perdurer, du moins je l'espère. En plus, un après-midi à 5 heures, et je pense que les Présidents de commission peuvent très bien se consulter ; car on peut tout à fait être intéressé à la fois par les anciens combattants et par l'emploi ou par la décentralisation.

Cette commission temporaire a toujours eu des membres qui étaient automatiquement membres de commissions permanentes. Cette commission est particulière, vous me l'accorderez. Et je pense qu'un après-midi durant 5 heures, il devrait être possible que l'on puisse un petit peu jouer sur l'horaire, en accord entre les Présidents de commission. Cela mettrait tout le monde d'accord et le débat serait clos.

**Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription d'Ottawa**

D'abord, je fais miens les propos de notre collègue Nadine FOUQUES-WEISS.

Ensuite, je voulais simplement poser une question. En juin dernier, dans le cadre ou en marge de la réunion du bureau permanent, nous avons tenu une réunion de la commission temporaire des Anciens Combattants et présenté le rapport de cette commission.

Qu'en sera-t-il en juin prochain ? Y aura-t-il une réunion de commission temporaire en marge ou dans le cadre du bureau permanent ?

**Monsieur le Président**

Je crois pouvoir vous répondre, mon cher collègue, que pour les temporaires, cela avait déjà été expérimenté ; et tout ceci est laissé à la disposition des Présidents de commission temporaire de bien vouloir réunir leur commission ou pas à l'occasion des bureaux. A vous donc de vous organiser en interne.

Les informations circuleront, mais vous pouvez noter que ce sont les Présidents de commission temporaire qui en prennent la décision et font la demande.

**Monsieur Alexandre LAURENT, membre élu de la circonscription de Bruxelles**

Je voudrais rappeler au docteur FOUQUES-WEISS qu'il ne s'agit pas de faire de la commission temporaire des Anciens Combattants une commission permanente.

Pourquoi ? Parce que justement, nous ne pouvons faire partie que d'une seule commission permanente. Aussi, si vous la transformez en commission permanente, cela ne marchera pas ; c'est pour cela qu'on l'appelle temporaire : pour que l'on puisse faire partie de deux.

**Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas**

Je voulais vous proposer la même chose que Monsieur NAEDER. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit : on pourrait parfaitement partager l'après-midi entre 2 commissions de 2 heures.

**Monsieur le Président**

Nous avons 3 commissions.

**Monsieur Jean BOTTAGISIO**

On pourrait au moins le faire pour 2 (je veux bien qu'on le fasse pour 3, mais cela me semble difficile), de manière à ce que les gens puissent aller de l'une à l'autre mais sans manquer leur présence dans une pour aller dans l'autre.

Merci.

**Monsieur le Président**

Très bien ; nous allons y réfléchir.

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES CONSULATS HONORAIRES**Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid**

Je voudrais intervenir sur les conditions de travail dans les consulats honoraires. Car vraiment, le personnel employé dans les consulats honoraires travaille beaucoup plus que ses contrats le demandent parce que le travail est là et qu'il faut le faire. Et quand il faut rester 20 heures au lieu de 10, mais que l'on est payé pour 10 heures, le personnel est vraiment sacrifié et travaille dans des conditions très difficiles.

Et je voudrais attirer l'attention de la Direction des Français à l'étranger pour élargir, favoriser le travail dans ces consulats honoraires qui, nous le savons tous, font un travail extraordinaire : les Consuls honoraires eux-mêmes le font bénévolement, mais tout le travail de secrétariat est réalisé par des employés qui oeuvrent vraiment dans des conditions extrêmement difficiles.

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Très bien, Madame MORALES. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ce sujet mérite je pense un peu plus d'approfondissement et pourrait faire l'objet d'un vœu si vous le souhaitez.

**Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénateur représentant des Français établis hors de France**

Sur ce point des Consuls honoraires, j'approuve tout à fait ce que vient de dire ma collègue Monique MORALES. Il existe un vrai problème : les charges s'accroissent sans cesse avec la fermeture des consulats, avec l'accentuation du phénomène d'expatriation en particulier en Europe. Nous connaissons un vrai problème de Consuls honoraires qui se démoralisent de plus en plus. Nous devons faire un effort.

Et je crois qu'il y a une action qu'il serait très intéressant de demander à la DFAE : c'est de faire une étude comparée de ce qui se passe dans les autres pays avec les Consuls honoraires.

Bien évidemment, les charges diffèrent un peu d'un pays à un autre, mais vous verrez, je le pense, que les Consuls honoraires d'autres pays partenaires sont beaucoup mieux traités que les autres.

Je vous donnerai simplement un exemple : si je prends le cas des Norvégiens ou des Suédois, qui sont invités une fois tous les deux ans à aller dans leur pays pour y rencontrer toutes les autorités, à tenir un séminaire un petit peu comme le nôtre.

Je crois que nous avons là une vraie problématique, une vraie réflexion à entamer et qu'il serait intéressant de le demander peut-être au MAE.

**Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Puisque nous en sommes à parler des consulats honoraires, je pense qu'il faudrait aussi mener une réflexion sur la possibilité d'avoir des consulats honoraires européens ou des maisons communes européennes dans des endroits où il y a ponctuellement, de manière saisonnière, un afflux important de résidents européens étrangers.

Je pense en particulier à ce qui est arrivé en Thaïlande avec le tsunami, où l'on s'est aperçu que nos consulats honoraires n'étaient absolument pas équipés pour faire face à ce genre de situation. Cela a mis en évidence le fait que, par exemple à Pattaya, on compte plus de 5 000 résidents français pendant les périodes d'été ; et il n'y a qu'un consulat honoraire alors qu'il y a 3 500 ou 4 000 résidents en Thaïlande.

Je pense donc que ce sont des pistes que nous devrions explorer que la mise en place de consulats comme en Europe sur des points à forte densité de citoyens européens pendant certaines périodes de l'année.

**Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, membre élu de la circonscription de Vienne**

De façon très courte, parce que c'était un des thèmes que nous avons abordés dans la commission de l'Union européenne avec les consulats européens qui vont se développer et qui commencent ce premier semestre 2005.

**Monsieur le Président**

Je crois que le sujet des questions diverses est terminé. Nous avons encore deux points à traiter.

**Monsieur le Président**

J'aimerais vous parler brièvement, comme vous le savez tous, de la visite qui a eu lieu à Bercy le 4 mars dernier, visite qui correspondait au suivi de la première rencontre avec Monsieur Nicolas SARKOZY. Nous avons été reçus avec les Présidents de groupe, les Présidents d'association, et nous avons donc pu travailler avec les conseillers de Monsieur Jean-François COPÉ.

Cette réunion s'est très bien tenue ; nous sommes restés sur les deux sujets évoqués la première fois, qui concernent je vous le rappelle :

1. La fiscalité et
2. Le reversement des retraites africaines.

Ces deux sujets ont été détaillés, élaborés, et je pense que nous avons eu une réunion de travail positive, dans un esprit tout à fait constructif. Nous devons soumettre une note rapidement à ces conseillers, qui vont l'étudier. Un prochain rendez-vous est prévu avant l'été, de façon à essayer d'obtenir des réponses définitives avant la fin de l'année.

Sur ce point, Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, qui avez mené les débats concernant surtout la fiscalité, si vous voulez vous exprimer ?

**Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je n'ai pas le dossier qui avait été établi pour cette visite à Bercy le 4 mars dernier. Le Président BONIN a rappelé les conditions dans lesquelles nous nous étions réunis. Nous devons nous réunir le lundi, mais la réunion du Parlement à Versailles a fait reporter par le Ministre Jean-François COPÉ cette réunion au vendredi.

J'ai regretté que deux Présidents de commission

- Monsieur LARTILLEUX pour la commission des Affaires économiques, fiscales et financières, et
  - Monsieur SAVERY pour la commission des Affaires sociales,
- n'aient pas pu être présents parce que deux des sujets intéressaient directement leurs commissions :
- pour Monsieur LARTILLEUX la fiscalité bien entendu, et
  - pour Monsieur SAVERY les retraites africaines.

La représentation de notre assemblée était assurée par Madame Monique CERISIER-BEN GUIGA, par Robert DEL PICCHIA et par moi-même.

Monsieur Roger BONIN représentait le collège des Vice-Présidents et je crois que notre Secrétaire général, Monsieur ROBION, était présent — je m'excuse, je n'ai plus mon dossier.

Nous avions en face de nous un certain nombre de hauts fonctionnaires de Bercy qui avaient l'air d'être autour de Monsieur Serge BROSOLO, de Monsieur Nicolas JACQUOT.

Un représentant du cabinet de Monsieur COPÉ était présent : Jean-Baptiste LEMOYNE.

**1. LA FISCALITE**

En ce qui concerne la fiscalité, c'est une première rencontre et j'approuve les propos du Président BONIN : je trouve que l'approche a été bonne. Pourquoi ? Parce que l'on est rentré dans le vif du sujet, on ne s'est pas égaré et on est rentré dans des sujets concrets en ce qui concerne notamment la fiscalité et, plus principalement, la demeure en France des Français établis hors de France.

Premièrement, en ce qui concerne cette fiscalité des Français de l'étranger, j'ai fait une première remarque sur les délais d'envoi des avis d'imposition à nos compatriotes résidant à l'étranger, en rappelant que les délais d'acheminement postaux n'étaient pas les mêmes qu'en métropole et qu'ainsi, un certain nombre de nos compatriotes recevaient leur avis d'imposition trop tardivement et se voyaient donc injustement frappés par la rue d'Uzès, qui est le principal envoyeur, sur ce point.

Nous avons demandé que les délais soient doublés pour que nos compatriotes qui vivent à l'étranger aient le temps matériel d'assumer le paiement de ce qui leur est demandé.

C'est donc le premier problème matériel.

Nous sommes arrivés après cela à la demeure en France des Français de l'étranger. Nous avons repris un thème qui avait été exposé devant Nicolas SARKOZY en disant à nos interlocuteurs qu'affirmer que la résidence en France d'un Français vivant à l'étranger est une résidence secondaire était inacceptable et que nos compatriotes ne pouvaient pas accepter une telle présentation.

Il nous a d'ailleurs été répondu — et nous l'avons entendu avec intérêt, que, dans aucun des textes, il n'était dit que la demeure en France d'un Français établi hors de France était une résidence secondaire.

Nous en avons pris acte et nous avons demandé qu'il y ait une traduction réelle dans les faits sur ce point.

Nous sommes rentrés ensuite dans un certain nombre de détails qui ont leur importance : nous avons parlé de la taxe d'habitation autant que je m'en souviens, et de ses implications pour nos compatriotes français à l'étranger.

Nous avons parlé des plus-values immobilières : j'ai rappelé qu'alors qu'il y a bien longtemps, quand Jean-Pierre FOURCADE était Ministre des Finances, mon prédécesseur au Sénat, le Sénateur Louis GROS, avait obtenu de Monsieur FOURCADE, dans un débat au Sénat, que la résidence en France d'un Français vivant à l'étranger, en tant que plus-value immobilière, soit considérée comme sa résidence principale, et que par la suite, comme cela arrive malheureusement très fréquemment, le Ministère des Finances n'avait eu de cesse d'atténuer cette disposition qui avaient été prise.

Nous avons donc rappelé cela à nos interlocuteurs, qui nous ont répondu que oui, bien sûr, mais que le parallèle qui a été fait entre des étrangers non-résidents en France et des Français vivant à l'étranger en ce qui concerne leur habitation principale imposait au Ministère des Finances des précautions, et que c'était la raison pour laquelle ils avaient fixé un délai de deux ans pour qu'un de nos compatriotes ne puisse pas être soumis aux plus-values immobilières, il devait avoir occupé à un moment donné de sa propriété cette maison en France pendant deux années.

Tout ceci est un peu technique, mais vous imaginez l'importance que cela représente.

Il nous a été demandé — cela ne va pas être commode et nous aurons besoin du concours de tout le monde — de préparer une note à l'attention de ces messieurs qui nous ont rencontrés. Certains, je dois le dire, étaient pleins de bonne volonté étaient ouverts, d'autres un peu plus figés ; mais le climat était quand même tout à fait acceptable.

Tous mes collègues : Monique CERISIER-BEN GUIGA, Robert Denis, sont intervenus à juste titre d'ailleurs et ont apporté bien entendu leur pierre à cette discussion.

## 2. LE REVERSEMENT DES RETRAITES AFRICAINES

Puis nous avons parlé des retraites africaines. Nous avons indiqué qu'un certain nombre d'Etats africains - et bien sûr le Congo-Brazzaville est cité abondamment dans ce genre d'exposé - ne payaient pas à nos compatriotes les retraites, tant pour ceux qui résident encore à Brazzaville, qui ont pris leur retraite au Congo, que pour ceux qui sont rentrés en France, que l'état des finances de ces caisses de retraites africaines est tout à fait déliquescents, et que bien entendu, le Congo n'est pas le seul dans ce cas.

Nous sommes rentrés dans une certaine différenciation en fonction des Etats, car certains, dans une certaine mesure, accomplissent leurs obligations comme le Gabon — cela a été rappelé — ou Djibouti.

Nous avons rappelé à nos interlocuteurs qu'alors que Monsieur Bernard DEBRÉ était Ministre de la Coopération, il existait un groupe de travail auquel nous étions un certain nombre à avoir participé — je me souviens que Paulette BRISEPIERRE s'y était très impliquée, ainsi que moi-même — et que nous avons fait des séances de travail au Ministère de la Coopération.

Deux mesures étaient ressorties de ces travaux :

- premièrement, la mise en place d'un fonds d'accompagnement, qui s'élevait à un peu moins de 10 MF autant que je me souviens ; et
- deuxièmement, une mesure d'encadrement pour remettre en selle ces caisses de retraites africaines pour qu'elles puissent faire face à leurs obligations.

Je crois qu'il y a eu là deux échecs patents de ce qui a été fait.

En ce qui concerne la mise en place de ce fonds structurel, les directives mises en place ont été tellement compliquées que l'utilisation a été dérisoire sur le fonds qui était disponible, qui n'a donc pas été utilisé. Nous avons donc attiré l'attention de nos interlocuteurs sur ce genre de dérive qui est tout à fait négative.

La deuxième, c'est que l'Inspecteur général LEROY, qui a conduit des missions dans ces caisses de retraites africaines pour les remettre en place, l'a fait, et qu'au bout de très peu de temps, ces caisses sont retombées dans leur léthargie financière et nos compatriotes n'ont pu percevoir leur pension.

Voilà, je crois, l'essentiel de ce que nous avons dit. Si vous voyez d'autres points, vous-même ou Robert Denis qui est ici présent, faites-nous en part.

En ce qui me concerne, je considère que ce rendez-vous de travail a été important, que cette note que nous devons établir, nous devons maintenant bien y penser, et qu'elle sera suivie par un autre rendez-vous pour aller plus en avant.

*Monsieur le Président remercie Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT et donne la parole au Sénateur Robert Denis DEL PICCHIA.*

**Monsieur Robert Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Jean-Pierre a dit à peu près tout ce qu'il y avait à dire. Je voudrais seulement apporter deux petites précisions en ce qui concerne la fiscalité.

On nous a quand même rappelé qu'il n'y avait pas de résidence secondaire : c'est vrai, le terme de résidence secondaire ne s'applique pas. Mais il y a l'histoire des six mois de résidence ; et lorsqu'il n'y a pas six mois de résidence, on est considéré comme n'étant pas habitant dans l'appartement ou la maison.

Il y a un autre point dont il faut tenir compte : on nous a expliqué, et on est obligé de le reconnaître, qu'il y a des obligations de l'Union européenne et que si l'on prend une mesure pour les Français de l'étranger, il faut en même temps en prendre une pour les Européens qui possèdent un appartement ou une maison en France ; parce que l'on ne peut pas faire de différence entre un Français et un citoyen Européen.

On a essayé de trouver des voies pour passer à côté et trouver quelque chose de très spécifique qui permette d'accorder une dérogation aux Français sans être obligé de le faire pour les Européens.

J'avais fait une proposition, car on nous a demandé un certain nombre de critères que l'on pourrait définir qui feraient qu'un autre qu'un Français de l'étranger ne pourrait pas y répondre. Et l'un de ces critères, c'est l'inscription sur la liste électorale législative de la ville française où les Français possèdent un appartement ou une maison ; et cela, seuls les Français peuvent l'avoir. Pas pour les municipales, parce que là les Européens peuvent l'avoir ; pas les européennes non plus pour la même raison, mais pour les législatives.

Je crois que cela a retenu leur attention ; ils avaient l'air de dire que ce serait là un critère que l'on pourrait essayer de définir. Mais ce n'est pas le seul : il faudra en trouver quelques-uns. Mais c'est un critère qui tient par rapport aux autres.

Je crois donc qu'il va falloir trouver quelques points de ce type qui permettent au Ministère des Finances d'accorder une dérogation aux Français de l'étranger. Celui-là m'est venu à l'esprit pendant la discussion, mais je suis persuadé qu'il y en a d'autres à trouver, très spécifiques, et qui devraient leur permettre d'aboutir.

En ce qui concerne la taxe locative en revanche, il n'est pas question de pouvoir la supprimer parce que ce serait introduire un déséquilibre entre les Français qui résident dans un village et les autres : si vous possédez une maison dans un village, vous paierez la taxe locative ; je crois que là nous n'allons pas trouver de solution.

En revanche, pour tout ce qui est considéré comme résidence principale, on pourrait en trouver une par dérogation. Mais nous continuons le travail.

Merci.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Sénateur. Comme vous pouvez le voir, ces travaux sont très constructifs, et je pense que nous avons besoin de tous, parce que nous avons une note importante à rédiger et à soumettre aux conseillers du Ministre pour nous aider à trouver les formules concernant les points évoqués.

**Monsieur Didier LARTILLEUX, membre élu de la circonscription de Rome**

C'est simplement pour dire que, comme l'a souligné le Sénateur CANTEGRIT, la date a changé au dernier moment, et il est vrai que j'avais pris mes dispositions pour venir le lundi et que je n'ai pas pu venir le vendredi ; et je le regrette.

Mais c'est aussi pour vous dire que, grâce à la présence d'un de nos Vice-présidents, Monsieur BONIN, à l'intérieur de la commission des Affaires économiques, nous avons pu abondamment en discuter, bien évidemment surtout de la question fiscale ; et Robert CORON, qui est aussi membre de notre commission, a proposé le voeu que le Rapporteur a présenté hier en ce qui concerne les délais d'avis de paiement, etc.

Naturellement, nous ferons tout pour participer à la prochaine réunion de Bercy, et je pense que c'est ainsi que nous devons travailler ; car comme l'a très bien souligné le Vice-président BONIN, à l'intérieur de notre commission, c'est une nouvelle approche ou méthode de travail sur laquelle il faudra compter.



**INDEMNITES DES CONSEILLERS DE L'AFE****Monsieur le Président**

Je voudrais pour terminer reprendre un point important qui a été débattu ce matin à la réunion du collège des Vice-présidents élargi ; il s'agit d'un point qui nous intéresse tous : la question de nos indemnités. C'est intéressant : vous voyez, comme quoi, il faut rester jusqu'à la fin ! Nos indemnités, qui ont été évoquées à plusieurs reprises.

Je pense pouvoir vous dire que le sujet est connu aussi bien au ministère des Affaires étrangères qu'un peu plus haut, je pourrais même dire, voire jusqu'à l'Élysée.

Le sujet est simple au départ : il s'agit de dire que nous avons plusieurs études en cours, une idée qui avait été lancée par notre collègue Marc VILLARD qui est à l'étude, avec les réponses qui lui ont été apportées, d'autres éléments, de façon à trouver une composition avec des propositions qui peuvent être recevables.

Mais il y a un point sur lequel on pourra difficilement nous critiquer : nous avons rappelé gentiment qu'à ce jour, nos indemnités, qui sont très confortables d'après certains, n'ont pas été revalorisées depuis 1997. Déjà sur ce point, nous méritons un peu mieux.

C'est simplement pour vous dire que c'est un sujet qui est à l'étude, qui intéresse nos interlocuteurs. Nous en avons parlé également avec notre Ministre hier soir en aparté avec mes deux collègues Vice-présidents. Notre Ministre nous a répondu gentiment qu'il était au courant de notre démarche, qu'elle était fondée, qu'il la retenait ; mais il nous a demandé : Par pitié, ne soyez pas trop exigeants parce que le tiroir-caisse n'est pas aussi plein qu'on veut le croire !

Mais enfin, disons que la demande est là ; elle est écoutée, et nous allons continuer à travailler sur ce sujet avec vous. Si vous avez des idées, des formules à nous proposer, nous en sommes preneurs, de façon à essayer d'arriver le plus proche possible de la réalité, tout au moins de la couverture des dépenses engagées par chacun.

Voilà ce que je voulais vous dire.

**VISAS ET PASSEPORTS****Madame Maryse LAURENTI, membre élu de la circonscription d'Abou Dhabi**

Je voudrais simplement que l'on n'oublie pas, mis à part le transport, l'hébergement, quand nous nous déplaçons dans nos circonscriptions pour certains pays, l'obtention des visas. Car par exemple nous qui sommes dans les Emirats, pour aller en Arabie saoudite, au Koweït, à Bahreïn, au Qatar, à Oman et au Yémen, il nous faut chaque fois un visa ; et ce visa se paie ; il a un prix. Il ne faut donc pas non plus l'oublier dans ce que nous devons signaler.

Merci.

**Monsieur le Président**

Si vous permettez, c'est un sujet que je connais bien également parce que je suis concerné. Ma chère collègue Maryse LAURENTI, je voudrais te dire que c'est vrai, nous payons — je suis bien placé pour le savoir : cela fait des années que cela dure —, mais certaines fois, ce que nous appelons la note verbale, établie par le consulat et signée par l'Ambassadeur, nous permet d'obtenir des visas gratuitement. Mais ce n'est pas clair ; c'est pour cela que tu as bien fait d'attirer l'attention sur ce point.

Cela mérite une précision de la part de nos autorités parce que cette note verbale n'est pas reconnue par toutes les ambassades : certaines fois, cela fonctionne et d'autres fois non.

Je vais donc en profiter pour attirer l'attention de notre Secrétaire général : s'il veut bien trouver la formule adéquate, de façon à ce que ce soit pour une fois une règle définitive.

**Madame Maryse LAURENTI**

*(Bref commentaire hors micro.)*

**Monsieur le Président**

Personnellement, comme cela fait plus longtemps, j'en ai bénéficié un petit peu. Mais nous allons y travailler, parce que c'est normal et il n'y a pas de raison que cela fonctionne une fois et pas deux, ou que cela ne marche pas du tout.

Monsieur le Secrétaire général, si vous voulez apporter une précision ?

**Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Simplement, lorsque vous parlez des visas, ce sont des visas qui sont demandés sur votre passeport de service ? En utilisant votre passeport de service ?

**Madame Maryse LAURENTI**

La plupart du temps, j'utilise mon passeport normal, car mon visa de résidence se trouve sur celui-ci, et que souvent, on ne reconnaît pas le passeport de service.

**Monsieur Pierre ROBION**

En principe, pour la plupart des pays — ce n'est pas le cas de tous —, il y a des accords bilatéraux de gratuité de visas pour les passeports diplomatiques et de service. Aussi, normalement, en utilisant le passeport de service, accompagné effectivement d'une note verbale de l'ambassade, le visa devrait être gratuit.

**Madame Maryse LAURENTI**

Peut-être faudrait-il avoir une note et que nous la montrions chaque fois parce que notre parole ne suffit pas.

**Monsieur le Président**

Maryse, le Secrétaire général a raison : cela ne peut fonctionner que sur un passeport de service.

**Madame Maryse LAURENTI**

Je peux ajouter mon passeport de service à mon passeport où se trouve le visa, ce n'est pas un problème ; on met les deux.

**De la salle**

Non, on ne peut pas.

**Madame Maryse LAURENTI**

Si, si : on nous accroche le passeport de service et le passeport où figure le visa de résidence ; cela se fait très souvent chez nous.

**Monsieur Pierre ROBION**

Oui, normalement la demande de visa sur un passeport de service se fait toujours de toute façon accompagnée d'une note verbale ; c'est donc une procédure habituelle.

**Madame Maryse LAURENTI**

Très bien ; je vous remercie.

**Monsieur Claude CAVASINO, membre élu de la circonscription de Tunis**

Au travers de ce que je viens d'écouter et d'entendre pour ces pays du Golfe, je pense qu'il y a encore un motif de plus pour que nous ayons un passeport diplomatique et qu'on enlève ce passeport de service. Parce que souvent, avec un passeport diplomatique, il n'y a pas besoin de visa pour voyager.

**Monsieur Pierre ROBION**

Mais avec le passeport de service non plus, Monsieur.

**Monsieur Claude CAVASINO**

Avec le passeport de service, si l'on veut par exemple aller en Libye, nous avons besoin de prendre un visa ; avec un passeport diplomatique, non. C'est donc peut-être encore un argument de plus pour nous, assimilés catégorie A, d'avoir un passeport diplomatique. Merci.

**Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas**

Je voudrais simplement vous préciser qu'effectivement, j'utilise personnellement mon passeport de service et que je dois demander un visa à chaque fois que je me déplace ; mais il est gratuit.

**Monsieur Marc VILLARD, Vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Je voulais profiter de l'occasion pour rappeler à ceux qui n'ont pas encore retourné le formulaire de le faire, parce que c'est avec vos formulaires que nous pourrions faire les propositions pour tout le monde.

Et, pour répondre à la question qui a été soulevée tout à l'heure sur le coût des visas, vous avez dans le formulaire sur chaque page les frais divers, et vous pouvez y rentrer bien évidemment le coût des visas.

**Monsieur Alain NAEDER, membre élu de la circonscription de Madrid**

Je m'inscris exactement pour confirmer ce qu'a dit mon collègue CAVASINO : le passeport diplomatique éviterait tous ces problèmes, parce que, s'il faut, pour obtenir un visa, présenter le passeport avec une autorisation de l'ambassade, il faut à chaque fois aller demander son autorisation à l'ambassade : ce n'est pas convenable. Il faut donc absolument que nous obtenions des visas diplomatiques, parce que à ce moment-là, nous aurons la liberté de voyager sans ces problèmes qui viennent d'être mentionnés.

**Monsieur Pierre ROBION, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Je voudrais simplement apporter une précision à Monsieur NAEDER : la détention d'un passeport diplomatique ne dispense pas de la note verbale. Tous les détenteurs de passeports diplomatiques, par exemple les diplomates, lorsqu'ils se déplacent et ont à demander un visa, doivent présenter cette demande accompagnée d'une note verbale, soit du ministère des Affaires étrangères, soit de l'ambassade où ils se trouvent, ou du consulat général — peu importe —, en tout cas d'une autorité française.

**Monsieur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant des Français établis hors de France**

Je serai très bref. Il y a deux choses : la note verbale fonctionne pratiquement dans tous les pays. J'avais à l'époque 23 pays communistes, qui mettaient beaucoup de difficultés : tous l'ont acceptée. Alors, si un ou deux pays ne l'acceptent pas, je conseille à notre collègue de faire la demande à travers Paris, parce que la note verbale faite de Paris auprès de l'ambassade locale marchera certainement ; il n'y aura aucun problème.

**Monsieur le Président**

Très bien.

**Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA**

Pour ce qui est des passeports diplomatiques, vous vous trompez, mon cher ami, et toi aussi. J'ai un passeport diplomatique et je me suis trouvé un jour arrivant à l'aéroport de New York avec Monsieur de VILLEPIN : toute la délégation a été arrêtée parce que je n'avais pas de visa sur mon passeport diplomatique, croyant qu'un passeport diplomatique dispensait de visa.

C'est le contraire : avec les passeports normaux, on pouvait entrer sans visa, mais pas avec les passeports diplomatiques. Vous voyez donc qu'il ne faut pas se baser sur le passeport diplomatique.

**Madame le Sénateur Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**

Simplement sur ce point, je confirme ce qu'a dit Robert DEL PICCHIA : par exemple pour aller en Côte d'Ivoire, il fallait également un visa sur un passeport diplomatique.

**Monsieur le Président**

L'Afrique veut s'exprimer aussi : je crois qu'ils ont des problèmes de visas.

**Monsieur Robert CORON, membre élu de la circonscription de Yaoundé**

Ce n'est pas le problème des visas que je voulais soulever. Je voulais soulever un problème dont nous avons parlé il y a longtemps concernant les passeports diplomatiques pour les Conseillers résidant dans les pays à risques. Nos passeports de service, s'il survient un problème comme il y en a eu en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays, ils ne les reconnaissent pas ; avec le

passport diplomatique, les gens font plus attention, et nous pouvons à ce moment-là vraiment jouer notre rôle de Conseiller pour pouvoir aider nos compatriotes.

Je m'adressais au Secrétaire général, merci.

**Monsieur le Président**

Très bien. Merci beaucoup. Je crois que les sujets ont été épuisés ; tous passionnants.

Mes Chers Collègues, je tiens à vous remercier pour votre présence. La séance est levée. Bon week-end et bon retour dans vos pays respectifs.

*La séance est levée à 12 h 00.*